



SÉANCE PLÉNIÈRE DU LUNDI 21 OCTOBRE 2019
et son prolongement le mardi 22 octobre 2019

PROCÈS VERBAL

in extenso

ADOPTÉ EN SEANCE PLENIERE DU 16 DECEMBRE 2019

ISSN 2552-8238

S O M M A I R E

Séance Plénière du lundi 21 octobre 2019

et son prolongement le mardi 22 octobre 2019

Sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET

Président du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine

Secrétaire de séance : Mathieu HAZOUARD

- Ouverture de la séance par le Président	P. 11
- Approbation des procès-verbaux des séances précédentes	P. 12
- Discours introductif du Président	P. 13
- N° 1 - Rapport sur la situation en matière de Développement Durable dans la Région Nouvelle-Aquitaine – Année 2018	P. 49
	Acte P. 58
- N° 2 - Rapport 2019 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes de la Région Nouvelle-Aquitaine pour l'année 2018	P. 59
	Acte P. 69
- N° 3 - Plan d'action « Réaliser l'Egalité » : Communication du bilan de la première année et du déploiement	P. 59
	Acte P. 69
- N° 4 - Rapport d'observations définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la Région Nouvelle-Aquitaine (exercice 2015 et suivants)	P. 70
	Acte P. 81
- N° 5 - Rapport d'observations définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la Région Nouvelle-Aquitaine (transports express régionaux – exercice 2012 et suivants)	P. 82
	Acte P. 93

- N° 6a - Décision Modificative du Budget Primitif 2019 : Budget Principal P. 94
Vote P. 106
- N° 6b - Décision Modificative du Budget Primitif 2019 : Budget annexe : « Agence Régionale de l'Innovation » P. 94
Vote P. 107
- N° 6c - Décision Modificative du Budget Primitif 2019 : Budget annexe : « Fonds Européens » P. 94
Vote P. 107
- N° 6d - Décision Modificative du Budget Primitif 2019 : Budget annexe : « Cinéma » P. 94
Vote P. 107
- N° 7 - Orientations budgétaires 2020 P. 108
Acte P. 139
- N° 8 - Tarifs 2020 de la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE) « Grenelle » P. 140
Vote P.143
- N° 9 - Actualisation des durées d'amortissement des immobilisations P. 144
Vote P. 144
- N° 10 - Adoption du Plan régional de prévention et de gestion des déchets P. 152
Vote P. 172
- N° 11 – Réseau express régional basque P. 173
Vote P. 180
- N° 12 - Avenant aux volets « Mobilité multimodale » des Contrats de Plan Etat-Région 2015-2020 - CPER Aquitaine et Limousin. CPER AQUITAINE 2015-2020 – Priorités 1.2 « Rénover et moderniser le réseau ferroviaire » et 1.3 « Contribuer à la mise en œuvre du projet stratégique du Grand Port Maritime de Bordeaux ». CPER LIMOUSIN 2015-2020 – Priorités 1.01 « Soutenir le réseau structurant et le réseau régional ferroviaires » P. 181
Vote P. 187

- N° 13 – Lycées et autres établissements : Fonctionnement des lycées et autres établissements publics locaux d'enseignement. Dotation globale de fonctionnement aux Etablissements Publics Locaux d'Enseignement pour l'exercice 2020. P. 192
Vote P. 195
- N° 14 – Appel à manifestation d'intérêts en faveur des jeunes de la Nouvelle-Aquitaine P. 196
Vote P. 203
- N° 15 – Retrait de la Région Nouvelle-Aquitaine du groupement de commandes constitué avec la commune de Neuvic ayant pour objet la réalisation d'une étude de restauration des œuvres du sculpteur Henri Proszinsky à Neuvic (19) P. 205
Vote P. 205
- N° 16 – Mise à disposition de parties de services des délégations régionales de l'ONISEP (Office national d'information sur les enseignements et les professions) P. 206
Vote P. 208
- N° 17 – Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine P. 209
Vote P. 211
- N° 18 – Contrats Régionaux de Filières pour l'orientation, la formation et l'emploi Métiers de la santé, de l'action sociale, du social et du médico-social P. 212
Vote P. 215
- N° 19 – Feuille de route régionale pour le développement des Ecoles de la Deuxième Chance en Nouvelle-Aquitaine P. 216
Vote P. 222
- N° 20 – Pacte Territorial d'Insertion (PTI) de Gironde P. 223
Vote P. 226
- N° 21 – Recruter et former les salariés : cadre régional d'intervention en faveur du développement des compétences et de l'emploi P. 226
Vote P. 230

- N° 22 – Mobilités internationales – ajustement de 3 points du règlement d'intervention P. 231
Vote P. 231
- N° 23 – Logement des jeunes : clôture du fonds CLE Aquitaine et transfert de l'avance régionale CLE à la Caisse d'avance du 1^{er} loyer P. 232
Vote P. 234
- N° 24 – Conventions pluriannuelles d'objectifs avec les Agences Culturelles de la Région P. 145
Vote P. 149
- N° 25 – Spectacle vivant et arts plastiques et visuels – conventions pluriannuelles d'objectifs d'établissements culturels labellisés ou conventionnés par l'Etat P. 150
Vote P. 151
- N° 26 – Convention cadre de coopération entre la Région Nouvelle-Aquitaine et l'ONERA P. 188
Vote P. 190
- N° 27 – Programme Fulbright – Nouvelle-Aquitaine de mobilité des chercheurs – Convention de partenariat 2020-2023 P. 191
Vote P. 191
- N° 28 – Tableau des emplois P.235
Vote P. 235
- N° 29 – Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement Professionnel (RIFSEEP) / Harmonisation du régime indemnitaire des cadres d'emplois en attente du RIFSEEP (ingénieurs, techniciens et psychologues territoriaux) – Ajustements techniques P. 236
Vote P. 236
- N° 30 – Délibération modificative relative à la prise en charge des frais de déplacement des agents de la Région, des conseillers régionaux et conseillers CESER P. 237
Vote P. 237

- N° 31 – Communication : délégations du Président pour accepter les indemnités de sinistres afférentes aux contrats d'assurance et ester en justice au nom de la Région Nouvelle-Aquitaine
P. 238
Acte P. 238
- N° 32 – Convention cadre Etat-Région Nouvelle-Aquitaine pour la reconquête de la biodiversité
P. 239
Vote P. 245
- N° 33 – Convention pluriannuelle d'objectifs pour l'Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine (ARBNA)
P. 246
Vote P. 248
- N° 34 - Convention cadre de partenariat pour la création d'un parc naturel régional Gâtine Poitevine
P. 249
Vote P. 253
- N° 35 – Approbation des statuts et adhésion au Syndicat Mixte Institution Adour
P. 254
Vote P. 254
- N° 36 – Approbation des statuts et adhésion au Syndicat Mixte de l'Etablissement Public Territorial de Bassin Charente
P. 255
Vote P. 256
- N° 37 – Contrat de partenariat Compétitivité énergétique des Entreprises – Papeterie de Bègles
P. 257
Vote P. 257
- N° 38 – Contrat de partenariat relatif à l'implantation de l'entreprise Flying Whales en Nouvelle-Aquitaine
P. 258
Vote P. 267
- N° 39 – Programme d'animation des filières touristiques de Nouvelle-Aquitaine vers un tourisme écoresponsable
P. 268
Vote P. 272

- N° 40 – Soutien au projet de requalification touristique de l’Arsenal de Rochefort P. 273
Vote P. 281
 - N° 41 – Convention de partenariat entre la Région Nouvelle-Aquitaine et l’Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV) P. 282
Vote P. 282
 - N° 42 – Convention pluriannuelle d’objectifs et de moyens 2020-2022 entre la Région et la MONA (Mission des Offices de Tourisme Nouvelle-Aquitaine) P. 283
Vote P. 284
 - N° 43 – Approbation du contrat de dynamisation et de cohésion territoriale de Haute Saintonge et point d’avancement sur la contractualisation territoriale suite à la plénière Néo Terra P. 285
Vote P. 288
 - N° 44 – Revitalisation centre-bourg Castillon-la-Bataille – Convention cadre P. 289
Vote P. 291
 - N° 45 – Accompagnement de l’OPAH-RU de la Communauté de communes de Noblat sur la période 2019-2024 P. 292
Vote P. 292
-

Motions / Voeu

- Motion : « Pour l’inscription du féminicide dans le Code Pénal » P. 293
Motion adoptée P. 295
- Motion: « Soutien au Peuple Kurde » P. 296
Motion adoptée P. 297
- Motion : « Pour un accompagnement vers la sortie des pesticides conformément à la feuille de route Néo Terra» P.298
Motion rejetée P. 302
- Vœu : « Pour des Régions fortes et ambitieuses» P. 303
Voeu adopté P. 306

- Motion: « Collectivités locales et apprentissage » P. 307
Motion adoptée P. 308
 - Motion: « Modalités de financement de l'apprentissage » P. 307
Motion adoptée P. 308
 - Motion : «La Région Nouvelle-Aquitaine, soutien d'un féminisme laïc et universaliste»
P. 309
Motion rejetée P. 312
 - Motion: «Pour le maintien de la Zone Natura 2000 du Plateau de Rochebonne » P. 313
Motion adoptée P. 314
-

- Annexe P. 316
- Liste des Conseillers Régionaux P. 317

Etat de présence

Étaient présents :

Madame Andréa BROUILLE (PS), Monsieur UTHURRY Bernard (pouvoir en cours de séance à Mme VEYSSY, PS), Madame LANZI Nathalie (pouvoir en cours de séance à M. DUFORESTEL, PS), Monsieur NAUCHE Philippe (PS), Madame COUTANT Françoise (EC-EELV), Monsieur NEMBRINI Jean-Louis (PS), Madame WASZAK Reine-Marie (PS), Monsieur BLANCHARD Gérard (pouvoir en cours de séance à M. NEMBRINI, PS), Madame DERVILLE Sandrine (PS), Monsieur RAYNAUD Jean-Pierre (PS), Monsieur LAGRAVE Renaud (PS), Madame VEYSSY Catherine (retard, présente, pouvoir à Mme DERVILLE, PS), Monsieur THIERRY Nicolas (EC-EELV), Madame BARAT Geneviève (pouvoir en cours de séance à Mme BROUILLE, PS).

Madame ABELIN Véronique (UDI Ap), Monsieur AGUERRE Barthélémy (MODEM), Madame ALCORTA Martine (pouvoir en cours de séance à M. JACQUILLARD, PEPS), Madame ALMOSTER-RODRIGUES Anne-Marie (PS), Madame AMMOUCHE-MILHIET Soraya (pouvoir en cours de séance à M. WILSIUS, PRG NA), Monsieur ARGENTON Xavier (pouvoir en cours de séance à M. SEBTON, UDI Ap), Monsieur ASTIER Dominique (pouvoir en cours de séance à Mme ROUEDE, PS), Monsieur AUDI Antoine (LR-CPNT), Madame AVERLAN Joëlle (PS), Monsieur BAUDE Vital (pouvoir en cours de séance à Mme COMBRES et M. BLANCO, EC-EELV), Madame BAYLE Josie (UC NA), Madame BEDU Anne-Laure (pouvoir en cours de séance à Mme HERAUD, PS), Monsieur BELOT Nicolas (LR-CPNT), Monsieur BERGÉ Mathieu (pouvoir en cours de séance à M. DELPEYRAT-VINCENT, PEPS), Monsieur BERROYER Jean-Paul (D.I.N.A.), Madame BEYRIS Maryline (PS), Madame BEZIAT Françoise (LR-CPNT), Monsieur BITEAU Benoît (pouvoir en cours de séance à Mme MARCHAND, PRG NA), Monsieur BLANCHÉ Hervé (LR-CPNT), Monsieur BLANCO Jean-François (pouvoir en cours de séance à M. PAGES, EC-EELV), Madame BONJEAN Elisabeth (PS), Monsieur BONNEFONT Xavier (pouvoir en cours de séance à Mme LAPREE, LR-CPNT), Monsieur BOUDIÉ Florent (pouvoir en cours de séance à M. ROUSSET, PS), Madame BOULTAM Yasmina (pouvoir en cours de séance à M. HAZOUARD, PS), Madame BOURDIN Katia (pouvoir en cours de séance à M. TRIFILETTI, EC-EELV), Madame BRUN Yveline (RN), Madame CALMELS Virginie (LR-CPNT), Madame CASSIN Armelle (LR-CPNT), Monsieur CATHUS Christophe (PS), Madame CHADJAA Sally (pouvoir en cours de séance à M. SEBTON, UDI Ap), Monsieur CAVITTE Pascal (PS), Madame CHADOURNE Sandrine (RN), Madame CHARAÍ Naïma (PEPS), Monsieur CHARBONNEAU Jean-Romée (RN), Monsieur CHARTIER Olivier (LR-CPNT), Madame CHASSAGNE Christelle (pouvoir en cours de séance à Mme LAINEZ, UC NA), Madame CHAUMERON Lucie (RN), Monsieur CHÉRET Pierre (pouvoir en cours de séance à Mme DERVILLE, PS), Monsieur CIBERT Cyril (PS), Madame CLAVEAU-ABBADIE Charline (PS), Monsieur COINAUD Pierre (LR-CPNT), Monsieur COLOMBIER Jacques (pouvoir en cours de séance à M. DE LACOSTE LAREYMONDIE, RN), Madame COMBRES Maryse (EC-EELV), Monsieur CORREIA Eric (en cours de séance, pouvoir à Mme BARAT, PS), Monsieur CORSAN Jean-Jacques (PS), Madame COSTES Marie (LR-CPNT), Monsieur D'AMÉCOURT Yves (LR-CPNT), Monsieur DAURÉ Jean-François (PS), Monsieur DEGUILHEM Pascal (PS), Monsieur DELPEYRAT-VINCENT Stéphane (PEPS), Monsieur DELRIEUX Benjamin (pouvoir en cours de séance à M. DEGUILHEM, PS), Monsieur DE LACOSTE-LAREYMONDIE Jean-Marc (RN), Monsieur DESHAYES Maurice-Claude (pouvoir en cours de séance à Mme PINVILLE, PS), Madame DIAZ Edwige (RN), Monsieur DIONIS DU SÉJOUR Jean (UC NA), Monsieur DORTHE Philippe (pouvoir en cours de séance à M. HAZOUARD, PS), Monsieur DRAPRON Bruno (UDI Ap), Monsieur DUBOIS Robert (RN), Monsieur DUFORESTEL Pascal (pouvoir en cours de séance à Mme LANZI, PS), Monsieur DURAND Pierre (LR-CPNT), Madame DURRUTY Sylvie (LR-CPNT), Madame DUTARET-BORDAGARAY Claire (LR-CPNT), Madame DUTOYA Emilie (PS), Monsieur EMON Jacky (PS), Madame ESPAGNAC Frédérique (pouvoir en cours de séance à M. LAURENT, PS), Madame ESTRADE Héléne (LR-CPNT), Monsieur FEKL Matthias (PS), Monsieur FELTESSE Vincent (pouvoir en cours de séance à M. GUILLEMOTEAU, PS), Madame FERREIRA Otilia (MODEM), Monsieur FLORIAN Nicolas (LR-CPNT, pas de pouvoir en cours de séance), Madame FONTALIRAN Nathalie (LR-CPNT), Madame FRANCO Natalie (PS), Monsieur FREL Lionel (EC-EELV), Monsieur FROUSTEY Pierre (PS), Monsieur GAMACHE Nicolas (EC-EELV), Madame GENDREAU Béatrice (PS), Madame GÉRARD Anne (pouvoir en cours de séance à Mme WASZAK, PS), Monsieur GERARD Vincent (D.I.N.A.), Monsieur GUERIN Guillaume (LR-CPNT), Monsieur GUILLEMOTEAU Patrick (pouvoir en cours de séance à M. CORREIA, PS), Madame HARRIBEY Laurence (pouvoir en cours de séance à M. CORSAN, PS), Monsieur HAZOUARD Mathieu (PS), Madame HÉNAUT Christelle (pouvoir en cours de séance à M. GERARD, D.I.N.A.), Madame HÉRAUD Lydia (PS), Monsieur HOUDET Christian (RN), Monsieur HUSTAIX Gilles (RN), Monsieur IRATCHET Jean-Michel (RN), Monsieur JACQUILLARD William (PEPS), Madame JEANSON Françoise (pouvoir en cours de séance à Mme HERAUD, PS), Madame JOUBERT Florence (RN), Madame JUTEL Elisabeth (PEPS), Madame LAFFORE Sandrine (PS), Madame LAINEZ Marie-Claude (UC NA), Monsieur LAMARA Laurent (pouvoir en cours de séance à M.

VERDIN, RN), Madame LAMARQUE Gisèle (pouvoir en cours de séance à Mme GENDREAU, PS), Monsieur LAOUANI Tarik (PS), Madame LAPRÉE Véronique (LR-CPNT), Madame LATOURNERIE Marie-Angélique (LR-CPNT), Monsieur LAURENT Patrice (PS), Madame LE GUEN Nathalie (D.I.N.A.), Madame LEICIAGUEÇAHAR Alice (pouvoir en cours de séance à Mme MOEBS, EC-EELV), Madame LENFANT Julie (PS), Monsieur LENOIR Laurent (PS), Madame LE YONDRE Nathalie (PS), Monsieur Bernard LUMMEAUX (LR-CPNT), Monsieur MALHERBE Gonzague (RN), Madame MARCHAND Régine (PRG NA), Madame MARENDAT Véronique (pouvoir en cours de séance à Mme BAYLE, UC NA), Madame MARTY Christine (D.I.N.A.), Madame MESNARD Françoise (pouvoir en cours de séance à M. EMON, PS), Madame Sophie METTE (pouvoir en cours de séance à Mme FERREIRA, MODEM), Monsieur MINVIELLE Michel (PEPS), Madame MOEBS Christine (EC-EELV), Monsieur MOLIÉRAC Guillaume (PS), Madame MONCOND'HUY Léonore (EC-EELV), Monsieur MOREAU Guy (PS), Madame MOTOMAN Laurence (pouvoir en cours de séance à Mme MONCOND'HUY, EC-EELV), Monsieur MUÑOZ Jonathan (PS), Madame NADAU Marie-Françoise (LR-CPNT), Madame NAYACH Laure (PS), Monsieur ORVAIN Jérôme (EC-EELV), Monsieur OXIBAR Marc (LR-CPNT), Madame OZSOY Mumine (EC-EELV), Monsieur PAGÈS Jean-Louis (EC-EELV), Monsieur PALUTEAU Bruno (pouvoir en cours de séance à m. COLOMBIER, RN), Monsieur PATIER Christophe (LR-CPNT), Monsieur PERREAU Thierry (EC-EELV), Madame PIEUCHOT Christelle (PS), Madame PINVILLE Martine (PS), Monsieur PUYJALON Eddie (LR-CPNT), , Madame REQUENNA Pascale (MODEM), Monsieur ROGISTER Thierry (RN), Madame ROUÈDE Laurence (PS), Monsieur SABAROT Henri (pouvoir en cours de séance à M. DELRIEUX, PS), Madame SABOURIN-BENELHADJ Muriel (PS), Monsieur SAUVAITRE Daniel (LR-CPNT), Monsieur SEBTON Aurélien (UDI Ap), Madame SIARRI Alexandra (LR-CPNT), Madame SIMONÉ Maryline (pouvoir en cours de séance à M. DESHAYES, PS), Monsieur SORE Serge (PS), Monsieur TAUZIN Arnaud (LR-CPNT), Monsieur TIRANT Benoit (PS), Madame TORTOSA Huguette (PS), Madame TRAPY Nathalie (PS), Monsieur TRIFILETTI Stéphane (EC-EELV), Monsieur TRIJOLET Thierry (pouvoir en cours de séance à Mme JEANSON, PS), Madame TYTGAT Catherine (PS), Madame VALKO Odile (PS), Monsieur VERDIN Alain (RN), Monsieur VICTOR Cyril (LR-CPNT), Monsieur VINCENT François (PS), Madame VOLPATO Mireille (PS), Madame WERBROUCK Séverine (RN), Monsieur WILSIUS (PRG NA).

Étaient représentés :

Madame BOUDINEAU Isabelle (pouvoir à M. RAYNAUD, PS), Monsieur BOUSQUET-CASSAGNE Etienne (pouvoir à M. LAMARA, RN), Monsieur DARBON Alain (pouvoir à M. NAUCHE, PS), Madame DE AZEVEDO Aurélie (pouvoir à Mme MARTY, D.I.N.A.), Madame CHEYROUX Claudie (pouvoir à Mme WERBROUCK, RN), Madame DELCOUDERC-JUILLARD Nathalie pouvoir à M. CAVITTE, (PS), Monsieur José DINUCCI (pouvoir à Mme DIAZ, RN), Madame FROPOS Sabine (pouvoir à Mme LE GUEN, D.I.N.A.), Madame LAPORTE Hélène (pouvoir à M. HUSTAIX, RN), Madame MOGA Martine (pouvoir à Mme REQUENNA, MODEM), Monsieur SAINTE-MARIE Andde (pouvoir à M. UTHURRY, PS), Madame SAINT-PÉ Denise (pouvoir à M. AGUERRE, MODEM), Monsieur RABIT Philippe (pouvoir à M. PUYJALON, LR-CPNT)

Était Excusé :

Monsieur VEUNAC Michel (MODEM),

Quorum atteint

** Considérant que tout membre concerné soit à titre personnel, soit à un autre titre que celui de Conseiller régional, est considéré comme se déportant, quitte la séance lors du débat et figure dans le résultat de vote après la mention « non-participation »*

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR ALAIN ROUSSET

PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL

M. LE PRÉSIDENT. – Nous pouvons ouvrir la séance. Je propose – si l'on est d'accord – que Mathieu HAZOUARD soit secrétaire de séance.

M. HAZOUARD. – Je suis d'accord Président.

M. LE PRÉSIDENT. – Madame Christine MARTY n'adhère plus au groupe Rassemblement National, elle intègre le groupe Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine, maintenant constitué de sept membres.

Je vous propose une modification de l'ordre de passage de deux dossiers pour des raisons de disponibilité de la vice-présidente Nathalie LANZI. On passera les dossiers 24 et 25 après la délibération numéro 9.

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PRÉCÉDENTES

M. LE PRÉSIDENT. - Est-ce qu'il y a des observations sur les procès-verbaux des séances précédentes ?

M. GERARD. - Page 76, où j'apparais sous le nom de Monsieur VINCENT alors que mon nom c'est GERARD.

M. LE PRÉSIDENT. - C'est troublant effectivement. C'est rectifié instantanément.

Approbation des procès-verbaux des séances plénières des 24 et 25 juin 2019 et 9 juillet 2019

ADOPTÉS

DISCOURS INTRODUCTIF DU PRÉSIDENT

Nous accueillons ce matin, avec beaucoup de plaisir, le conseil municipal des jeunes de Mourenx.

Bien entendu en présence de Patrice LAURENT, notre collègue. On accueille aussi les étudiants du Master 2 « droit des collectivités territoriales » de l'Université de Bordeaux.

Chers collègues, nous allons être surveillés affectueusement.

Avant de débiter notre séance - je l'ai déjà fait devant le Congrès des Régions de France - mais il me semble que nous devons rendre un hommage à Jacques CHIRAC, l'ancien Président de la République. D'abord, parce que sa forte présence en Corrèze a beaucoup marqué ce Département - la Corrèze qui est maintenant dans notre grande Région - parce qu'il a accompagné la France pendant plus de quatre décennies, qu'il fut un témoin unique de notre histoire, parce qu'il a été notre Président de la République pendant deux mandats, parce qu'il a été l'homme du discours du « Vél' d'Hiv' », celui de « la maison qui brûle », celui qui s'est opposé avec force à la guerre en Irak. Parce qu'avec le musée du quai Branly, il a rendu hommage aux peuples et aux cultures que l'on appelle « les peuples premiers ».

Rendre un hommage aussi à celui qui fut- je crois- le 3^{ème} Président du Conseil régional d'Aquitaine : Philippe MADRELLE. C'était cette empreinte, cette chaleur humaine, ce timbre de voix que tout le monde garde en lui, cette affection charnelle dont Philippe MADRELLE ne pouvait se départir à l'égard de la Gironde ; le regard qu'il portait sur la vie le portait à hauteur d'homme, un regard girondin dans tous les sens du terme : « on ne décide pas pour les autres, mais avec eux » ; un regard qui a fait de lui un sénateur, un maire, un Président hors-norme de Département pendant plusieurs décennies, un défenseur acharné des territoires.

Je vous propose, mes chers collègues, que nous rassemblions - dans une minute de silence - un hommage à ces deux hommes.

(Minute de silence)

Un mot sur un certain nombre d'événements. On a accueilli le G7 sur nos côtes, à Biarritz. La Région a saisi cette occasion pour valoriser ses entreprises, ses savoir-faire au sein d'un village de Nouvelle-Aquitaine - authentique et dynamique - à la halle Iraty. C'était une belle réussite. Je voudrais remercier les équipes de la Région qui ont fomenté cette présentation

d'une manière particulièrement professionnelle, et toutes les entreprises, les artisans, les partenaires qui ont offert le meilleur de la Nouvelle-Aquitaine.

Nous avons accueilli aussi le Congrès des Régions de France, vous y étiez. C'est évident que le résultat de ce congrès a été particulier puisque, malheureusement, le Premier ministre a fermé la porte à un nouvel acte de décentralisation, pire puisque nous sommes en bataille sur la gestion du deuxième pilier de la PAC. Ce qui fait que sur les 2,5 Md€ de gestion des crédits européens - que nous avons sous gestion - 1,100 Md€ remonteraient à Paris, justement sur les problèmes de l'urgence climatique. J'avoue que j'ai été à la fois déçu - et je l'ai dit - d'être déçu. Ayant discuté avec le Premier ministre et voyant qu'il n'y avait pas de certitude dans sa démarche, je n'ai pas bien compris qu'elles étaient les raisons : un obscur logiciel sur les mesures, la pression d'un syndicat agricole, de l'administration centrale, du ministère de l'Agriculture. J'avoue que nous avons été un peu choqués de cette douche froide mais comme l'on dit la douche froide réveille, en règle générale. Nous avons encore plus le devoir de jouer notre rôle de Région et faire en sorte que sur le plan du développement économique, de la formation, de la transition écologique, des transports, nous assumions cette responsabilité de la meilleure manière possible.

Je voudrais aussi, sur le plan culturel - une fois n'est pas coutume ma chère Nathalie - profiter du secret d'« Atlantique », de la réalisatrice Mati DIOP, pour mettre en lumière notre politique régionale, notamment au bénéfice du septième art. Je rappelle quelques distinctions : grand prix du jury à Cannes en mai, meilleur film lors de la 73^{ème} édition du Festival du film de Londres, en sélection pour les oscars 2020. Ce film a été soutenu par la Région tout au long de son élaboration.

Puis - bien entendu - nos délibérations. Je fais état d'une réflexion de la réunion des Présidents de groupe que je partage pour l'avoir un peu sollicitée. Je pense qu'il faut que nous ayons une réflexion face à la multiplication des délibérations en plénière. Nous avons trop de délibérations et peut-être devrions-nous nous assurer qu'un certain nombre de délibérations pourraient être regroupées, pour concentrer notre réflexion et nos débats sur des délibérations plus structurées. Après avoir - depuis le 15 août - beaucoup parcouru notre grande Région, je suis frappé de voir - et je pense que c'est positif - combien notre délibération sur Néo Terra marque les esprits positivement. Ce dossier Néo Terra imprime. Je n'ai pas passé une journée sur les territoires, de la Haute-Corrèze aux Deux-Sèvres, du Pays basque à la Creuse, sans qu'il y ait - dans les rencontres que j'ai pu avoir - de débat sur ce thème, y compris d'ailleurs quand on rencontre les maires. Andréa BROUILLE a rencontré l'Association des maires de Haute-

Vienne, moi-même celle de Dordogne. Je vois combien ce dossier imprime. Quand vous regardez une entreprise comme CEVA Santé Animale, la plus grosse ETI de la nouvelle Région à Libourne, s'engageant dans un processus massif RSE, le signal que le Politique - ce que nous sommes - après un travail de longue haleine avec plus de 450 scientifiques à engager avec toute la société Nouvelle-Aquitaine, je pense que là, nous avons redonné du sens - d'une certaine manière - à l'ensemble de nos politiques. Je sens que du côté des agents de cette Région, il y a aussi une part d'honneur et de fierté à participer à cette action. Beaucoup de points d'ailleurs.

J'étais à La Rochelle avec une douzaine d'entreprises - assez exceptionnelles que l'on ignore - qui sont les premiers fabricants d'Europe de bennes à ordures. Cela peut sembler étrange, mais ces entreprises sont en train de basculer sur la motorisation à l'hydrogène pour leurs bennes à ordures. La Constitution du Cluster que nous avons faite, avance très vite autour du stockage d'énergie, pas simplement du côté du stockage électrique, mais aussi de l'hydrogène. Je suis surpris - je le dis à tous les collègues qui sont ici, y compris celles et ceux qui sont à la tribune dans l'exécutif - de voir de plus en plus d'entreprises, de toute taille, anticiper le basculement à l'hydrogène. C'est vrai, on a deux discours : hydrogène - stockage électrique. J'entends beaucoup d'entreprises, il y a une autre entreprise de la Région de La Rochelle qui s'appelle Elixir Aircraft, qui pense à motoriser les avions à l'hydrogène. Nous, nous pensons à motoriser aussi les TER à l'hydrogène - pas que - pour voir un peu quels sont les deux dispositifs.

Jean-Louis NEMBRINI a organisé une séquence à Mont-de-Marsan sur le gaspillage qui s'est très bien passée aussi.

L'impact de nos décisions sur l'ouverture ou la réouverture d'un certain nombre de lignes : Cléon - Bordeaux - Parentis - La Teste. Tout cela fait partie du dispositif.

Sur le verdissement de la flotte, nous avons eu - avec Renaud LAGRAVE et les services - une réunion intéressante avec Bombardier. Nous allons devoir remotoriser un certain nombre de trains à mi-vie, on est en train de travailler sur cette remotorisation. Ce qui fait que, à la fois la Région porte cette dynamique, et en même temps, les partenaires agricoles, industriels basculent là-dedans. Je ne voudrais pas - d'ailleurs, je le dis - que cette relation de confiance que nous avons su établir avec le monde économique et social, soit perturbée par des attitudes différentes. Nous ne réussirons cette transition que par la confiance, pas par la stigmatisation.

Sur la sécheresse, je pense que Jean-Pierre RAYNAUD en dira un mot. J'ai eu l'occasion cet été de voir le plateau de Millevaches, de voir autour de Bort-les-Orgues, la Creuse, on est vraiment dans une situation extrêmement complexe. Là, il faut se débarrasser de tous les dogmes pour essayer de trouver la solution qui limite le ruissellement, que ce soit pour le cycle long ou court de l'eau.

Je remercie Lydia HERAUD de son travail. Nous avons gagné cet appel à projets « Territoires d'Innovation » avec VitiREV. C'est une opération extrêmement structurante et symbolique de sortie des pesticides dans ces 10 années, avec tout le monde de la viticulture.

Je ne voudrais pas cependant que l'on oublie... Bien sûr, nous ne réussirons Néo Terra que si - et uniquement si - nous embarquons tout le monde, y compris les territoires. J'ai été frappé dans les trois contrats que j'ai signés dans le Nord Deux-Sèvres, que ce soit dans la Gâtine, dans le thouarsais à Parthenay, que dans chacun de ces contrats, une grande partie se fixe sur la transition climatique. Nous nous sommes dits avec Reine-Marie WASZAK : « il faut que nous complétions chacun de ces contrats - et ils seront quasiment achevés d'ici le début de l'année prochaine - d'un volet climatique ». Nous devons accompagner et stimuler les territoires sur la transition climatique. Il y a une vraie conscience là-dedans. Je pense qu'il faut aussi que nous ayons conscience que nous ne basculerons pas notre société si nous ne tenons pas les deux autres bouts de la chaîne, si j'ose dire : l'aspect humain, social, solidarité et économique. Nous ne ferons pas sans cela. L'aspect économique, j'évoquais un certain nombre d'entreprises aujourd'hui qui sont en train de s'engager sur d'autres sources d'énergie, d'autres relations dans la gestion de leur entreprise. L'enjeu de la transition climatique est un enjeu technologique fabuleux, fantastique, et peut-être aussi important que le numérique. Je ne voudrais pas que notre pays et la Nouvelle-Aquitaine passent à côté de cet enjeu. Imaginons ce que sera demain le travail dans la viticulture. Il y aura de nouveaux matériels, nous avons déjà beaucoup d'appels à manifestation d'intérêt ou d'appels à projets sur ces nouveaux matériels. Sur les technologies ou les produits de traitement qui sortiront de la chimie fossile, ce que nous faisons sur les micro algues, sur la chimie du végétal, il y a des enjeux colossaux sur la façon avec laquelle on va stocker l'eau. Pour quelle agriculture ? Tout cela nous ouvre des perspectives qu'il va falloir animer, fomentier, construire, accompagner puisque nous nous sommes fixés 10 ans pour l'ensemble de cette transition.

Le deuxième - ou le troisième point - c'est tout l'aspect social et solidarité. Je ne sais pas si vous êtes passés à côté d'une information qui est peut-être - au-delà des problèmes géopolitiques - un des points les plus décisifs de l'année 2019 : la prise de position du patronat

américain sur la relation à la croissance, la relation à la gestion des entreprises. Pour ceux qui s'intéressent plus particulièrement à l'histoire économique et à l'histoire des positions, le patronat américain avait pris une position très Reagan, Thatcher, école de Chicago à cette époque. On en a vu les dégâts :

- Explosion des inégalités, produisant du vote populiste puisque finalement aucun système ne fonctionnait bien,

- Explosion de l'atteinte à l'environnement,

- Explosion des guerres.

La démonstration est faite que les postures internationales d'aujourd'hui produisent des violences assez évidentes. Aujourd'hui, Esther DUFLO vient d'avoir le prix Nobel de l'économie et la petite brigade française d'économistes aux États-Unis est en train de renseigner, de documenter combien la croissance est mise en cause par les inégalités. À tel point qu'il y a eu la semaine dernière - je ne sais pas si vous l'avez écoutée - une émission de France-Inter, en début d'après-midi, qui comparait l'application du programme du Conseil national de la Résistance et les Trente Glorieuses, et les déclarations ultérieures d'une certaine partie du monde politique qui ont cassé cette croissance. Il faut sûrement se poser la question de savoir si les inégalités ne sont pas un frein à la croissance et à une autre croissance. Je le dis depuis pas mal de temps, il ne s'agit pas de tomber dans une caricature inverse, mais il y a là des éléments que l'ouvrage de PIKETTY et de ses collègues ont largement démontrés. Je suis heureux de voir que les chefs d'entreprise de la Région - sans exception - ont compris que dans une entreprise, l'élément essentiel de sa compétitivité c'était les hommes et les femmes qui y travaillaient. Je pense qu'avec cette vision, cela nous permet d'avoir à l'égard des Gilets jaunes, de l'abstention, du vote populiste, des réactions un peu plus construites que celles - qu'ensemble - nous devons avoir.

Je reviendrai progressivement sur l'ensemble des différents dossiers, mais je voulais évoquer cela. Je reviens sur cette position du patronat américain. Le patronat précédent c'était les actionnaires, position de ce patronat c'est les salariés, les territoires, l'investissement.

À méditer.

Mes chers collègues, je vous propose d'ouvrir cette séance.

M. COLOMBIER. - Le 30 septembre, le Congrès des Régions de France se tenait à Bordeaux. Il était intéressant de faire un premier bilan des nouvelles régions après près de 4 années d'exercices. Ce fut le cas, appuyé par un rapport de la Cour des comptes, qui fut un Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine -Séance plénière des 21 et 22 octobre 2019 - MAPA 2018I001S05511/in extenso - 17/325

premier constat : la fusion des anciennes régions dans ces nouveaux mastodontes administratifs, n'a pas amené d'économie, loin s'en faut. Elle pèse désormais, et plus lourdement, sur le portefeuille des contribuables. Ce constat évident confirme et prouve la justesse de notre analyse : depuis 4 ans, nous vous avons prévenu que les charges - au contraire d'une économie d'échelle - allaient augmenter, que la fusion allait complexifier les circuits de décision et les délais d'exécution, sans parler de l'éloignement de l'institution vis-à-vis des populations. Vous nous répondiez alors que le coût des régions allait baisser et qu'à plusieurs, nous sommes plus forts.

Aujourd'hui vous répondez par deux arguments :

- Des économies n'étaient que dans l'esprit de Monsieur VALLINI puisque toute fusion entraîne - dans un premier temps - des dépenses incompressibles. Ben voyons ! C'est curieux, vous nous sortez André VALLINI du chapeau aujourd'hui, si je puis dire. Je ne vous ai jamais entendu prononcer son nom dans ce domaine quand on évoquait le coût des charges supplémentaires de la fusion de nos trois anciennes régions, que ce soit dans les nombreux débats de la campagne électorale d'alors, ou dans nos premières assemblées plénières.

- Toute fusion, même dans l'entreprise privée, entraîne des dépenses - certes - au démarrage de la fusion. Mais après quatre années des exercices, nous ne voyons même pas l'amorce d'une réduction des dépenses globales et régionales. L'harmonisation des politiques de nos trois régions est d'une telle complexité que vous avez dû embaucher - du reste - 200 agents supplémentaires, complexité et charges de personnel en hausse.

Vous vous dites fier d'avoir augmenté les bas salaires des milliers d'agents d'entretien des lycées. Très bien, je ne vous en ferais pas reproche. Mais ceci ne justifie pas l'explosion de notre endettement à près de 500 millions d'euros en 4 ans.

De même cette année, l'investissement diminue alors que les frais des élus augmentent. Pour faire simple, on nous a vendu la fusion des régions au nom d'économies totalement fictives. De plus, vos actions dans tous les domaines - et je vous l'ai rappelé à plusieurs reprises - vous amènent à vous octroyer- en fin de compte - une nouvelle compétence générale, qui - sur le papier, au nom de la loi NOTRe - avait soi-disant disparu. Nous savons tous que le dessein d'alors était de rivaliser avec les régions espagnoles ou allemandes, de landériser la France et en tricotant, de ce fait, la Nation. Des super régions pour des coûts toujours plus lourds et des circuits toujours plus complexes. Outre les préceptes de la nouvelle religion écologique - nommée ici Néo Terra - outre le fait qu'elle pèsera lourdement sur les finances régionales, on ne

sait du reste à quelle hauteur. Il serait temps de quantifier ces dépenses. Pratiquement toutes nos politiques vont devoir se surcharger de règles, règlements, d'obligations supplémentaires pour avoir accès à l'aide régionale. Ceci concernera et pénalisera surtout nos petites entreprises - nous en avons déjà eu des échos - les petites structures, nos agriculteurs, car ils devront en passer par ces règles, dites d'éco-socio conditionnalité. C'est évidemment un frein et une complexification dans des dossiers déjà pas si simples, ceci entre autres, au détriment de la ruralité.

J'ai lu, sur le site de la Région, les buts et les objectifs de VitiREV. Joli nom. Sur le fond c'est une bonne chose qui conduirait à la disparition des pesticides chimiques et prendrait le virage vers une agriculture plus raisonnable et raisonnée. Mais là encore, la liste interminable des objectifs et des moyens dans un langage - pour le moins très administratif - ne plaide pas pour une compréhension rapide vis-à-vis des agriculteurs, et notamment des viticulteurs, qui sont déjà surchargés de travail, de paperasse et de charges. J'en veux du reste - pour preuve - la réserve d'une vice-présidente de la Chambre d'agriculture qui reconnaissait, à cette lecture, devoir approfondir ses connaissances. Demain, devant les préfetures, les agriculteurs de France vont faire entendre leur voix, leur détresse face à un pouvoir qui les ignore et les tue à coup de traité de libre-échange - Union européenne-Canada - ou avec le Mercosur. Ils subissent l'agribashing qui fait d'eux des pollueurs, ils subissent les charges, salaires et retraites de misère, la menace de taxes supplémentaires sur le gaz routier à fiscalité réduite ou la concurrence insupportable des productions étrangères. Or, depuis des mois, au fil des plénières, c'est le silence radio de votre part sur l'agriculture. Je vous ai alerté à plusieurs reprises solennellement, sans aucun écho. Ne sommes-nous pas la première Région agricole de France et d'Europe avec, au-dessus de la tête, une épée de Damoclès ? À savoir, le renouvellement de la PAC prévoyant la baisse - encore - des revenus agricoles. Ici, pas un mot, pas une prise de position de votre part, pas un bilan, surtout de notre politique agricole régionale. On est dans le déni - ou du moins - dans l'irrationnel.

Touchant les transports, nous constatons que les usagers sont - une fois de plus - pris en otage. Dans ce domaine, nous vous avons demandé la gratuité dans les transports régionaux pour les anciens combattants. Vous nous avez répondu que vous réfléchissiez à ceci. Nous n'avons pas encore votre position. Qu'en est-il ?

Quant à la motorisation à l'hydrogène, je rappellerai deux choses.

Notre mouvement fut le premier - il y a déjà des années - à envisager l'hydrogène comme une option de recherche sérieuse. D'autre part - je le citais il y a quelques mois - le président de

la SNCF, Guillaume PEPY, nous annonçait - à nous les parlementaires - laisser dans chaque région un train-TER qui marcherait à l'hydrogène. J'espère que ses paroles seront très vite concrétisées, nous verrons ce qu'il en est.

Dans notre pays, tous les grands services publics sont dans la rue au fil des mois, des Gilets jaunes aux pompiers - submergés d'interventions - au manque d'effectif criant et palliant aux ambulanciers ou aux urgences. Ils ont notre entier soutien, sans parler lorsqu'ils se font caillasser ou agresser dans les quartiers, des zones de non-droit.

Monsieur le Président, sortir l'étape de la loi du GIEC est une chose, mais résoudre le problème des véritables labyrinthes de la formation comme de l'apprentissage, où personne ne s'y reconnaît, est une autre chose plus préoccupante pour aider nos concitoyens dans nos territoires. Alors, écoutez-les d'abord et agissons. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Mon cher Jacques, vous mélangez tout. Je reviendrai à ce qui nous concerne, on n'est pas là pour faire un débat national. Est-ce que le fait que nous ayons augmenté les salaires des ouvrières et des ouvriers de l'Éducation nationale, pèse sur les impôts ? Non.

M. COLOMBIER. - Sur le budget.

M. LE PRÉSIDENT. - Non, il pèse sur le budget, mais pas sur les impôts.

M. COLOMBIER. - Sur l'endettement, mais je n'ai jamais dit...

M. LE PRÉSIDENT. - Je ne vous ai pas coupé, s'il vous plait. En plus, vous êtes premier dans le groupe. Je suis fier d'avoir arbitré - sur la proposition de Pierre CHERET - pour augmenter les salaires des ouvrières et des ouvriers de l'Éducation nationale. Point.

Je le dis - à travers vous - au magistrat de la Cour des comptes.

M. COLOMBIER. - Je vous en ai félicité.

M. LE PRÉSIDENT. - Sur l'éloignement, je viens de passer - depuis le 15 août - 3 jours par semaine dans tous les territoires, à voir tout le monde : les élus, les responsables, les maires. On signe des contrats avec tous les territoires et je peux vous dire qu'il y a une certaine appétence, une certaine fierté des élus, de répondre, que la Région réponde à une démarche - certes, qui n'était pas la même que précédemment, qui est plus concentrée sur le développement économique, l'agriculture, la transition - mais cela marche. L'endettement se calcule en rapport avec nos recettes. Vous êtes élu depuis trop longtemps pour ne pas nous

faire l'injure de ne pas le savoir. Vous avez noté qu'il baissait, cet endettement, avec les capacités de... Donc quand même, qu'on arrive à parler un langage commun.

Je ne sais pas où vous trouvez 200 agents supplémentaires, sauf à trafiquer l'information sur les 160 agents qui viennent des départements, ce que vous venez de faire.

Sur l'agriculture, nous avons inventé, en ex-Aquitaine, l'AREA (Agriculture Respectueuse de l'Environnement en Aquitaine). Savez-vous d'où c'est venu ? Des responsables agricoles eux-mêmes. Ce sont les responsables agricoles - notamment le président CASTAING - qui ont conseillé à l'exécutif régional d'organiser le soutien à l'agriculture autour des produits de qualité pour, justement, que la valeur reste aux agriculteurs.

Quant à l'éloignement, je peux témoigner que tous les collègues qui sont autour de moi - et bien d'autres - sont sur le terrain chaque jour où il n'y a pas une plénière.

Dans la salle. - Je confirme.

M. LE PRÉSIDENT. - Et ils en sont félicités.

M. COLOMBIER. - Anciens combattants ?

M. LE PRÉSIDENT. - Les anciens combattants, je n'ai pas la réponse encore parce qu'ils étaient auprès du Département.

Mme REQUENNA. - Monsieur le Président, mes chers collègues, vous m'avez donné la parole, je la prends.

M. LE PRÉSIDENT. - Attends, je termine Pascale. Jusque-là cela se passait dans le département de la Gironde. Le problème pour nous c'est de l'étendre à toute la Région. En plus compte tenu du prix, je pense qu'il faut que l'on y réfléchisse à deux fois.

Avec la permission de Guillaume - Pascale - parce que c'est vrai que Guillaume m'a demandé la parole en premier.

Mme REQUENNA. - Merci Monsieur le Président, merci Monsieur GUÉRIN. Je serai très brève.

Après un été riche en événements, dont vous en avez relaté certains ce matin, j'ai choisi à mon tour - à l'occasion de cette rentrée - d'en aborder certains dans un bref propos liminaire. D'abord, au nom du groupe MoDem et apparentés, je ne manquerai pas de rendre hommage à Jacques CHIRAC décédé le 26 septembre dernier. Je salue ici bien sûr l'homme d'État, l'animal politique à l'incroyable pugnacité et longévité, mais aussi l'humaniste qui a dit non à la guerre en

Irak, l'épicurien faible face aux plaisirs de la vie, l'homme de culture passionné d'art primitif, l'amoureux de la France qui avait un ami dans chacun des villages. Également, l'homme, le père qui - comme tout un chacun - portait avec pudeur ses propres douleurs.

Je veux ici aussi saluer la mémoire d'une des figures les plus emblématiques de Gironde : Philippe MADRELLE. Là aussi, la longévité et la diversité de ses mandats sont la preuve de son engagement inlassable à servir ses compatriotes et la preuve de l'efficacité de cet engagement. Voilà deux figures qui méritaient un hommage. Il y a aussi, cet été, un homme qui est disparu le 5 août dernier. Il s'agit d'un des 3 600 anonymes qui représentent les maillons de notre territoire, le maire de Signes : Jean-Mathieu MICHEL. Décédé dans l'exercice de ses fonctions alors qu'il consacrait - depuis 36 ans - temps et énergie au service de sa commune et de ses administrés. Cet événement dramatique ne sera pas - vous en conviendrez - de nature à éveiller des vocations entre l'élus bashing, les engueulades et les risques physiques, sans oublier la dilution des compétences. On comprend mieux le ras-le-bol des maires et les démissions en masse au cours de cette mandature.

À la veille des élections municipales, nous souhaitons que la loi Engagement et proximité fasse preuve d'efficacité pour valoriser la commune qui est par nature, l'échelon de proximité premier et le premier niveau de service public également. Nous souhaitons qu'elle redonne tout son sens à la fonction du maire, tout en facilitant l'exercice. Mesdames et messieurs les parlementaires présents dans cet hémicycle, nous comptons sur vous.

La rentrée aussi avec les bonnes notes et les fausses notes. Au titre des satisfactions, le bilan des entrées en apprentissage, au premier semestre, enregistre une progression de 8,4 % par rapport à l'an passé (2018) qui avait également enregistré 7 % d'augmentation. Si le chemin reste encore long, on ne peut que se féliciter de cette évolution en souhaitant qu'elle s'accompagne également d'un véritable changement de regard sur ce type de formation.

La rentrée scolaire a aussi été l'occasion de mettre en œuvre certains règlements et certaines dispositions que nous avons pris dans cet hémicycle :

- Le règlement des transports uniformisés,
- La mise en œuvre de la gratuité des livres pour les lycéens ou le chèque livre.

La presse s'est fait l'écho de nombreuses discordances, notamment en matière de transport. J'entends bien et je pense même que cela est tout à fait normal, que les choses ne soient pas linéaires lorsque l'on met en œuvre de nouvelles mesures. De même, pour la mise à disposition des livres, il y a parfois eu quelques couacs. Cela aussi, je l'entends parfaitement.

Nous sommes des relais sur le territoire pour expliquer ces mesures et nous sommes aussi là pour vous faire remonter quand les choses ne fonctionnent pas parfaitement. Il y a des fois où l'on peut apporter des réponses en se référant au règlement, mais il y a d'autres fois où l'on pense que les réponses données aux administrés ne sont pas forcément justifiées. Nous-mêmes, on ne peut pas les justifier. Dans un tel cas, il arrive que la Région et les vice-présidents, ou le président, soient sollicités par courrier. Je pense qu'il serait bon que nous répondions - que vous répondiez - aux personnes qui vous sollicitent Monsieur le Président, messieurs, mesdames les vice-présidentes.

Cet été, aussi, était rendu le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, je ferai un commentaire bref lors des débats.

Monsieur le Président, mes chers collègues, je vous remercie.

M. GUÉRIN. - Président, je vous sens de plus en plus attiré par le tropisme du MoDem, c'est assez drôle.

M. LE PRESIDENT. - Qui cela ? Moi ?

M. GUÉRIN. - Oui, vous, oui. Parce que c'est tout le temps pareil, on demande la parole, vous nous la donnez et après vous revenez à Pascale. Ce n'est pas grave.

M. LE PRESIDENT. - Oh... un homme/une femme, un homme/une femme, Guillaume...

M. GUÉRIN. - Ce n'est pas grave. Vos alliés de la gauche/de la gauche doivent apprécier.

Monsieur le Président, chers collègues, nous tenons à nous associer à l'hommage que vous avez rendu au Président MADRELLE, et bien sûr, au Président CHIRAC. Le Président CHIRAC a marqué à jamais la terre corrézienne et limousine. Je ne paraphraserai pas tout ce qui a été dit sur lui en tant qu'immense homme d'État. Je tiens à saluer mon amie Françoise BEZIAT, présidente de la Fondation CHIRAC qui siège dans cet hémicycle à nos côtés.

Jacques CHIRAC c'était aussi l'homme des grandes lois sur le handicap, Françoise en sait quelque chose. Jacques CHIRAC a permis le désenclavement de ce territoire Nord-Aquitain en imposant - à l'époque - l'autoroute A20 et l'A89 qui ont permis à ce territoire du Nord de la Nouvelle-Aquitaine de se désenclaver - à la fois - vers le Nord, le Sud et l'Est. Président, vous le savez parfaitement, il reste un immense chantier de désenclavement vers l'Ouest. Vous aimez à le répéter lors de vos déplacements en Limousin et en Poitou-Charentes, vous n'êtes pas sans savoir qu'un collectif de chefs d'entreprise et d'élus locaux - aussi bien limousins que picto-charentais - s'est constitué pour soutenir un projet d'autoroute concédé appelé A147. Ce projet

draine aujourd'hui de plus en plus d'entrepreneurs et d'individus issus de la société civile sur ce territoire Nord-Aquitain. Une étude a d'ailleurs été confiée au cabinet EXPLAIN et à la DREAL, qui prévoit un itinéraire à 130 km heure avec huit échangeurs. Votre administration connaît les tarifs qui ont été retenus par ce cabinet, à savoir : 7 centimes pour les véhicules légers contre 15 centimes pour l'A65 - vous allez voir pourquoi je fais ce parallèle-là - et 15 centimes pour les poids lourds contre 45 centimes pour les poids lourds sur l'A65. Aujourd'hui, si l'on devait retenir ces chiffres-là, c'est tout simplement un enterrement de première classe de ce projet qui serait inéluctable.

Ma question est simple Monsieur le Président : pourquoi ces tarifs là au Nord de la Nouvelle-Aquitaine ? Pourquoi des tarifs totalement différents sur l'A65 ? L'A65, vous l'avez voulu- vous, Alain ROUSSET - en tant que Président de la Région Nouvelle-Aquitaine. À l'époque, vous l'avez très largement défendue dans les ministères. Aujourd'hui, nous ne comprenons pas ces chiffres. Ce sont des chiffres qui - aux dires de ceux qui suivent de très près ce dossier - sont totalement arbitraires. Nous ne pouvons nous contenter - nous, élus du Nord de cette grande Région Nouvelle-Aquitaine, que nous soyons Limousins ou picto-charentais - d'avoir une fin de non-recevoir, une nouvelle fois sur ce dossier. Je vous rappelle quand même que, l'A147 actuelle est la troisième route la plus accidentogène de France au kilomètre. Ce n'est pas anodin. Ce sont des morts tous les ans. En période hivernale, ce sont des morts tous les mois. C'est un sujet qui va au-delà du sujet d'aménagement du territoire.

Aujourd'hui Président, je crois que - vous aimez à la répéter et je le crois vrai - vous avez beaucoup de réseau. Nous avons un secrétaire d'État nouvellement nommé qui est issu du territoire Limousin. Si, avec le réseau qui est le vôtre, avec la puissance financière de la Nouvelle-Aquitaine, avec la présence d'un secrétaire d'État sur le territoire, nous n'arrivons pas à faire aboutir ce projet de désenclavement entre Limoges et Poitiers, alors Président, qui le peut ? Et à quoi cela sert de faire la politique ? C'est la question que je vous pose clairement puisque l'on vient m'expliquer - sur mon territoire - que ce n'est pas incompatible avec l'aménagement en 2 X 2 voies de la route. Très bien. Sauf que si l'on s'en tient à ce qui est voté dans le CPER actuel, rien n'aboutira, rien ne sera fini avant 2100 environ. Vous ne serez plus là pour le voir et moi non plus Président. OK, ces deux projets ne sont pas contradictoires et ils peuvent être parallèles, mais le CPER aujourd'hui est totalement insuffisant en termes d'engagement financier sur ce projet-là.

J'ai une inquiétude plus personnelle : la négociation future des CPER 2021-2027. D'ailleurs je suppose que vous apprécierez la façon dont l'État recentralise la négociation de ces

CPER puisqu'aujourd'hui les préfets de Département demandent aux maires des grandes villes et aux présidents des intercommunalités, de faire remonter leur projet directement à l'État. Je m'interroge quand je vois les directives qui sont dans ce futur contrat de plan État-Région 2021-2027, où l'on parle de tout sauf d'infrastructures. Si vous pouviez nous donner des éléments sur « comment l'État envisage de traiter les infrastructures dans son futur CPER », cela nous intéresserait beaucoup.

En tout état de cause, pour revenir au projet d'aménagement de la RN 147 ou de l'A147, aujourd'hui, ce qui figure dans le CPER - Président - est beaucoup trop insuffisant.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Mon cher Guillaume, je partage totalement ce que vous avez évoqué, d'autant qu'en plus le CPER n'est même pas - du côté de l'État - financé, aujourd'hui, celui-ci. Sur l'A147, cela suppose d'une part que l'État, l'Agglomération, le Département et la Région se mettent d'accord pour que l'on accélère et que l'on augmente la volumétrie du CPER. Je l'ai proposé au président de l'Agglomération, au président du Département - que je dois revoir bientôt, les deux responsables - et à l'État. J'ai un rendez-vous avec Jean-Baptiste DJEBBARI. J'espère qu'il ne me répondra pas, comme il m'a répondu sur la rénovation ferroviaire, du genre : « l'État ne peut pas suivre ». Je résume.

Sur la stratégie par rapport au désenclavement vers le Nord, vers Poitiers de Limoges, je pense que la mise à 2 X 2 voies, notamment au nord de Limoges, les créneaux ne sont pas incompatibles avec la réflexion autour d'une autoroute. Si je reprends l'expérience que nous avons eue en ex-Aquitaine, nous avons commencé à financer le contournement d'Aire-sur-l'Adour, ce qui a montré notre volonté de faire. Si le territoire ne démontre pas - c'était la même chose pour la ligne à grande vitesse pour Bordeaux - sa volonté de faire et de moderniser ses moyens de transport, on n'y arrivera pas. Là, il s'agit - sur l'A147 et sur le désenclavement de Limoges - de quelque chose de vital. À un moment donné, il va y avoir un dépérissement économique. S'il y a un dépérissement économique, il y a un dépérissement social, etc. La situation est assez grave, je porterai ce dossier avec la légitimité politique qui est la mienne. Je vous rendrai compte de la réunion que j'aurais eue avec le secrétaire d'État DJEBBARI.

Pour ce qui concerne les chiffres de l'autoroute, ce sont des chiffres - prix de péage - qui circulent en interne. Je ne sais pas s'ils sont fiables pour l'instant. Cela m'a été donné - comme vous l'avez fait - par le président de la Chambre des commerces de la Haute-Vienne.

M. GUÉRIN. - Pardon - j'entends- ce sont peut-être des chiffres en off, sauf qu'aujourd'hui, vous savez très bien comment cela se passe, les projets se passent toujours en off et votre administration est parfaitement au courant de comment cela fonctionne. Si les chiffres, qui sont avancés aujourd'hui pour la concession, étaient les chiffres retenus - vous le savez mieux que moi pour l'avoir imposé en 1965 - ce projet de concession ne peut pas voir le jour.

M. LE PRESIDENT. - Oui, bien sûr.

M. GUÉRIN. - Je vous demande une chose très solennelle : c'est que vous pesiez de tout votre propre poids de Président de Région, d'ancien président de l'ARF, pour faire en sorte que l'on ait les mêmes chiffres sur l'A65 pour l'A147.

M. LE PRESIDENT. - Je le fais.

M. GUÉRIN. - Le Nord de la Nouvelle-Aquitaine mérite le même traitement que le Sud Président.

M. LE PRESIDENT. - Il se trouve que je n'avais pas les responsabilités parce que ce genre de dossier prend 15 ans.

M. GUÉRIN. - Oui, mais avec le CPER, cela va en prendre 130.

M. LE PRESIDENT. - On est d'accord, c'est ce que j'ai défendu à l'époque. Il n'y a pas de désaccord. Le deuxième point c'est que, ce que nous avons démontré en ex-Aquitaine, notre volonté de faire. Tant pour le fer - si j'ose dire - que pour la route.

M. BITEAU. - Je ne reviendrai pas sur les hommages qui ont été rendus, que nous partageons bien évidemment, les différentes prises de paroles ont déjà été claires sur le sujet, et nous nous y reconnaissons.

J'espère juste aujourd'hui que nous aurons une séance plénière complètement apaisée à la mesure des enjeux qui sont les nôtres et à la hauteur de cette assemblée républicaine. La sérénité doit présider à nos débats pour une république apaisée, une séance plénière importante nous attend. Nous avons à nous préoccuper d'enjeux importants et de dossiers emblématiques de l'action régionale :

- Gestion rigoureuse des données publiques (cela a déjà été évoqué),
- Préoccupations environnementales (cela a été évoqué avec Néo Terra),
- Action économique volontariste,
- Tourisme durable.

Tous ces sujets sont forcément très importants. Sans vouloir éviter le débat qui a eu lieu il y a quelques jours d'une autre plénière, d'une autre Région.

Et j'espère - belle réaction Monsieur COLOMBIER - que notre assemblée saura élever le débat et éviter les pièges électoralismes, du racisme et de la bêtise, et que la République, qui n'a pas besoin de prosélytisme ou de stigmatisation, mais de responsabilité, de tolérance, de fraternité et de fermeté - le cas échéant - et surtout, d'apaisement. Pour ceux qui enfreignent la loi, il y a la justice. Quand les valeurs de la République ne sont pas partagées et protégées, il y a le combat politique.

Je tiens à formuler une remarque concernant le poids des régions et de la décentralisation. Je veux surtout focaliser mon propos sur ce sujet : la décentralisation. Vous l'avez dit et répété, Monsieur le Président : « un pays centralisé ne se réforme pas, il fait sa révolution ». Nous partageons ce point de vue. Le peuple des ronds-points a démontré sa réelle détresse et cela rend nécessaire une plus grande proximité des institutions. Il faut donc bien sûr « de » l'État, mais il faut surtout « mieux » l'État. Un État qui agisse en proximité. Or, cette proximité passe sincèrement par la décentralisation que vous appelez depuis très longtemps de vos vœux. Il faut reconnaître l'action des régions et je partage - Monsieur le Président et celle qui le remplace pour le moment - votre inquiétude sur un certain nombre de fonds européens. Le second pilier de la PAC avec un dégageant d'office qui est inquiétant et qui montre que les fonds gérés par l'État ne sont pas bien gérés. Même constat sur les fonds européens aux affaires maritimes et à la pêche où les fonds gérés par les régions se sont plutôt bien comportés, auront été suffisamment bien animés pour que l'on n'ait pas de constat de dégageant d'office, alors que les fonds européens aux affaires maritimes et à la pêche gérés par l'État, font l'objet de dégageant d'office. Ce qui, en l'état actuel des activités primaires sur notre territoire, est purement scandaleux. Nous devons insister pour que les régions restent Autorité de Région sur ces fonds, tant les régions ont fait leurs démonstrations d'efficacité sur la bonne gestion de ces fonds européens.

Concernant la Région et sa fiscalité régionale, qui est déjà très contrainte et peu dynamique, je signale que Sylvia PINEL a déposé un amendement pour permettre de moduler les tarifs des cartes grises en fonction de la puissance des véhicules. Cet amendement a malheureusement été repoussé par le Gouvernement, la majorité du Gouvernement, donc la majorité en marche. Ce texte poursuivait pourtant trois objectifs qui permettaient aux régions d'améliorer le pouvoir d'achat des ménages en :

- Diminuant la taxe sur la carte grise pour les petites cylindrées,

- Sensibilisant les automobilistes en faisant de l'incitatif : aller vers des véhicules moins polluants,
- Renforçant l'autonomie fiscale d'une collectivité - et en l'occurrence - la Région.

Visiblement, le chemin qui mène à une véritable décentralisation est encore long, mais je sais que c'est un combat qui vous tient à cœur Monsieur le Président. Nous serons à vos côtés pour continuer de porter une vision décentralisée de l'action politique sur nos territoires. Je vous remercie Monsieur le Président de votre attention.

Mme MONCOND'HUY. - Monsieur le Président, mes chers collègues. À mon tour de vous souhaiter une bonne rentrée. Cette plénière de rentrée est l'occasion pour nous - écologistes - de réaffirmer la trajectoire dans laquelle nous nous situons.

La feuille de route Néo Terra, votée en juillet dernier, nous a donné un cap sur lequel nous devons tenir bon parce que la situation nous y oblige, encore et toujours.

La sécheresse inédite connue cet été connu que l'on pourrait croire finie parce que la pluie est revenue, mais qui s'aggrave chaque année de plus en plus. Notre environnement change sous nos yeux à une vitesse qui dépasse souvent les prévisions scientifiques.

Le glacier Ariel - que vous connaissez peut-être - situé le plus à l'ouest des Pyrénées, dans notre Région vient définitivement de disparaître, conséquence de l'augmentation des températures. Nous irons - à l'issue de cette plénière - y apposer une plaque comme un témoin de notre responsabilité à l'égard des jeunes générations. Nous connaissons ce qui se passe, nous savons ce qu'il faut faire, les scientifiques nous le disent. L'aurons-nous fait lorsque nos enfants liront cette plaque ? Ils seront seuls à pouvoir nous le dire. Comme le glacier Ariel, la moitié des glaciers pyrénéens a déjà fondu, il est fort à craindre qu'ils disparaîtront tous d'ici 2040. C'est une situation d'une tristesse infinie avant tout. Quand j'étais plus jeune, je lisais FRISON-ROCHE et ses aventures dans les glaciers alpins qui semblaient indestructibles, plus forts que l'homme, me faisaient rêver.

Passé la tristesse du cœur, c'est l'urgence d'agir. Les glaciers forment des réserves d'eau douce capitales, tant pour les réserves humaines que pour les écosystèmes de l'ensemble du Sud-Ouest : agriculture, tourisme, production hydroélectrique. C'est donc des filières économiques entières, puis notre approvisionnement en ressources vitales, que menacent la disparition des glaciers et le dérèglement climatique. Pour protéger ces filières, pour nous protéger, pour protéger les plus précaires qui seront les plus touchés, nous devons tenir fermement notre cap. Mais si le cap doit être engagé de manière claire et sans ambiguïté, la

transition s'accompagne. Les exemples sont légion pour montrer que lorsqu'une décision est prise de manière brutale, ces effets peuvent être contre-productifs par rapport aux ambitions écologiques que nous poursuivons. Ce qui est vrai pour l'écologie, est vrai pour l'ensemble des politiques auxquelles nous sommes confrontés.

En cette rentrée, on peut prendre l'exemple de la réforme du lycée. C'est l'exemple même d'une approche aux objectifs que l'on peut comprendre, mais qui peut être gâchée par une approche hors-sol et non concertée. Alors que les politiques éducatives demandent, par essence, d'être ancrées dans le temps long, la précipitation et le changement incessant font, avec cette réforme, des dégâts considérables auprès des élèves, des familles, de la communauté éducative. Je souhaite rendre hommage aujourd'hui aux chefs d'établissements, à leurs équipes avec qui nous travaillons quotidiennement, et aux équipes éducatives qui ont dû s'adapter dans un temps record, et que - nous, Région - accompagnons au mieux pour faire face à cette contrainte imposée qui aurait mérité plus de temps, plus d'accompagnement et plus de moyens.

En ce qui concerne nos politiques, la crise écologique nous a conduits à inscrire, dans Néo Terra, la sortie des CMR d'ici 2025, et des pesticides d'ici 2030 dans notre Région. C'est un cap ambitieux qui a le mérite de la clarté dans ses objectifs, comme dans son échéance. Maintenant, nous devons jouer le jeu. Tous les projets que nous finançons doivent nous aider à atteindre cet objectif en matière agricole, de gestion de l'eau et économique. C'est aussi un enjeu de crédibilité auprès des acteurs économiques, sociaux de notre Région. Nous proposons, à l'occasion de cette plénière, une motion de soutien au maire qui annonce clairement l'obligation de sortie des pesticides. Une motion qui en appelle surtout à leur donner les moyens d'atteindre cet objectif, parce que c'est aussi l'absence d'accompagnement et l'absence d'espace d'échanges entre les agriculteurs et les citoyens, entre les villes et les campagnes, qui créent l'agribashing, que vous avez mentionné lors de votre intervention. Alors que l'ensemble de cette Assemblée verdit son discours, nombre de nos motions qui concrétisent ces discours sont souvent rejetées. Je pense à celle sur la taxation sur le kérosène, par exemple. A minima, pour répondre à l'objectif de Néo Terra, ce serait un signal fort que cette motion soit votée par une large majorité d'entre nous. Plus largement, l'enjeu aujourd'hui est d'assurer la planification de la mutation de l'ensemble des secteurs. Brusquer les secteurs est risqué, mais l'absence de visibilité, surtout dans un contexte où eux aussi entendent les alertes environnementales, est tout aussi insécurisante pour les habitants et les acteurs de notre Région.

Donner de la visibilité, suivre une ligne franchement tracée, c'est ce qui doit porter chacune de nos politiques. Nos orientations budgétaires s'imprègnent de Néo Terra - et c'est tant mieux - mais c'est bien une réorientation globale et radicale qu'il faut engager. Toutes les politiques de la Région doivent être mobilisées, qu'il s'agisse des compétences historiques ou des nouvelles compétences comme la prévention et la gestion des déchets, qui représentent un enjeu écologique majeur. Chaque direction peut présenter, dès maintenant, une feuille de route destinée à atteindre les objectifs de Néo Terra dans une temporalité qui voit plus loin que celle de notre temps politique. Oui, nous sommes souvent interpellés par les inquiétudes des filières économiques qui alertent sur le risque économique que leur feraient courir nos choix politiques, mais l'effondrement environnemental se moque des filières économiques. Assurer la résilience des emplois, de notre économie, ce n'est pas assurer la survie de secteurs qui sont assurément amenés à disparaître. Au contraire, c'est leur donner un cap lucide et planifier avec eux la mutation des activités et les emplois qui y sont liés. Pour planifier cette mutation, l'enjeu est donc d'assumer un cap clair en interne, auprès des acteurs, en nous appuyant sur la marche importante que représente Néo Terra. Nous avons, pour cela, une obligation de moyens. Le budget 2020 et le redéploiement des effectifs au sein de la Région seront les indicateurs principaux de cette volonté politique.

Merci.

M. LE PRESIDENT. - Je partage ce que vous avez dit dans son ensemble, notamment qu'il faudra accompagner. Il faut faire attention à la deuxième partie de votre propos, parce que la première partie est positive - c'est accompagner - la deuxième partie, c'est brusquer. Je préfère faire confiance. Encore une fois, l'exemple, c'est ce qui vient de se passer à la plus grosse ETI de Nouvelle-Aquitaine : CEVA Santé Animale. On les accompagne et ils sont responsables, ils animent - pour l'intérêt général - le club des ETI de cette Région et d'autres choses. Je n'ai pas eu besoin, tant les rapports que la Région peut avoir avec lui, de lui dire : « vous faites un RSE dans votre entreprise ». Il l'a fait naturellement. Il faut faire très attention, que ceux-là même - les écologistes qui ont toujours prôné la démocratie citoyenne - ne prennent pas des mesures autoritaires qui se retourneraient contre nous d'une manière systématique. Je pense que la discussion sur les limites autour des communes pour les traitements, nous l'avons prise autrement, d'une manière structurelle, en mettant en place, avec VitiREV, un dispositif qui vise - non pas à limiter - mais à sortir, à travers VitiREV, des pesticides et à trouver des réponses aux différentes impasses, tant techniques qu'en termes de conduites de la ville. Soyons attentifs à cela.

Mme LE GUEN. - Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Vice-présidents, chers collègues.

En premier lieu, merci d'avoir spécifié que notre groupe des Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine comptait désormais sept élus. Je tiens à souligner que l'une d'entre elles appartient au parti chrétien-démocrate.

Je pourrais - au nom de mon groupe - parler de la réforme des centres de formation portée par les régions, dont le Gouvernement s'attribue la réussite comme vous l'avez dénoncé ; ou bien des fonds européens pour l'agriculture dont la gestion va retourner à Paris, ce qui vous a fait calculer une perte d'un milliard d'euros sur 2,6M au détriment des agriculteurs ; ou encore du bon de 200 € pour la rentrée des classes dont beaucoup de parents, après avoir créé leur compte sur le site de la Région, ont eu comme mauvaise surprise de se voir réclamer par les libraires, un complément financier pour des livres qui ne leur appartiennent pas, car ils devront les rendre au lycée en fin d'année. Livres uniquement disponibles sur commande, et certains, en rupture de stock. Sans parler de familles devant faire plusieurs dizaines de kilomètres pour se rendre chez le libraire référencé.

Monsieur le Président, je vous ai vu sur France 3 parler de l'éducation. Quelle ne fut pas ma surprise puisque, depuis le début de la mandature, lorsque nous évoquons le problème de l'éducation - ici dans cet hémicycle - je me retrouve bien évidemment souvent toute seule avec le vice-président NEMBRINI. Je trouve cela, quelque part, un petit peu dommage que vous quittiez la séance à chaque fois qu'il est question d'éducation dans cet hémicycle, je tiens à le souligner.

Bien évidemment, sur France 3, la journaliste n'a pas lu votre rapport, comme vous l'avez souligné, elle n'en a pas eu le temps. Ici, nous avons décidé de parler d'autres choses.

- La transition énergétique à travers le multimodal et la modernisation du réseau ferroviaire. Nous sommes bien conscients, Monsieur le Président, que cela vous tient un cœur, comme à nous. Hélas, nous avons l'impression que rien n'avance, à part ce que réalise la région Nouvelle-Aquitaine en ce domaine. L'État reporte l'état des lieux et des besoins de financement du rail. Le rapport arlésien PHILIZOT en est la preuve. D'ailleurs, aucune annonce au Congrès des régions de France n'a été émise à ce sujet, ce qui se passe pour un signal très négatif.

- Le 10 octobre, le colloque sur la desserte des villes moyennes porté par le secrétaire d'État aux transports, a fait comprendre à l'auditoire qu'il ne fallait rien attendre. Pourquoi ?

Quelles sont les révélations que le Gouvernement nous cache ? Serait-ce l'impossibilité du Gouvernement d'arbitrer entre la technique et la finance ? L'État accroit les missions incombant à la SNCF Réseau, mais ne lui accorde pas les moyens nécessaires à leur accomplissement. Toujours des contradictions. Que va-t-il se passer ? L'État va-t-il continuer à sacrifier le réseau ou reconstituer la dette ? 35M d'euros - au minimum - quitte à abandonner le passage de SNCF Réseau en société anonyme, qui a pourtant été voté par le Parlement. Comme beaucoup de chroniqueurs le disent, ce ne serait pas la première fois qu'une décision du Parlement soit contredite par une décision de l'État. Cela - Monsieur le Président - n'est pas sans rappeler l'écotaxe. Alors que chez nos voisins allemands, la compagnie ferroviaire allemande Deutsche Bahn estime qu'elle est la grande gagnante du nouveau programme climatique, de 2020 à 2030, la Deutsche Bahn recevra directement un supplément d'un milliard d'euros par an pour ses investissements. Par ailleurs, les subventions pour les transports de proximité vont doubler à 2M par an à partir de 2025. Enfin, le Gouvernement allemand a confirmé sa volonté de développer le fret ferroviaire en développant le réseau en le rendant plus attractif.

Vous nous avez dit, à une plénière précédente, que vous aimeriez avoir les prérogatives d'un président de l'Andorre, en ce qui concerne le chemin de fer. Monsieur le Président -encore une fois - je vous incite à aller plus loin. La Région est propriétaire des lignes. En PACA, la Région possède la ligne Nice - Digne. La Région Grand-Est s'engage dans le transfert d'une propriété d'une ligne. L'Occitanie s'est penchée sur un schéma voisin pour plusieurs lignes. Quitte à faire de la dette, comme SNCF Réseau et SNCF Mobilités n'ont rien à faire des UIC 7 à 9 :

- Imposez, avec vos alter egos, le transfert des infrastructures concerné aux régions.
- Confiez leur gestion à des structures indépendantes par conventionnement pour pérenniser les infrastructures et relancer des dessertes pertinentes à moindre coût.
- Émettez des obligations régionales afin de constituer un fonds visant à financer ces actions.

Une seule Région n'a peut-être pas la stature financière, mais plusieurs régions ensemble, oui. Monsieur le Président, je rêve du jour où je pourrais refaire Bordeaux - Lyon par le train sans avoir à passer par Paris - un rêve comme le vôtre - lorsque vous avez lancé au Premier ministre : « j'ai un souhait ou un rêve, que votre discours de Bordeaux soit l'équivalent du discours de Lyon du Général de Gaulle en 1969 ».

Pour clore ce sujet, rappelons qu'en 2018, lorsque l'Allemagne investissait 679 € par habitant pour son réseau ferroviaire, l'Italie était à 93 €, le Royaume-Uni à 116 €, et que nous en France, nous étions à 40 €.

Pour continuer, nous avons effectivement rendu des hommages en ce début de séance. Cependant, Nolan est mort. Le jeune Nolan est décédé le 14 septembre 2019, à l'âge de 10 ans, des séquelles de son intoxication. Pour Nolan, cela a été un long supplice, car il n'a pas arrêté de souffrir un seul instant. Des membres qui se déforment, des os qui se cassent, il a dû subir différentes interventions chirurgicales. Il ne pouvait plus manger, déglutir, parler, se mouvoir, car il n'avait plus de coordination. Il était alimenté par sonde, son corps a fini par lâcher. Quelques années auparavant, Nolan avait eu la malchance de consommer un steak haché contaminé par la bactérie *Escherichia coli*. Il faisait partie, à l'époque, de 15 enfants contaminés par cette bactérie, comme ceux hospitalisés au CHU de Pellegrin, souffrant de symptômes identiques, ayant consommé de la viande hachée provenant de l'abattoir concerné (référence FR 4709100244) pratiquant l'abattage rituel. Nolan a donc rejoint Matthew, 6 ans, décédé en Charente en février de cette année, contaminé par la même bactérie.

Combien de Nolan faudra-t-il pour réagir ? On nous cache le nombre de cas depuis 2011, année où l'on avait recensé 4 321 cas de contamination et 126 morts en Europe. Comment peut-on croire encore que l'égorgeage de l'animal, avec la projection de sang, peut donner une viande saine et propre à la consommation ? Ce qui étonne le plus face à l'attitude irresponsable des autorités et des élus devant ce grave problème de salubrité publique et de risque de contamination, est l'incapacité de faire appliquer le principe de précaution le plus strict, qui seul, peut éviter une crise sanitaire grave.

Pour terminer, il n'y a pas eu que Nolan, quatre policiers sont morts. Suite aux quatre fonctionnaires de police assassinés à la préfecture de police de Paris, qui a mis en évidence certaines failles au niveau de la surveillance de la radicalisation dans les services publics, nous sommes en droit de nous demander quelles sont les directives qu'a pris - ou que va prendre - la région Nouvelle-Aquitaine en ce qui concerne d'éventuelles radicalisations auprès de son personnel. Le rapport du service de la préfecture de police de Paris révèle que plusieurs des collègues du meurtrier avaient alerté leur hiérarchie de signaux inquiétants, sans toutefois que ces alertes ne soient suivies concrètement. Comment les agents peuvent-ils remonter des informations sans gêne et sans résistance ? D'autant plus que pour ces personnels, du fait de leur proximité avec leurs collègues, il est parfois très compliqué de faire remonter des informations en interne, connaissant également la chape de plomb qui pèse pour le personnel,

sous couvert de tolérance et de vivre ensemble. Le nombre d'individus radicalisés ne cesse de se multiplier aujourd'hui en France. Le phénomène touche désormais tous les profils sociaux, les jeunes, mais aussi, de plus en plus les femmes. Tout cela, fragilisé par le communautarisme contre-productif à une société homogène et apaisée. Il est à noter que le Gouvernement vient de décider la suppression...

M. LE PRESIDENT. - Si vous pouviez revenir aux dossiers de la Région.

Mme LE GUEN. - Monsieur, j'y viens, c'est presque fini.

M. LE PRESIDENT. - Il faudrait que vous vous habituiez à raccourcir vos interventions.

Mme LE GUEN. - C'est terminé, j'y viens.

Mme REQUENNA. - Application du règlement.

Mme LE GUEN. - Voilà, tout va très bien, dormez braves gens. Tout simplement - et sans aucun prosélytisme ni d'un bord, ni de l'autre - n'est-il pas temps que le Conseil régional se pose les questions suivantes :

- Les conseils régionaux peuvent-ils aider à structurer des réseaux d'alerte ?

- Un conseil régional dispose-t-il de marge de manœuvre pour participer à la lutte antiterroriste ?

- Est-ce que la région Nouvelle-Aquitaine compte mettre en place un dispositif de signaux d'alerte en vue d'une radicalisation de son personnel ?

Voyez, Monsieur le Président, il fallait attendre la fin, j'y viens.

M. LE PRESIDENT. - Merci, je donne la parole à Aurélien SEBTON.

Mme LANZI. - Il y avait Stéphane avant.

M. LE PRESIDENT. - Je donne la parole à Aurélien SEBTON, voilà, point barre.

M. SEBTON. - Je respecte mes aînés Président.

M. LE PRESIDENT. - Vous n'allez quand même pas me faire une démocratie directe sur les ordres de parole ici là, surtout les plus jeunes.

M. SEBTON. - Le groupe UDI s'associe à tous les hommages qui ont été rendus au Président CHIRAC et au Président MADRELLE.

Quelques mots sur cette plénière dense qui intervient dans un contexte particulier - vous l'avez rappelé - parce que l'on sort du congrès de l'ARF où notre groupe - on va le dire

clairement - a été déçu de ce congrès, non pas de son organisation, mais en tout cas par les annonces ou les non-annonces qui ont été tenues par le Premier ministre. On a bien le sentiment qui est partagé, il me semble dans cette Assemblée qu'il y a une volonté ou une tendance à la recentralisation de nos compétences, au lieu d'arriver sur ce que nous souhaitons : un nouvel acte de décentralisation. On en veut pour preuve, la question de l'apprentissage. Vous avez vu que nous avons déposé deux motions, qui seront étudiées demain, déposées pour ma collègue Véronique ABELIN, qui en a l'expertise. On voit bien que le réseau des Chambres des Métiers et de l'Artisanat, mais aussi des collectivités, nous interpelle sur la difficulté concrète qui s'annonce de prendre des apprentis en leur sein. Il y a aussi évidemment - vous l'avez rappelé - la question de la PAC où nous perdons une partie de notre compétence. Cela pose une question sur la stabilité et la clarté pour les finances des collectivités, et effectivement, il est ainsi difficile de bâtir des budgets dans ces circonstances.

Il serait intéressant quand même que la haute fonction publique parisienne soit rassurée et ait conscience que nous pourrions - nous, dans les territoires - prendre de moins mauvaises décisions puisque nous avons l'expertise du terrain et du quotidien. Il serait intéressant qu'ils entendent notre appel à nous faire plus confiance et à nous laisser traiter les sujets que - sans doute - nous connaissons mieux qu'eux.

Cette plénière intervient après Néo Terra. Nous avons hâte de voir à quoi ressemblerait la Région après, dixit : « la révolution Néo Terra », où vous nous avez promis un avant et un après. Je vous le dis d'entrée, mes espoirs ont été un peu douchés par les OB que vous allez nous présenter, et bien que Néo Terra soit souvent mentionnée, j'ai plus le sentiment qu'il s'agit de mettre en valeur ce qui est déjà existant, et non pas de prendre les mesures révolutionnaires promises. Il va falloir du temps pour mettre tout cela en place.

Que dire du plan déchets ? Je pense que mon collègue Jean DIONIS en parlera bien mieux que moi qui - comme le regrette le CESER, on en parlait ce matin - considère que la feuille de route Néo Terra - c'est dans le rapport, je ne vais pas vous le lire, on en parlera tout à l'heure - la commission actuelle a mesuré combien : « la PRGPD n'était pas à la hauteur des ambitions de la Région après Néo Terra du 9 juillet 2019 ».

Cette plénière sera aussi l'occasion d'analyser les rapports de la Cour des Comptes qui explique que la fusion des régions - nous l'avons toujours dit - est trop coûteuse.

Concernant notre Région, elle relève évidemment les errements du dernier exécutif picto-charentais, qui ne sont plus à démontrer.

Tout à l'heure, ma collègue parlait de France 3. Moi aussi je regarde France 3, hier j'ai eu le plaisir - si on peut dire - d'écouter notre ancien collègue, Jean-François MACAIRE, qui ne m'a pas convaincu sur ce qu'il considère, finalement, n'être pas si grave et que vous auriez : « tiré votre épingle du jeu en gonflant le problème pour vous faire mousser et ainsi vous poser en sauveur d'une Région mal gérée ». Je suis désolé, ce n'est pas agréable, mais ce n'est pas moi qui le dis.

M. LE PRESIDENT. - Pourquoi vous êtes obligé d'en parler ? Si ce n'est pour piquer un peu, pour mettre un peu le feu.

M. SEBTON. - Parce que c'est l'actualité Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Excusez-moi, mais je n'aime pas la perversion en politique.

M. SEBTON. - D'accord, mais ce n'est pas mon cas Monsieur le Président. Vous savez, je crois que CHABAN disait quelque chose comme cela : « mon soutien sera d'autant plus efficace qu'il sera discret », c'est un peu l'objet de notre groupe envers votre politique. Mais sur cette affaire, notre soutien est sans ambiguïté parce que - comme vous - nous pensons que la région Poitou-Charentes a souffert d'une mauvaise gestion.

Pour finir, je voudrais quand même vous signaler et vous faire part du sentiment parce que Monsieur MACAIRE a dit des choses sur sa gestion, on n'est pas d'accord. Par contre, il relève un sentiment qui commence à courir dans des territoires picto-charentais qui consisterait à penser que la population serait quasiment punie de cette mauvaise gestion, et se sentirait de plus en plus éloignée de la région Nouvelle-Aquitaine et de ses décisions centralisatrices. Je vous invite Monsieur le Président à - peut-être - rétablir la barre et donner des gages aux territoires, notamment picto-charentais, pour leur montrer que la nouvelle Région fait beaucoup - j'espère - et pour nous le démontrer.

On vous réitère notre demande : nous présenter la ventilation du budget par territoire, peut-être cela pourrait tordre le cou à ce sentiment de certains territoires qui se sentiraient délaissés.

M. LE PRESIDENT. - J'ai un sentiment complètement inverse. J'aurais dû vous communiquer, mais je reconnais bien la perversité de vos...

C'est de la pure perversité.

M. SEBTON. - Mais non.

M. LE PRESIDENT. - Pour deux raisons : je vous invite à venir dans les signatures de contrats de pays où il y a tous les projets qui sont mis sur la table. Tous. Et vous auriez entendu les élus, pas simplement les maires et les présidents d'Agglomérations, mais les adjoints, les élus, évoquer la politique contractuelle de la Région. Je pense d'ailleurs qu'au bout de 3 ans, je comprends qu'il y ait pu y avoir des inquiétudes que ce soit en Limousin, en Poitou-Charentes, voire même, en ex-Aquitaine. Est-ce que l'exécutif régional ou est-ce que la Région ne va pas abandonner puisqu'elle est remontée vers le Nord et vers l'Est ?

Ce que l'on a présenté en commission des finances, parce qu'il est difficile de le descendre au plus bas - si j'ose dire - montre qu'il y a un effort plus important par tête d'habitant dans les départements qui sont « en difficulté » : la Creuse, la Corrèze, le Lot-et-Garonne, les Deux-Sèvres. Ces éléments, on les a. Alors on peut retrouver en séance - comme vous le faites en ressoufflant sur des braises - c'est une façon comme une autre de faire de la politique. Je vous la laisse, ce n'est pas la mienne.

M. SEBTON. - Ça va les leçons Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Mais en tout cas, je pense qu'aujourd'hui les choses - on n'a pas terminé parce qu'en amour, il y a que les preuves qui comptent, ce ne sont pas les discours - ont largement bien changé. En tout cas, j'y tenais beaucoup, j'ai fait, depuis le 15 août, en passant 3 jours dans chaque département, chaque site, je pense que l'esprit a complètement changé. Je ne suis pas encore allé partout. Alors on peut en dire ce que l'on veut, c'est facile, si vous n'avez que cela comme argument, cela augure bien des futures échéances.

Monsieur DELPEYRAT.

M. SEBTON. - Monsieur le Président vous m'avez coupé, je réponds, je suis désolé. Nous on est là, nous les élus...

M. LE PRESIDENT. - ...La parole est à Stéphane DELPEYRAT.

M. SEBTON. - On est là pour vous faire part de sentiment. Ce sentiment existe, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Il n'est pas complètement effacé, mais il est en train de basculer.

M. DELPEYRAT. - Monsieur le Président, mes chers collègues.

Je voudrais très rapidement à mon tour rendre hommage à Philippe MADRELLE qui a fait corps avec le département de la Gironde pendant tant d'années, qui a beaucoup lutté, qu'il l'a fait toute sa vie, y compris quand il a connu des difficultés, malheureusement, de santé. Il n'a

jamais abandonné sa tâche au service de la Gironde et des Girondins. Je voudrais lui rendre hommage, il fait partie des hommes et des élus.

(Intervention hors micro dans la salle inaudible)

Pardon ? On parle de Philippe MADRELLE, Président du département de la Gironde. Je ne savais pas qu'il était en charge du vôtre, mais bon... Voilà, pour cette interruption un petit peu étrange, je trouve, à l'occasion d'un hommage comme celui-ci.

Saluer également la mémoire de Jacques CHIRAC, notamment sur une chose qui, personnellement - mais je pense que cela a été le cas de beaucoup de Français - a été fier ce jour-là de son pays, lorsque Dominique DE VILLEPIN, au nom de la France, est intervenu au Conseil de sécurité de l'ONU face aux États-Unis pour s'opposer à la guerre en Irak. C'est quelque chose qui aura marqué et qui marquera notre histoire.

Pour en venir à nos travaux Monsieur le Président, après ces discours un petit peu à apocalyptiques à l'instant, je voudrais quand même rappeler en cette rentrée, notamment pour les jeunes qui sont présents ici, un certain nombre d'éléments positifs, s'agissant de la situation de la Nouvelle-Aquitaine.

D'abord féliciter les services, Jean-Louis NEMBRINI et son équipe, sur la rentrée scolaire. Noter que la gratuité des livres et les chèques livres sont des éléments extrêmement importants pour l'éducation des jeunes aquitains, c'est un dispositif qui honore le Conseil régional, qui rencontre un grand succès. J'ai eu l'occasion de rencontrer de nombreuses familles qui s'en félicitent.

Je voudrais également, il est sorti, mais, en matière de transport, saluer l'amélioration sur les TER. On voit la régularité des trains et la satisfaction des usagers s'améliorer. Je crois que c'est un élément extrêmement important même si nous avons des réserves, mon collègue, William JACQUILLARD, les précisera tout à l'heure sur un certain nombre de points liés à notre convention.

Je voudrais aussi saluer - cela n'a pas été beaucoup fait - les indicateurs économiques de l'Aquitaine. Nous faisons partie des deux ou trois régions, selon les indicateurs, qui sont en pole position sur la création d'entreprise et d'emplois. Je pense qu'à l'évidence, c'est l'une des réponses - ce n'est pas la seule - aux difficultés sociales que nous avons connues qui ont marqué l'Aquitaine, comme toute la France, à l'occasion du mouvement des Gilets jaunes. Cela ne suffira pas, j'y reviendrai. En tout cas dans son rôle, la Région agit et bien.

Féliciter également nos indicateurs financiers. Nous avons eu des débats parfois agités dans cette salle - nous y reviendrons sans doute tout à l'heure - mais je note que sur l'endettement, nous restons à quatre années et demie, malgré tout ce que nous avons dû absorber. J'observe que notre taux d'épargne continue de s'améliorer. Ce qui était prévu au moment de la fusion pouvait laisser penser, de mauvais augure, ne s'est pas produit. Au contraire, la situation s'est améliorée.

Un mot d'agacement sur le rapport de la Chambre Régionale des Comptes. Je respecte bien entendu la compétence et l'indépendance de ces magistrats, mais je voudrais rappeler qu'ils ne sont pas là pour diriger les régions ou les exécutifs à la place de leur président, des maires ou des présidents de département. Que l'on ait des choses à dire sur les ratios financiers d'une collectivité, sur les moyens de les améliorer, pourquoi pas. Que l'on porte des jugements politiques sur l'opportunité - ou pas - d'augmenter, par exemple, les salaires des ouvriers et des ouvrières des lycées, je trouve cela particulièrement inopportun. Je trouve que dans ce rapport, il y a finalement beaucoup de politique, c'est à la mode. Nous avons un Gouvernement très libéral, des magistrats financiers qui sont dans cette philosophie. Je vous félicite que l'on puisse, à la fois, prendre un certain nombre de décisions de progrès social - que ce soit les livres ou les salaires d'un certain nombre de personnels - tout en ayant des comptes qui présentent des indicateurs de qualité. Je trouve simplement que la Chambre Régionale des Comptes devrait peut-être se concentrer sur sa mission et être moins sur des sujets d'opportunité.

Sur les questions un petit peu plus larges, le Gouvernement actuel nous a adressé une fin de non-recevoir sur la question de la décentralisation. Édouard PHILIPPE a été extrêmement clair à Bordeaux, cela a été le cas aussi pour l'association des maires de France ou pour l'association des départements. C'est particulièrement regrettable. Je me souviens que le Président de la République s'est fait élire sur trois promesses :

- Libéralisme économique : on n'a pas été déçu, cela va plus loin que l'on ne l'a jamais connu dans notre pays,

- Une certaine ouverture sur les questions sociétales : on ne peut pas dire que la promesse ne soit réellement tenue,

- Révolution : c'était même le titre de son livre. Révolution démocratique, révolution des pratiques et des méthodes, décoincer notre système politique. Nous assistons à une ultra concentration du pouvoir typique de la 5^{ème} République, sans doute comme on ne l'avait pas connu, puisque tous les présidents de la République successifs depuis François MITTERRAND

et les lois de décentralisation avaient - à leur manière - fait des pas en avant vers la décentralisation. Au moment où notre pays rencontre un certain nombre de blocages - la crise des Gilets jaunes en a été l'un de symptômes - on voit qu'il y a d'autres manifestations, malheureusement, nombreuses où il faudrait transférer, localement, des responsabilités et des compétences plus larges, c'est : « circulez, il n'y a rien à voir ». Je trouve que c'est une occasion manquée particulièrement dommageable.

J'en veux pour preuve - puisque nous voterons tout à l'heure, je sais que les services y ont travaillé - sur les déchets par exemple. On transfère aux régions, mais le cadre réglementaire est tellement contraignant qu'au fond, on reprend le cadre réglementaire qui nous est imposé. Je pense que ce n'est pas une bonne manière de travailler et d'organiser les relations entre l'État et les collectivités territoriales.

Enfin, cet été nous avons vu l'irruption de la question écologique - sans doute comme jamais nous ne l'avions connue - essentiellement du changement climatique, mais pas seulement, de la biodiversité. J'ai été frappé des réactions extrêmement négatives du Gouvernement face aux propos de cette jeune femme, Greta THUNBERG, qui a le mérite d'essayer d'alerter les consciences. Il y a eu des réactions dans notre pays d'une violence absolument incroyable, de tout bord d'ailleurs, qui montrent que malheureusement, certains ne sont pas prêts à changer. Pour lutter contre le changement climatique, il faut remettre en cause un certain nombre de « rendus de situations », changer les pouvoirs, réduire les inégalités, et cela manifestement, un certain nombre de gens n'y sont pas prêts. Elle a pointé le fait que, au-delà des discours, les actes suivaient peu au niveau international et national, puisque la progression de l'émission des gaz à effet de serre s'est poursuivie en France depuis l'accord de Paris. C'est particulièrement dramatique. La Région s'est engagée dans la feuille de route Néo Terra. Je voudrais saluer cet acte politique majeur, je crois que c'est la première collectivité à avoir fait cela avec un travail d'une telle ampleur. Nous serons bien entendu, nous aussi, vigilants sur la suite à donner aux événements pour que tout ceci puisse rentrer dans les faits.

Notre pays est traversé par trois angoisses :

- La relégation sociale : j'en ai dit un mot et le Président a dit ce qu'il fallait en introduction sur les inégalités,
- L'angoisse climatique : qui concerne toute la population, au-delà des écologistes,
- Une crise identitaire liée à la mondialisation.

Malheureusement, Madame LE GUEN en a donné une expression. Je ne pense pas que les conseillers régionaux soient là pour instaurer des formes de police ou de surveillance qui nous amèneraient dans des dérives un petit peu inquiétantes. Rappeler simplement - comme l'a fait Benoît BITEAU - que la laïcité est la garantie de croire ou ne pas croire et de la liberté de conscience. Ce n'est pas la hiérarchisation des religions, l'interdiction des religions et leur expression dans l'espace public. Cette loi concerne les fonctionnaires et le service public, pas la population. Les débats hystériques, que nous connaissons dans nos pays, sont dommageables et nous empêchent d'aborder les vraies questions. J'espère que nous éviterons de tomber dans ce genre de piège dans cette Assemblée, connue pour sa tempérance.

Merci Monsieur le Président.

M. DIONIS. - Monsieur le Président, mes chers collègues.

Monsieur le Président, vous avez trouvé des mots justes pour faire mémoire de Jacques CHIRAC et de Philippe MADRELLE, nous nous y associons.

La séance d'aujourd'hui, une séance de rentrée après les vacances puisque la dernière était exceptionnelle, consacrée à la transition écologique (Néo Terra). Celle d'aujourd'hui, logiquement, devait être la première post Néo Terra. Nous nous attendions à une séance qui aurait marqué votre initiative à laquelle nous sommes associés - ce n'était pas forcément évident pour notre famille politique - et nos débats. Le calendrier était propice à la prolongation de cet élan, la séance d'aujourd'hui, avec notre séance d'orientation budgétaire, vous fournissez un cadre pour modifier vos priorités budgétaires en fonction des actes directeurs de notre délibération connue du 9 juillet, notamment sur des sujets importants : l'eau, l'agriculture, la biodiversité.

Aujourd'hui, nous sommes à la fois déçus et un peu perdus. Déçus parce que, visiblement, vous avez exécuté les orientations budgétaires comme une obligation légale - qu'elles sont bien sûr - mais qui nous est imposée. Vous n'avez pas saisi l'opportunité d'organiser le grand débat budgétaire, auquel vous ne couperez pas - vous le savez - de modification de vos priorités budgétaires en fonction de la transition écologique. Les orientations budgétaires que vous nous proposez ont été transformées en exercice un peu macroéconomique de prévisions financières. Ce n'est, d'ailleurs, pas sans intérêt, mais cela réduit considérablement la vocation des orientations budgétaires telles qu'elles sont prévues dans les textes législatifs. Non seulement vous n'avez pas saisi l'opportunité que vous offrait le calendrier, mais les quelques délibérations importantes de cette séance ne sont pas marquées, non plus, par l'élan Néo Terra.

À ce titre, notre porte-parole du Groupe Union Centriste, Christelle CHASSAGNE, reviendra dans le détail sur la libération des déchets qui souffre - à notre avis - des mêmes carences fondamentales :

- Qualité de travail démocratique fait en amont,
- Territorialisation insuffisante,
- Absence de cohérence avec Néo Terra.

Enfin, le débat d'orientation budgétaire n'est pas qu'un rendez-vous politique pour l'exécutif régional. C'est un rendez-vous pour chacun des groupes d'opposition pour qu'ils disent clairement à l'Assemblée, et à travers l'Assemblée, à l'opinion publique, leur position par rapport à vos propositions. Lorsque celles-ci sont contestées, si l'on fait bien notre travail d'opposant, il nous revient de dire clairement les alternatives proposées. Monsieur le Président, nous avons reconnu la qualité de vos résultats financiers : épargne brute, capacité de désendettement. Mais encore une fois, nous les relativisons quand nous les comparons à ceux des autres régions. De même, nous avons reconnu la qualité de certaines de vos politiques publiques sectorielles : les lycées, l'enseignement supérieur, la recherche. Vous connaissez aussi les lignes de force et les critiques de notre Groupe Union Centriste.

Là-dessus, je vous ai trouvé dur avec Aurélien SEBTON. Il a le droit de poser une critique sur la politique contractuelle sans être traité de perversité. Le mot est fort. Nous sommes très critiques par rapport à votre politique contractuelle, par rapport au découpage artificiel, à l'oubli de certaines poches de pauvreté - les quartiers politiques de la ville - par rapport à des crédits marginalisés. Il faut que vous acceptiez la controverse là-dessus.

Nous sommes critiques avec votre politique de développement économique qui ne prend pas en compte les problèmes de foncier et d'immobilier. Elle sanctionne l'Aquitaine de l'intérieur.

C'est vrai - cela a été dit par Guillaume GUÉRIN - les infrastructures routières sont insuffisamment prises en compte dans vos choix financiers.

Enfin, nous avons émis des réserves sur la gestion du foncier qui est intégré dans le SRADDET.

Il se dessine une alternative territoriale girondine en matière de philosophie politique. Il aurait été intéressant d'avoir un vrai dialogue entre vos choix et ce que vous renvoie l'opposition.

Les orientations budgétaires sont pour nous un moment de nous poser une question simple, pour nous groupe d'opposition : avons-nous été entendus depuis quatre ans ? Y-a-t-il

des inflexions dans votre politique régionale sur les quatre points que je viens de citer ? Nous n'en avons pas vu à la lecture de vos documents, nous le regrettons. Il est rare qu'en matière de politique publique, toute la vérité soit dans le même camp.

M. LE PRESIDENT. - Je partage votre conclusion. Je n'ai pas de certitudes, mais j'ai des convictions. « Critiques de la politique de développement économique » : je vous renvoie aux lectures des résultats. Nous sommes la Région - ou l'une des deux ou trois régions - les plus attractives de France, celle où la croissance de la création d'entreprise est la plus forte, où la baisse de la défection d'entreprise est la plus élevée, où nous intervenons de plus en plus massivement pour retourner les entreprises qui sont en difficulté. Tout le monde sait cela.

Vous mélangez deux choses mon cher Jean DIONIS : les intérêts de votre territoire régional et une politique à l'échelle de la Région. Les intérêts de votre territoire régional - on le sait - vous êtes « successfull », si j'ose dire, sur la relation aux subventions régionales. Vous êtes un des meilleurs spécialistes du marché de la subvention régionale.

M. DIONIS. - Si vous avez des scoops Monsieur le Président, je vous en prie, partageons-les avec les collègues.

M. LE PRESIDENT. - Vous les savez. Venir chercher la Région qui a dit - vous vous en étiez opposé - que la Région s'occupe des territoires les plus fragiles. On s'occupe des territoires les plus fragiles, on aide plus les territoires dont les chiffres de développement montrent : déprise, difficulté, éloignement, etc. Est-ce que cela est condamnable sur les territoires Euro ? Non. Ce que vous voulez c'est...

M. DIONIS. - Et les quartiers politiques de la ville. Vous voulez que l'on regarde les chiffres Monsieur le Président ?

M. LE PRESIDENT. - Rappelez-moi quelle est la subvention de la Région sur les quartiers politiques de la ville d'Agen ?

M. DIONIS. - On va le regarder, Monsieur le Président, elle est très faible.

M. LE PRESIDENT. - On a fait ce qui avait été demandé, ce n'est pas vrai, on a joué partout. Si vos priorités, à l'intérieur d'Agen, sont le stade et les choses un peu majestueuses... On y est allé, c'est vous qui avez fait ces priorités, ce n'est pas nous. S'il y a du retard sur la politique de la ville à Agen, ce n'est pas nous, c'est l'Agglomération. Mon cher, ne venez pas me chercher là-dessus.

Sur le dialogue, vous nous ressortez toujours le même discours. Ce dialogue on l'a eu. Ce que vous souhaitez c'est que nous soyons taiseux, taisant, sur les problèmes de l'étalement urbain. C'est ce que vous nous avez dit. Il faut que l'on puisse continuer à imperméabiliser le sol, à faire tout ce qui pose problème aujourd'hui au niveau du réchauffement climatique. C'est ce que vous avez demandé.

M. DIONIS. - Jamais, Président. On veut une spécification.

M. LE PRESIDENT. - Jean, est-ce que vous pouvez fermer votre micro ? Merci.

Vous nous ressortez cette position aujourd'hui. Le dialogue a eu lieu, le débat a eu lieu - il a été tranché d'ailleurs - au-delà même de la majorité stricto sensu de cette Région. Mieux encore, et là il faut bien mesurer que nous sommes devenus - nous, Région - Conseil régional, le protecteur des petites communes qui ont besoin de faire quelques constructions. Malgré ce qui a pu être raconté - ici ou là - en disant : « on divise par deux » - ce qui s'est passé dans les 10 dernières années - on le calcule à l'échelle de la grande Région, on va protéger les communes qui ont été vertueuses ces 10 dernières années. Nous allons mettre dans la version définitive - je parle sous le contrôle de Laurence ROUEDE - nous allons mettre une explication de texte pour qu'effectivement les projets d'urbanisation massive qui existent dans certains territoires - notamment du littoral, pas dans l'agglomération bordelaise - puissent être calculés de telle sorte que la petite commune qui a besoin de trouver deux ou trois logements, puisse les avoir. Je répète exactement ce que j'ai dit la dernière fois. On peut faire monter la sauce devant les maires, il faut voir qu'une politique publique doit être régionale, en ce qui nous concerne.

- Je n'ai jamais dit : « nous n'interviendrons plus sur les routes ». J'ai simplement appliqué le problème des priorités. La priorité c'est l'A147. Nous l'assumerons, y compris financièrement. De là, à s'éparpiller, à clientéliser des bouts de route - ici ou là - la réponse est : non, sans moi. C'est insoutenable. On ne peut pas à la fois avoir des réunions où les maires viennent nous dire : « Limoges-Angoulême est fermé, il faut que vous fassiez quelque chose ». C'est 150 millions d'euros. Voir ce qui se passe entre Limoges et Brive par Saint-Yrieix. La Région va proposer au préfet, à la préfète et à l'État, de doubler sa participation pour sauver cette ligne. On va passer de 20 à 43 millions d'euros. À un moment donné, on ne peut pas ne pas avoir de priorité. Ce que vous proposez - vous, quelques-uns - c'est de partir dans tous les sens. Quand on part dans tous les sens, quand on n'a pas de priorité, on ne fait strictement rien. La seule alternative à la politique que nous menons, c'est effectivement : « j'arrête cet effort considérable que l'Aquitaine, puis la Nouvelle-Aquitaine mènent en direction de l'emploi et des entreprises ».

C'est une marge de manœuvre, il va falloir l'expliquer. Je baisse ma politique pour les entreprises, l'emploi et l'innovation, la marge de manœuvre est là.

Cela va être plus compliqué de s'attaquer aux lycées. On peut diminuer les crédits ferrés et faire un peu de saupoudrage sur des bouts de barreaux un peu partout, on peut en mettre partout. Cela signifie que l'on ne fera rien sur les infrastructures ferroviaires qui seront notre responsabilité. C'est la vraie alternative, y compris Pau - Canfranc. Je vous rappelle que Pau - Canfranc est une ligne internationale avec du fret. Allez voir ce que pensent les habitants des camions qui passent toutes les 30 secondes sur la route. Vous verrez si, un jour, un camion tombe sur le Gave, s'il y a beaucoup plus de morts, ou qu'un car tombe, vous verrez si on ne dira pas que j'avais eu raison. Je vais donner la conclusion.

M. FEKL. - Je veux d'abord m'associer aux hommages que vous avez rendus à des personnalités très importantes pour notre pays et pour notre territoire : le Président de la République Jacques CHIRAC, dont vous avez retracé la vie publique ancrée dans notre grande Région, commune dont - j'en suis certain - l'histoire retiendra de plusieurs décennies d'engagement au service de notre pays, en particulier :

- Le refus de la France de la guerre en Irak : guerre dont nous connaissons aujourd'hui encore un certain nombre de conséquences funestes qui déstabilisent le monde,

- Le discours majeur, d'une certaine manière, fondateur du Vél' d'Hiv' : qui dénotait un rapport très fort à l'histoire de notre pays et notre capacité à regarder en face toutes les pages cette histoire,

- Le discours visionnaire de Johannesburg : que vous avez évoqué, le discours de la maison qui brûle,

- Un certain nombre de chantiers de proximité également : le handicap, la lutte contre le cancer, la prévention et la répression en matière de sécurité routière.

Je veux rendre aussi hommage à Philippe MADRELLE qui nous a quittés, ami de la Gironde, amoureux - faudrait-il dire - de son département, passionné du territoire. Nous retenons, là aussi, des années, des décennies d'engagement au service d'un territoire qu'il aimait. Nous retenons en mémoire sa simplicité alliée à une hauteur de vue inégalable, sa gentillesse, son accessibilité, sa chaleur humaine. C'était un élu local apprécié et aimé, un parlementaire respecté par ses pairs pour son travail de fond, toujours avec le bon sens qui le caractérisait, la capacité aussi de traduire au plan national, les constats qu'il faisait sur le terrain et de porter les voix qu'il entendait au plus près du terrain, à l'Assemblée nationale et au Sénat.

Je veux rendre hommage aux victimes de l'attentat à la préfecture de police de Paris qui nous a tous bouleversés et rappeler les noms des quatre victimes qui sont tombées sous les balles d'un assassin : Damien ERNEST, Anthony LANCELOT, Brice LE MESCAM et Aurélia TRIFIRO. Au nom de tout notre groupe et - j'en suis sûr - au nom de tous ici, saluer leur mémoire.

Je ne doute pas que le travail parlementaire qui va s'engager dans lequel notre collègue, Florent BOUDIÉ, devrait être amené à jouer un rôle très important. Il fera la lumière sur ce qui s'est passé et saura faire aussi des préconisations utiles de manière dépassionnée, rigoureuse, pour que ce type d'événement ne se reproduise plus et que ce travail de fond contribuera à faire en sorte que nous puissions travailler sur ce type de sujet avec exigence, plutôt qu'avec un esprit de polémique qui - en général dans ce type de situation - ne fait qu'aggraver les choses.

Parlons maintenant des dossiers régionaux. Monsieur le Président, je veux saluer votre engagement dans la continuité de ce qui a été adopté sur le plan des principes avec la plénière Néo Terra. Je vois déjà dans cette plénière de nombreuses concrétisations de l'esprit Néo Terra. On pourrait dire que la plénière Néo Terra a tracé l'esprit et que nous entrons maintenant dans la lettre des choses, ce qui est toujours plus compliqué bien sûr. C'est là que les problèmes concrets se posent. Un certain nombre de délibérations qui nous sont présentées aujourd'hui vont permettre de passer à l'acte sur plusieurs politiques.

En faveur de l'engagement citoyen pour accélérer la transition écologique, Jean-Louis NEMBRINI présentera des travaux très importants à cet égard,

Sur la transition énergétique et écologique qui doit s'effectuer par la mutation des modèles de production pour passer à plus de sobriété,

Répondre aux attentes des consommateurs et des citoyens en matière de réduction de la consommation énergétique. Là-dessus, Bernard UTHURRY porte dès cette plénière des choses extrêmement importantes également.

C'est bien sur ces thèmes-là que nous entrons dans le vif du sujet.

Je soulignais aussi qu'en matière de tourisme, Sandrine DERVILLE propose aujourd'hui même de consolider notre programme d'animation des filières touristiques en Nouvelle-Aquitaine pour aller toujours plus vers un tourisme écoresponsable. Ce travail est fait, là aussi, avec les acteurs de terrain, en concertation, en association puisque notre rôle ici est bien sûr d'adopter des principes forts, et aussi d'utiliser tous les moyens en notre pouvoir pour accompagner les filières, ceux sur le terrain qui concrétiseront ces objectifs-là.

C'est également le sens du travail mené par Lydia HÉRAUD qui, depuis de longs mois, travaille pour animer les acteurs de terrain pour que notre appel à projets de l'État intitulé : « Territoires d'innovation de grande ambition » puisse être retenu. Un travail de long cours, de terrain.

Je rejoins parfaitement Léonore MONCOND'HUY lorsqu'elle a attiré tout à l'heure notre attention sur le fait que des décisions brutales pouvaient parfois être contre-productives. Je partage tout à fait cette déclaration et cette position de principe. Si nous voulons que nos ambitions se traduisent sur le terrain, il ne faut pas prendre des décisions brutales. Il faut prendre des décisions justes et concertées qui puissent être traduites par les différents secteurs économiques : agricole, industriel, de service, du tourisme. Ils font la richesse et la grande diversité de notre Région.

Un dernier mot sur la fusion des régions. Il en a été beaucoup question au Congrès des régions. Je partage l'appréciation que vous avez portée sur ce congrès. Notre Région, y compris dans les médias nationaux, a, au cours des dernières semaines, souvent été citée en exemple sur un certain nombre de réalisations, y compris parfois en contraste par rapport à ce que la Cour des Comptes a pu regretter dans la fusion globale des régions. Il faut regarder cela avec beaucoup d'honnêteté et de modestie. La région Nouvelle-Aquitaine - pour beaucoup de réalisations - a été mise en exergue comme étant une Région à suivre. Nous avons, en particulier, stabilisé les dépenses de fonctionnement. Si l'on regarde les choses à périmètre constant - je parle sous le contrôle d'Andréa BROUILLE sur l'ensemble de ces sujets - nous les avons légèrement réduites. De la même manière, nous avons renforcé et amélioré nos équilibres financiers depuis 2016, en améliorant notre épargne brute et notre capacité de désendettement, le tout, en investissant plus de 2M d'euros sur la période concernée.

Nous avons voté un contrat de progrès social à la fin de l'année 2017, et sur proposition de Pierre CHERET, vous avez décidé - nous avons décidé - d'aligner les régimes indemnitaires et cela, d'abord pour les agents à revenu modeste. Ce sont des améliorations concrètes dans la vie des agents de la Région, que nous saluons, et qui sont saluées assez largement sur l'ensemble des bancs.

Monsieur le Président, je veux souligner que, malgré sa taille très importante, notre Région a la capacité stratégique aujourd'hui - le poids - pour pouvoir venir en soutien aux territoires qui en ont le plus besoin. Je sais que vous avez à cœur, en permanence, que l'ensemble des territoires de notre Région soient intégrés totalement partie prenante à la prise de décisions. Que cela se traduise aussi par les politiques menées et par les chiffres. C'est un

souci de proximité. On a parfois l'impression que certains élus - vous, des vice-présidents, des élus thématiques - ont quasiment un don d'ubiquité, tant est forte la présence sur les territoires qui peuvent sembler éloignés - mais qui ne le sont pas - puisqu'ils sont tous au cœur de notre Région et de nos préoccupations. Je voulais souligner cela également et le saluer.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT. - Merci Mathias, d'avoir remis l'église au milieu du village ou les horloges au milieu de la maison. Quand je regarde ce que nous allons engager sur cette remarque qui est du « beau jeu », la presse est là : « vous faites voter un grand dossier de conversion écologique, comment cela se décline ? ». Cela se décline par :

- L'inauguration du PNR Médoc, que nous avons entamée avec Henri SABAROT il y a 8 ans,
- L'engagement du PNR Gâtine, puis de la montagne basque,
- Le contrat Haute Saintonge avec le volet Néo Terra,
- Les politiques de Centre-Bourg, de Castillon-la-Bataille.

Il est vrai qu'il y a une espèce de contradiction à demander à la Région de dire : « ne touchez pas à l'étalement urbain, laissez-nous libres, nous sommes les propriétaires de notre territoire, on fait ce que l'on veut ». Avec en même temps - souvent - 10 à 12 % de logements vacants dans les centres-villes qui seraient, dans la réhabilitation, très utiles, notamment pour les personnes âgées qui ont besoin d'avoir des proximités (pharmacien, médecin, épicière). Ce sont les contrats que nous nous passons avec les Agences nationales ou l'Agence régionale de la biodiversité. Je suis toujours un peu mari, gêné quand la politique se met à fonctionner, au contraire de ce qui est en train de se passer. Je crois que vous pouvez me reconnaître - mon cher Jean DIONIS - que quand je dis quelque chose, fût-ce pour la ligne à grande vitesse, à l'égard des entreprises, de la recherche, de la formation, je le fais. Vous savez, il y a une formule au Pays basque que j'aime bien : « hitza hitz ». Néo Terra, ça sera « hitza hitz ».

Dans la salle. - Qu'est-ce que cela veut dire ?

M. LE PRESIDENT. - La parole, c'est la parole.

Je le signale à toutes et à tous, le papa de Andde SAINTE-MARIE vient de décéder ce matin.

**RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LA
RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE - ANNÉE 2018**

Mme COUTANT. - Président, chers collègues.

Comme chaque année, nous vous proposons le rapport en matière de développement durable - 2019 - mais qui porte sur l'année 2018. Ce rapport est un exercice d'évaluation en matière de développement durable pour notre collectivité sur le fonctionnement de la collectivité, sur les actions que nous menons sur les territoires et ce rapport propose également des axes d'amélioration.

Il est construit selon le référentiel établi par la France, en lien évidemment avec l'agenda 2030 de l'ONU, et selon dix-sept objectifs Développement durable qui recouvrent chacun une dizaine de cibles ; ce qui donne à peu près 169 cibles en tout. Évidemment que la Région Nouvelle-Aquitaine n'est pas sur chacune de ces cibles puisque certaines sont dévolues à des territoires internationaux qui ont des particularités différentes de notre territoire.

Vous avez la présentation, comme chaque année, des cinq finalités et des cinq éléments de méthode que nous retrouverons un peu plus tard, donc je ne reprends pas cela dans le détail. On va passer directement aux différentes actions qui ont été retenues pour cette année 2018. Juste vous préciser que c'est un énorme travail parce que je vais vous résumer en quelques minutes ce rapport Développement durable, mais il compte près de 300 pages. C'est un gros travail qui est fait par chaque référent de chacun des Services de la Région, qui a pour rôle de faire remonter ce qui lui semble important en matière de développement durable au sein de son Service et qui a aussi le rôle de traduire tout cela par le prisme des dix-sept objectifs Développement durable.

Ce rapport est coordonné par Pascale COMBES en lien avec le Conseil permanent de la transition énergétique et du climat. Donc chacun a fait remonter ce qui lui semblait emblématique, et là, vous avez quelques actions pour chacune des finalités ou chacun des éléments de méthode, qui peuvent être retenus pour l'année 2018. Juste vous dire que ces actions vous les connaissez, bien sûr, puisque ce sont celles que nous présentons aux différentes Commissions Permanentes mais aussi aux différentes sessions plénières.

Sur la première finalité, qui est la lutte contre les dérèglements climatiques et la protection de l'atmosphère, vous avez sous les yeux quelques échantillons de ce que nous avons pu faire.

On a beaucoup parlé de Néo Terra dans les discours de préambules. La production d'énergie renouvelable, par exemple, est évidemment renforcée dans notre région. On peut noter également puisqu'il y a toujours les deux volets « production d'énergie renouvelable » mais aussi le volet « économie d'énergie » avec ce plan que nous poursuivons dans chacun des lycées de la région, sur tout ce qui est performances environnementales des bâtiments.

Sur la deuxième finalité, qui est relative à la préservation de la biodiversité des milieux et des ressources. On peut là, aussi, citer un certain nombre d'actions. Citons quand même la création de l'Agence régionale de la biodiversité en 2018, un certain nombre de parcs régionaux naturels qui ont été engagés, notamment Médoc et Gâtines, durant l'année 2018.

La troisième finalité « cohésion sociale, solidarité entre les territoires et les générations », on peut retenir le plan régional « réaliser l'égalité en Nouvelle-Aquitaine » qui est quand même un point d'avancement important ; mais on peut aussi évoquer - et c'est la ligne juste avant la feuille de route régionale - alimentation, agriculture et territoire.

Quatrième finalité, l'épanouissement de tous les êtres humains, avec plusieurs projets dont deux projets de santé « e.santé et télémédecine » qui sont des projets qui vont dans une logique d'amélioration de l'accès aux soins sur nos territoires.

Cinquième et dernière finalité, le développement économique qui doit suivre des modes de production et de consommation responsables. Je citerai - parce que ce sera aussi le sujet durant cette plénière - le lancement de l'appel à projets sur les initiatives de réduction des déchets, avec quarante-trois opérations qui ont été lancées dès 2018 sur ces questions-là, et la poursuite de l'accompagnement des territoires.

Après ce volet « finalités », on a cinq points concernant les éléments de méthodes et ce que l'on peut qualifier de gouvernance. Ces cinq points sont réunis en trois :

- Le premier sur la participation des acteurs. Vous avez, les uns et les autres, participé à ces séquences de participation des acteurs, en tant qu'élus régionaux sur tout ce que l'on appelle la co-construction des politiques de la Région, et au-delà.

- Les deuxième et troisième éléments de méthodes que l'on peut mettre dans le même groupe, l'organisation du pilotage et la transversalité de l'approche. Vous avez là aussi suivi le travail qui a pu être fait en termes de lutte contre les discriminations mais on peut aussi évoquer tout ce qui est fait en termes de la création de la délégation et la transformation au pilotage et à la modernisation, qui justement met en avant ce volet « transversalité ».

- Sur les quatrième et cinquième éléments de méthodes concernant les dispositifs d'amélioration partagée et la stratégie d'amélioration continue, on peut évoquer le volet « numérique » que je ré-évoquerai brièvement tout à l'heure dans le cadre, à la fois en interne au sein des Services de la Région mais aussi à l'externe vis-à-vis des citoyens et citoyennes de cette région.

Vous avez sur la slide suivante les propositions d'amélioration puisque c'est une obligation de ce rapport que de faire des propositions, des pistes d'amélioration, poursuivre la dynamique qui a été engagée en 2017. Ces référents au Développement durable qui travaillent, pas au quotidien certes parce qu'ils ont aussi leurs tâches et leurs fonctions, leurs missions liées à leur travail dans les Services, mais ils essaient systématiquement de définir cette stratégie Développement durable en ayant - comme je le disais en introduction - ce prisme des dix-sept objectifs Développement durable. Donc, cette année, ils ont retenu trente-huit actions qui sont déroulées dans le rapport que je vous engage à lire.

Parmi ces trente-huit actions, notons ce que nous avons tous noté, l'intégration des objectifs Développement durable dans le SRADDET, Schéma Régional d'Aménagement Développement Durable et d'Égalité des Territoires, avec les quatre-vingt objectifs du SRADDET qui sont passés par le prisme des ODD. Plus récemment, nous l'avons fait aussi avec Néo Terra, mais ce sera l'objet du rapport de l'année prochaine.

La question de l'évaluation est aussi importante et les Référents réfléchissent à cette question dans le cadre de la mise en place d'indicateurs de suivi qui soient robustes et évidemment sélectionnés pour pouvoir mettre en avant la cohérence entre l'agenda 2030 de l'ONU, la feuille de route nationale, et puis nos travaux en Nouvelle-Aquitaine.

L'objectif est aussi de renforcer ce réseau de Référents, de le consolider sur chacun des trois sites, à Poitiers, à Limoges et à Bordeaux, avec un travail de réunion, de mutualisation, d'expérimentation sur chacun de ces trois sites, en lien avec les Référents pour que chacun puisse s'approprier cette question-là, et toujours en synergie avec le Conseil permanent de la transition énergétique et du climat, mais au-delà, parce que là c'est en interne, également avec le Comité régional des acteurs de ce COPTec pour diffuser ce rapport, lui donner de la visibilité de manière beaucoup plus large que le simple microcosme Conseil Régional.

Je vais terminer en évoquant un certain nombre de volontés de ces Référents de dynamiser un peu tout cela. Vous prenez ce rapport chaque année en une fois mais comme cela a pu être dit parfois en Commissions, et notamment au niveau de la session plénière du CESER, on

prend ces 300 pages, on se demande d'où cela vient, et je m'interroge quand des élus se demandent d'où cela vient, puisque c'est ce que nous avons étudié les uns et les autres, ensemble, ici, au sein de cet hémicycle.

Donc, améliorer la démarche, c'est évidemment la faire connaître. Peut-être qu'il y a une communication un peu plus large à avoir, mais je vous engage quand même à regarder au sein des Services avec lesquels vous travaillez, regarder justement ce travail qui peut être fait. Je rappelle que 2019 est la deuxième année où nous faisons une journée complète de réunions avec l'ensemble des Référents Développement Durable parce qu'évidemment, ils sont sur les trois sites de la Région, évidemment ils sont dans tous les Services et ils ont aussi besoin de se rencontrer pour travailler ensemble à l'amélioration de leurs missions au quotidien sur ces questions-là. Et puis, un point important, c'est que dans le cadre du Comité régional des acteurs, du COPTC, nous avons la mise en avant de ces dix-sept objectifs Développement durable, qu'ensuite nous collectons à l'intérieur d'un rapport.

Juste une remarque qui est en dehors du power point que je viens de commenter très rapidement. Certaines Commissions ont fait des remarques lors de la présentation du rapport, d'autres aucune remarque. J'ai eu un retour de l'ensemble des remarques faites. J'ai participé à la session du CESER et j'ai écouté avec beaucoup d'attention, ce qui m'était dit, ce qui est écrit dans le rapport du CESER que vous avez pu avoir sous les yeux aussi, où l'on demande de développer, et c'était aussi les prises de parole des années passées de certains d'entre vous, cette question des indicateurs pour évaluer cette évaluation.

Je suis complètement d'accord avec cette nécessité-là, et l'on peut le faire dans le cadre de la Commission d'évaluation des politiques publiques. On peut aussi travailler à la mise en place d'un Groupe qui pourrait construire ces indicateurs ; mais la mise en place d'un Groupe nécessite aussi des moyens humains parce qu'il ne suffit pas de se réunir pour se parler, se dire des choses que nous partageons. Il faut aussi faire tout le travail derrière. Pour l'instant, c'est un peu difficile, c'est un peu compliqué puisque ce rapport Développement durable repose sur les épaules d'une seule personne. Mais sachez que dans chacun des travaux que nous effectuons et notamment les documents de planification, c'est aussi à chacun d'entre nous de penser à l'intégration de ces dix-sept objectifs Développement durable. On va parler du Plan déchets. Je pense également au SPASER, le schéma de tout ce qui concerne la commande publique et les achats responsables de notre Collectivité. C'est un prisme que nous pouvons utiliser collectivement pour faire avancer les choses. Evidemment, c'est le cas de Néo Terra, je l'avais rappelé précédemment.

M. LE PRESIDENT. - Merci Françoise. Je pense d'ailleurs, je ne sais pas si vous en êtes d'accord, que l'on appelle maintenant ce rapport « bilan Néo Terra ».

Mme SIARRI. - Je voudrais vous dire ma perplexité parce que l'on vient de passer deux heures et demie sur les propos de politique générale, là où normalement sur ces plénières annuelles, le rapport du Développement durable doit quand même être la base de l'articulation de nos expressions. C'est long, deux heures et demie de discussion de politique générale.

Sur ce rapport, je suis contente parce que Françoise COUTANT a dit beaucoup de choses que je vais exprimer, donc c'est aussi une façon de reconnaître des choses que l'on explique et que l'on exprime dans le Groupe depuis pas mal de temps.

Cette présentation de rapport en matière de développement durable a une résonance très particulière cette année, et ce pour trois raisons simples. D'abord, ce que vous nous présentez appartient au temps d'avant, pas seulement parce que vous synthétiser les actions de 2018 mais parce que vous nous avez engagés dans la démarche Néo Terra. Or, qu'est-ce que Néo Terra, si ce n'est l'aveu constructif que ce qui était fait jusqu'à maintenant n'était pas satisfaisant face aux enjeux écologiques. Face à ce rapport, nous tournons donc une page. Nous fermons même le livre d'une ambition trop juste, sous-dimensionnée.

A ce titre, j'en profite pour partager un double regret ; d'autres l'ont fait avant moi. L'absence de traduction opérationnelle de la feuille de route Néo Terra dans le budget. Le CESER vous l'a exprimé de façon parfaitement claire dans son avis : « adopter une nouvelle politique d'une telle ampleur, sans budget supplémentaire ni a minima une ligne directrice de changement de fléchage de crédits alloués est critiquable. Il y a une continuité dans les documents alors qu'il faudrait un signal budgétaire fort en faveur des transitions ». L'absence de références systématique de Néo Terra dans chaque délibération de la plénière avec en exergue les avancées voire les ruptures qu'elle est censée générer.

Ensuite, l'intérêt de ce rapport, outre celui de répondre à une obligation légale, est aussi et finalement surtout celui de permettre aux habitants de la région de comprendre ce que notre Région, chef de file en matière d'aménagement et de développement durable, a réalisé comme actions concrètes : comment protégeons-nous la santé du monde vivant et comment préparons-nous un autre avenir ?

Ce qui est écrit dans ce rapport devrait favoriser des mobilisations citoyennes d'ampleur, sans lesquelles nous le savons tous, votre et notre ambition serait partiellement théorique. Le contenu de ce rapport ne sera malheureusement pas plus médiatique que les autres, et donc

pas plus mobilisateur. Il manque sur le fond et la forme des indicateurs simples, des moyens de communication grand public pour les diffuser.

J'entends ce qu'a dit Françoise COUTANT, qu'il n'y a qu'une seule personne qui s'occupe de ce rapport, que ce travail est immense, et qu'il nécessite de la mobilisation pour pouvoir trouver ces indicateurs. Je crois que c'est fondamental si l'on veut que des gens massivement nous suivent.

Il manque aussi une conférence régionale, continue, dédiée à ces enjeux avec les Collectivités infrarégionales, par-delà, Monsieur le Président, ce que vous avez dit en introduction, les contrats de territoires, pour constituer un bloc vers une convergence d'actions et de communication. Mais il est vrai, Monsieur le Président, que quand je vous parle de votre action, vous avez le mauvais réflexe de me parler d'une autre à Bordeaux, alors même que votre rôle de chef de file vous assigne à nous tracter dans une dynamique régionale collective.

Finalement, que devriez-vous découvrir dans ce rapport, qui compte vraiment ? A-t-on en Nouvelle-Aquitaine réduit le tonnage de déchets ? La production de gaz à effet de serre ? La consommation d'eau qui n'aura pas pu être recyclée ? Etc. A-t-on économisé les ressources naturelles (énergie, eau, alimentation, métaux) sans lesquelles aucune innovation technologique ne sera viable. Non. Malheureusement. Et c'est évidemment parce que c'est non, que vous nous avez proposé de mettre en œuvre Néo Terra.

Comme le CESER vous y invite, il faudra aussi lancer un Néo Societas, une vraie ambition sociale et culturelle au service de la rupture. Ce travail de synthèse et de compilation toujours très impressionnant ne doit pas nous faire perdre de vue que la bataille pour le défi écologique vient à peine de commencer.

M. SEBTON. - Je n'avais pas prévu d'intervenir là-dessus, c'était un de mes collègues mais juste un petit mot, Monsieur le Président, pour revenir sur notre dernier échange - je ne veux pas du tout polémiquer - juste vous signaler que je n'ai pas apprécié le qualificatif dans lequel vous m'avez attribué. Si vous ne pensez pas qu'un ancien Président de Région qui écrit un livre et qui a des affirmations à la télé, n'est pas un fait politique, eh bien, on n'est pas d'accord vous et moi sur ce qu'est un fait politique ou pas.

Sur le rapport du Développement durable, évidemment nous voulons saluer le travail des Services, 295 pages, c'est énorme. Ce rapport est le dernier dans ce style, si j'ose dire, même si c'est - il me semble - une obligation réglementaire, c'est le dernier dans le sens où maintenant il

y a Néo Terra, et évidemment, j'imagine que le prochain rapport sur le développement durable sera complètement irrigué par cette nouvelle action.

On avait juste une seule question, et cela a été noté par Mesdames SIARRI et COUTANT, sur la question des ressources humaines, parce que cela en dit beaucoup sur la volonté ou non de vouloir mettre le développement durable comme la priorité des priorités. J'ai entendu qu'il y avait une personne, évidemment que l'ensemble des Services devait travailler là-dessus, mais une personne qui était dédiée à cette tâche, et nous voulions savoir, Monsieur le Président, s'il était question, avec la révolution Néo Terra, de mettre plus de moyens humains sur la question du développement durable.

M. LE PRESIDENT. - La réponse est oui. Il y aura beaucoup de formations d'ailleurs aussi. Je vous rappelle que nous sommes surveillés dans nos dépenses de fonctionnement et notamment nos dépenses RH. Je n'engagerai pas la Région sur une inflation en nombre de personnes, comme aucune Collectivité ne sait le faire. Mais la réponse à votre question est oui.

M. GERARD. - Chers collègues. Par rapport à ce rapport, tout d'abord, je voulais signaler que nous constatons que l'éditorial est traduit en trois langues régionales : le basque, l'occitan, et la langue d'oïl. Alors que vous faites disparaître la langue de Molière à travers l'écriture inclusive et le français qui se répandent de plus en plus à la Région, nous souhaitons que le français reste la seule et unique langue de notre pays.

Au niveau de la finalité de développement durable, vous vous associez aux treize communes françaises, dont Bayonne et surtout Bègles, pour porter plainte contre TOTAL. Vous vous attaquez une fois de plus à TOTAL, qui est une société française, certes polluuse, mais qui emploie 105 000 personnes dont 26 000 en France, alors que vous pourriez vous attaquer en premier à ARAMCO qui n'emploie personne en France et qui pollue deux fois et demie plus que TOTAL, ou bien aux trois grandes sociétés polluuses chinoises, qui, elles non plus, n'emploient personne dans l'Hexagone et qui polluent six fois plus que TOTAL. Sans parler d'EXXON et autres compagnies étrangères. Le syndrome GRETA a donc, lui aussi, contaminé cette Assemblée.

Pour terminer, en ce qui concerne les objectifs de développement durable, nous demandons que l'objectif n°10, à savoir la réduction des inégalités dans les pays, et d'un pays à l'autre, soit remodelé. Effectivement, si nous sommes pour favoriser le développement des pays pauvres, c'est aussi dans le but que leurs populations puissent vivre, évoluer et rester sur leur sol natal. Nous ne pourrons voter favorablement pour votre rapport tant que l'article 10.7 de cet

ODD ne sera pas retiré, car cet article est une pompe aspirante pour l'immigration. Merci de m'avoir écouté.

M. LE PRÉSIDENT. - Je ne sais pas où vous avez vu que l'on portait plainte contre TOTAL. Je ne sais pas si c'est un de vos souhaits profonds.

Ensuite, je trouve plutôt bien sur ce rapport qu'il y ait l'introduction traduite en occitan, en basque et en poitevin-saintongeais. Je n'ai pas d'autres réponses à voir.

M. DELPEYRAT-VINCENT. - Effectivement, on ne peut que se féliciter des actions relatées dans ce document, et remercier à la fois Françoise COUTANT et les Services qui travaillent à ses côtés.

J'ai un point d'accord avec ce que disait Alexandra, c'est qu'à l'évidence, nous sommes à un tournant, c'est-à-dire que tout ceci est le produit de nos politiques régionales avant Néo Terra, et que d'évidence, il va falloir que nous mettions un coup de booster, ou en tout cas que nous fassions évoluer de manière significative, les choses.

Mais par contre, là où je ne partage pas la suite de son analyse, c'est vrai que la Région peut faire un certain nombre de choses et qu'elle s'engage d'ailleurs à le faire. Nous serons très vigilants, le Président a dit « parole est parole », je crois ce matin, en basque, sur la mise en œuvre de Néo Terra à l'occasion du prochain budget puisque là nous sommes dans un exercice simplement de budget supplémentaire, donc ce n'est pas l'enjeu. Mais par contre, sur le prochain budget, nous y serons, comme nous tous d'ailleurs, je pense, très vigilants sur l'évolution de nos politiques régionales, sur la répartition de notre budget autour de cette question écologique, qui aujourd'hui est le préalable à tout le reste. Si nous ne vivons pas dans un environnement viable, tout le reste de nos politiques sera sûrement extrêmement intéressant mais malheureusement on n'aura guère l'occasion de les mettre en œuvre, ou d'en profiter. Donc, c'est un préalable et c'est comme tel, je crois, que désormais nous devons le positionner dans nos politiques régionales et l'avoir ainsi en tête en critère numéro un de nos choix budgétaires et de nos politiques publiques.

Là, où je mets un bémol à ce que disait Alexandra SIARRI, ne laissons pas non plus penser que dans notre beau pays, seule la Région dispose des leviers nécessaires pour faire évoluer les grands indicateurs que sont les émissions de gaz à effet de serre, les déchets, l'évolution du mixe énergétique, etc. Je voudrais quand même rappeler que l'État dispose de l'essentiel des moyens en la matière, et que pour prendre le cas des déchets, ce n'est pas quelque chose qui serait coûteux pour les Finances publiques, ni nationales, ni régionales. Tout le monde est

d'accord pour constater lorsqu'il va faire ses courses, un suremballage absolument délirant des produits. Vous achetez trois madeleines, vous avez un kilo de plastique. Ce n'est quand même pas difficile pour l'État de prendre un certain nombre de décisions sur ce genre de sujets, par exemple. Pourquoi ne le fait-il pas ?

De même sur les pesticides, on renvoie à la Région, mais la réglementation est quand même aussi nationale et européenne, donc ce serait bien que l'État prenne ses responsabilités.

Sur les émissions de gaz à effet de serre, force est de constater qu'il y a eu un certain nombre de moratoires sur l'énergie solaire puis une baisse des subventions sur un certain nombre d'énergies. Pensez par exemple, que sur la méthanisation, l'ADEME vient de nous indiquer que la France pourrait produire 100 % de ses besoins gaziers actuels si nous mettions le paquet sur la méthanisation. Mais où sont les aides nationales budgétaires pour accompagner les Collectivités, les agriculteurs, les entreprises dans cette transition.

Donc oui, soyons ambitieux. Soyons actifs, mais ne laissons pas croire que la Région Nouvelle-Aquitaine, à elle seule, dispose des leviers. Par contre là où je suis d'accord avec le Président et ce qui a pu être dit précédemment, c'est qu'effectivement, nous ne pouvons pas réussir Néo Terra tous seuls. Pour ce faire, cela veut dire qu'il faut interpellier l'État là où sont ses responsabilités, pourquoi pas l'Union Européenne d'ailleurs puisqu'elle s'est fixée elle-même un certain nombre de règles et que là, encore, on peine à savoir quels sont les programmes vraiment efficaces qui peuvent être mis en place au niveau de l'Union Européenne pour atteindre les objectifs de réduction des gaz à effet de serre, donc, il nous faut placer chacun face à ses responsabilités. Et puis au niveau régional, créer un genre de forum Néo Terra - je ne sais pas comment il faut l'appeler, qu'importe - réunissant les entreprises, les associations, les Collectivités qui ont leur part, les municipalités, les métropoles en termes de transports, par exemple, et à cette condition, je crois que nous pourrons avancer.

Nous prenons donc acte du rapport sur le développement durable, des efforts accomplis par la Région, mais nous serons très vigilants pour la suite sur la mise en œuvre sur la feuille de route Néo Terra. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Stéphane. S'il n'y a pas d'autres interventions, je vous propose de prendre acte...

Mme COUTANT. - Pour répondre notamment à Alexandra SIARRI, on a quand même acté, les uns et les autres, et c'est un fait, que c'est une obligation légale que de produire ce rapport, qu'il date de 2018 et Néo Terra de 2019, donc forcément, on ne parle pas de Néo Terra dans le

rapport. Je voulais donner l'information si toutefois vous ne l'avez toujours pas, puisque vous parliez d'une conférence régionale sur ces questions-là avec les Collectivités infrarégionales, je rappelle que nous avons mis en place le Comité régional des acteurs du Conseil permanent de la transition énergétique et du climat où siègent les Collectivités infrarégionales, que ce soit les communes, les départements et les intercommunalités. Tous ceux qui souhaitent venir, évidemment, viennent.

Dans mon propos, juste avant les échanges, j'avais rappelé justement que ce Comité régional des acteurs avait vocation à donner de la visibilité à ce rapport. Maintenant, entendons-nous bien ! Ce rapport fait 282 pages. Toutes les Collectivités produisent leur rapport Développement durable. Je ne sais pas si vous lisez les rapports Développement durable de toutes les communes, toutes les intercommunalités et tous les départements de cette région, mais ce sont des documents obligatoires qui sont importants pour nous parce qu'ils mettent en forme, en place, en synthèse ce qui est fait à l'échelle de la Collectivité, et ce n'est pas franchement la lecture, je pense, de chacun des Néo-aquitains. Cela peut être une source documentaire, et c'est en cela qu'il a l'intérêt d'exister.

Pour les données chiffrées que vous évoquiez concernant les gaz à effet de serre, les déchets, etc., nous avons l'AREC qui fournit ces données-là consolidées chaque année et que nous utilisons aussi dans la construction du rapport.

M. LE PRESIDENT. - Et je confirme, Monsieur GERARD, je ne sais pas où vous l'avez vu, qu'il n'y a aucune plainte de la Région qui n'a été déposée.

L'Assemblée donne donc acte de ce rapport sur le développement durable. Je confirme, j'ai proposé que ce rapport soit transformé, peut-être plus synthétisé, je trouve que c'est un travail peut-être trop important, trop complet, pour qu'il fasse ressortir les choses positives du basculement Néo Terra. Je rappelle à chacune et à chacun d'entre vous que l'on peut considérer que 60 % du budget d'aujourd'hui peut être Néo terrarisé, Néo Terra compatible.

N° 1

Sur le « Rapport sur la situation en matière de Développement Durable dans la Région
Nouvelle-Aquitaine. Année 2018 »

L'Assemblée donne acte

N°2

**RAPPORT 2019 SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES
ET LES HOMMES DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE POUR L'ANNÉE 2018**

N°3

**PLAN D'ACTION "RÉALISER L'ÉGALITÉ" : COMMUNICATION DU BILAN DE LA
PREMIÈRE ANNÉE ET DU DÉPLOIEMENT**

M. LE PRÉSIDENT. - Je vais donner la parole à Naïma CHARAÏ pour les deux rapports qui suivent, qui sont des rapports concernant l'égalité hommes/femmes en Région Nouvelle-Aquitaine et le Plan d'action « Réaliser l'égalité ».

Mme CHARAÏ. - Monsieur le Président, chers collègues. Nous allons vous présenter le rapport et la délibération du Plan égalité et lutte contre les discriminations, à deux voies et donc je laisserai dans quelques instants la parole à Pierre CHERET.

Ce rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes s'attache pour la troisième année à recenser les politiques publiques en matière d'égalité d'une part et de fixer les orientations pour corriger les inégalités identifiées. Notre travail a consisté cette année, une fois encore, à mesurer les écarts, à essayer de les comprendre et surtout de proposer des mesures correctives.

Le premier volet de ce rapport concerne l'Administration et plus particulièrement le volet sur les Ressources Humaines, et je laisse la parole immédiatement à Pierre.

M. CHERET. - Comme le disait Naïma, il y a trois objectifs : mesurer, comprendre, proposer. Je ne reprends pas les termes qu'elle a évoqués qui viennent compléter ces éléments-là, et donc je suis chargé de vous présenter la partie qui est mise en œuvre et rédigée par la Direction des Ressources Humaines et qui concerne l'interne à la Collectivité.

Je voudrais signaler en préambule, dans le travail qui est fait avec Naïma CHARAÏ sur ce sujet, que nous avons fait au sein de la Collectivité, un réel travail transversal. Souvent on nous reproche de ne pas le faire, et là, on a une réalité de la transversalité entre ce qui est fait en interne à la Collectivité - que je suis chargé de vous présenter - et les actions qui sont menées par d'autres Directions que la DRH envers les territoires et envers les actions liées à la diversité, à l'égalité et au handicap par Naïma CHARAÏ qui est déléguée du Président sur ces différents sujets.

Concernant les Ressources Humaines à proprement parler, et par rapport à ce qui s'est passé lors de la dernière année, je ne citerai que trois chiffres, dont un doit nous interpeller.

Le premier : il y a 44 % de femmes parmi les emplois fonctionnels, ce qui nous permet d'être conformes à la loi. On n'est pas encore à 50 mais on n'est pas très loin, c'est quand même une inflexion assez positive et forte au sein de la Collectivité,

Et deux autres chiffres qui font que l'héritage du temps et des situations familiales dans notre pays restent très fortes y compris vis-à-vis de fonctionnaires et de la fonction publique territoriale, puisque 85 % des temps partiels sont pris par des femmes et 100 % des agents qui ont pris un congé parental au cours de l'exercice 2018 ont été des femmes. Là, on a une marge de progrès - et je m'adresse à l'ensemble de nos collègues - très importante. On fera d'ailleurs un travail sur le congé parental de façon à avancer sur le sujet afin que ce ne soit pas que des femmes qui le prennent ; d'ailleurs au passage, ce qui m'a énormément surpris parce que les droits ne s'usent que quand on ne les utilise pas, y compris les congés paternité qui ne sont pas pris en totalité. Je pense que ce n'est pas une bonne chose, et l'on travaillera là-dessus pour que ce soit le cas ; c'est important que les enfants puissent aussi bénéficier de cela, évidemment les agents hommes.

Sur les actions qui sont menées, je vais être très rapide. Il me semble le plus important aujourd'hui de vraiment travailler sur tout ce qui concerne la conciliation des temps personnels et professionnels. Bien sûr, certains me rétorqueront que cela ne concerne pas que les femmes dans l'esprit du rapport égalité hommes/femmes, mais nous avons considéré avec les Services et Naïma CHARAÏ que cet aspect-là était important pour tous, évidemment aussi pour les femmes.

Avec le développement du télétravail qui est aussi principalement féminin dans notre Collectivité, avec des formations dédiées à ces problématiques et puis aussi avec à la fois l'Université du management à recrutement paritaire, interne à la Collectivité, mais surtout - et c'est essentiel - le fait qu'à l'intérieur, il y a une sensibilisation par rapport à ces problématiques égalité hommes/femmes, mais aussi parce que l'on a voulu l'étendre et je ne sais comment notre collègue Naïma CHARAÏ a articulé ces éléments et l'aspect de la problématique du handicap qui est un élément très important et considéré dans notre Collectivité.

Au passage, cela me permet de vous dire que le seuil légal par rapport à l'emploi de personnel handicapé est de 6 %. Nous sommes actuellement dans la Collectivité, à 8,37 % d'équivalents bénéficiaires même si les calculs sont un peu complexes.

Deuxième point, très rapide, c'est l'obtention d'une certification « diversité égalité » délivrée par l'AFNOR. Il y a différents processus qui ont été faits, différentes choses qui ont été mises en place. Aujourd'hui, on a décidé d'aller vers la certification pour notre Collectivité à ce niveau-là, de façon à la fois d'avoir une clarté et surtout une fiabilité dans les éléments que l'on peut évoquer.

Il y aurait au travers de ce rapport tout un tas d'éléments à évoquer. Je ne m'étendrai pas en terminant simplement par le fait qu'un des éléments qui est encore un peu fort mais que l'on essaye d'éclater, c'est ce plafond de verre auquel les femmes restent confrontées dans la carrière hiérarchique au sein de la Collectivité, mais l'on a beaucoup progressé depuis cinq ans, et l'on va continuer à progresser parce qu'il y a un volontarisme fort à la fois dans l'Université du management mais aussi dans la politique de recrutement de la Collectivité, dont nous sommes engagés avec dynamisme dans la Région en matière d'égalité professionnelle.

Voilà, Naïma, ce que je souhaitais évoquer sur ce premier volet des ressources humaines.

Mme CHARAÏ. - Merci Pierre. Juste en complément, Président, le plan d'actions 2018 - 2021 « Réaliser l'égalité » a été conçu selon trois axes indissociables : celui qui vise l'exemplarité de l'Institution régionale - Pierre CHERET - vient de l'indiquer, il y a en effet, un certain nombre d'actions qui ont été menées avec la Direction des Ressources Humaines et le rapport sur l'égalité nous fait dire qu'il faut avancer davantage sur un certain nombre de sujets.

L'axe 2 est de travailler l'égalité par la coopération et l'innovation. Il y a eu huit actions qui ont été définies, qui concentrent le travail sur l'égalité, sur l'animation et l'évaluation de notre démarche transversale. Pour cela, nous avons mis en place un COFIL qui se réunit deux fois par an avec les membres du CESER, avec un certain nombre d'élus de la Région, mais aussi avec les associations et les Services de l'État, pour nous permettre d'avancer au sein de l'Institution mais aussi auprès des acteurs de notre territoire. Il y a eu la mise en place de dix-neuf Référents dans dix-huit Directions, donc c'est à base de volontariat que l'ensemble des Référents dans ces dix-huit Directions essayent de faire avancer l'égalité sur le plan de la formation, de l'emploi, du sport ou de la culture.

On souhaite aussi pour cette année 2019-2020 proposer des éléments d'observation complémentaires qui serait une étude thématique sur les femmes et le numérique, en partenariat avec Cap Métiers et les Services de l'État.

Le troisième axe est « renforcer l'égalité sur le territoire ». Ce sont trente actions qui ont été dégagées sur les thématiques de lutte contre les discriminations et d'égalité qui mettent l'action

sur la formation et notamment sur les jeunes. Nous avons pu accompagner plus de quatre-vingt actions sur l'ensemble du territoire de la Nouvelle-Aquitaine. C'est un peu le sens de ce plan d'actions 2018-2021. La question de l'égalité est une priorité. Nous avons essayé de le mener de manière transversale avec les élus et l'Administration pour avancer sur ce sujet-là.

Je vous remercie.

Mme FERREIRA. - Monsieur le Président, chers collègues. Le mois d'octobre est celui des champignons et de la chute des feuilles, mais il est aussi octobre rose pour le cancer du sein, et pour nous élus régionaux, celui du bilan féministe calé par obligation avant le débat budgétaire.

Nous avons deux textes très distincts qui nous y contraignent. Le premier, la loi pour l'égalité réelle rendu obligatoire la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans la Région Nouvelle-Aquitaine. La signature du second, la charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale relève d'un libre choix de l'Exécutif mais elle nous oblige désormais.

Les élus du Groupe MODEM n'ont eu de cesse de vous inviter, Monsieur le Président, à individualiser les actions portées au bénéfice de cette égalité femmes/hommes en dehors du pot commun des discriminations, tout en saluant bien sûr, le plan régional pluriannuel nécessaire pour lutter contre ces discriminations. Nous vous avons annoncé une vigilance farouche et exigeante pour la mise en œuvre des trente engagements de la charte.

Dans le rapport, nous remarquons que sur les treize actions engagées à la suite des préconisations du rapport 2018, seulement trois traitent de l'égalité femmes/hommes. Par ailleurs, dans le chapitre des orientations envisagées, sur les onze annoncées, seules six concernent cette égalité. Le reste, effectivement, est de la politique RH - tu as raison Pierre. Et d'ailleurs, pour relever ton propos, j'ai une petite remarque : tu étais fier, à juste titre, de nous annoncer 44 % de postes fonctionnels en faveur des femmes, ce qui respecte la contrainte qui avait été posée à l'obtention de plus de 40 % des postes en 2018, mais souvenons-nous que cela nous était possible parce que nous avons, en 2018, une DGS par intérim qui était une femme ; le recrutement du poste définitif a eu lieu et c'est un homme. Donc, en 2019, nous allons tomber à 33 %. Je vous appelle à la vigilance.

Le plan « Réaliser l'égalité » prétend répondre à l'exigence de la signature de la charte. Or, sur les trente engagements qui doivent être honorés, les quarante-huit fiches actions retenues n'en concernent que treize. Il est surprenant que, par exemple, le harcèlement au travail, article

11, le rôle d'aidants, article 17, la sécurité dans la cité, article 21, la violence sexuée, article 22, le travail d'êtres humains, article 23 - ce ne sont que des exemples - soient négligés.

En signant la charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale, Monsieur le Président, vous avez engagé notre Collectivité sur l'exhaustivité de la charte. Il est urgent de remédier à ces manquements. Ce plan doit être complété et amendé pour ne pas être déconsidéré et réduit à un simple outil de communication. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Je laisserai à Naïma le soin de répondre. Je voudrais vous dire, et ce n'est pas un détail, c'est un peu hors de ce contexte, et cela correspond à une relation, je ne sais pas si c'est politique, publique de la Région. Nous avons engagé un effort de recherches massif pour transformer les technologies de détection du cancer du sein, qui n'est pas rien. Les médecins le savent, sur cette affaire-là. Alors, c'est vrai que l'on en fait pas beaucoup de communication mais en même temps, c'est fondamental.

Mme BOURDIN. - Je regrette que ces deux délibérations qui étaient clairement distinctes soient traitées ensemble, ce qui risque de créer une certaine confusion, comme on a pu l'entendre tout à l'heure.

Je voudrais rappeler le souvenir d'Olympe de GOUGES, qui en 1791 disait, criait même : « femme, réveille-toi. Le tocsin de la raison se fait entendre dans tout l'univers. Reconnais tes droits ». En constatant la difficulté de la tâche, 230 années plus tard, j'aurais tendance à crier plutôt « Ensemble, réveillons-nous » car c'est collectivement que les défis doivent être relevés ; et c'est par un travail collectif et quotidien que nous pourrons déconstruire les stéréotypes érigés par de très grands bâtisseurs.

Les Services chargés du plan d'actions ont bien pris la mesure de cet enjeu, et je les félicite d'avoir avec ce plan mis en mouvement une grande majorité des Services sectoriels de la Région. Et c'est une vraie prouesse de mettre en œuvre la transversalité des politiques dans la Maison. Le plan d'actions repose sur plusieurs principes de bon sens qui sont devenus des priorités : refuser la banalisation, l'impunité des discriminations des violences physiques et verbales, refuser la banalisation des vies perdues. Depuis le début de l'année - vous le savez - ce sont plus de 120 vies disparues. Eh bien, à l'image du 8 mars, considérons le 25 novembre comme une grande journée de sensibilisation et d'actions contre les violences faites aux femmes, et engageons la Collectivité. N'attendons pas les préconisations du Grenelle initié par l'État, dont les résultats viendront évidemment trop tard pour les prochaines vies brisées.

La Région a ses leviers pour déconstruire ces stéréotypes. Elle peut agir dans la construction des budgets, et l'organisation de la commande publique. La loi de 2014 a introduit un cadre réglementaire à cet égard, mais ce cadre apporte-t-il toutes les garanties ? Que sait-on de l'égalité de salaires à fonctions égales dans telle ou telle entreprise, avec laquelle nous travaillons ? Le SPASER peut-il apporter de réelles garanties ?

Le Haut Conseil à l'Égalité a lancé en 2016 un rapport sur l'éga-conditionnalité, ou autrement dit le conditionnement des financements publics à l'égalité entre les femmes et les hommes. Je propose à Naïma CHARAÏ que nous mettions l'étude de ce document à l'ordre du jour du prochain COPIL Solidarité.

Parmi les priorités, la Région a encore un levier, celui de redonner une visibilité aux femmes sur l'espace public dans l'organisation de la société. Nous pouvons rebaptiser les lycées. Ne laissons pas les stigmates d'une société machiste organiser les structurations mentales de nos chérubins. Ne laissons pas penser en filigrane que seuls les hommes méritent cet honneur de donner leur nom à un lycée. Profitons-en même pour rendre hommage à de nombreuses femmes de la région qui ont marqué l'histoire. La grande Aliénor, bien sûr, pour faire plaisir à notre Président, Rosa BONHEUR, première artiste consacrée avec la Légion d'Honneur, née à Bordeaux, Edith CRESSON, première femme ministre en France. Allez, lâchons-nous, un lycée Joséphine BAKER, en Dordogne, pour rappeler son engagement contre l'occupant nazi et la lutte contre le racisme de cette mère de douze enfants. Maryse BASTIER née à Limoges, première grande aviatrice française au palmarès remarquable. Cette fois-ci, je vais faire plaisir à Andréa BROUILLE, Suzanne VALADON de Bessines-sur-Gartempe, première femme admise à la Société Nationale des Beaux-Arts. Je ne vous ferai pas l'affront, Monsieur le Président, de vous proposer un lycée Ségolène ROYAL.

Combattons ensemble les symboles masculinistes qui qu'engrènent l'égalité des droits et des chances.

C'est par un travail collectif, et c'est le travail de chacun, qui nous permettra de venir à bout de cette problématique. Mais en plus, en rebaptisant les lycées, nous aurons honoré notre devoir de mémoire à l'égard de toutes ces femmes. Merci Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Merci. Vous comprendrez que je ne commente pas votre propos.

Mme LATOURNERIE. - Monsieur le Président, mes chers collègues. Nous prenons acte de ce rapport qui est le reflet de la prise en compte par la Région Nouvelle-Aquitaine d'une demande forte de nos concitoyens sur la réduction des inégalités entre les hommes et les

femmes dans la sphère professionnelle, dans la vie locale, etc. Nous regrettons cependant d'y voir maintenu l'usage de l'écriture inclusive dans les documents RH de la Région. Nous ne voyons pas en quoi son usage peut participer à réduire les inégalités, sinon de les créer. Nous regrettons que l'Institution régionale devienne le terrain de luttes idéologiques d'autant que l'Académie Française, comme notre actuel ministre de l'éducation, reconnaissent que son usage est une aberration nuisible aux apprentissages. Nous considérons qu'il s'agit là d'un outil inutile qui abîme une bonne cause.

Pour avoir abordé le sujet en Commission, nous savons aussi que cette opposition est partagée au-delà de notre propre Groupe. Je vous remercie.

M. ROGISTER. - Monsieur le Président, mes chers collègues. J'ai failli être traumatisé ayant été traité, par prévention, par l'une des intervenantes sans doute dans le camp des machistes. Je tiens à dire que mon propos ne le sera pas et donc de calmer le jeu, comme rappelait Monsieur BITEAU ce matin, qui voulait calmer le jeu mais aussitôt jetait de l'huile sur le feu.

Dans le cadre du rapport en matière d'égalité entre les hommes et les femmes, j'ai, Monsieur le Président, voulu y trouver des données statistiques permettant d'y découvrir l'exemplarité de notre Institution par rapport au plan d'actions « Réaliser l'égalité » dont le bilan de la première année a été joint à la première ; plan qui demande à viser l'exemplarité de notre Institution. Ainsi, alors que l'axe 3 du plan d'actions recommande de renforcer l'égalité sur les territoires, j'ai cherché, inutilement Monsieur le Président, des éléments statistiques relatifs aux lieux domiciliaires des personnels. Combien d'emplois offerts aux hommes domiciliés en milieu rural versus celle habitant en milieu urbain avec un parallèle sur le personnel masculin.

On nous parle bien de la volonté de créer 500 postes de télétravail dans des locaux de co-working mais seuls 24 postes ont été créés, dont 75 % sont occupés par des femmes. Pourquoi ? Quelle analyse en faire ?

Où est l'exemplarité de la Région, d'autant que l'on peut anticiper que la création d'emplois par l'Institution régionale en milieu rural serait de nature à permettre à de nombreuses femmes de trouver un emploi, qui plus est, près de chez elle. Absence également d'analyse, Monsieur le Président, sur la pyramide des âges des populations féminines et des populations masculines. De nombreuses délibérations, nous soulignons les problèmes de l'emploi des jeunes mais aussi de l'absence d'offres d'emplois pour les quinquagénaires. Ainsi vous souhaitez mettre en place les CV anonymes. Avez-vous pensé à dissimuler aussi les indications concernant l'âge,

information pourtant bien souvent discriminatoire ? Je dirai information d'autant discriminatoire qu'elle est la première raison de mise de côté d'un CV.

Voici deux exemples d'éléments statistiques qui devraient être pris en charge par la Direction des Ressources Humaines ; comme elle n'était pas représentée lors de la Commission, je n'ai pu avoir de réponse à mes interrogations. Voyez-vous, Monsieur le Président, mes chers collègues, les chiffres ne mentent pas mais les menteurs chiffrent.

Ce que vous cherchez à chiffrer ne sert qu'à justifier une démarche, une idéologie et non, à venir ici comme ailleurs, trouver des solutions pour les problèmes rencontrés par nos concitoyennes et concitoyens ; il va de soi que pour certains, le fait de défendre les femmes est le meilleur moyen de combattre la misogynie et éventuellement le machisme des mâles.

Votre rapport propose des solutions qui n'en sont pas mais qui répondent eux-aussi à une idéologie. J'en veux pour preuve, deux exemples : l'écriture inclusive où ma collègue a déjà expliqué qu'effectivement on ne vous savait pas Robin des Bois de l'écriture inclusive ; mais il y a également, le CV anonyme. Vous voulez embaucher des gens qui rendront les CV anonymes mais est-ce vraiment un moyen efficace de lutter contre les discriminations ? Alors, cet anonymat devrait aller jusqu'à dissimuler l'âge des candidates ! Absolument pas. Dommage, concernant les principaux critères de discrimination à l'embauche. Mesure hypocrite et inopérante. Une personne voulant discriminer quelqu'un, le fera quoi qu'il arrive, et si ce n'est pas à la lecture de CV, ce sera lors de l'entretien.

Un dernier exemple et une proposition. Le 8 mars dernier, vous organisiez un événement dans le cadre du mois de l'égalité et de la journée internationale des droits des femmes pour donner la parole aux femmes migrantes. Mais ne croyez-vous pas qu'il faudrait aussi - j'allais dire - voir d'abord s'occuper de nos prochaines résidentes et travailleuses de Nouvelle-Aquitaine. Pour le 8 mars prochain, je propose de mettre en avant les femmes élues, les femmes qui travaillent pour la Région mais aussi les agricultrices, les puéricultrices, les ingénieurs, les sages-femmes, les boulangères, les institutrices, les infirmières, les caissières, sans oublier les mères de famille, les ambulancières, voire les femmes-pompier, policières - je pense à celles qui ont été victimes d'attentats en particulier - ou militaires. Il est grand temps de valoriser les femmes de Nouvelle-Aquitaine et de les protéger. Par exemple, me rappeler un de mes amis qui voyait mon texte préparé, il me disait de les protéger aussi, peut-être, de l'intolérance qui les couvre actuellement et des dangers qu'elles pourraient avoir demain, d'être obligées d'être couvertes.

Notre position est sans ambiguïté, et en aucun cas, empreinte de sexisme, que vous pourriez tenter de nous caricaturer. Vous pensez que nous sommes contre les femmes, y compris au sens de la boutade de Sacha GUITRY « contre les femmes, tout contre nous sommes enfin ». Contre l'hypocrisie de ce rapport, dont le chiffrage n'a pour objet que de justifier votre idéologie, et de me faire préventivement traiter de machiste. Merci.

M. LE PRESIDENT. - Votre exercice pourra être analysé sur la sémantique et sur le fond avec beaucoup d'acuité, simplement, mobiliser les femmes de la région - je parle sous le contrôle de Naïma ou de Françoise JEANSON - ce qui serait peut-être intéressant serait d'inviter les femmes qui sont dans les professions de santé, aujourd'hui : les aides-soignantes, les infirmières, tous les personnels d'urgence des hôpitaux. Ce serait intéressant, quelle que soit leur couleur, d'où qu'elles viennent.

(Intervention hors micro inaudible)

M. LE PRESIDENT. - Je n'ai pas compris cela. Madame MARTY.

M. REGISTER. - Je les ai citées. Président, excusez-moi. Il faudrait quand même arrêter chaque fois que je m'exprime ou que l'un de mes amis s'exprime, de croire qu'il y a derrière cela de l'exclusion voire du racisme. Je n'ai jamais eu un propos raciste. Donc, il est tout à fait désagréable de me faire rétorquer suite à mon exposé où j'ai justement parlé des métiers de santé que, quelle que soit leur couleur. D'ailleurs quand on voit ma gueule de mêtèque, de juif errant, de pâtre grec, on a du mal effectivement à croire qu'il y a du racisme chez moi.

M. LE PRESIDENT. - On entend tellement de choses de votre côté, peut-être pas de vous mais de votre côté.

Mme MARTY. - Monsieur le Président, chers collègues. J'interviens pour les rapports 2 et 3 qui sont liés. Une fois de plus, on se sert de l'égalité hommes/femmes pour nous vendre, de façon obsessionnelle et redondante, la mixité sociale et l'immigration. On inclut dans ce rapport destiné au juste combat pour cette égalité, le handicap qui nécessiterait à lui seul un rapport eu égard au nombre croissant de demandes RQTH et MTPH, ne serait-ce qu'en Gironde cette année. On inclut également la mémoire de l'esclavage, l'immigration à travers le terme « discrimination », les droits sexuels des jeunes, les gens du voyage, et bien sûr l'écriture barbare inclusive.

Notre désaccord à ce dossier est amplifié par la suppression de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales, l'ONDRP. En effet, il est à noter que le Gouvernement vient de décider la suppression de l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la

justice dont dépend l'ONDRP. On casse le thermomètre qui permettait la seule évaluation annuelle, indépendante et complète de l'insécurité française, si souvent cachée au grand public. L'arrêt de cette étude inquiète plusieurs associations de lutte contre les violences faites aux femmes. Aussi, nous ne pouvons cautionner les rapports 2 et 3.

M. LE PRESIDENT. - Merci. S'il n'y a pas d'autres interventions, je donne la parole à Naïma pour quelques réponses.

Mme CHARAÏ. - Merci Monsieur le Président. Chère Otilia, on travaille maintenant depuis plusieurs années sur la question des violences faites aux femmes, et vous le savez, la Région est là plutôt en complément des actions qui sont mises en place par le Gouvernement, et par la Secrétaire d'État aux droits des femmes, mais nous avons participé début septembre au lancement du Grenelle contre les violences faites aux femmes, auquel j'ai participé au titre de l'Association des Régions de France.

Nous avons souhaité par notre participation intervenir, participer à la prévention des violences faites aux femmes. Katia l'a indiqué, depuis le début de l'année, ce sont 122 féminicides, donc c'est davantage que l'année 2018, et il y a urgence, je crois, de manière non partisanes à essayer d'œuvrer chacun en fonction de son champ de compétences, les Régions, les mairies, les départements, les associations. Je crois que dans ce plan d'actions 2018 et 2021, la Région contribue à forte hauteur, notamment en accompagnant l'ensemble des associations qui luttent contre les violences faites aux femmes sur l'ensemble des douze départements. C'est aussi le sens de ce plan d'actions. On n'est pas extérieur en fait au monde qui nous entoure. Nous avons un certain nombre de compétences, la formation, l'emploi, les politiques Jeunesse, l'apprentissage, etc., et avec ce plan d'actions, l'idée est de participer et de contribuer au débat général contre les violences faites aux femmes.

Sur la question de l'éga-conditionnalité, c'est un débat qui nous traverse maintenant depuis plusieurs années. On avait plutôt nommé cela, les éco-conditionnalités. Je souscris en fait à la proposition de Katia, en proposant aux Services que nous puissions le mettre à l'ordre du jour du prochain COPIL.

Je ne relèverai pas les remarques de l'Extrême Droite, coutumière du fait, qui, dès que l'on parle d'égalité, a une obsession de parler soit de la politique de la ville, soit de l'immigration. Ce plan pour l'égalité, comme je l'indiquais déjà l'année dernière, et si vous lisez bien la délibération, elle concerne quatre critères qui ont été définis par la loi. Il s'agit de la question du genre, de l'orientation ethnique réelle ou supposée, de la situation du handicap et de

l'orientation sexuelle. C'est le sens de ce plan d'actions et c'est pour cela que nous avons mis en œuvre un certain nombre d'actions qui ont pour objectif de prévenir ces discriminations qui sont, à mon sens, un fléau pour le « vivre ensemble » et pour notre République parce que lorsque l'on prévient les discriminations, nous participons à la cohésion de notre pays ainsi qu'à la cohésion de notre Nouvelle-Aquitaine.

M. LE PRESIDENT. - Merci. Nous avons donc deux éléments de rapports dont je demande à l'Assemblée de prendre acte. Est-ce qu'il y a sur cette remarque des propositions.

N° 2

Sur le « Rapport 2019 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes de la Région Nouvelle-Aquitaine pour l'année 2018 »

L'Assemblée donne acte

N° 3

Sur le « Plan d'action "Réaliser l'Égalité" : Communication du bilan de la première année et du déploiement »

L'Assemblée donne acte

M. LE PRESIDENT. - Donc, je confirme que l'Assemblée prend acte de ces deux rapports, après bien entendu que le procès-verbal ait fait état de vos remarques et réflexions.

Je vous propose, mes chers collègues, de suspendre la séance pour reprendre tout à l'heure à 14 h 30, sur les rapports de la Chambre des Comptes.

Juste une précision, compte tenu des travaux, nous n'avons pas pu faire le repas que nous faisons d'ordinaire, donc il y a un buffet qui est servi dans le hall, ici sur l'étage.

Interruption de séance – pause-déjeuner –

**RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES RELATIF AU CONTRÔLE DES COMPTES
ET DE LA GESTION DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE
(EXERCICE 2015 ET SUIVANTS)**

M. LE PRÉSIDENT. - Nous reprenons notre séance avec un certain nombre de dossiers importants sur le rapport d'observations définitives au contrôle des comptes et de la gestion Nouvelle-Aquitaine, toujours le rapport de la Cour des Comptes sur les transports express régionaux, la décision modificative, les OB.

Je donne la parole à Andréa BROUILLE sur le rapport d'observations définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la Région Nouvelle-Aquitaine, 2015-2018.

Mme BROUILLE. - Merci Président. Ce nouveau rapport actualise le précédent qui concernait la période 2011-2016 sur trois axes :

- Le premier, la mise en œuvre des chantiers techniques et la fiabilité des comptes,
- Le deuxième, la trajectoire financière de 2015 à 2018,
- Et enfin, la stratégie financière jusqu'à 2021.

Sur les chantiers techniques, la CRC souligne le travail entrepris en termes de méthode et de rigueur budgétaire, depuis la fusion, la mise à jour du rapprochement de l'inventaire comptable avec l'actif tenu par le comptable public en cours de finalisation, la mise à jour de nos stocks d'autorisations de programmes et d'autorisations d'engagements sur la base d'un règlement financier rigoureux, et l'amélioration du respect du principe de l'annualité avec notamment la mise en œuvre du rattachement des charges à l'exercice.

On retrouve naturellement, tous ces éléments dans le plan d'actions engagé par la Région sur la base des préconisations de la Chambre.

Sur la trajectoire financière 2015-2018, l'analyse financière met en évidence que la Région a tenu ses équilibres financiers depuis la fusion voire à améliorer la situation financière. L'épargne brute a progressé de 20,8 % pour s'établir à 483,9 M€, en raison d'une part, d'une dynamique des recettes mais d'autre part, d'une maîtrise des charges à périmètre constant.

La Chambre souligne que c'est une véritable rupture de dynamique par rapport à la période 2011-2015 où les charges étaient plus dynamiques que les recettes ; c'est donc la nouvelle stratégie budgétaire de la Région qui porte ses fruits.

La Chambre relève ce que nous avons déjà présenté au mois de juin dernier lors de la séance consacrée au compte administratif 2018 sur l'investissement. Nous constatons une légère contraction qui résulte essentiellement de la fin d'un cycle d'investissements lourds.

L'encourt de dettes s'élève à 2,83 milliards d'euros, fin 2018, et la capacité de désendettement s'est stabilisée à 4,5 années grâce à la maîtrise de la dépense de fonctionnement.

La Chambre souligne que la Région a désensibilisé quasiment tous les emprunts à risques. L'encourt de la Région est considéré aujourd'hui comme peu risqué.

Globalement, ce rapport vient valider la stratégie budgétaire engagée par la Région depuis 2016. La Chambre nous alerte sur le fait que si cette stratégie a été payante jusqu'à présent, nous ne devons pas en dévier.

Au final, je retiens que la situation financière s'est globalement améliorée, que naturellement nous pouvons toujours progresser, cependant, mes chers collègues, gardons à l'esprit que depuis 2016, la Région a assumé 130 M€ d'impayés, 140 M€ d'emprunts structurés, plus de 2 milliards d'investissements, tout en améliorant son épargne et en diminuant sa capacité de désendettement.

M. LE PRESIDENT. - Est-ce qu'il y a des observations ?

Mme REQUENNA. - Monsieur le Président, Madame la Première Vice-Présidente, Mesdames et Messieurs les élus. Quelques remarques, quelques observations sur ce rapport de la Chambre Régionale des Comptes. D'abord un point technique puisque la Chambre Régionale des Comptes a, en effet, mis le doigt sur des lacunes notamment celles en matière de suivi des effectifs où elle n'a pas pu disposer de données fiables malgré la demande faite dans son précédent rapport. Nous vous avons alerté lors des OB 2019 sur ce sujet, et même si des efforts ont été consentis, il paraîtrait qu'il y a encore quelques marges de manœuvre.

Le rapport pointe également une augmentation importante des coûts pour la Nouvelle-Aquitaine, ce qui signifie - et c'est aussi votre conviction depuis le départ, en cela, nous vous le concédons bien volontiers - que la fusion faite pour générer des économies a finalement eu l'effet inverse générant des coûts supplémentaires notamment lors de l'harmonisation des régimes indemnitaires des agents qui se sont traduits par une augmentation annuelle de 14 M€,

mesure pour laquelle nous ne nous étions pas opposée ; il nous paraissait d'ailleurs difficile de faire autrement.

Finalement, la conséquence la plus remarquable de notre région XXL - et Andréa l'a rappelé - est les quelques 130 M€ d'impayés et les 140 M€ de prêts toxiques apportés dans la corbeille de mariage par l'ex-Poitou-Charentes.

Nous retenons que la Nouvelle-Aquitaine a réussi à absorber tout cela, et nous ne pouvons que saluer l'abnégation et la solidarité dont il a été fait preuve pour sauver Poitou-Charentes et faire oublier la gestion désastreuse de Madame Ségolène ROYAL.

S'il n'y avait pas eu de fusion, le Poitou-Charentes se serait écroulé. Il ne s'agit pas ici de revenir sur ce que Joan TARIS, fort subtilement avait appelé à l'époque, les « Poitou-Charentes papers » mais juste de reconnaître que l'objectif de la fusion des trois ex-régions, que l'on ne peut parfois pas juger totalement de pertinente, était bien de permettre à la Dame du Poitou de s'en tirer la tête haute et d'éviter le dépôt de bilan de cette Collectivité.

Le rapport fait une remarque que nous vous faisons constamment depuis le début de la mandature, nous n'investissons pas suffisamment, nous pourrions investir plus et la Chambre Régionale des Comptes le confirme explicitement dans son rapport lorsqu'elle écrit « qu'une situation qui demeure favorable pour recourir à de nouveaux emprunts », regrettant presque que nous n'en mobilisions pas plus pour développer notre capacité d'investissement. Le message est clair, nous pourrions faire plus. D'ailleurs en 2016 et 2017, nos dépenses d'investissements ont reculé de 10 % soit une évolution, que nous soulignons à chaque occasion qu'il s'agisse des comptes administratifs ou des débats d'orientations budgétaires, à la baisse qui est contraire à ce qui s'est passé dans les autres Régions qui ont également fusionné, puisqu'en moyenne, elles ont augmenté leurs dépenses d'investissement de 14,5 %.

Vous l'avez dit, la stratégie budgétaire est globalement validée. Les ratios ne sont pas remis en cause, donc il doit nous être tout à fait possible de fonctionner avec une capacité de désendettement au-delà de quatre ans et demi, c'est d'ailleurs le même discours que je vous ai tenu lors des comptes administratifs, les ratios étant considérés comme bons.

Enfin, pour en terminer, le rapport de la Chambre Régionale des Comptes constate et relève des décalages entre les chiffres de la prospective financière ; des chiffres qui affichent de fortes ambitions mais qui ne peuvent pas être atteintes, et j'en reviendrai là, à une interprétation qui est celle que nous pointons régulièrement également, indirectement, la CRC dénonce en quelque sorte, des effets d'annonces.

Nous actons que le débat a eu lieu sur ce rapport de la Chambre Régionale des Comptes.

M. LE PRESIDENT. - Merci. Qui souhaite intervenir ?

M. DIONIS DU SEJOUR. - C'est un rapport qui est très complet. Nous avons regardé un aspect qui nous tenait à cœur, qui concerne les opérations de renégociation. Vous savez qu'il y avait le Cabinet spécialisé qui est intervenu et qui avait identifié vingt-et-un produits et un risque potentiel à hauteur de - je demande aux collègues de faire attention aux chiffres - 46,1 M€ pour une sécurisation totale et immédiate de ces produits.

On a regardé ce qui a été fait. La Chambre Régionale des Comptes vous donne quand même acte de la stratégie de désensibilisation que vous avez menée, et par contre, elle dresse un paysage absolument effrayant de ce qu'il y avait en termes d'endettement en Poitou-Charentes, avec des prêts qui étaient plafonnés à 19 % - c'est elle qui le dit - des taux moyens payés à 8 ou 9 %, etc.

Au nom du Groupe Union Centriste, premièrement, on vous rend acte, Monsieur le Président, d'avoir mené - et vous l'avez fait dès la fin 2016 - une stratégie de défaisance qui n'était pas facile, et qui, en final, a été saluée par la Chambre : « L'essentiel des opérations de renégociation a été effectué ». Dans la réponse, vous précisez que tous les contrats hors charte ont été renégociés, et que cela a donné - là encore chers collègues, je vous demande d'écouter - un coût réparti sur trois exercices de 16 M€. Donc, de sortir, de passer l'éponge Ségolène ROYAL, c'est 16 M€ et ce sera sans doute une vingtaine, plus peut-être.

Tout d'abord, Monsieur le Président, on vous rend acte que vous avez mené cela, mais aussi, on dit le désastre financier qui avait derrière. Franchement, cela aurait mérité des procédures judiciaires. Si l'on a un regret aujourd'hui dans cette affaire c'est qu'il n'y ait pas eu sur cette affaire-là, un regard judiciaire. Je tenais à le dire au moment où je vous rends acte du fait que vous avez mené avec cohérence et expertise, cette opération de désensibilisation.

M. LE PRESIDENT. - Il ne dépendait que du Procureur financier de la Chambre Régionale.

M. DIONIS DU SEJOUR. - On ne va pas reprendre le débat, Monsieur le Président, parce que le désastre est effrayant.

M. DELPEYRAT-VINCENT. - Effectivement, ce rapport de la Chambre Régionale des Comptes est à bien des égards extrêmement intéressant et utile. Je l'ai dit ce matin, j'ai parfois le sentiment que sur nombre de sujets les Chambres Régionales des Comptes et la Cour des Comptes d'ailleurs, depuis quelques années, ont emprunté une pente qui n'était pas tout à fait celle prévue à l'origine, qui est de porter des jugements désormais, un peu d'opportunité sur des

décisions de Collectivités territoriales qui sont, de par la loi, censées s'administrer tout à fait librement dans le cadre des lois de la République. On a parfois le sentiment que dans ce rapport, notamment s'agissant des questions de personnels, il y a plus des jugements d'opportunité que des jugements financiers et je trouve cela assez regrettable.

Idem sur la question de la fusion. D'abord, je crois que jamais ici - en tout cas je n'ai jamais entendu le Président le faire mais peut-être ai-je mal entendu mais - personne n'a dit qu'à court terme ni même à moyen terme, parce que l'on n'a pas de certitudes réelles sur ce point, que ce serait une source d'économies. Mais par contre, ceux qui ont initiés cette fusion des Régions, l'ont fait notamment à la demande de la Cour des Comptes qui trouvait que le millefeuille administratif français était trop compliqué et qu'il fallait opérer un certain nombre de regroupements. Je suis donc un peu surpris que les mêmes qui souhaitaient ardemment ces fusions et regroupements de Collectivités, aujourd'hui, trouvent que cela ne fonctionne pas si bien que cela ; mais on était un certain nombre à l'avoir remarqué et à l'avoir dit.

Pour revenir aux chiffres, au-delà du débat sur la CRC, on constate par rapport au débat, et je pense qu'il faudrait qu'à un moment donné notre Assemblée en prenne acte, d'ailleurs je remarque que les interventions précédentes d'une certaine façon prennent acte - même si l'on cherche à réveiller des vieilles polémiques du temps des Mérovingiens sur autrefois, etc. - vous nous promettiez, il y a peu des catastrophes. Je me souviens de plusieurs plénières où c'était quand même assez houleux et vous nous disiez que nous allions dans le mur.

La Chambre Régionale des Comptes constate et vous aussi par la même occasion que malgré un niveau d'investissement qui a été élevé ces dernières années, malgré la prise en charge et la désensibilisation des emprunts, malgré le règlement d'un certain nombre de questions en suspens en Poitou-Charentes que vous n'avez pas manqué de souligner et parfois à juste titre, notre capacité de désendettement, c'est-à-dire le nombre d'années qu'il nous faut pour rembourser notre dette, comme toute Collectivité, reste stable autour de 4,5, c'est-à-dire bien loin du seuil d'alerte qui est posé par l'État pour les Collectivités territoriales.

Notre épargne brute progresse et c'est donc là, le seul critère, finalement, de bonne santé financière parce que l'endettement peut progresser, si nous investissons mais si l'épargne brute progresse au même rythme, il n'y a pas de difficultés particulières à voir l'encourt global de la dette progresser ; ce qui compte, c'est la capacité à la rembourser, et de ce point de vue, il n'y a pas de question.

Je voudrais féliciter au passage le travail des Services de la Région, parce que la désensibilisation de ces emprunts était quand même un exercice extrêmement technique, compliqué, risqué. Ils l'ont fait brillamment, et je pense au moindre coût qu'il était possible pour notre Collectivité. Je pense que nous pouvons tous les en féliciter et les en remercier.

Sur la question de l'investissement, c'est un vrai sujet, on peut toujours dire que l'on n'investit pas assez, etc. La Région n'est pas le seul maître des investissements et des appels à subventions qu'elle reçoit. Il y a aussi l'exécution des CPER. Il y a ce que font les autres Collectivités territoriales, et si nous sommes malheureusement dans une période de faibles investissements publics en France, parce qu'il y a aussi une politique nationale qui vise à une forme d'austérité budgétaire, forcément nous en subissons, nous aussi, d'une certaine façon les conséquences puisque l'État investit, les autres Collectivités investissent moins, à part peut-être la métropole. En tout cas, dans les départements ruraux c'est particulièrement net. Donc, on nous sollicite moins.

Et puis enfin, il y a quand même des raisons objectives et tout à fait techniques, c'est-à-dire que l'on ne peut pas faire plus vite que la musique pour les travaux ferroviaires, par exemple. Ils ont leur rythme, et l'on ne peut pas aller au-delà.

Sur les dépenses de fonctionnement, j'ai donné ce débat en Commission des Finances il y a quelques jours, c'est pourquoi, nous n'avons pas voté d'ailleurs, la convention qui nous lie avec l'État sur ce sujet. Je ne comprends pas cette fixation sur les dépenses de fonctionnement. Je comprends bien la logique évidemment, on n'est pas tout à fait obtus mais on ne peut pas d'un côté dire qu'il faut investir plus, nous sommes une région attractive, on nous annonce plus 500 000 habitants dans les années qui viennent, ce qui va supposer des investissements dans les lycées, dans les CFA, dans les transports, etc., et penser que l'on pourra maintenir toujours les dépenses de fonctionnement à un niveau aussi faible. A un moment donné, ce qui est dépensé sur l'investissement a des conséquences sur le fonctionnement. C'est peut-être possible dans des Régions qui vivent et qui ne se développent pas beaucoup mais pour une Région comme la nôtre, cela va être assez compliqué. C'est pour cela, que là encore, je trouve que cet élément dans le rapport de la Chambre Régionale des Comptes relève d'une forme d'a priori aussi idéologique mais pas tout à fait d'une réalité quant aux problématiques aujourd'hui des Collectivités territoriales.

Et enfin, je conclus sur la question de la dette, mais c'est plus par rapport à notre position régionale, que je salue, je respecte, il n'y a pas de soucis, mais j'ai un peu de mal à suivre par moment parce que selon les séances, vous nous dites qu'il faut investir et emprunter plus,

d'autres séances, vous nous dites que l'on est trop endetté, que cela dérape, que l'on voit monter l'emprunt. Donc, on n'arrive pas tout à fait à bien saisir quelle est votre stratégie qui varie également un peu selon les intervenants. En tout cas, la réalité est que la capacité de désendettement n'a pas bougé à 4,5 années. Donc, nous prenons acte de ce rapport, Madame la Vice-Présidente.

M. LE PRESIDENT. - Merci Stéphane.

D'autres interventions ?

M. CHARTIER. - Je vais faire l'intervention la plus courte, pour vous dire que nous allons lier nos commentaires - parce que l'on a trouvé que c'était des sujets très connexes - puisque je vais prendre acte de la Chambre Régionale des Comptes, avec les orientations budgétaires. Donc, nous ne rajoutons pas - pour vous faire économiser du temps - de propos sur ce sujet. Merci.

Mme ABELIN. - Nous ne reviendrons pas sur ce que l'on savait déjà concernant notamment Poitou-Charentes que ce soit le montant élevé des créances à court terme, les reports de charges ou encore les emprunts toxiques.

En revanche, sur ce sujet, nous avons une question et une remarque.

La question tout d'abord : la Chambre a remarqué - comme Pascale REQUENNA l'a soulevé - une baisse des investissements, une hausse des charges de personnels, un accroissement de l'endettement même si la capacité d'endettement reste contenue en deçà des neuf ans ; cela pourrait s'expliquer notamment par la fusion et l'affaire Poitou-Charentes, ce qui s'explique moins quand même, c'est le constat suivant fait par la Chambre, et je cite : « Les données provisoires du CA 2018 montrent le caractère imprécis des analyses prospectives établies par la Région ainsi que l'écart important existant entre les prévisions budgétaires et les réalisations. ». Elle dit encore : « une stratégie financière ambitieuse pour 2018-2020 mais difficilement conciliable avec les engagements conclus avec l'État ». En gros, un chien a beau avoir quatre pattes, il ne peut pas prendre deux chemins en même temps.

Sans vouloir être désagréable, ce décalage entre le budget apparent et le réel est un des éléments qui - je ne crois pas le trahir en le disant - nous avait fait nous poser des questions sur le budget Poitou-Charentes quatre ou cinq ans avant les affaires d'impayés. Donc, ma première question est : qu'avez-vous imaginé de mettre en place pour limiter ces écarts entre prévisions et réalité ?

Notre remarque, maintenant. N'y voyez aucune perversité de ma part, évidemment, mais Jean-François MACAIRE a donné sa version sur ce qui a marqué la fusion des Régions tant aux médias que dans un livre. Chacun se fera une idée. Au-delà des questions de l'affaire Poitou-Charentes, il a soulevé, hier, une vraie question, qu'Aurélien, tout à l'heure, vous a retransmise mais qui me semble être quelque chose d'important. Le sentiment qu'en Poitou-Charentes, on a vécu la fusion comme une douloureuse, et que l'essentiel des habitants a l'impression d'avoir doublement payé les impayés, justement.

Vous nous avez dit que vous aviez passé trois jours dans les territoires et que le sentiment s'inversait. Pour y vivre quotidiennement, ce n'est pas encore le cas, Monsieur le Président. Et franchement, la remarque est simple : cela fait quatre ans que l'on demande une vision par territoire de ce qui est engagé. Vous nous avez dit, tout à l'heure, que l'on aidait ici les territoires les plus fragiles, et c'est vrai que c'était l'objectif de la politique territoriale. Sauf qu'aujourd'hui, on n'a toujours aucune vision de ce qui est mis par territoire. Or, vous semblez l'avoir puisque vous nous dites que vous vous engagez sur les territoires les plus fragiles en priorité. Je pense que d'avoir cette vision nous éviterait le discours qui est sur les impressions prennent, d'avoir une vision chiffrée de ce qui est mis sur les territoires les plus fragiles et sur l'ensemble des territoires de la Nouvelle-Aquitaine serait, à mon avis, un des meilleurs remparts à ce que l'on ait l'impression de deux vitesses.

M. LE PRÉSIDENT. - Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

M. DE LACOSTE-LAREYMONDIE. - Juste pour rebondir sur la brève intervention de mon collègue CHARTIER, tout à l'heure, je ferai la même observation. Les points 4 et 6 m'auraient semblé de nature à être rassemblés, parce que ce que nous allons dire sur les orientations budgétaires recoupe évidemment ce que nous aurions pu dire sur le point 4. Donc, à tout de suite.

M. LE PRÉSIDENT. - Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? S'il n'y en a pas, je vais commencer par répondre à Véronique ABELIN. Je pense que la meilleure réponse pourrait vous être donnée par le maire de Châtelleraut.

Mme ABELIN. - C'est votre unique réponse, en fait.

M. LE PRÉSIDENT. - Non. Je vais entrer dans les...

Mme ABELIN. - A chaque fois, en fait. Donc, c'est très pratique, c'est très confortable parce que c'est votre unique réponse à chaque fois. Après toutes ces années de carrière, Monsieur le Président, un petit effort, vous pouvez trouver quelque chose de mieux, quand même.

M. LE PRESIDENT. - A part dire des choses en l'air ...

Mme ABELIN. - En plus, vous pourriez dire Saintes, ce serait quand même un peu plus original.

M. LE PRESIDENT. - Je pourrais dire ? Je n'ai pas entendu. Ah oui ! Saintes. Justement parlons de Saintes. Vous avez un voisin qui a signé un contrat de pays, la semaine dernière, avec moi. Il pourra vous dire ce qui se passe, ce que l'on a travaillé ensemble. Mais, je ne veux pas le mettre en difficultés par rapport à ses collègues. On a passé de trop bons moments.

Prenons le cas de Saintes, d'abord on a inscrit dans l'avenant au contrat de plan, comme priorité de l'ancien Poitou-Charentes, la rénovation de l'Etoile de Saintes. Jacky EMON ou Renaud LAGRAVE pourront le dire avec des sommes assez considérables et un effort de la Région. J'ai proposé sur Saintes, après ce que nous avons fait sur le lycée sur un certain nombre de choses que je suis allé inaugurer, de l'action que nous sommes en train de mener sur le cognaçais, cette zone-là puisqu'il va y avoir une Ecole du feu, des actions qui sont menées sur la Tonnellerie ou dans d'autres domaines.

J'ai proposé à la SNCF que sur l'ancien site des ateliers, nous puissions faire un campus ferroviaire. Nous sommes en train d'y travailler. On a eu un premier retour du Bureau d'Etudes qui a travaillé cela, même si beaucoup de pistes étaient déjà suivies. On a rencontré les gens de BOMBARDIER, la semaine dernière et l'on a une quasi décision de BOMBARDIER de venir remotoriser l'ensemble de ces BGC à l'électrique sur le site. Donc, on est en train de travailler sur l'Etoile de Saintes, sur Saintes. Je ne pense pas que l'on puisse dire qu'il n'y a pas un effort particulier avec un effort un peu innovant sur...

Mme ABELIN. - Mais, je n'ai absolument pas dit cela, en fait.

M. LE PRESIDENT. - Vous ne pouvez pas, à la fois, me dire que l'on ne fait rien sur le territoire, et puis en même temps vous dire ce que l'on fait.

Mme ABELIN. - Ce n'est pas ce que je vous ai dit, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Quand je commence à entrer dans les détails, vous me coupez la parole. C'est quand même...

Mme ABELIN. - Non. Ce n'est pas ce que je vous ai dit.

M. LE PRESIDENT. - Attendez ! Je ne vous ai pas coupé la parole, laissez-moi terminer et éteignez votre micro, s'il vous plaît. Donc, sur Saintes, eh bien, voilà ! Les choses se font.

Sur Châtelleraut, je pense que pas loin de Châtelleraut, il y a les Forges du Poitou, me semble-t-il. 2,9 M€ sur l'ensemble des Forges. Les Berges de la Vienne et un certain nombre d'autres dossiers dont je n'ai pas... GPEC INDUSTRIEL, me souffle Jean-Bernard GILLES, autour de Thales, une pépinière commerciale en centre-ville. On pourrait égrener tout cela. Je ne veux pas recharger ; simplement si vous m'y obligez, on le fera ; les Services me disent qu'au-delà du niveau départemental, il est difficile de sortir précisément territoire par territoire, le montant des subventions.

Mme ABELIN. - Mais alors comment vous allez...

M. LE PRESIDENT. - Ah ! C'est fini, oui ? C'est terrible. L'égalité hommes/femmes, c'est aussi de respecter celui qui prend la parole. Donc, il est totalement impossible aujourd'hui, « faites un petit effort » à travers une Commission Permanente, ou trois Commissions Permanentes, les Services peuvent vous aider, de dire qu'il y a un territoire qui est abandonné ; et sur Poitou-Charentes, là où nous avons, comme en Limousin, doublé les aides aux entreprises - discuter avec les chefs d'entreprises, vous le verrez - et les aides à l'agriculture. Je le répète, en Poitou-Charentes et en Limousin, on a doublé les aides à l'agriculture et aux entreprises.

Sur la notion, prévisions et réalité, la Chambre Régionale des Comptes se contredit un peu. A la fois, vous devriez investir plus mais en même temps, attention par rapport à vos propres prévisions, vous risquez de trop emprunter. Comme une grande partie du budget de l'investissement, bien que nous ayons - comme l'a dit Stéphane DELPEYRAT - une épargne brute assez exemplaire, nous avons des résultats plutôt positifs : 2,2 milliards investis ces trois années, ce n'est pas si facile que cela. Donc, on est dans une observation un peu contradictoire. Attention ! Votre dette est dans la moyenne nationale mais si, avec votre programme prévisionnel, vous investissez trop, cela va augmenter votre endettement. On le tient. Tous les ans, vous nous dites cela. On tient l'endettement.

Donc, je vois une contradiction élémentaire. J'ai sous les yeux, l'introduction : « une situation financière qui s'est globalement améliorée avec la fusion. Maitrisées entre 2015 et 2017, les charges de personnels progressent, certes, fortement en 2018 ». Mais ce sont les seules qui progressent et je l'assume. Nous avons augmenté les bas salaires : les salaires des techniciens, ouvriers, ouvrières de l'Education Nationale. J'en suis fier. Est-ce qu'il y a quelqu'un dans cet hémicycle qui est contre ?

Mme REQUENNA. - On s'était déjà prononcé, là-dessus.

M. LE PRESIDENT. - Oui mais, il faut assumer. C'est la seule chose qui a augmenté ; les autres crédits de fonctionnement interne sur ce que l'on appelle le train de vie ont baissé. Les assurances ont baissé. Tout le reste a baissé. Donc, arrêtons, quand on entre dans le détail, de dire des choses dont on veut qu'elle soit reproduite pour faire opposition dans la presse. C'est un peu affligeant.

Sur la dérive des coûts, j'y reviens. Je rappelle d'ailleurs que le fonctionnement, ce que le Gouvernement appelle l'investissement dans les compétences, c'est faire rouler les trains et tout le monde veut qu'il y en ait plus dans sa commune. C'est faire rouler les bus, et tout le monde veut qu'il y en ait plus, et plus d'arrêts. Ce sont les frais de fonctionnement de l'éducation, la formation. Ce sont des dépenses opérationnelles. On peut critiquer ce que nous a demandé l'État, du 1,2 %. Même si je pense avoir bien fait de toper avec la Préfecture sur ce 1,2 parce que les Collectivités qui n'ont pas fait ce 1,2, seront autour de 1 %, sinon elles vont être pénalisées, et là, ce sera un peu plus grave. Donc voilà ce que je voulais dire.

Je voudrais revenir aussi sur un point. Sur la puissance « de feu » de la Région. Est-ce que cette Grande Région nous dote une capacité d'intervention et un poids politique plus fort ? Je le pense même si je n'étais pas - chacun le sait ici - partisan de la fusion des régions mais plutôt de l'approfondissement de la régionalisation et de la décentralisation. Aujourd'hui, je regarde le potentiel de cette Région. Tout le monde a suivi ce que nous essayons de faire sur le chantier Notre-Dame, qui mobilise tout l'appareil de formation : des apprentis, des Compagnons, des entreprises, qui vont des verriers aux charpentiers, qui vont des maçons jusqu'aux tailleurs de pierres. Je peux vous dire que ce chantier suscite un engouement considérable. Nous sommes la seule Région à avoir organisé ce chantier gigantesque. Et je peux vous dire que tout le monde bouge. Quand le Premier Ministre est venu au Lycée de Felletin pour présenter son plan, il a attendu que l'on soit là, d'une certaine manière ; 83 M€ dans lesquels nous sommes parties et qui sont souvent du recalcul de crédits déjà effectués, et que nous mettons 46 M€ sur la reconstruction de Felletin, je peux vous dire que la presse sur place, ni les Creusois ne s'y sont trompés.

Nous avons organisé un réseau régional sur la détection et la lutte contre le cancer avec une puissance « de feu » extraordinaire entre la recherche fondamentale, la recherche clinique, les start-up, les hôpitaux ; nous sommes la seule Région à le faire.

Quand je regarde ce que nous faisons sur l'usine du futur, qui retourne complètement la relation des chefs d'entreprise du management avec les salariés, les bons de productivité et de

compétitivité que donne à ces entreprises l'engouement des entreprises dans les trois territoires de l'Aquitaine, de Poitou-Charentes, ne disons pas que cette puissance « de feu » n'existe pas.

Quand je regarde Néo Terra, c'est un choix politique fort que l'on aurait peut-être pu faire à l'échelle d'une des anciennes Régions mais qui a une autre puissance avec la recherche, avec les professions, avec les filières, avec la solidarité qui peut exercer ; nous sommes en train de travailler avec Jean-Pierre RAYNAUD à un fonds de solidarité pour transporter le fourrage. S'il n'y avait pas aujourd'hui les fourrages en excédent ou solides de l'Ouest de la Région, du Pays Basque, du Béarn, des Landes, par rapport aux agriculteurs de Creuse, de Corrèze ou de Haute-Vienne, nous serions bien en peine, aujourd'hui, d'organiser cette solidarité.

Donc, effectivement, aujourd'hui, je dois l'admettre, cette région nous apporte une puissance « de feu » beaucoup plus importante que celle que nous avons en dehors du solde d'un certain nombre d'opérations peu défendables, qu'il y avait dans une des trois régions.

Est-ce que vous m'autorisez à prendre acte de votre part de cet avis, rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes ?

N° 4

Sur le « Rapport d'observations définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la Région Nouvelle-Aquitaine (exercice 2015 et suivants) »

L'Assemblée donne acte

M. LE PRESIDENT. - Je vous remercie.

**RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES RELATIF AU CONTRÔLE DES COMPTES
ET DE LA GESTION DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE
(TRANSPORTS EXPRESS RÉGIONAUX - EXERCICE 2012 ET SUIVANTS)**

M. LE PRESIDENT. - Je passe maintenant la parole à Renaud LAGRAVE sur l'enquête inter-juridictions sur les TER.

M. LAGRAVE. - Monsieur le Président. Il est toujours utile d'avoir ce type de rapport. Vous avez vu que cela portait sur la période 2012-2017, au cours de laquelle ont été examinés un certain nombre d'éléments, qui doivent nous permettre aujourd'hui de renvoyer à ces Inspecteurs, les différentes délibérations que nous avons pu prendre ces derniers mois, et en l'occurrence principalement en 2017, 2018 et 2019. J'en veux pour prendre que quand vous regardez les différentes recommandations qui sont faites, on nous demande de faire un plan d'investissement ferroviaire. C'est fait depuis le 12 avril dernier.

Je rappelle qu'à notre arrivée, on a demandé un état des lieux du réseau ferroviaire de Nouvelle-Aquitaine, 1,2 milliard d'euros. Le 12 avril, nous avons voté une enveloppe de 532 M€. Nous attendons avec impatience la réponse de l'État qui, comme vous l'avez dit Président il y a un instant, non seulement se fait attendre mais la réponse que l'on a eue du Secrétaire d'État qui fait des Comités de lignes dans la région et comme le disait Monsieur GUERIN, tout à l'heure, je crois que ce serait totalement impossible que l'on ne soit pas mieux servi que d'autres grâce à lui. Nous attendons donc l'autre moitié pour pouvoir enchaîner le plan de développement et surtout l'ensemble des travaux sur le réseau de Nouvelle-Aquitaine.

La seconde recommandation, il faut qu'il y ait un niveau d'exigences encore supérieur auprès de l'opérateur qu'est la SNCF. Merci de cette recommandation ; c'est ce que nous avons fait depuis maintenant deux ans et voire même un peu avant, en ex-Aquitaine. Sous le couvert de Bernard UTHURRY, nous avons décidé de suspendre les paiements à la SNCF, donc on avait - comme on dit en pays rugbyistique - relevé la mèche. Dans la nouvelle convention que l'on a adoptée en décembre 2018, nous avons augmenté le niveau d'exigences de la part de la Région à :

- 95 % sur la régularité ; on en est à 94,3 % à l'heure où je vous parle,
- A 1 % de taux de suppression ; on est légèrement au-dessus, 1,2 %

- Et puis surtout la mise en place d'un certain nombre de dispositifs, notamment la garantie « voyageur », et beaucoup d'autres choses, je ne refais pas l'exégèse de la convention mais en l'occurrence, nous avons aujourd'hui des éléments qui nous permettent de considérer que l'on est dans le bon sens, même s'il faut toujours rester humble.

La troisième recommandation est fort intéressante et je vous avoue que, même si nous l'avons mise dans notre convention, j'ose espérer que ce rapport tombera peut-être sur la table de la SNCF pour qu'il puisse y avoir plus de transparence. Je rappelle que dans la convention que nous avons signée, nous avons demandé clairement la transparence de tous les coûts, pas uniquement pour SNCF Mobilité, mais aussi pour SNCF Réseau ; je vous rappelle que dans les 300 M€, grosso modo, que nous versons par an, il y a 60 M€ de péages qui sont censés aller entretenir le réseau ferroviaire. Et jusqu'à aujourd'hui, nous sommes bien dans l'incapacité de savoir véritablement où vont ces 60 M€.

Nous avons des engagements contractuels maintenant avec la SNCF de cette transparence et j'espère, en tout cas, que l'opérateur tiendra justement ses engagements.

Ensuite, on nous dit et l'on nous demande dans la recommandation n°4 qu'il faudrait produire une information financière en application du Code des Transports pour la justification des charges et des recettes imputées au Service TER. Merci de cette recommandation, encore une fois ; c'est une demande que nous faisons avec Régions de France depuis - je ne sais pas ce doit être comme l'armagnac - à peu hors d'âge pour que l'on puisse véritablement avoir la transparence de toutes les données de la SNCF au niveau national et que l'on ait les coûts réels mobilité et réseau. Si ces Inspecteurs rencontrent à l'occasion le nouveau patron de la SNCF, on sera évidemment à leurs côtés pour demander exactement la même chose, c'est-à-dire tout simplement, ce qui aujourd'hui se produit pour toutes les Collectivités locales de France et de Navarre, l'ensemble des délibérations des finances qui sont rendues publiques au grand public ; ce qui n'est pas le cas - cela ne vous a pas échappé - d'un certain nombre d'éléments de la SNCF.

Donc, en indiquant juste et en l'occurrence, je le dis surtout pour les trois anciens élus des trois anciennes Régions, qu'il y a quand même un certain nombre de satisfécits par rapport à ce qui avait été fait dans les trois anciennes Régions concernant les TER.

Voilà, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Merci Renaud.

M. IRATCHET. - Monsieur le Président, chers collègues. Vous avez ouvert cette plénière en parlant du G7, alors moi aussi. Quand je dis « Président », ne serait-il pas plus approprié de dire « cher Géo » ou « cher chef de village » ? Car je voudrais ici dans cette Assemblée vous remercier pour la conception architecturale de votre village, le professionnalisme de son organisation, la chaleur de votre accueil qui nous est allée droit au cœur et la haute qualité de vos intervenants. Pour ceux qui n'auraient pas forcément suivi l'actualité, je parle ici du village de Nouvelle-Aquitaine et régi dans la halle d'Iraty de Biarritz lors du G7. C'est ce que j'aurais aimé vous dire, vous qui nous avez vanté sa qualité et invités à y venir.

Or, la réalité fut toute autre. Lorsque nous nous sommes présentés, ma collègue Edwige DIAZ et moi-même, en tant que Conseillers régionaux, nous avons été refoulés comme des malpropres, le terme n'est pas excessif puisque nous avons appris que l'accès était seulement réservé au personnel dont la Région avait communiqué les noms afin qu'ils puissent être filtrés et agréés par l'Elysée. Votre village n'était donc ouvert qu'à des amis politiquement choisis, les vôtres. En fait, il fallait nous dire qu'il s'agissait d'une sauterie privée, on ne se serait pas déplacé.

Cela interroge à la fois sur l'utilisation des fonds de Nouvelle-Aquitaine et sur votre conception de la démocratie, car où est la démocratie dans cette dérive sectaire et sécuritaire ? Il faut dire qu'avec des hommes en armes sur les toits, des batteries de missiles installées un peu partout, des contrôles à tous les ronds-points, on se serait cru dans une rétrospective de Biarritz sous l'Occupation ou dans une super production de Darryl ZANUCK ; ce n'était plus le jour J mais le jour G. Je me suis même fait contrôler et ouvrir le coffre de ma voiture, chemin des Barthes à Bayonne par des hommes en bleu, armés jusqu'aux dents, et comme c'est la phrase à la mode, je l'emploierai aussi : ils ont détruit ma vie.

Cette digression étant faite, il me faut bien parler de Pau-Canfranc qui vous colle aux basques en terre béarnaise comme le sparadrap du Capitaine Haddock, ce qui prêterait à sourire si ce n'était l'importance de cet investissement. En effet, vous vous répandez dans les médias, en juillet, pour annoncer que les travaux de réouverture de la voie ferrée jusqu'à Canfranc débiteront en 2021 avec une mise en service en 2024. Finalement, vous rectifiez en septembre et annoncez seulement le début des travaux en 2024. Ainsi, on a pris un différé de deux ans en trois mois. Vous ne pouvez pas faire moins. En effet, selon un courrier du 14 août dernier - que j'ai ici - reçu de la Direction Générale des Transports Européens, les études en cours qui devaient être terminées au 31 décembre 2020, qui affichent un retard d'un an,

interdisent de fait, un commencement des travaux en 2021, et sûrement bien au-delà, si l'on prend en compte les enquêtes publiques et les procédures d'autorisations.

De même, Monsieur le Président, vous nous avez annoncé que l'Europe financerait les travaux à hauteur de 50 %. Au mieux c'est de la communication, au pire un grossier mensonge. Je ne vous fais pas un procès d'intention, mais quand même, car le courrier de la Commission Européenne que j'ai là, précise de façon formelle que le seul co-financement que vous ayez, est le co-financement des études et seulement des études, et ne préjuge en rien - je dis bien « en rien » - du co-financement éventuel des travaux qui dépendront du résultat de ces études et qui devront faire l'objet de toute façon d'une demande séparée. Tout cela est corroboré par le rapport de la Chambre Régionale des Comptes et de sa recommandation concernant Bedous-Canfranc, classée en n°1 - excusez du peu - vous invitant d'abord à prioriser la remise en état d'un réseau existant fortement dégradé avant de vous livrer aux travaux de remise en service de cette ligne pour lesquels l'État ne versera pas un centime en laissant la charge aux Néo-aquitains.

On peut lire entre les lignes le doute de la Chambre Régionale des Comptes concernant le bien-fondé de ce projet qui semblerait être davantage tourné vers un fret hypothétique - bien que vous l'ayez maquillé en TER - et ce en dépit de toutes les contraintes (pentes, forts rayons de courbure, dangers liés aux risques naturels en milieu montagneux) et des problèmes de convergence technique pour résoudre l'interopérabilité entre les systèmes de voies français et espagnols. En fait, votre projet prend l'eau, Monsieur le Président, justifiant par-là, votre candidature annoncée pour 2021 afin d'essayer de porter sur les fonds baptismaux - n'en déplaise aux christianophobes - *errare humanum est, Monsieur le Président, perseverare diabolicum*.

Par ailleurs, nous restons toujours dans l'attente du bilan d'exploitation de la ligne Pau-Oloron-Bedous, demandé avant l'été. Je sais bien que ce n'est pas vous directement qui en êtes directement responsable, mais l'on verse suffisamment de centaines de millions d'euros à la SNCF pour exiger d'elle des comptes précis. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Au moins, j'aurais passé ce mandat et les autres - je parle sous le contrôle de Renaud - à essayer de défendre une liaison internationale, et à essayer de la défendre contre certains qui habitent ici dans les Pyrénées Atlantiques, et dont on mesure - enfin au moins en Espagne - dans la vallée aujourd'hui, en Europe, le potentiel de développement. Certains préfèrent se dire mais « est-ce que l'on ne pourrait pas élargir cette route ? ». J'avoue que, la connaissant particulièrement comme celle de la Vallée d'Ossau

surtout lorsqu'elle passe entre des rochers, à côté par exemple du Fort du Portalet, le coût d'élargissement serait sûrement - j'en appelle aux spécialistes - le double de celle de la voie ferrée, c'est-à-dire que l'on resterait avec le système actuel, avec des matières dangereuses qui circulent, avec déjà un mort qui s'est passé en dessous du Fort du Portalet, alors que tous les trains, qui sont simplement touristiques sont une réussite (voir le train de la Rhune ou le train jaune). Là, à la différence du train jaune, on arrive dans trois stations de ski. Les Espagnols ont commencé leurs travaux. Ce qui se passe sur la gare de Canfranc est proprement prodigieux. L'Espagne vient de financer 50 % de la première partie des études du tunnel transfrontalier puisqu'il dépend de l'Espagne. Elle vient de confirmer, a confirmé ou va confirmer, que dans le cadre de l'appui à ce projet, ils sont avec nous. Est-ce que l'on voit un État, aujourd'hui, financer 40 à 50 % des travaux d'une ligne ferroviaire ? Quand je regarde ce qui se passe sur Limoges-Brive par Saint-Yrieix. Quand je regarde ce qui se passe sur Saint-Jean-Pied-de-Port/Bayonne. Non.

Je pense que ce qui vous gêne, c'est que factuellement les preuves, que l'on vous amène, vous ennuient. D'ailleurs, cette lettre, dont j'ai eu connaissance après l'été, qui répondait à un courrier d'une association à un seul membre qui s'appelle le CROC, est très favorable à la réouverture, soulignant l'engagement de l'Europe...

(Intervention hors micro inaudible)

M. LE PRESIDENT. - Eh bien, relisez-la.

(Intervention hors micro inaudible)

M. LE PRESIDENT. - Je l'ai lue.

(Intervention hors micro inaudible)

M. LE PRESIDENT. - Il faut bien commencer par les études ! On a commencé par les études.

Sur le G7, je rappelle la chose suivante. D'abord, c'est une manifestation sécurisée et hautement sécurisée. Je suis désolé...

(Intervention hors micro inaudible)

M. LE PRESIDENT. - Oui, mais à l'extérieur aussi. Ce n'est pas vous qui allez reprocher quand même que les Forces de sécurité sécurisent, si j'ose dire. L'accès au centre de presse était strictement règlementé par l'Élysée, centre de presse d'un sommet international accueillant près de 2000 journalistes, il est normal que ce ne soit pas en accès libre.

Parmi les élus régionaux, ont été invités les Vices Présidents, les Conseillers délégués Attractivité, Export et Entreprises, et tous les élus des PA. A ce titre, pour le Rassemblement National, Jean-Michel IRACHET, Claudie CHEYROUX ont été invités.

M. IRACHET. - Non. Je n'ai rien reçu.

M. LE PRESIDENT. - Vous avez été invités, alors il y a peut-être eu un bug. Peut-être est-ce par mail ? Les délais et les contraintes d'inscription étaient clairement stipulés dans l'invitation qu'il fallait être accrédité. Mais, être accrédité signifie que le Président du Conseil Régional que je suis a été accrédité, et que j'ai été, moi aussi, contrôlé avec mes papiers. Pour rappel, toute inscription exigeait un délai de trois jours pour vérification avant accord d'accréditation. Ces accréditations ont été délivrées par le Ministère de l'Intérieur et le Ministère des Affaires étrangères, et nous n'avons eu aucun droit de regard sur la délivrance de ces accréditations. Plus de cinquante entreprises ont été valorisées et je crois que toutes celles qui étaient là ont été particulièrement contentes. Je suis désolé...

M. IRACHET. - Monsieur le Président. Je vous rappelle votre tweet, Monsieur le Président : « Vous passez par la Halle Iraty ? Assistez au pitch conférence et animations de nos ONG et entreprises made in Nouvelle-Aquitaine ». C'est vous qui nous l'avez envoyé.

M. LE PRESIDENT. - Vous n'avez pas dû voir votre précédent mail.

M. OXIBAR. - Président et Monsieur LAGRAVE. Ce rapport de la CRC sur la gestion TER 2012-2017 confirme aujourd'hui, tout ce que le Groupe LR, mouvement de la ruralité de notre cher ami PUYJALON, vous dit depuis des mois, depuis que nous avons débattu sur le protocole d'accord avec la SNCF, sur la convention TER que l'on a votée en avril, pour laquelle nous nous sommes abstenus, ou encore sur le dossier de la Pau-Canfranc dont on vient de parler, et dont je vais bien évidemment reparler.

Que vous ne teniez pas compte de ce que vous dit votre opposition, soit ! Pourquoi pas. Vous êtes certain de votre politique. Mais lorsque c'est la CRC qui vous le dit, ce serait peut-être intéressant à un moment de tenir compte de quelques recommandations. Il y a une citation de Raymond DEVOS que j'apprécie particulièrement, qui disait : « On a toujours tort d'essayer d'avoir raison devant des gens qui ont toutes les bonnes raisons de croire qu'ils n'ont pas tort ». C'est valable pour nous mais c'est aussi valable pour vous. Sur ce coup-là et notamment sur la Pau-Canfranc, j'aimerais bien être d'accord avec vous mais je craindrais que nous ne soyons deux à avoir tort. Également sur la façon d'envisager les relations avec la SNCF.

Ce rapport 2012-2017 est sorti au mois de mai et nous avons voté la convention 2019-2024 au mois d'avril. C'est quand même un peu dommage qu'à un mois près, on n'est pas eu connaissance de ces recommandations sur une période antérieure - je peux regretter - parce que c'est exactement ce que nous vous disions sur le fait de vouloir mettre la pression sur la SNCF dans la nouvelle convention sur la qualité de services, sur la lutte contre la fraude, sur la sécurité, également sur les questions d'ouverture à la concurrence.

Je voudrais parler de l'état du réseau. La CRC le dit, « l'état du réseau est dans une situation fortement dégradée ». Plus d'un milliard d'euros sur le réseau régional à mettre dans les cinq ans, avec 600 M€ de travaux urgents. Et j'en viens sur le projet de la Pau-Canfranc. Pardon de mettre en relation les 600 M€ de travaux urgents et les centaines de millions d'euros que la Région veut mettre sur la Pau-Canfranc. Je n'invente rien, je vais vous lire ce qui est écrit dans le rapport de la Chambre Régionale des Comptes : « Le développement du trafic de voyageurs entre Pau et l'Aragon ne relève pas d'une logique de transport du quotidien de type TER ». Alors c'est fabuleux parce que vous nous présentez Pau-Canfranc comme à la fois la solution au fret de marchandises, un super train de la Rhune qui va amener plein de touristes et également du transport de voyageurs. C'est fabuleux. C'est le canard à trois pattes ou la pintade à trois pattes de notre ami TAUZIN. La CRC s'est interrogée sur « l'insertion du projet Bedous-Canfranc dans une stratégie globale de la Région sur les TER. L'importance des fonds régionaux à mobiliser sur ce projet atypique » - projet atypique ! - « ne serait-elle pas susceptible de générer un effet d'éviction sur le financement des besoins urgents ? »

Monsieur DELPEYRAT parle de jugement de la CRC, mais à un moment, il est logique que la CRC se pose la question. Le coût de Pau-Canfranc ne risque-t-il pas de mettre en danger l'urgence de travaux à faire sur les voies TER ? C'est ce que nous dit aujourd'hui le rapport de la Chambre Régionale des Comptes. Notre collègue IRATCHET en a également parlé, la Chambre Régionale des Comptes demande une hiérarchisation des projets. La recommandation : « afin de se déterminer en toute connaissance de cause sur la réhabilitation de la liaison ferroviaire transpyrénéenne Bedous-Canfranc, la Région est invitée à définir au préalable ses priorités en matière d'investissements ferroviaires ».

Effectivement, Monsieur LAGRAVE a parlé du Plan rail, mais tout cela, on vous le redit. On a peut-être tort contre vous, qui avez raison. Mais vous avez peut-être tort et c'est nous qui avons raison. On s'acharne sur ce projet qui, aujourd'hui, ne répond pas du tout à la réalité des choses. Le financement, là aussi, cela a été dit mais je tiens à le marteler : l'Europe finance 50 % des études, il n'y a absolument aucun engagement financier de l'Europe.

Alors là, vous nous avez sorti une phrase super sur l'Espagne. Vous vous glorifiez de voir l'État espagnol qui finance à 50 % les travaux ou les études pour le tunnel. Par contre, le Conseil d'Orientation des infrastructures en France précise que l'État français, par contre, tient à se tenir à l'écart de tout financement de la Pau-Canfranc. Donc, vous trouvez vachement bien que l'Espagne, par contre, je tiens à vous rappeler que l'État français ne finance pas du tout ce projet-là, et ne vous suit absolument pas sur ce projet. Pardon Président, d'insister sur cela. Et alors, c'est l'argent du contribuable aquitain qui va supporter ces travaux d'une ligne qui, pour l'instant, n'a pas du tout démontré son utilité. Voilà Président, j'ai été un peu long, j'ai débordé.

M. LE PRESIDENT. - Juste, et Renaud complètera et répondra. Il est gênant que vous passiez très vite sur vos observations sur mettre la pression sur la SNCF, vous auriez dû le faire, etc. Vous pensez que l'on ne fait pas depuis vingt ans ? Sérieusement. Quel intérêt aurions-nous à ne pas mettre la pression pour que les trains soient à l'heure, qu'il n'y ait pas de trains supprimés, et que la SNCF et l'État fassent le boulot de régénération des voies ? Cela fait vingt ans que nous le disons. Vous n'étiez pas là au début, mais je l'ai toujours dit. Je me suis même battu à titre personnel, lorsque je présidais l'Association des Régions de France pour que le transfert de compétences en 2000, État/Région, nous fasse gagner en matière de transferts de financement, 1,5 milliard. Et l'on s'est aperçu beaucoup trop tard que l'état des trains était obsolète.

Sur l'état du réseau, c'est nous qui l'avons demandé, il y a trois ans. Ne faites pas comme si - c'est facile dans un discours - l'Exécutif n'était pas à l'initiative d'une connaissance précise des besoins des réseaux. J'ai écrit il y a deux ou trois ans - je parle sous le contrôle des Services et de Renaud - au ministre de l'époque pour dire que l'on a 600 M€ d'urgences et 1,2 ou 1,3 milliard sur 3 milliards à faire sur l'ensemble du réseau. Je vous apporte même des précisions techniques que vous ignorez peut-être. Donc, il faut arrêter de dire cela qui n'a pas de sens. Il ne faut pas dire...

M. OXIBAR. - Sur le financement...

M. LE PRESIDENT. - Je voudrais bien terminer. Je laisse parler tout le monde mais je vous réponds, et c'est moi qui donne la parole. Excusez-moi.

Ensuite, que nous ayons obtenu par un travail de Renaud LAGRAVE, des Services, si vous permettez de moi-même, des conditions de convention assez positives par rapport aux autres Régions de France, que cette année nous est vus passer de la dernière place en matière... Mais

pourquoi vous dites non, vous ne le savez pas ! Alors arrêtez de dire non. C'est impossible cela !

M. OXIBAR. - Je vous réponds. On va refaire le débat sur la convention. Mais non ! Vous ne m'autorisez pas à répondre, donc je vous réponds, si vous m'autorisez.

M. LE PRESIDENT. - Cette convention que vous ne connaissez pas est une convention très dure, la plus transparente possible, même si elle n'est pas assez transparente, qui fait que les pénalités, notamment, mises à la SNCF quand elle n'est pas à l'heure, quand les trains sont supprimés, est relativement dure et qu'elle n'a aucun intérêt à faire ces suppressions de trains.

Est-ce que Pau-Canfranc, puisque vous avez une obsession à cet égard, décale les autres travaux ? Eh bien non ! Aucun. Le témoin est le contrat de plan ferroviaire, 26 % État, 86 % Région. Je vous défie de me donner la moindre opération qui aurait été décalée par l'investissement sur Pau-Canfranc. Je vous défie, il n'y en a pas une. On est même allé récemment - et je crois que l'inauguration a lieu vendredi, me semble-t-il - à avancer l'argent de l'État sur Libourne-Bergerac.

M. OXIBAR. - Puisque je ne...

M. LE PRESIDENT. - Non. Vous avez fini de parler, cela suffit. Il y a les Commissions pour faire...

M. OXIBAR. - On peut avoir un débat, Président, un échange. Échangeons.

M. LE PRESIDENT. - Il y a les Commissions pour cela. Ce que l'on oublie sur Pau-Canfranc, et vous qui êtes un élu d'Oloron, c'est que c'est une chance fabuleuse pour le développement d'Oloron avec des activités logistiques, ferroviaires ; c'est une chance fabuleuse pour Oloron dans le cadre du problème SINTERTECH, que l'on connaît aujourd'hui, où va aller Bernard UTHURRY, demain. C'est une chance fabuleuse. Après, il faut trouver les moyens de le développer, mais c'est une chance fabuleuse sur le plan de la réindustrialisation et de la zone logistique de la station d'Oloron.

M. OXIBAR. - On peut quand même essayer d'échanger ou pas ?

M. LE PRESIDENT. - Non. Cela s'est fait pour les Commissions. Vous avez eu la parole.

M. LAGRAVE. - Je vais juste répondre sur différentes les interpellations. Je suis d'accord avec Monsieur OXIBAR, il faut rester humble, et surtout il faut essayer de prendre les choses comme elles viennent, notamment avec la SNCF. Je veux juste vous dire que nous avons signé la convention en décembre 2018, Monsieur OXIBAR, et qu'en l'occurrence - en tout cas pour ce

qui me concerne, le rapport de la Chambre Régionale, je n'en avais jamais entendu parler - on a anticipé ce qui était indiqué mais l'on n'aurait pas pu avoir de débat avant du fait que le contrôle était après, donc on a travaillé toute l'année 2018 sur la convention. Vous avez l'air de dire que finalement, on aurait pu aller plus loin, etc. Certainement, vous avez peut-être raison mais c'est certainement la raison pour laquelle on est allé assez loin pour que les Régions AURA, SUD DE FRANCE, et en ce moment à l'heure où l'on parle, HAUTS DE FRANCE, sont en train d'exiger la même convention que nous. Donc, encore une fois, on peut être humble, mais en même temps quand on a mis 95 % de régularité et 1 % de suppression de trains, aujourd'hui j'ai l'impression que même les conventions qui avaient été signées avant nous - ce n'est pas une impression d'ailleurs, c'est une réalité - sont en train de reprendre la nôtre pour obtenir un certain nombre de choses en plus, et celles qui n'avaient pas signé prennent la nôtre. Tant mieux, et encore une fois, j'espère que l'on pourra dépasser les 95 %, mais ce sera toujours compliqué. Nous verrons bien.

Ensuite, vous disiez : ordonner les travaux. C'est ce que l'on a voté le 12 avril. On a ordonné les travaux. Tout à l'heure on aura l'occasion de parler des contrats de plan État/Région, une actualisation dans lequel on a indiqué - et vous l'avez certainement lu - que nous souhaitons qu'il puisse y avoir très rapidement 30 M€ de travaux d'urgences pour éviter justement des limitations de vitesse et des fermetures de ligne dans des endroits où effectivement nous ne trouvons pas l'État au rendez-vous. Vous avez raison ! Ils ne viennent pas sur sept lignes mais il y a plein d'autres lignes où ils ne viennent pas non plus. Et sauf erreur de ma part, dans cette enceinte, je n'ai trouvé que des gens qui étaient d'accord pour l'idée selon laquelle il fallait continuer le report modal. Si je vous dis que sur toutes les lignes de fret aujourd'hui, nous sommes seuls, cela ne vous étonnera pas. L'État ne vient plus sur les lignes de fret. On le fait tous seuls, et c'est pourtant notre responsabilité de faire en sorte que l'on fasse et que l'on continue - ce qui était une idée assez répandue dans ce pays - le report modal au vu, en plus, de la saturation des camions sur l'ensemble des lignes.

Donc, je suis comme vous, désolé de voir que l'État ne joue pas son rôle. Tout à l'heure, vous évoquiez sept lignes mais on pourrait évoquer toutes les autres lignes sur lesquelles nous n'avons pas de réponse et où, en l'occurrence, on nous dit que l'on verra plus tard ; c'est la raison pour laquelle, comme l'a dit le Président, nous avons fait l'avance sur Bergerac-Libourne - pardon, excusez du peu - 26 M€, une paille ! Mais enfin, les travaux sont finis. J'ose espérer que dorénavant on aura la même chose sur toutes les autres lignes qui, aujourd'hui, sont soit suspendues, soit en voie de fermeture. Si l'on devait attendre l'État - comme vous nous le

suggérez sur Pau-Canfranc - je pense pouvoir vous dire que l'on n'aurait pas que sept lignes de suspendues mais plutôt une vingtaine. Il faut que vous ayez en tête que la Cour des Comptes, que vous citiez tout à l'heure abondamment pour dire...

M. OXIBAR. - *(intervention hors micro inaudible)*

M. LAGRAVE. - ...Oui, mais la Cour des Comptes, la Cour nationale, Monsieur OXIBAR, pas la Chambre Régionale, fait partie de ces structures dans des cercles un peu concentriques qui expliquent que les petites lignes coûtent trop cher à l'État français - le fameux rapport SPINETTA s'inspire un peu de cette honorable Institution - ce qui fait qu'aujourd'hui, si l'on suit le raisonnement de la Cour des Comptes, il y a 9 000 kms à fermer, 50 % des lignes de Nouvelle-Aquitaine. C'est un choix - vous l'avez compris - que nous ne partageons pas.

Et c'est en cela que je rejoins tout à fait ce que disait Stéphane DELPEYRAT, tout à l'heure, ils ont une idée qui est la leur, de remplacer les lignes ferroviaires par autre chose, peut-être des trottinettes, des voies vertes comme on nous le suggère sur certains territoires. Nous, ce sera du rail. Donc, n'en déplaise à la Cour des Comptes et à la Chambre Régionale, on continuera l'investissement sur les lignes, non pas parce que cela nous fait plaisir mais tout simplement - je pense que cela a échappé à beaucoup de commentateurs - nous sommes encore dans une augmentation de fréquentation de 10 %, sans discontinuer, 2017, 2018, 2019. Donc, encore une fois, il faut être humble, mais les résultats, pas les nôtres, pas ceux de la SNCF, pas ceux de l'État, non ! Ce sont nos concitoyens, les habitants de cette région qui reprennent le train. Tant mieux pour nous toutes et tous. Pour tout vous dire, sur les deux derniers mois, on est à 20 % de fréquentation, ce qui veut dire que c'est encore en plus malgré tout ce qui est en train de se passer.

Donc, ce n'est pas en ce moment où l'on a nos concitoyens qui reprennent non seulement le rail et pour certains, beaucoup les bus que nous mettons à leur disposition, qu'il faudrait mollir sur le réseau. Tout au contraire ! En ayant dans l'idée que puisque cela n'est plus de compétence nationale, nous avons à faire de l'aménagement du territoire d'où, pour être très clair, la compréhension - j'ai compris le petit sketch qui consiste à dire que l'on ne s'est pas engagé sur les travaux au niveau de la Commission. Effectivement, d'abord, il faut faire des études, cela paraît tellement logique que c'est chaque fois comme cela.

Je veux juste vous dire que quand on était en réunion avec le Président, le Directeur des Infrastructures, qui est venu à Canfranc, nous a parlé des travaux à commencer le plus tôt possible parce qu'il nous aidera à la hauteur qui avait été annoncée. Maintenant c'est donc une

affaire de timing, mais de toute façon, c'est engagé. A partir de là, pas vous Monsieur OXIBAR, parce qu'effectivement cette ligne est aujourd'hui en création mais sur toutes les autres lignes, où tous les élus, ici dans cette enceinte, dans les territoires, viennent nous voir et écrivent au Président, à toutes les Instances pour dire de ne pas fermer, ce n'est pas dans ce moment-là qu'il faut justement soutenir ce qui nous est proposé aujourd'hui, c'est-à-dire de baisser les bras. Vous avez compris que l'on ne les baissera pas et que l'on ne fermera pas de lignes sur la Nouvelle-Aquitaine.

M. LE PRESIDENT. - Merci. Je vous propose de donner acte de ce rapport inter-juridictions sur le TER.

N° 5

Sur le « Rapport d'observations définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la Région Nouvelle-Aquitaine (transports express régionaux - exercice 2012 et suivants) »

L'Assemblée donne acte

N° 6a

DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET PRIMITIF 2019 :

BUDGET PRINCIPAL

N° 6b

DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET PRIMITIF 2019 :

BUDGET ANNEXE « AGENCE RÉGIONALE DE L'INNOVATION »

N° 6c

DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET PRIMITIF 2019 :

BUDGET ANNEXE « FONDS EUROPÉENS »

N° 6d

DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET PRIMITIF 2019 :

BUDGET ANNEXE « CINÉMA »

M. LE PRÉSIDENT. - Nous passons à la décision modificative n°1. Andrée BROUILLE.

Mme BROUILLE. - Chers collègues. Merci Président. Cette décision modificative 2019 prend en compte, tout d'abord les objectifs politiques de la Collectivité, sa stratégie financière en particulier la maîtrise des dépenses de fonctionnement pour renforcer notre épargne, l'obligation de compenser des dépenses de fonctionnement supplémentaires par des annulations d'un montant au moins équivalent, et bien sûr une prise en compte de la capacité des Services à consommer les crédits et de la maturité des propositions qui vous sont faites.

Pour cette décision modificative, la Région dispose d'un montant de ressources de 186 M€ :

- 13,4 M€ de recettes nettes,
- 3 M€ de crédits de fonctionnement reportés, devenus sans objets,
- Et 169,5 M€ d'annulations de dépenses prévues au budget 2019.

116 M€ en investissement, 53 M€ en fonctionnement.

A noter que ces annulations de dépenses d'investissement montrent que notre budget primitif d'investissement est encore trop élevé, trop optimiste au regard du rythme réel

d'avancement des opérations et que le projet de budget primitif 2020 devra tenir compte de cette réalité.

Sur ces 186 M€, il vous est proposé d'en redéployer 16,9 M€ de dépenses supplémentaires, en très grande majorité des dépenses de fonctionnement pour un montant de 12,4 M€

Sur ces 12,4 M€, seuls 8,6 M€ concernent de véritables dépenses nouvelles, la différence porte sur des mesures techniques ou des opérations financières telles que les provisions ou les créances irrécouvrables.

Les 8,6 M€ inscrits seront affectés pour :

- 5,1 M€ sur le TER

- et 1,75 M€ sur des nouveaux dossiers du PO 2014-2020 ; pour ces dernières, elles sont neutralisées dans le cadre du contrat financier.

En ce qui concerne les crédits d'investissements, 4,5 M€ pour l'essentiel la déviation de Roumazières sur RN 141 et des crédits supplémentaires pour la culture, dans le domaine du cinéma et de l'audiovisuel, et aussi au titre du soutien aux projets structurants et des équipements sur nos territoires les plus vulnérables.

Après avoir redéployé ces 16,9 M€, il vous est proposé d'utiliser la différence soit les 169 M€ à la diminution de l'emprunt prévisionnel que nous avons voté au budget primitif 2019, ce qui nous ramène à une prévision d'emprunts actualisée à hauteur de 242 M€.

Au-delà de ces crédits de paiement, cette décision modificative est également marquée par l'inscription d'autorisations de programmes et d'autorisations d'engagements. En ce qui concerne les autorisations de programmes, pour ne citer que l'essentielle partie d'entre elles, en tout cas, seront affectées :

- 7 M€ sur le stockage de l'électricité verte,

- 5,9 M€ pour Lалуque-Tartas,

- 4,6 M€ sur la culture, toujours soutien aux projets structurants et aide à l'équipement sur les territoires les plus vulnérables.

En ce qui concerne les autorisations d'engagements, nous verrons l'inscription de :

- 25 M€ d'autorisations d'engagements pour la rémunération des stagiaires pour la formation professionnelle,

- 128 M€ pour le transport scolaire pour relancer les marchés pluriannuels mais aussi pour renouveler les DSP de la Gironde et de la Dordogne.

Enfin, un mot sur les annulations de dépenses qui concernent pour la plupart des décalages d'opérations,

- 30 M€ sur la construction,

- 15 M€ sur le THD,

- 16 M€ sur l'apprentissage et 19 M€ sur le transport.

Voilà mes chers collègues, cette décision modificative 2019 qui vous est proposée pour vote.

M. LE PRÉSIDENT. - Qui veut intervenir ?

M. GUERIN. - Je serai très bref, comme je l'ai été sur ma première intervention. Je voulais simplement vous dire Président, je ne vous ai pas interrompu tout à l'heure sur la délibération précédente mais je vous ai trouvé parfois plus élégant et acceptant de prendre plus facilement le point - comme vous dites, c'est votre expression favorite. Là, je vous ai trouvé très dogmatique sur le sujet. Vous entretenez sur les financements européens une forme de confusion en disant que l'État espagnol soutiendra le projet, la France qu'à cela ne tienne, ce n'est pas grave, la Chambre Régionale des Comptes donne un avis très loin d'être favorable, qu'à cela ne tienne, et sur le financement européen, on est soutenu par l'Europe. J'insiste sur un point, vous êtes soutenus par l'Europe sur les études pas du tout pour la suite. Et cette espèce d'amalgame entretenue savamment n'est pas très sérieux à mes yeux. Voilà, je m'en arrêterai là sur ce sujet.

Sur la DM, vous vous en doutez, au regard des éléments qui nous ont été apportés par votre Première Vice-Présidente en Commission, nous voterons contre cette délibération, pour une raison assez simple, c'est la suppression et l'annulation de deux crédits notamment sur la section Investissements -82 M€ par rapport au BP 2019, un total cumulé BP et BS 2018-2019 de -156 M€. On ne va pas se mentir, je crois que même votre Exécutif en est conscient, il y a une surestimation en investissement lors de la présentation du BP, parce que, bien sûr, qu'il y a un certain nombre de retards qui peuvent être pris, qu'il y a sans doute des opérations qui sont mal calibrées en volume mais la vérité est que vous surdosez la partie investissement et je crois qu'intellectuellement, vous ne pouvez que le reconnaître, si vous êtes honnête. Voilà, la raison pour laquelle nous voterons contre, mais je souhaiterais que ma collègue Marie COSTES puisse s'exprimer en très peu de temps parce qu'elle a une question bien précise à vous poser sur ce sujet. Merci Monsieur le Président.

Mme COSTES. - Merci Monsieur le Président. Je souhaiterais avoir une précision sur cette DM. Dans le chapitre 909 et 939 concernant l'action économique, vous proposez de nouveaux crédits pour un montant de 10 M€ environ, en investissement, et 768 000 € en fonctionnement, mais cela concerne l'industrie, l'artisanat, le commerce, sans aucune précision de ventilation et en particulier de la part éventuelle qui serait attribuée aux TPE sur la création, la transmission ou le développement. Or, lors de la CP du 7 octobre 2019, j'ai été informée du report de nombreux dossiers, dans tous les départements, au prétexte que l'enveloppe allouée aux TPE aurait été entièrement consommée. Pourriez-vous me préciser si dans ces nouveaux crédits, une part leur sera attribuée ? Sera-t-elle suffisante ? Car les investissements réalisés par ces TPE pour moderniser leur outil de production sont indispensables et très lourds financièrement. Or, sans l'aide régionale ou une aide trop tardive, je crains qu'elles n'y survivent pas.

Par ailleurs, je me permets d'ajouter que ces TPE constituent le tissu économique majoritaire de nos départements ruraux, et que leur développement devrait être une priorité régionale. C'est pourquoi, si l'enveloppe globale envisagée au départ s'est avérée insuffisante, ne serait-il pas souhaitable et donc envisageable de la réévaluer ? Je sais votre souci de ne pas accentuer la fracture territoriale. Aussi, un rééquilibrage ne pourrait-il pas être envisagé, par exemple, entre l'enveloppe allouée aux industries présentes plutôt dans les zones urbaines, vers les aides aux TPE dans l'optique d'un meilleur aménagement du territoire ? Merci Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Je donnerai la parole à Philippe pour répondre. 60 à 70 % des usines sont en milieu rural. Ce que nous avons en milieu urbain, c'est plutôt la nouvelle économie, le numérique et tout cela. Les usines sont d'abord en milieu rural. Si vous allez - j'oublie toujours le nom de ce village en Haute-Creuse, qui a 127 habitants et une usine de 50 personnes - je cherche toujours son nom - une usine extraordinaire qui faisait, 90 ans, les pavés de Paris et qui maintenant fait les marbres pour l'industrie aéronautique et électronique. On est en milieu rural. Quand vous allez à la Fonderie d'Ussel, vous êtes en milieu rural. Mais la majorité des entreprises que l'on aide sont des TPE.

M. NAUCHE. - Merci Président. En matière d'appropriation par les acteurs du territoire des dispositifs d'accompagnement de l'économie territoriale, la prévision est compliquée. Effectivement, en 2019, il y a eu une appropriation de plus en plus importante, la mise en route des partenariats qui ont été passés avec tous nos partenaires qu'ils soient consulaires ou associatifs ou autres, sur le dispositif « entreprendre, la Région à vos côtés », c'est vrai que nous nous sommes retrouvés en fin d'année avec un stock de dossiers un peu plus important

que prévu, mais beaucoup moins important que le stock de dossiers que nous avons fin 2018 par rapport à début 2019 ; c'est-à-dire que le nombre de dossiers a considérablement augmenté.

Il y a eu pour la CP d'octobre, quelques dossiers qui avaient un caractère relativement urgent qui ont pu être passés comme ceci, mais il est vrai qu'un certain nombre de dossiers qui arrivent en bout d'instruction, seront examinés à la première séance de la Commission Permanente de 2020.

Pour moi, dans le cadre de la préparation du BP 2020, le travail principal consiste à voir quelle est la volumétrie exacte parce que comme nos dispositifs sont relativement ouverts, donc au fur et à mesure que les gens se l'approprient, effectivement cela crée une demande que l'on n'attend pas forcément. C'est le problème que nous avons fin 2019 d'avoir fin 2018 été un peu en difficultés pour prévoir quelle serait l'activité 2019 une fois que l'ensemble des dispositifs serait connu.

Donc, effectivement, je confirme ce que vous avez dit, un certain nombre de dossiers ne passeront qu'au mois de février. Les gens seront informés au fur et à mesure que leur dossier sera présenté. Il n'y a pas de soucis, d'autant plus que souvent, vous le savez, nous n'intervenons pas en amont de la création mais bien dans l'année qui suit la création. De même les crédits régionaux sont sur le prévisionnel mais ne sont pas, en règle générale, arrivés au moment où l'entreprise se crée. Ils n'arrivent qu'un moment après.

M. LE PRESIDENT. - Mais vous le savez parce que vous l'avez voté, que nous avons conclu pour 6 M€ un partenariat avec les Chambres des métiers, les structures comme France active, les structures des Chambres de commerce pour avoir une présence territoriale que nous ne pouvons pas avoir, de telle sorte que les dossiers des très petites entreprises ou des artisans puissent être instruits le plus tôt possible. Si l'on met des quotas - pardon de le dire - je pense que ce sera défavorable à tout le monde. Il ne faut pas se priver d'avoir 200 emplois à Ussel qui viennent de s'installer, ou à Villeneuve-sur-Lot.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Monsieur le Président. Juste une explication de vote très courte. Le Groupe Union Centriste votera contre par cohérence avec son vote exprimé lors de la séance du budget principal. Nous avons effectivement de vrais points de divergence sur les dépenses d'investissements. J'en reparlerai au moment des orientations budgétaires.

Mme DIAZ. - Je voudrais revenir sur cette DM et précisément sur les 670 000 € qui sont fléchés pour l'organisation du Congrès des Régions, qui s'est tenu à Bordeaux cette année. On

peut, peut-être, s'interroger sur l'utilité et l'efficacité de ce congrès, mais cette année on peut particulièrement s'interroger parce qu'en fait, c'est toujours le même rituel ; on vous entend dire que vous allez parler avec fermeté au Premier Ministre, que vous allez lui dire ce que vous avez à lui dire, et que par conséquent, on va voir ce que l'on va voir. Cette année comme l'année dernière, au lendemain du Congrès des Régions, on vous retrouve tout scrogneugneux, un peu désabusé et avec votre petit air, vous nous dites « Je suis déçu d'être déçu ».

Monsieur le Président, de la part d'un homme politique de votre qualité et de votre envergure, je trouve que c'est un peu naïf ; mais si cela peut vous servir de leçon, Monsieur le Président, tant mieux ! Au moins cela vous évitera de refaire la même bêtise en 2022, et d'appeler à voter pour Emmanuel MACRON.

Pour revenir à cette édition 2019, je vais vous faire part de quelque chose qui a attiré mon attention. Le lundi 30 septembre, j'ai participé à un atelier intitulé « l'Europe concrète », et parmi les intervenants, il y avait Monsieur CHAUZY qui est le Président du CESER d'Occitanie. A la fin de son propos, il a invité les participants à tenir un discours pro-Union Européenne pour éviter la montée du Rassemblement National à 40 % en Occitanie, s'est-il permis de déplorer.

Bien évidemment, je l'ai interpellé pour lui dire que ces propos ne devaient pas avoir lieu dans une telle Assemblée, et il m'a répondu, un peu honteux comme un enfant pris la main dans le pot de confiture, « c'est pourtant ce que je pense ». C'est bien cela le problème. J'ai fait part de ma surprise à Monsieur CHEVILLON, le Président du CESER de Nouvelle-Aquitaine qui m'a répondu, très poliment, par mail, qu'il allait se renseigner. Mais il va peut-être falloir que je lui rappelle parce que ce mail est du 3 octobre. Je comprends que cette boulette mette un peu mal à l'aise tout le monde ; d'ailleurs Madame BOUDINEAU qui était là, ce jour-là, et que je n'ai pas entendu s'indigner, malheureusement, je n'aurai pas le plaisir de l'entendre aujourd'hui, non plus. Donc, pour dissiper tout malentendu, quant à ces centaines de milliers d'euros qui sont dépensées par la Nouvelle-Aquitaine pour ce Congrès des Régions, je voudrais que vous répondiez à quelques questions. Est-il normal que le Congrès des Régions soit utilisé par certains membres du CESER pour faire de la propagande anti-Rassemblement National ? Est-ce que vous reconnaissez que Monsieur CHAUZY a bafoué son devoir moral de réserve ? Comment comptez-vous vous y prendre pour éventuellement recadrer Monsieur CHAUZY, de manière à ce que sa digression ne pénalise pas l'ensemble des membres du CESER, parce que certains sont très attachés à la neutralité politique, et me l'ont fait savoir ? Et enfin, comment comptez-vous répondre à la question qui vient évidemment à l'esprit de tout le monde, est-ce

que le Congrès des Régions présenté comme une réunion institutionnelle sert en réalité à financer une propagande anti-Rassemblement National aux frais du contribuable ?

M. LE PRESIDENT. - Je passe la parole à Pascale REQUENNA.

Mme REQUENNA. - Merci Monsieur le Président. Je ne suis pas intervenue sur le dossier précédent, simplement parce qu'il me semblait qu'entre les dates du rapport de la Chambre Régionale des Comptes, enfin les années que cela concernait, le travail qui avait été accompli, des choses avaient été mises en œuvre. Elles ont été rappelées par Monsieur LAGRAVE, et nous ne pouvions que saluer certains points. Néanmoins, vous avez parlé d'un plan d'investissement voté en avril dernier. Nous avons déjà eu ce débat à ce moment-là, il s'agissait d'une déclaration d'intention ; vous m'aviez même répondu qu'il vous fallait un document pour aller discuter avec le Préfet de Région. Donc, comme vous, je remets l'église au centre du village.

Je reviens maintenant sur cette décision modificative, en adressant d'abord des remerciements à notre Première Vice-Présidente en charge des finances ainsi qu'aux Services, remerciements pour cette décision modificative, pour le travail accompli mais également pour le travail accompli dans le cadre des orientations budgétaires.

Cette DM nous propose d'annuler 169 M€ de crédits disponibles dont 116 M€ en investissements et 53 M€ en fonctionnement. Dans le tableau récapitulatif, page 5, nous regrettons d'ailleurs que le détail des suppressions ne soit pas indiqué et que seules les nouvelles inscriptions à hauteur de 16 M€ nous apprécierions pour une lecture simplifiée de ces documents que les annulations soient aussi fournies dans un tableau synthétique.

Plus globalement, sur cette DM, pas grand-chose, sinon qu'elle ressemble à celles qui nous sont proposées depuis deux années consécutives, et donc, d'en conclure que nous n'atteindrons pas cette année encore, les engagements d'investissements pris à hauteur de 800 M€ qui me semblaient être des objectifs politiques. Alors, comment traduire puisque l'interrogation et la question sont de se dire comment peut-on parvenir à cet objectif cible ? Pourquoi n'y parvenons-nous pas ? Sans doute, des retards liés à la commande publique qui doivent quand même nous interroger sur la nécessité et la manière de recalibrer les engagements du budget primitif à la lumière finalement de ce qui se passe chaque année de manière à peu près similaire. Je ne doute pas que Stéphane DELPEYRAT vous aidera en cela.

Ensuite, avec trois années consécutives de réduction des engagements en matière d'investissement, on peut quand même, Monsieur le Président - je sais que cela vous irrite

fortement depuis ce matin - s'interroger sur la relation avec les territoires et sur la mise en œuvre des contrats signés avec les territoires, ces contrats que l'on vote au fil des séances, et qui finalement ne donnent pas toujours naissance à autant de projets concrets que nous pourrions l'espérer.

Globalement, cette DM confirme une tendance que nous critiquons de manière récurrente, à savoir des effets d'annonces au moment du budget primitif qui ne vont pas jusqu'au bout tout au long de l'année et des engagements financiers ; ce qui d'ailleurs a été repris par la Cour Régionale des Comptes.

En ce qui concerne les inscriptions nouvelles, je terminerai sur une note positive pour saluer les 7 M€ en AP pour soutenir les projets dans le domaine du stockage de l'électricité ainsi que les 25 M€ d'autorisations d'engagements par anticipation afin d'assumer l'indispensable continuité dans la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle.

Nous nous abstiendrons sur cette décision modificative, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Merci. Je mesure le besoin d'informations qu'il y a. Je regardais les pièces qui sont transmises à la Commission des Finances ; peut-être faut-il qu'on les approfondisse et que la mise en œuvre des contrats sur le territoire soit plus précisée. Je pense qu'il faut que vous ayez conscience que quand on demande aux Services de faire du regroupement de données, de rechercher des données, etc., c'est autant de travail d'instruction de dossiers en moins, qu'ils font autant de services supports que l'on développe au détriment d'autres types de services.

J'ai les chiffres d'engagement, par exemple, sur le châtelleraudais : 55 %.

Mme ABELIN. - Cela ne veut rien dire, 55 %.

M. LE PRESIDENT. - Cela montre que l'on se préoccupe des territoires et que ce que vous dites...

Mme ABELIN. - Donc, cela veut dire que l'on a les chiffres par territoire, donc cela veut dire que l'on pourrait les avoir aussi.

M. LE PRESIDENT. - J'ai quelques chiffres sur les territoires, je ne les ai pas tous.

Mme ABELIN. - Attendez ! Cela veut dire que du coup, on les a, sans faire travailler les Services.

M. LE PRESIDENT. - Mais l'on n'a rien à cacher. C'est plutôt positif d'ailleurs, quand vous regardez. Que dit la Chambre des Comptes ? Elle dit que l'on a un peu augmenté les RH et

deuxièmement, que l'on doit faire attention parce que notre programme prévisionnel d'investissements est peut-être trop ambitieux. Ce sont les deux critiques qu'elle formule. Il n'y en a pas d'autres. Le reste, c'est chapeau. Chapeau, pour la gouvernance. Chapeau pour le désendettement. C'est cela la réalité. Après, vous pouvez broder sur deux mots par rapport à X ou Y. On vient de me donner les chiffres sur l'engagement du châtelleraudais, 55 %. Sur Saintes, je ne sais pas.

Ma préoccupation - je le dis - aujourd'hui sur le territoire est en Dordogne, à Condat, où nous sommes dans une discussion compliquée avec le Ministère des Finances. La Région s'est engagée pour au moins 10 M€ d'avance remboursable. Je le dis à Madame COSTES, par exemple. Condat, c'est 500 familles. Il n'y a pas de reconversion possible là-bas. Tout le monde comprendra que ce peut être une priorité.

M. FREL. - Monsieur le Président, chers collègues. Tout d'abord, un mot pour saluer le travail d'Andréa BROUILLE et de l'ensemble des Services afin de nous proposer là encore, comme sur le budget, une décision budgétaire modificative faite à la fois d'ambition mais aussi dans un grand souci d'apporter une information claire et transparente aux élus. Saluons quelques dossiers ambitieux dans cette décision modificative.

Ce sont, par exemple, les forfaits au titre de la recherche, l'innovation et le développement du stockage de l'électricité, mais aussi l'attention portée à la formation professionnelle, notamment pour assurer la rémunération des stagiaires sans rupture en début d'année. Les Ecologistes, dont vous connaissez l'attachement aux langues et cultures régionales, saluent l'effort fait dans le cadre de l'eurorégion Aquitaine Euskadi Navarre afin d'offrir un parcours complet de formations trilingues (français, espagnol, basque).

Dans le domaine du transport, malgré les efforts faits par notre Région, il reste pourtant tant à faire pour moderniser notre réseau ferroviaire, compétence partagée avec l'État mais que nous devons suppléer comme sur la ligne Bergerac-Libourne-Bordeaux - comme cela a été rappelé par Renaud - dont les travaux récents font l'unanimité parmi les usagers ; encore faut-il prendre le TER pour apprécier ce niveau de confort et de sécurité retrouvé.

Dans la Région Nouvelle-Aquitaine, il n'y a pas que Pau-Canfranc qui occupe tout notre temps, à longueur de plénière, qui est l'arbre dont certains se servent pour cacher une belle et grande forêt. Il faut aussi accompagner le choix écologique, toujours plus grand des Néo-aquitains qui nous réclament plus de trains du quotidien. En Dordogne, ce succès se traduit par des usagers ou des associations qui veulent plus de trains, plus de dessertes, que la Région

fasse toujours mieux et même parfois par des rames qui sont trop souvent, bondées. C'est un défi que la Région relève et qui se traduit à chaque présentation budgétaire par toujours plus d'efforts.

Nous nous félicitons aussi des avancées en matière de billettique commune à l'échelle de la Région, mais aussi de l'accompagnement du dispositif accès TER, qui permet l'accès à nos trains et à nos bus pour nos concitoyens et concitoyennes en situation d'handicap.

Cette décision modificative, portant sur un budget anté-Néo Terra, prend pourtant déjà en compte ce nouvel esprit qui commence à habiter de plus en plus de Conseillères et de Conseillers dans cet hémicycle. Gageons que le budget qui sera présenté fin décembre traduira encore plus la détermination et la volonté ferme que chaque Groupe, chaque Conseillère et chaque Conseiller semble appeler aujourd'hui de ses vœux.

M. LE PRESIDENT. - Merci Lionel.

M. SEBTON. - Monsieur le Président. Juste une explication de vote sur cette DM. Comme nous ne votons pas le budget, nous ne voterons pas la DM. Une réflexion quand même, cette DM démontre qu'il y a un problème avec l'investissement dans cette Région puisqu'à chaque séance nous voyons que nous n'arrivons pas à réaliser ces investissements. Donc, attention, à ne pas donner le sentiment d'affichage, mais l'on en parlera dans les orientations budgétaires.

Monsieur le Président, je vous le dis de façon très courtoise et amicale.

M. LE PRESIDENT. - Je me méfie.

M. SEBTON. - Cela fait deux ou trois séances que vous interpellez Madame Véronique ABELIN, comme la fille de Jean-Pierre ABELIN, le maire de Châtelleraut. Je voulais juste vous signaler que Madame ABELIN est une femme à part entière, une élue à part entière, qu'elle n'est pas élue à Châtelleraut et donc, arrêtez de faire allusion à Châtelleraut, quand vous parlez de Madame ABELIN. Merci.

M. LE PRESIDENT. - Je suis désolé, mais je l'ai vue aussi à Châtelleraut, et je rappelle à travers deux exemples, Saintes et Châtelleraut que la Région s'engage sur les territoires et elle s'engage parfois sur des dossiers structurants. C'est ma liberté et il n'y a rien d'agressif à l'égard de Véronique ABELIN.

M. SEBTON. - Je n'ai pas dit que c'était agressif. Je dis juste que parler de Madame ABELIN par rapport à son mari et son père, c'est un peu réducteur.

M. LE PRESIDENT. - Je voudrais revenir sur un point important, mais Andréa BROUILLE le fera en complément tout à l'heure. C'est une réflexion de Renaud LAGRAVE qui m'y a fait penser tout à l'heure. En dehors, de la puissance de feu de la métropole bordelaise, pour être clair, sur le plan des dossiers, sur le plan de la capacité d'investissements, pour des raisons qui tiennent à ce qui s'est passé dans le budget des Collectivités locales, Départements, Communes et Intercommunalités, sur les dossiers qui supposent des co-financements, les Collectivités avec lesquelles nous signons les dossiers, ont des difficultés à amener un niveau suffisant de subventions. C'est un des points d'explication. Nous ne pouvons pas, quand une Collectivité, quelle qu'elle soit, nous demande de l'aider, ne pas inscrire cela au budget. Je peux vous dire que la réaction de la Collectivité sera assez vive.

Deuxième explication. Nous avons un problème avec le budget de l'État. Or, la Région est en contractualisation avec l'État. Nul ne pense, je l'espère, que la Région n'est pas pro-active sur tous les chantiers, y compris les chantiers routiers qui sont inscrits dans les engagements des trois Régions, y compris ces opérations-là. Je pense notamment à la 147 sur lequel Guillaume GUERIN me questionnait. Sur ces dossiers, étant donné que c'est l'État qui a la maîtrise d'ouvrage, soit directement soit par ses organismes, nous avons des difficultés pour réaliser et dépenser. Mais je ne peux pas, quand nous signons une convention avec l'État, à la différence de l'État, ne pas inscrire les crédits, parce que l'État nous dit « à ce moment-là, nous ne démarrons pas. C'est aussi simple que cela. Mais je suis à la veille, nous sommes à la veille de refuser un projet qu'une commune, Agen, Pau, d'autres, Guéret, vient nous proposer. Je suis à la veille de le refuser. Peut-être quand cela ne concerne pas les compétences de la Région quand il y a des problèmes de frictions avec les compétences des Intercommunalités, mais regardez ce que nous avons fait sur le stade de Pau, ce que nous allons faire demain sur le stade Armandie à Agen ; ce sont des dossiers...

Mme REQUENNA. - On peut prendre rendez-vous Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Vous voyez, vous plaisantez quand je donne une réponse au fond et sérieuse, par rapport à des votes contre ou qui n'ont pas de sens, qui n'ont aucun sens. Excusez-moi de le dire. Je crois que la réputation qui est la nôtre est une réputation de suffisamment de rigueur, de précision et d'une absence totale de sectarisme pour qu'il y ait des critiques sur ce plan-là. Continuent, depuis vingt ans que j'exerce cette responsabilité, jamais personne ne peut m'accuser d'avoir choisi, pour des raisons autres, que de fond.

Mme BROUILLE. - Juste une précision, redire à Madame ABELIN qu'effectivement, tous ces chiffres par département sont donnés en Commission des Finances. Il y a eu plusieurs

informations données en février, en juin... C'est vrai que c'est assez désagréable d'être toujours coupé lorsque l'on vous donne une réponse. Je crois que je ne vous ai pas coupée non plus. Juste, laissez-moi finir, vous comprendrez jusqu'à la fin.

Donc, effectivement, en Commission des Finances, il y a déjà des présentations qui sont faites. Je l'entends, c'est par département, donc je proposerai, s'il en est d'accord, au Président de la Commission, Olivier CHARTIER, peut-être de mettre à l'ordre du jour, une présentation ou en tout cas un point sur chaque contrat de territoire, sur l'exécution. Donc c'était pour prendre en note. Mais sachez qu'il y a des choses qui sont faites, et que l'on progresse, mais par contre effectivement, je rejoins le Président, quand on demande des bilans, des actions, un travail supplémentaire aux Services, ils le font mais par contre, je demanderai aux Commissionnaires de rester jusqu'à la fin des Commissions des Finances. Alors, je ne parle pas pour tous, mais pour la plupart, parce que c'est vrai que le Président Olivier CHARTIER a du mal à maintenir plus d'une heure tous les Commissionnaires de cette Commission.

Après, vous redire, nous ne faisons pas du tout d'affichage en investissement, et je l'ai même reconnu dans mon préambule que nous étions, peut-être, encore optimistes en tout cas sur nos prévisions au budget. Je vous le redis. Nous mobilisons simplement les moyens budgétaires qui sont à mettre en face des remontées d'actions des territoires. La question qui demeure, et c'est la vraie question, est celle de la maturité des projets et de leur état réel d'avancement qui conditionne les paiements. C'est pourquoi, pour réduire cet écart entre la réalisation et la prévision, il est demandé à chaque état budgétaire que les Services n'inscrivent dans leur budget que les crédits quand on sait vraiment que le projet est mûr et qu'il va être décaissé dans l'année. C'est vraiment un travail à remettre en relation entre les prévisions et nos réalisations, mais ce n'est pas de l'affichage ; c'est juste qu'il faut un petit peu se régler. On pense que le projet va sortir, et en fait, il est un peu décalé.

Donc, on y travaille à chaque étape budgétaire, à chaque conférence budgétaire pour réduire cet écart.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Andréa. Je vous propose maintenant de passer au vote.

Si j'ai votre accord, parce que l'on a le budget annexe fonds européens, budget régie, cinéma, si vous en êtes d'accord, on pourrait faire un vote global sur chacun de ces budgets, sinon, je suis obligé de passer chapitre par chapitre.

Mme DIAZ. - Monsieur le Président. Vous ne m'avez pas répondu sur Monsieur CHAUZY. Il a fait une boulette ou pas, alors ?

M. LE PRESIDENT. - Je n'ai pas envie de vous répondre sur Monsieur CHAUZY. C'est un ami.

Est-ce que vous êtes d'accord pour faire un vote global par budget ?

Mme REQUENNA. - Oui.

M. LE PRESIDENT. - Sur le budget principal de la DM,

Qui s'abstient ?

DINA, MODEM.

Qui est contre ?

LR.

Qui vote pour ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Sur le budget annexe, agence régionale de l'innovation. Mêmes votes ?

M. DIONIS DU SEJOUR. - Président. Explication de votes sur les trois budgets annexes. Nous n'avons pas participé au budget principal, donc nous ne participerons pas aux demandes de modifications. Union Centriste sur le 6b, 6c, 6d, non-participation au vote.

Mme REQUENNA. - Même vote. Non-participation au vote sur le 6b, 6c, 6d, 6e. Merci.

M. LE PRESIDENT. - Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Mme LE GUEN. - Abstention.

M. LE PRESIDENT. - Ne prend pas part au vote ?

Qui est pour ?

N° 6a

Vote sur la « Décision Modificative du Budget Primitif 2019 : Budget Principal »

- **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV,**
- **CONTRE : Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT,**

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

- **ABSTENTION : Mouvement démocrate et Apparentés, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**
- **NON PARTICIPATION : Rassemblement National**

N° 6b

Vote sur la « Décision Modificative du Budget Primitif 2019 : Budget Annexe "Agence Régionale de l'Innovation" »

- **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV,**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

- **ABSTENTION : Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

- **NON PARTICIPATION : Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Rassemblement National**

N° 6c

Vote sur la « Décision Modificative du Budget Primitif 2019 : Budget Annexe "Fonds Européens" »

- **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV,**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

- **ABSTENTION : Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

- **NON PARTICIPATION : Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Rassemblement National**

N° 6d

Vote sur la « Décision Modificative du Budget Primitif 2019 : Budget Annexe "Cinéma" »

- **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV,**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

- **ABSTENTION : Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

- **NON PARTICIPATION : Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Rassemblement National,**

M. LE PRESIDENT. - Ces trois budgets sont donc adoptés.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

M. LE PRESIDENT. - Nous passons maintenant aux orientations budgétaires. **Andréa BROUILLE.**

Mme BROUILLE. - Les orientations budgétaires 2020. Une première remarque sur le contenu puisque nous poursuivons, bien sûr, la démarche engagée de présentation d'un compte administratif anticipé de projections pluriannuelles de nos recettes et de nos dépenses, pour vous donner la visibilité sur l'évolution future du budget et éclairer la prise de décision.

Deuxième remarque. Les orientations budgétaires 2020 s'inscrivent bien sûr dans le cadre de la stratégie budgétaire mais sont impactées par l'entrée en vigueur de la réforme de l'apprentissage qui modifie la structure du budget et nos ratios financiers.

Troisième remarque. Le respect de cette trajectoire budgétaire permet la mise en œuvre dès 2020, d'actions fortes pour traduire les engagements pris notamment avec le vote de Néo Terra.

Je vais essayer de vous apporter quelques précisions sur ces deux derniers points. Le respect de la stratégie budgétaire et celui du renforcement des actions relevant des priorités régionales.

Pour mémoire, la stratégie budgétaire a été respectée en 2018 grâce à une maîtrise maintenue de nos dépenses de fonctionnement. Pour tenir cette stratégie budgétaire jusqu'à la fin du mandat à périmètre identique, les dépenses de la Région devraient connaître une progression inférieure à 0,5 % par an en section de fonctionnement sur les prochaines années. Ce qui est en parfaite cohérence avec le contrat financier signé avec l'État puisque vous vous rappelez qu'il plafonne l'évolution de nos dépenses de fonctionnement à 1,2 par an de 2018 à 2020.

Nos taux de réalisations se sont améliorés puisqu'ils étaient de 91 % en 2017 pour passer à 93% en 2018 et nous estimons ce taux de réalisation en 2019 à hauteur de 96 % qui semblent être la norme ou le plafond que nous aurons jusqu'à la fin de la mandature.

Le projet de budget primitif 2020 est préparé avec une hypothèse de stabilité globale des dépenses de fonctionnement et d'investissement. Pour atteindre cet objectif en fonctionnement étant donné la dynamique ou la sanctuarisation de certaines dépenses, une hypothèse de travail de -3 % en fonctionnement a été posée pour toutes les autres politiques du budget.

Côté recettes, la dynamique de 2020 sur la CVAE sera moins forte que celle de 2019 qui contenait des mesures correctives de la CVAE 2018. A noter également que l'évolution de nos recettes 2020 sera très perturbée par deux phénomènes : la mise en œuvre du PIC et du Pacte puisqu'effectivement nous notons une désynchronisation entre les recettes et les dépenses du Pacte. Il est vrai que sur toute la période du Pacte nous aurons des dépenses égales aux recettes, mais quand on regarde annuellement, on voit qu'en 2019 nous allons avoir plus de recettes que de dépenses, et qu'à partir de 2020, ce phénomène va s'inverser, nous recevrons moins de recettes que de dépenses, d'où la synchronisation est effectivement un impact fort sur notre épargne.

Au stade actuel, nous actons une perte de recettes de 178 M€, donc une perte de 57 M€ de notre épargne sur la seule réforme de l'apprentissage. Il conviendra donc de neutraliser ces deux phénomènes pour avoir une visibilité plus juste de la situation.

En ce qui concerne, la mise en œuvre dès 2020 d'actions fortes pour traduire bien sûr les engagements pris avec le vote de Néo Terra, le 9 juillet dernier, mais aussi continuer des actions fortes de priorité régionales, nous verrons dès 2020 :

- La mise en œuvre d'actions qui découlent de cette feuille Néo Terra qui seront une accélération des dispositifs ou soit des modifications de politique,

- La mise en œuvre de chantiers structurants, tel que l'appel à projets sur l'éducation à l'environnement,

- la mise en œuvre de VitiREV,

- L'exercice plein et entier de notre compétence déchets,

- L'engagement du verdissement de la flotte,

- Mais aussi l'accélération sur la filière batteries et stockage d'énergie dans le cadre du projet européen.

Des actions renforcées sur nos grandes priorités régionales : la construction des lycées puisque 97 % de notre plan pluriannuel d'investissements sera voté en 2020. Nous continuerons à investir fortement dans le domaine de l'apprentissage. Nous verrons pour la deuxième année l'opération de la gratuité des manuels scolaires pour les élèves de Terminale, la mise en œuvre de notre SRADDET, les contrats de territoire qui seront signés à 100 % et bien sûr l'augmentation de l'effort sur le THD.

Budgétairement, la cible de 800 M€ d'investissements fixée dans la stratégie budgétaire, comme on l'a dit à plusieurs reprises, n'a pas été atteinte en 2018. Nous avons investi 660 M€ en 2018. Elle ne sera pas atteinte en 2019 mais nous investissons quand même sur 2019, 710 M€, ce qui nous laissera à budget constant de la marge de manœuvre pour avoir de nouvelles demandes avec des priorités régionales, et aussi, issues de la feuille Néo Terra.

Vous redire, en conclusion, que ces orientations budgétaires 2020 portent de nouvelles ambitions en particulier celles issues de la feuille Néo Terra, tout en s'inscrivant dans la stratégie financière de maîtrise de la dépense qui permet à la Région d'être justement au rendez-vous de ces nouvelles demandes.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Andréa. Je prends les interventions.

M. CHARTIER. - Monsieur le Président. Juste avant de parler brièvement des orientations budgétaires, juste ajouter à ce qu'a dit Andréa BROUILLE sur le fonctionnement de la Commission des Finances. Je pense que l'on peut lui reprocher beaucoup de choses mais pas d'être une Commission où il n'y ait pas le débat, et je pense honnêtement que l'on se pose souvent des questions de fond, que l'on essaye chacun d'y apporter un éclairage, et je crois pouvoir dire, avec l'aide des Services qui répondent effectivement toujours à nos attentes, que la demande de Véronique ABELIN est justifiée puisque nous avons la répartition des aides par département, et que nous avons demandé il y a quelques semaines, la répartition par territoires, notamment agglomérations, et que c'est une demande qui est déjà en cours, sur laquelle il faudra que l'on revienne et que l'on partage évidemment le résultat.

Sur l'exercice des orientations budgétaires, c'est un exercice qui d'habitude est un exercice où l'Exécutif partage ses orientations générales, c'est une discussion assez politique, assez peu fiabilisée, objectivée par des chiffres. Reconnaissons ici, et là encore je ne voudrais pas tirer la couverture sur le travail de la Commission des Finances mais je crois pouvoir dire que c'est sous l'impulsion de celle-ci que nous avons défini un certain nombre d'outils pour avoir une prospective financière de ces orientations budgétaires, et que si l'on peut les critiquer, les challenger, elles ont au moins le mérite d'exister et de nous donner un certain nombre de bases à notre réflexion ; je pense notamment à la notion du compte administratif anticipé. Là aussi, je voudrais donner acte aux Services, sous l'égide d'Andréa BROUILLE, de nous donner ces outils qui sont peut-être le bâton pour se faire battre mais qui sont au moins utiles avancer dans notre réflexion et essayer d'objectiver nos constats, sinon on se renverra toujours la patate chaude entre la critique systématique et puis le satisfecit généralisé et je crois qu'il faut essayer d'objectiver pour que chacun y voit clair.

Sur ces orientations budgétaires, je voudrais vraiment insister sur les orientations financières et de dire que l'on pourrait discuter effectivement de la fiabilité de ces perspectives. Par définition, ce sont des projections, donc c'est très compliqué pour nous de les remettre en cause ou de les challenger d'autant que nous n'avons pas dans le détail l'ensemble des éléments qui construisent ces orientations financières, liées à ces objectifs budgétaires.

La question des hypothèses retenues, du retraitement souvent ; honnêtement, on jongle beaucoup avec les retraitements pour des montants très significatifs, ce qui rend parfois peu aisées les conclusions à tirer mais je propose que l'on mette ce débat très technique en dehors de l'intervention et que l'on s'appuie sur les chiffres que vous nous donnez à l'occasion de ces orientations budgétaires.

C'est intéressant de partir des constats que l'on a déjà faits, qui sont relevés par la Chambre Régionale des Comptes. J'entends Monsieur DELPEYRAT qui trouve que la Chambre Régionale des Comptes a été un peu sévère, si je le comprends ici, je ne l'entendais pas être aussi sévère lorsque la Chambre Régionale des Comptes pointait d'autres sujets qu'elle a eus par ailleurs à aborder dans les derniers mois.

Donc, je crois qu'il faut là encore prendre la situation pour ce qu'elle est et personne ne pourra dire que la situation ne s'est pas détériorée depuis 2015 et depuis l'arrivée du mandat. On peut dire que sur l'année écoulée et sur la perspective 2019 par une dynamique des recettes l'épargne brute - ce que relève la Chambre Régionale des Comptes - va s'améliorer légèrement sans doute cette année. Ce qui est important de voir c'est le trend que l'on est en train de suivre, et si l'on regarde la tendance, qui est d'ailleurs noir sur blanc dans les tableaux que vous nous présentez, sur l'épargne brute anticipée entre 2019 et la fin 2021, je suis au regret de vous dire qu'elle n'est pas bonne. Je peux citer les chiffres : 20 % pour 2019, ce qui peut paraître un peu ambitieux mais donc acte. 2020, 15,7 % et 2021, 16 %, donc bien loin des 20 % que l'on souhaite afficher à la fin du mandat. Je rappelle le chiffre 16 % en 2021 sur un compte administratif anticipé, ce n'est pas moi que le dis mais votre Administration.

De même, si l'on regarde la question de notre capacité de désendettement. Si l'on tire le fil, en prenant des hypothèses qui me semblent encore assez ambitieuses, on sera en 2020 à un peu plus de six ans de capacité de désendettement, et à six ans et demi en 2021 ; avouez que l'on se rapproche quand même assez dangereusement des sept ans qui sont pour vous le seuil limite que vous vous êtes fixé à ne pas dépasser. Six ans et demi au lieu de sept, il suffit que l'on ait un incident de parcours sur une dynamique de recettes un peu plus défavorable que prévu, et nous aurons dépassé le seuil d'alerte. Tout cela dans un contexte, la Chambre

Régionale des Comptes le rappelle, d'un investissement qui est là encore - je ne vais pas y revenir, vous vous êtes expliqué là-dessus - très inférieur au 800 M€ qui est déjà inférieur à l'objectif initial. Je rappelle que sur le taux d'investissement, on va être dans les prochaines années aux alentours de 27, 28 % de la proportion budgétaire réservée à l'investissement, bien loin des scores historiques de l'Aquitaine qui dépassait les 40 % à la grande époque.

On peut donc remettre en cause les constats de la Chambre Régionale des Comptes. On peut discuter des hypothèses, on peut toujours voir le verre à moitié vide ou le verre à moitié plein. Je pense que l'on ne peut pas faire comme si de rien n'était, et ne pas prendre les remarques de la Chambre Régionale des Comptes ou de temps en temps de la Commission des Finances ou des membres de l'ensemble des porte-paroles des différentes assemblées, pour dire quand même qu'il y a, à mon avis, une tendance qui est défavorable à nos finances régionales.

La question est de savoir pourquoi et ce que l'on peut en tirer, et ce que l'on peut faire. Je pense que sur cette dégradation, il y a les facteurs externes, vous en parlez souvent. Vous avez parlé du nouvel acte de décentralisation. Apparemment, ce ne sera pas pour ce coup-ci. Je le regrette comme vous. Je pense qu'effectivement un nouvel acte de décentralisation permettrait de redonner une marge de manœuvre supplémentaire aux Régions afin qu'elles soient davantage responsables de leurs recettes et de leurs dépenses. Dans ce contexte où, a priori, le Gouvernement ferme la porte, cela ne peut pas être une solution.

Vous dites aussi, et je l'entends, et c'est en partie vraie bien sûr, pour 2020 la dégradation va s'expliquer par des recettes dans le domaine de l'apprentissage qui ont évolué de façon défavorable pour la Région. C'est exact, mais là encore, quand on ramène la proportion des recettes liées à l'apprentissage sur le volume global, on est à peu près à 8 % et l'on ne peut pas expliquer la dégradation uniquement par ce changement de paradigme sur l'apprentissage. Après, il y a la question de la clarification des compétences, dernier paramètre exogène. Je pense que l'on n'est pas encore assez clair vis-à-vis de nos compétences, que la Région fait trop de choses, et que là encore, un jour, il faudra apprendre à se restreindre et à se concentrer sur nos compétences prioritaires.

Je dirais que ce sont les explications exogènes, celles dont nous ne sommes pas responsables, ou moins responsables, qui expliquent une partie de notre dégradation de nos finances. Mais il y a aussi des causes internes et je pense qu'il ne faut pas les passer sous silence. Sur la question du saupoudrage, du recentrage, vous essayez avec votre Administration de trouver des marges de manœuvres sur un certain nombre de politiques. Je l'ai souvent dit ici,

et j'ai suffisamment accusé une précédente gestion régionale de saupoudrage pour ne pas reconnaître l'effort qui est fait dans ce domaine sur certains sujets. Mais c'est très loin - et vous le savez très bien - d'être suffisant car je crois que l'on n'aura pas d'inversion de tendance majeure sans que nous sortions d'un certain conservatisme concernant notre organisation et notre fonctionnement.

J'ai le sentiment - je me trompe peut-être mais c'est ma conviction profonde - qu'au fond, nous gérons cette Région avec les mêmes réflexes, les mêmes outils et les mêmes leviers organisationnels et administratifs que lorsque nous avions trois Régions séparées. Or, si l'on fait l'addition et que nous gardions les mêmes gestions, j'ai la conviction qu'en fait, on ne crée pas d'efficience et l'on crée des coûts supplémentaires parce que la complexité liée à la fusion des trois Régions nous oblige à augmenter un certain nombre de structures, à renforcer les équipes, et tout cela prodigue des coûts. Et de l'autre côté, on n'a pas de visibilité sur la façon dont on pourrait faire émerger de nouvelles solutions, de nouvelles conduites du changement pour éviter ces doublons, ces défauts de mutualisation. Evidemment, c'est un sujet énorme, on ne va pas régler l'affaire en deux ou trois, quatre ans peut-être même en un mandat. Mais là où je crois la critique peut être faite, en tout cas je la formule, c'est que l'on a aucune visibilité sur ce chantier lié à la mutualisation des moyens à l'harmonisation des outils et au fond à la Région 2.0 que l'on peut appeler de nos vœux, qui permettrait, à mon avis, avec un changement profond de la façon dont on fonctionne, de dégager à moyen terme, peut-être même à long terme, des marges de manœuvre sur nos choix budgétaires et sur nos choix financiers.

Je regrette par exemple que l'on ait un peu trop vite fermé la porte sur l'orientation qu'auraient pu avoir nos différents Pôles régionaux. Je pense à Poitiers, à Limoges que l'on aurait peut-être pu thématiser ; c'est une idée que l'on avait portée pendant la campagne, pour peut-être avoir un Pôle Education très fort à Poitiers, en mettant les moyens, y compris les catégories A et A+ décisionnels à Poitiers, à Limoges une autre organisation, peut-être, pour déconcentrer Bordeaux et ainsi essayer de trouver des synergies capables de dégager des marges de manœuvre.

Voilà, ce que je voulais vous dire. Pardon d'avoir été un peu long mais je pense que vous ne pouvez pas, Monsieur le Président, vous satisfaire d'un statu quo dans notre organisation parce que vous avez pleinement conscience, vous connaissez trop bien la mécanique régionale et la mécanique comptable et financière pour penser que l'on peut tirer le fil comme cela, indépendamment de tout changement majeur, et s'en sortir d'un certain conservatisme qui est aujourd'hui, je crois, entretenu par notre organisation actuelle. Faute de quoi, je pense que l'on

constatera d'année en année que nos ratios se dégradent, et ce ne sera peut-être pas pour la fin de ce mandat-là, mais peut-être pour début de l'autre et vous verrez que les ratios, les objectifs que vous vous êtes vous-mêmes fixés, eh bien Monsieur le Président, ils ne seront malheureusement pas tenus. La Commission des Finances veut travailler sur ces sujets-là, souhaite faire des propositions en la matière ; c'est à ce prix-là que nous pourrions retrouver des marges de manœuvre pour les politiques territoriales. Merci beaucoup.

M. LE PRÉSIDENT. - Et je les attends, cher Olivier. Avec Andréa, vous avez une totale liberté de réflexions et de propositions.

Je voudrais revenir sur ce que vous dites. Quelles sont les valeurs, les vertus de cette Grande Région ? Celles qui sont inscrites dans l'attractivité en termes d'emplois, d'entreprises, de créations d'entreprises, de baisse du nombre d'entreprises qui ferment, et aujourd'hui force est de constater que si nous ne sommes pas historiquement la Grande Région industrielle qu'est Rhône-Alpes, nous sommes dans les trois premières Régions, avec Pays-de-Loire, qui créent le plus d'entreprises, qui augmentent les emplois industriels, qui attirent le plus sur les territoires, à tel point qu'aujourd'hui, l'agglomération bordelaise est engorgée et que nous avons des défis à relever pour désenclaver Limoges ; c'est le premier point.

Vous avez en page 13 des orientations budgétaires, une carte qui est assez intéressante sur le travail qu'il nous reste à faire mais sur la croissance de la CVAE. Vous n'avez pas un seul département sur cette carte où la CVAE est la déprise d'activités économiques se verrait voir. Je ne sais pas s'il y a beaucoup de Régions qui sont capables de présenter une carte avec quelque chose de tangible, cela concerne l'emploi, la production, qui soit aussi efficace.

Quand je regarde les résultats de la Corrèze, + 7,1 %. Quand je regarde, Charentes Maritimes, 7,9 % ; les Landes qui sont n°2 après la Gironde, 9,7 %. Je pense que c'est quelque chose de plutôt positif sur ce plan-là.

L'autre point que vous évoquez sur le fait que l'on serait conservateur. C'est bien la première fois que l'on me le dit, mais bon. Les doublons, par exemple. Je pense que l'existence des doublons supposerait que l'on ait des répartitions thématiques, comme vous le dites, pour des raisons évidentes. Un des problèmes que nous avons - et vous êtes suffisamment au courant de la vie de cette Maison - est que si nous dispersons, comme a essayé de le faire l'État par exemple, je mets l'agriculture à Limoges, sauf que très vite, l'agriculture s'est redéveloppée à Bordeaux. Donc, je doublonne si je veux faire un affichage. Vous voyez ce que je veux dire ? Je mets le grand Pôle Education à Limoges ; comme la moitié de la Grande Région est en

Aquitaine, il faudrait renforcer plus que de raisonnable le Service Education à Bordeaux. Donc, c'est le résultat inverse auquel on arriverait, si l'on procédait ainsi. Cela ne signifie pas qu'il ne faut pas qu'il y ait un travail collectif concernant tous les territoires, et d'ailleurs, ce qui se passe, et c'est peut-être un des défis, c'est comment je fais avec le numérique, avec le présentiel pour que tout le monde travaille ensemble.

Le paradoxe est que le numérique que l'on a présenté ici même pour certains comme la panacée, fait que, et c'est le Président du CESER de la Région Nouvelle-Aquitaine qui me le disait, l'on reconstitue des clans géographiques. Le présentiel fait que la discussion est réelle. Donc, ce que vous proposez comme harmonisation : l'harmonisation des outils a été faite, presque terminée. La mutualisation des moyens est plus compliquée que cela. On est en train de mettre en place, et c'était souhaité par beaucoup de collègues, quels que soient les bancs, de savoir quelle est la présence physique, quel est le visage de la Région sur les territoires ? A Tulle, à Guéret. Nous avons regroupé, sans augmenter les personnels, ces lieux. Nous sommes sortis - je regarde Pierre CHERET - des départements avec, bien entendu, d'abord une première présence qui est les transports scolaires et interurbains, et en faisant en sorte que les chargés de mission de territoire, dont le responsable aura une mission non pas de coordination mais au moins de travail collectif, d'animation, nous permettront d'avoir une meilleure vue sur ces dossiers.

Dégager des marges de manœuvre. Je me suis toujours fixé comme objectif que dégager des marges de manœuvre passait par la dynamique économique et la fiscalité, les ressources fiscales, sans toucher aux taux puisque nous n'avons quasiment plus de pouvoir de taux, ce que la Cour des Comptes et la Chambre des Comptes constatent, et aujourd'hui, ces marges de manœuvre, cher Olivier, sont là-dedans. N'est-ce pas le Juge de paix, en l'occurrence la dynamique de la Région, qui doit nous réconcilier sur le fait que nous avons une Région dynamique, y compris sur des territoires qui nous semblent fragiles. Je suis allé en haut des Deux-Sèvres, Parthenay, Bressuire, Thouars, j'ai rencontré des entreprises en pleine forme. J'ai rencontré parfois des difficultés mais j'ai rencontré des entreprises en plein développement, accompagnées par la Région. Je peux vous dire que cela fait plaisir de voir cela.

Quand je compare mon cher collègue de Rhône-Alpes, il a baissé ses fonctionnements intérieurs mais il a divisé par deux les demandeurs d'emplois formés. Je ne suis pas sûr que ce soit à l'honneur de la politique. En tout cas, je ne vous le proposerai jamais.

Quand je regarde ce qui reste du Conseil Régional d'Auvergne, il y a un élu qui s'occupe d'Auvergne, Monsieur HORTEFEUX, et aujourd'hui faire fonctionner notamment tout ce qui

concerne l'Interreg entre nos trois Régions Occitanie, Rhône-Alpes et Nouvelle-Aquitaine, plutôt difficile à les faire avancer, mais je n'ai pas envie de juger les autres. C'est bien parce que l'on m'y force, c'est bien parce que l'on m'y pousse. Je regarde mon cher maire de Périgueux. Mais oui ! Heureusement que vous ne faites pas cela. Mais c'est vrai que le retour des courants chez LR est quand même une belle chose, quoi ! Si je peux faire une incursion mais je m'arrête là.

Trop de choses, dites-vous cher Olivier. A ce que j'ai entendu, c'est plutôt l'inverse que l'on me reproche : comment cela ? Vous ne faites plus de routes ? On en fait un peu. Ainsi va la vie démocratique avec des positions ici, là, qui se différencient, qui se désassemblent.

Quant aux marges de manœuvre, cher Olivier, j'ai un peu d'expérience dans la gestion des compétences régionales, un tout petit peu, et l'on est toujours retombé sur nos pieds. L'avantage du budget de la Région, s'il le faut, est de prendre des décisions drastiques pour entrer dans les clous. Pour l'instant, on est à quatre années et demie d'endettement. On verra demain, mais je ne pense pas que l'on ait un sale bilan à la fin de cette mandature. Je crois même qu'au contraire, il va être quand même un peu compliqué de dire qu'il y a une autre politique possible. Je vous dis, la seule autre politique possible. La seule autre politique possible est claire : je finance le Barreau de Camélat, la Rocade de Bordeaux et je mets tout mon argent que je devais prévoir pour le développement économique, pour la recherche, pour la formation parce que l'on est les premiers en France sur les routes ; c'est l'alternative.

M. DE LACOSTE-LAREYMONDIE. - Monsieur le Président, mes chers collègues. Après votre satisfécit exprimé sur la gestion de la Région jusqu'en 2018, nous passons aux orientations budgétaires pour 2020 qui vont, pour le moins assombrir le tableau. Lors de l'adoption du compte administratif 2018, comme souvent, nous vous avons alerté sur le poids de l'encourt de notre dette. Les prévisions que vous présentez ne sont pas de nature à nous rassurer.

En effet, l'encourt de la dette qui a atteint 2,083 milliards dans le compte administratif 2018 devrait continuer à augmenter significativement les prochaines années pour atteindre 2,569 milliards en 2022. Quand on sait qu'il n'était que de 1,520 milliard en 2015, ce n'est pas ce que nous appelons un endettement maîtrisé sous votre mandature, Monsieur le Président.

D'ailleurs, le récent rapport de la Cour des Comptes sur la situation financière des Régions depuis la fusion, met en avant une augmentation très significative de l'endettement depuis 2015, soit + 35,6 % en Nouvelle-Aquitaine.

Quant à notre capacité de désendettement, alors qu'elle se maintenait en dessous de cinq années en 2017 et 2018, elle pourrait progresser fortement jusqu'à un peu plus de six années en 2021 ou en 2022. Il est clair que le désendettement de la Région n'est pas près d'arriver, car en bon socialiste - si je peux me permettre - vous refusez la nécessaire baisse des dépenses publiques particulièrement sur les dépenses de fonctionnement qui restent toujours trop élevées.

La trajectoire de l'évolution de l'épargne brute est donc également de nature à nous inquiéter. Alors qu'elle était en augmentation de 2,7 % dans le compte administratif 2018 par rapport à 2017, celle-ci pourrait connaître une baisse brutale à partir de 2020 passant de 443 M€ dans le compte administratif anticipé 2019 à un peu plus de 403 M€ dans le compte administratif simulé 2020. Certes, vous justifiez cette baisse drastique par l'entrée en vigueur de la réforme de l'apprentissage à partir de 2020. Mais gouverner c'est prévoir, et une baisse aussi conséquente signifierait que vous n'avez pas réussi à le faire. D'ailleurs ce faisant, vous n'atteindriez pas votre objectif de début de mandat, de maintenir un niveau d'épargne brute autour de 20 %.

M. LE PRESIDENT. - Monsieur DE LACOSTE, est-ce que je pouvais prévoir que l'on allait perdre l'apprentissage ? Enfin, soyez sérieux !

M. DE LACOSTE-LAREYMONDIE. - Gouverner, c'est prévoir, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Arrêtons de dire n'importe quoi.

M. DE LACOSTE-LAREYMONDIE. - Gouverner, c'est prévoir. Ce n'est pas moi qui l'ai dit, c'est un très vieil adage de sciences politiques.

Pourtant vu le dynamisme de la TVA, il devrait être possible de maintenir notre épargne à un niveau plus acceptable.

Au moment de la présentation du compte administratif 2018, nous avons déploré une baisse considérable des investissements de -11 % par rapport à 2017. Les orientations budgétaires semblent nous indiquer que l'investissement va repartir à la hausse et nous nous en réjouissons. Mais la structure de leur financement fait apparaître un recours très significatif à des emprunts nouveaux en 2021 et 2022 pour financer ces investissements. Cela signifie-t-il que vous misez, par exemple, sur les taux d'intérêts négatifs - c'est une question que je pose - actuellement en vigueur pour les financer plus aisément ? L'avenir nous dira ce qu'il faut penser de votre stratégie dans ce domaine.

Un point nous préoccupe particulièrement dans ces orientations budgétaires. Dans les propos introductifs, vous mettez en avant l'intégration de la feuille de route Néo Terra au cadrage budgétaire pluriannuel. Or, les conséquences financières du coût à venir de ce délire écologiste s'annonce désastreuses. Vous reconnaissez d'ailleurs dans vos propos introductifs sur ces orientations, que des moyens budgétaires complémentaires y seront consacrés dès 2020, et dans les années à venir. Les Néo-aquitains en subissent déjà les conséquences à travers la scandaleuse TICPE Grenelle dont vous reconduisez les tarifs pour 2020, encore une taxe supplémentaire à supporter pour nos automobilistes qui sont déjà constamment spoliés par le fiscalisme ambiant.

Etant donné la place centrale que vous souhaitez donner à Néo Terra dans les années à venir, le contribuable néo-aquitain a toutes les raisons d'être très inquiet pour l'avenir. Mais après tout, les dépenses attendues, relatives à la mise en œuvre de Néo Terra - là aussi c'est une question que je pose, Monsieur le Président - ne seraient-elles pas financées par les crédits d'investissements non utilisés ? Autrement dit, votre surbudgétisation des investissements ne serait-elle pas en réalité destinée à vous donner des marges de manœuvre pour Néo Terra ?

Enfin, il nous apparaît indispensable de dire un mot sur le rapport de la Cour des Comptes - cela a déjà été dit à de nombreuses reprises - sur la situation financière des Régions depuis la fusion. Celui-ci confirme pleinement les analyses faites par le Rassemblement National au moment de la fusion des Régions, à savoir que ces nouvelles Grandes Régions n'ont permis de faire aucune économie ; je ne suis pas le seul à l'avoir dit. Bien au contraire, elles ont engendré des surcoûts considérables, c'est-à-dire +12 % de dépenses indemnitaires, par exemple, entre 2017 et 2018 pour les Régions fusionnées ainsi qu'une hausse de l'endettement de quasiment 10 %, et pour les autres Régions, +16 %, et +17 %.

Comme nous l'avions prédit, et comme nous le répétons chaque année, les économies promises étaient un gros mensonge d'État destiné à justifier la nouvelle carte des Régions et par là même, détruire petit à petit le rôle de l'État, et enfin de compte, la Nation française, c'est votre idéal et certainement pas le nôtre.

En résumé, ces orientations budgétaires ne font que confirmer nos analyses ainsi que nos inquiétudes exprimées lors des précédents budgets. C'est pourquoi, ayant toujours à cœur l'intérêt des Néo-aquitains, nous resterons très vigilants sur votre politique budgétaire à venir, en particulier lors du vote du budget primitif en décembre. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci Monsieur LACOSTE. Andréa BROUILLE essaiera de vous répondre, tout à l'heure.

Mme REQUENNA. - Monsieur le Président. J'ai salué tout à l'heure Andréa et les Services, je voudrais également les remercier pour les documents qui m'ont été remis ce matin suite à des demandes formulées lors de la dernière Commission des Finances.

Au nom du Groupe MODEM et du Groupe UDI, j'interviendrai et ferai quelques remarques sur ce rapport sur les orientations budgétaires 2020. D'abord sur la forme, si nous constatons que le rapport qui nous est remis ne répond pas encore totalement aux obligations légales du décret du 24 juin 2016, nous retiendrons qu'il y a toutefois en la matière un net progrès par rapport au rapport de 2019, notamment en ce qui concerne la structure des effectifs et des rémunérations.

Ce rapport sur les orientations budgétaires nous est présenté comme un budget de transition multiple, avec des recettes qui restent dynamiques sur le territoire, des objectifs globalement inchangés tant en matière d'épargne que de capacité de désendettement, la fin des cris d'orfraie à l'évocation du contrat avec l'État sur la période 2018-2020 qui maintenant est pleinement intégrée dans la stratégie budgétaire et acceptée par la majorité avec même des objectifs encore plus ambitieux que les 1,2 % posés. J'ai envie de dire que c'est là que les Athéniens s'atteignent, Monsieur le Président.

Pour ce qui est de l'investissement et des engagements de l'objectif cible de 800 M€, dont nous parlons beaucoup aujourd'hui, on ne peut finalement que déplorer que les corrections se fassent à la baisse et que cet objectif ne soit plus posé qu'à l'horizon 2022, autrement dit aux calendes grecques, d'autant plus que d'ici là, vous ne serez peut-être plus comptable de cet objectif.

Ce rapport sur les orientations budgétaires est pour nous, l'occasion d'analyser une volonté politique, une ambition avec des moyens affectés et des priorités établies. Chacun, bien sûr, de l'opposition ou de la majorité interviendra selon et suivant le prisme de ses propres valeurs, de ses propres convictions, de ses propres croyances. Lors des précédents rapports sur les orientations budgétaires, nous avons été habitués à des ambitions fortes qui ressortaient chaque année : les territoires, la territorialisation 2018-2019, des priorités qui émergeaient fortement. Tout naturellement, nous nous attendions à ce qu'il en soit de même et que soient présentées des orientations très fortes et très émergentes en matière de transition écologique. Nous pensions que nous trouverions Néo Terra à tous les étages de la fusée, que les onze

enjeux posés en juillet dernier auraient été la base de ces orientations budgétaires avec un engagement d'intégration dans chacune de nos politiques.

Or, aujourd'hui, nous avons plutôt un sentiment d'orientations multiples et complètement diluées, où l'enthousiasme de Néo Terra a finalement laissé la place à des circonvolutions néo-terriennes. On fait, on ne fait pas. On fait un peu mais pas trop. Sans le dire mais tout en le laissant penser. Cela ressemble quand même à du « je t'aime moi non plus » avec votre aile gauche, cher Président.

Finalement, à la lumière de ce document, nous avons un peu le sentiment que la lune de miel, le slow énamouré, le grand soir du 9 juillet dernier ont laissé place à de vagues hésitations et à une mise en œuvre plutôt hésitante voire balbutiante de Néo Terra. Nous revenons finalement à nos critiques de juillet dernier, à savoir que nous ne voyons pas quelque chose de concret et quelque chose de fort dans ces orientations budgétaires. Pas de chiffres précis, pas de redéploiement de personnels, de volonté claire et affirmée de transformer nos politiques publiques pour les rendre plus vertueuses à travers des actes et un accompagnement concret.

Vous m'objecterez sûrement l'appel à manifestation d'intérêts de la délibération 14 sur laquelle, ma collègue Otilia FERREIRA interviendra. Vous m'objecterez aussi ALTER'NA que nous avons voté lors de la DM l'an dernier, VitiREV que je vous concéderai volontiers et CEVA Santé Animale, dont vous avez parlé ce matin. C'est bien mais cela nous surprend et nous paraît insuffisant dans ces orientations budgétaires. Nous nous attendions à une politique de rupture. Nous pensons que c'est ce qui nous était promis. Vous en avez beaucoup parlé donc nous sommes déçus de ce point de vue-là. Pour nous, force est de constater que finalement cela fait pschitt. Mais finalement, comme nous n'en sommes pas les plus surpris, nous n'en serons pas non plus les plus déçus, Monsieur le Président. En revanche, j'ai beaucoup de peine pour votre aile gauche pour qui le sentiment de triomphe du 9 juillet dernier n'aura finalement été que de courte durée. Léonore MONCOND'HUY l'a d'ailleurs soulevé ce matin, puisqu'elle a dit « le rapport sur les orientations budgétaires est imprégné mais ne va pas assez loin ».

Un autre point qui n'est, à notre sens, pas suffisamment mis en valeur dans ce rapport, ce sont les territoires les moins bien lotis de la Nouvelle-Aquitaine, et il n'y a pas dans ce rapport, Monsieur le Président, que la page 13. Des efforts ont été consentis pour la ruralité et j'aurais mauvaise grâce de dire le contraire : 2 M€ en 2019, 2 M€ pour 2020, 2 M€ pour 2021. Mais d'un point de vue économique, le constat est toujours édifiant en matière des emplois sur notre région. La concentration de l'emploi se situe à l'Ouest de la région avec une nette polarisation dans les zones de Bordeaux, situation d'ailleurs qui continue de s'accroître. A l'inverse la

déprise s'accroît dans les territoires situés à l'Est de l'axe Poitiers-Agen. Cette situation, bien sûr, n'est pas satisfaisante. Il y a trop d'écart entre les territoires les plus isolés et la côte atlantique ou encore la métropole bordelaise, et la Région n'agit pas suffisamment pour les corriger. D'ailleurs, ces différences s'accroissent chaque année un peu plus, favorisant le développement de couloirs de prospérité et l'on sait où cela conduit lors des rendez-vous électoraux.

Un des éléments qui, à notre sens, concourt au manque d'attractivité des terres intérieures les plus isolées de cette Grande Région, est la difficulté de la mobilité ; une mobilité globale pour les Néo-aquitains mais aussi pour les entreprises qui ne peuvent se permettre de se retrouver sur des territoires enclavés et donc moins attractifs. Vous l'avez dit vous-mêmes ce matin, Monsieur le Président, le dépérissement économique, c'est le dépérissement social, c'est un corollaire inéluctable. Alors, avec six millions d'habitants, on ne peut se priver de mettre en œuvre une politique sérieuse en matière de développement durable, ni de soutenir les axes routiers structurants pour les territoires forts d'ailleurs des expérimentations en matière de routes durables. Et je ne parle pas ici de clientélisme. Cela, Monsieur le Président, n'est pas antinomique, c'est la capacité d'une majorité, de l'Exécutif, à résoudre la très difficile, et j'en conviens, équation pour répondre aux besoins vitaux des Néo-aquitains qu'ils vivent au cœur de la ruralité ou dans les grands Pôles. Voilà, Monsieur le Président, quelques-unes de nos remarques, et nous donnons acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Pascale. Ce n'est pas bien de faire ce procès, comme cela. Vous savez très bien que je suis persuadé que vous n'en pensez pas un mot.

Mme REQUENNA. - Alors comment on fait là, Président ? Franchement, vous osez là...

M. LE PRÉSIDENT. - Rien. Vous ne faites surtout rien. On a en gros plus de 60 % du budget. On vient de faire le point avec Jean-Pierre RAYNAUD, qui a présenté le budget de l'agriculture. Plus de 60 % du budget. 70 % du budget sur l'agriculture et fléché Néo Terra.

Je vous disais tout à l'heure que sur un enjeu considérable de remotorisation, et donc de verdissement de notre...

(Intervention hors micro inaudible)

Mais vous imaginez ce que cela représente ? On est les premiers à avoir... On va faire un peu d'hydrogène, on va mettre de l'électricité sur la remotorisation à mi-vie de tous nos BGC. 120 M€. On vient de lancer VitiREV, l'État nous met à disposition 74 M€ que l'on va doubler. On

vient de faire un fonds ALTER'NA qui est unique en France sur l'accompagnement des agriculteurs qui sont en difficultés. Vous prenez l'ensemble de nos politiques. Chacun des chantiers des lycées est branché « zéro carbone ». Quelque politique que vous prenez, les enjeux à l'intérieur du programme de recherches, les entreprises... Par contre, imaginons que l'on ait voulu un peu gesticuler, que l'on ait voulu faire une espèce d'affichage, qu'auraient pensé les agriculteurs ? Parce que l'on ne peut pas dire une chose et son contraire. Si l'on veut embarquer tout le monde sur la sortie des pesticides, cela signifie qu'il ne faut stigmatiser personne, sauf peut-être Monsanto. Vous voyez ce que je veux dire ? Et vous auriez été la première à me dire, « on ne peut pas sortir des pesticides comme cela ». Or là, ce que nous disons avec VitiREV, ALTER'NA, avec l'ensemble de la politique agricole, c'est que l'on va sortir mais on a un temps d'accompagnement. Ne nous contredisons pas les uns les autres. Je pense qu'à part le Rassemblement National, on est tous d'accord sur cette stratégie.

(Intervention hors micro inaudible)

Je ne stigmatise pas, c'est vous-mêmes qui avez dit que vous n'étiez pas d'accord avec le réchauffement climatique, et ces causes humaines. Ce n'est pas moi qui l'ai dit, c'est vous qui l'avez dit. Vous êtes les seuls. Je reconnais que vous êtes les seuls.

(Intervention hors micro inaudible)

D'accord, je reconnais que vous êtes les seuls. Restez-le ! Arrêtez de tout mélanger. On comprend mieux vos interventions sur le plan culturel que sur le plan de l'agriculture.

Je ne comprends pas, Pascale, et donc, si je ne comprends pas, je donne la parole pour une lame supplémentaire dans le cadre d'un approfondissement de Néo Terra auprès de Jean DIONIS qui veut, bien entendu, bétonner et faire de l'allongement et de l'étalement urbain. La parole est à Jean DIONIS.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Monsieur le Président, mes chers collègues. Le législateur a rendu obligatoire la tenue de ce débat, et nous devons le tenir dans les deux mois avant le débat budgétaire. Vous nous avez donc prévu une séance budgétaire le 16 décembre. Nos débats d'aujourd'hui sont censés l'éclairer et la baliser. C'est la raison profonde de ce débat aujourd'hui. Est-ce que cet objectif voulu par la loi, éclairer, baliser le débat budgétaire du 16 décembre est atteint par les orientations budgétaires ? Franchement, Monsieur le Président, non. Le document que vous nous avez transmis est un bon état des lieux budgétaires, pour le reste, le moins que l'on puisse dire, si l'on reprend les termes d'Andréa BROUILLE, « la prudence est de mise » - c'était la Commission des Finances - et si l'on veut une allégorie un

peu plus météorologique, on est quand même largement dans un épais brouillard de Garonne en automne.

En ce qui concerne l'état des lieux budgétaire, on vous a déjà donné acte de la solidité des équilibres fondamentaux, que ce soit sur le taux d'épargne et le désendettement, on le redit, ce sont de bons chiffres, mais encore une fois, et d'ailleurs je reconnais que vous avez communiqué de manière modeste là-dessus, ce serait intéressant que l'on ait un benchmarking avec les douze autres Régions métropolitaines et vous verriez qu'il n'y a pas d'étincelles particulières. C'est bien, sans plus. On vous remercie d'inclure dans les prochaines orientations budgétaires, ces comparatifs, ce qui est pertinent, y compris secteur par secteur, et l'on verrait bien sur les routes, les voies ferrées, etc., apparaître la signature de votre politique, ce qui serait intéressant. Merci de le faire.

Pour le reste, effectivement la raison d'être des orientations budgétaires est d'éclairer les travaux de construction du budget en nous disant vos arbitrages politiques, les priorités. Et là, Monsieur le Président, on est dans le brouillard. Vous nous avez convoqués le 9 juillet pour Néo Terra, c'était un moment fort, on l'a dit. Nous le pensions fondateur. Ce n'était pas évident pour notre famille politique, nous avons voté Néo Terra, non sans faire une série de remarques, non sans vous avoir alerté sur un certain nombre de vices fondateurs de celle-ci. Parmi ceux-là, nous vous avons dit de faire attention ; il y avait 200 ou 300 pages sans aucune estimation financière. C'était le 9 juillet.

On vous alerte le 9 juillet, et vous nous dites qu'il n'y avait pas de problèmes, c'était recevable, et l'on nous renvoyait au débat d'orientations budgétaires. Nous y sommes. Et là, on a le même type de texte que le 9 juillet. Monsieur le Président, est-ce que vous avez lu ? Parce que c'est un sommet de la littérature administrative. Les pages 2, 3, 4, 5 de votre rapport sur...

M. LE PRESIDENT. - Je les ai même corrigées.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Vous les avez même corrigées, d'accord. Franchement, cela m'a fait penser à la belle chanson de Francis CABREL, un lot-et-garonnais, « Est-ce que ce monde est sérieux ? » mais est-ce que Néo Terra c'est sérieux ? J'ai bien entendu Néo Terra « hitza hitz », la parole c'est bien, la parole c'est la parole, je n'ai pas compris, j'ai compris que c'était à peu près cela.

Cela m'a fait penser à la chanson « Tu veux ou tu veux pas ? ». Écoutez, sur « tu veux » : « notre action se traduira par une accélération nécessaire pour déployer notre action, et dès 2020, nous déploierons des moyens budgétaires complémentaires ». « Tu veux pas » : « ces

moyens budgétaires ne se traduiront cependant pas par une hausse du budget de la Région ». « Ce premier acte ne nécessite pas forcément des moyens budgétaires complémentaires ». « Cette stratégie a un fondement, elle n'a pas vocation à s'adapter aux évolutions de nos priorités, elle a un cadre pérenne ». Franchement, on fait Néo Terra ou on ne le fait pas ? Si l'on le fait, quel argent y met-on ? Et si l'on est à budget constant, où le prend-t-on ? C'est quand même simple comme débat budgétaire.

Et là, Monsieur le Président, vous avez un peu caricaturé la position de Pascale, qui est la mienne sur le fond. Il faut que vous nous répondiez là-dessus. On vous pose une question simple : si c'est à budget constant, très bien, où prenez-vous l'argent pour financer vos priorités budgétaires ?

Dans les pages mémorables 2, 3, 4, 5, il y a trois chiffres sur Néo Terra. Il y en a un qui n'est pas un chiffre puisque l'on nous dit qu'il y aura un appel à manifestation sur l'éducation citoyenne. Il y en a un deuxième où l'on nous dit qu'un fonds d'investissement mis en œuvre de 20 M€ pour VitiREV. Pourquoi pas ? Très bien. Et 230 M€ de prêts sur les agriculteurs, etc. Voilà, c'est fini. Néo Terra en termes de cadrage financier dans les orientations budgétaires, c'est fini. Vous comprenez que là, il y a une remarque massive. C'est difficilement compréhensible de nous faire croire que sur un certain nombre de programmes, on ne puisse pas avoir des ambitions quantifiées et chiffrées. A titre d'exemple, est-ce que c'est si compliqué que cela, de dire combien vous apporterez en soutien ? En enveloppe ? On est bien aux orientations budgétaires ! Aux politiques publiques de transports d'où ? Pistes cyclables, covoiturage, etc. C'est maintenant, si vous voulez accélérer sur le vélo, vous pouvez le faire tout de suite.

Est-ce si compliqué de dire quel sera l'effort budgétaire de la Région en matière d'économie circulaire ? En 2020, maintenant. Monsieur le Président, nous vous demandons solennellement, parce que là, il y a une carence majeure dans vos orientations budgétaires, de faire cet effort de quantification pour le budget, et pour notre séance de décembre, de le faire dans de bonnes conditions démocratiques, donc de faire travailler notre Assemblée, son administration, ses Commissions pour définir ce que doit être le démarrage de Néo Terra, et quels doivent être les efforts budgétaires de la Région en 2020.

Enfin, Monsieur le Président, comme je vous le disais dans mon propos liminaire, les orientations budgétaires ne sont pas qu'un rendez-vous à l'Exécutif ; vous avez eu raison de le dire. Vous l'avez dit de manière un peu provocatrice en disant que finalement il n'y a pas

d'alternative à votre politique. Je vous mets en garde contre ce genre d'affirmation, Monsieur le Président. On a la même culture, c'était quand même osé de dire cela.

M. LE PRESIDENT. - Je suis d'accord. Ce n'est pas ce que j'ai voulu dire. Ce que j'ai voulu dire c'est qu'une autre politique se ferait au détriment des entreprises, de la recherche et de la formation.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Vous pouvez dire cela. Nous vous disons que nous avons mis sur la table un certain nombre de différences, nous les posons de manière régulière et elles dessinent petit à petit une alternative à votre politique. On vous l'a dit. Votre document n'acte aucune inflexion quant à une politique régionale mieux articulée avec les territoires qui la composent. C'est un des choix majeurs que d'affirmer des politiques régionales fortes mais nous n'avons pas trouvé, encore une fois, les articulations conduites avec les départements, les Intercommunalités, et les communes. Aucun signe de nouveauté dans votre document 2019.

Le Groupe Union Centriste renouvelle ses réserves sur la politique du développement économique. Vous ne pouvez pas tout nous dire à la fois, qu'il n'y a pas d'alternative, et quand de manière constante on pointe encore une fois une divergence, c'en est une, Monsieur le Président ! On vous l'a dit. Vous excluez le foncier, l'immobilier ; vous pénalisez l'Aquitaine de l'intérieur, et d'ailleurs vous avez du mal avec cela. On verra avec beaucoup d'intérêt la délibération sur Flying Whales. C'est un très bon projet mais pour le coup, vous débridez un peu les cordons de la bourse, mais cela est pour demain, sans doute.

Enfin, dans le domaine si stratégique des mobilités et de désenclavement du territoire, s'il vous plaît, ne caricaturez pas ! Ce n'est pas tout pour les routes ou tout pour le fer. Est-ce que l'on peut déplacer le curseur ? Est-ce que l'on peut effectivement discuter des chiffres sur fer, route ? Oui, il nous semble qu'il y a un problème sur les routes dans votre budget.

Voilà, Monsieur le Président. Il arrive en bord de Garonne que les brouillards matinaux se lèvent dans la journée, on espère cela de nos débats. En tout cas, merci de nous remobiliser sur Néo Terra, parce que cette affaire est importante, et le moins que l'on puisse dire c'est que vos fameuses pages 2, 3, 4 et 5 ne l'ont pas fait.

M. LE PRESIDENT. - C'est quand même étonnant. La politique me fascine toujours, je ne m'y ferai jamais. Jean DIONIS, vous êtes quelqu'un qui est en train d'artificialiser les sols de la plaine de la Garonne et vous me donnez des leçons sur Néo Terra.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Pas du tout. Je progresse. Sur le fond, Président, vous avez dit quelque chose de faux. On a diminué le taux d'artificialisation. C'est au niveau des moyens dans le débat politique. Répondez-moi sur le fond, quand même.

M. LE PRESIDENT. - Sur le fond, cette idée selon laquelle une politique que l'on a fixée sur dix ans puisse à un moment donné, se faire en claquant des doigts ! Enfin cela va !

M. DIONIS DU SEJOUR. - On la met en œuvre. On la commence.

M. LE PRESIDENT. - On a commencé. Il y a déjà 60 % du budget qui sont néo terrabilisables.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Mais non ! Qui vous a dit cela ?

M. LE PRESIDENT. - Eh oui ! Parce que l'on avait anticipé.

M. DIONIS DU SEJOUR. - C'est un gag.

M. LE PRESIDENT. - Mais il fallait suivre.

M. DELPEYRAT. - Monsieur le Président et chers collègues. Je ne serai pas très long sur les éléments financiers puisque l'on a déjà eu le débat à l'occasion du rapport de la Chambre Régionale des Comptes. Simplement saluer le travail d'Andréa et des Services dans la préparation de ces orientations budgétaires et rappeler quand même, parce que je crois que c'est important et puis cela détermine aussi la stratégie qui peut être la nôtre, que nous partions au moment de la fusion d'une situation qui était complexe, on va la qualifier comme cela, que la fusion elle-même a entraîné des charges comme c'était prévisible malheureusement pour les premières années, notamment en fonctionnement, mais finalement pas seulement parce qu'il y avait aussi du retard à rattraper en investissement et que malgré tout cela, nous avons une situation financière qui est tout à fait bonne avec une épargne brute qui continue de s'améliorer, un niveau d'investissement qui reste important. Même si c'est vrai on constate un ralentissement des projets sur les territoires mais aussi des difficultés avec la SNCF à mettre en route un certain nombre de travaux, bref. On peut toujours s'améliorer et il est vrai que vous avez fait un certain nombre d'interventions, on peut toujours faire mieux, toujours progresser. Là-dessus, il n'y a pas de problèmes et d'ailleurs, le travail qui est fait en Commission des Finances avec Olivier et Andréa, porte aussi ses fruits et nous permet d'avancer. Toutes les informations sont mises sur la table. Je me permets d'ailleurs comme membre de la Commission des Finances d'indiquer, parce que ce débat est revenu souvent même si l'on peut toujours aller plus loin, que l'on ne pourra pas aller non plus jusqu'au niveau communal, mais que cette question de la répartition des aides en fonction des territoires a été largement abordée tant en fonctionnement

qu'en investissement, et nous avons eu les tableaux par département qui démontrent d'une manière très claire qu'en euros par habitant, ce sont effectivement les départements dits en difficultés, comme le Lot-et-Garonne ou d'autres, qui bénéficient par habitant le plus d'aides de la Région. Cela ne veut pas dire que tout est bien, que tout va bien, mais cela apporte un premier élément de réponse à un discours qui laisserait à penser que tout est fait pour la Gironde et notamment pour la métropole.

Donc satisfécit sur les éléments financiers, la situation actuelle mais qui nous donne en même temps, je le crois, des marges de manœuvre pour construire notre prochain budget, parce que si des orientations budgétaires doivent être utiles - la loi nous impose ce débat mais autant le rendre utile - c'est bien pour préparer le budget qui est devant nous, c'est-à-dire en décembre pour l'année 2020. Là, je pense qu'il y a un vrai débat de fond avec Olivier. Je l'ai entendu avec beaucoup d'attention. A chaque fois, qu'il y a un rapport de la Chambre Régionale des Comptes, d'une certaine façon, il est de bonne guère que la majorité y voit les éléments positifs et l'opposition y voit les éléments un peu moins positifs. Je pense que les réponses ont été apportées et qu'effectivement, la situation sur les grands indicateurs financiers, encours de la dette, épargne brute, capacité de remboursement, niveau d'investissements, taux de réalisation sont favorables.

Là, où effectivement, Olivier pose le débat sur la question de la stratégie et de la trajectoire en indiquant qu'il s'inquiète de l'évolution des dépenses de fonctionnement et d'investissements. Je pense que c'est là, mes chers collègues, que nous avons un peu rendez-vous avec nous-mêmes, avec nos propos, sur la question des angoisses qui traversent le pays tout à fait légitimement à la fois de la relégation sociale sur les territoires et de la transition écologique.

Pourquoi, je dis cela ? Parce qu'un Groupe de scientifiques français du CNRS, du CEA et de Météo France, dans le cadre de la préparation du prochain rapport du GIEC, indiquait que finalement même le scénario le plus pessimiste, qui prévoyait une hausse des températures de 4,8 en moyenne, était révisé à +7 si nous restons sur la trajectoire actuelle. Donc, la question que nous devons nous poser, pas simplement la Région mais l'État, l'Union Européenne, l'ensemble des Collectivités territoriales, est de savoir si nous pouvons poursuivre sur les trajectoires budgétaires et les logiques économiques que nous avons construites par le passé. Je ne le pense pas personnellement, mais je pense que c'est un débat intéressant que nous devons avoir dans la construction du budget qui vient. Pourquoi ? Parce que le GIEC ne dit pas seulement que nous allons vers une hausse catastrophique des températures qui menace la survie de l'Humanité, mais que nous avons dix ans pour agir. Or, en dix ans pour agir, cela veut

dire que l'État qui, chaque jour, nous fait part de sa volonté de réduire les dépenses, de serrer les dotations en Collectivités territoriales, etc., si rien n'est fait d'important et de sérieux, malheureusement, nous allons dans le mur.

Je mets cela au débat de ces orientations budgétaires. Je sais qu'Andréa et le Président y sont sensibles. C'est vrai qu'il y a déjà beaucoup d'éléments dans le budget qui sont liés à la transition énergétique ou/et écologique, et l'on n'a parlé ce qui est fait pour l'agriculture, pour les transports ; il y aurait beaucoup d'autres questions mais la question que je me pose un peu personnellement, et nous avons tous des enfants, et je pense que cet été on a eu l'occasion de discuter avec eux aussi de ces inquiétudes-là, qui sont maintenant majeures, c'est-à-dire qui sont en train de se demander dans quel monde ils vont vivre, comment ils vont vivre et comment ils vont pouvoir vivre ? Est-ce que nous pouvons en rester à de simples arguments budgétaires un peu orthodoxes, classiques, pour savoir si nous allons être sur une trajectoire dans les dix ans qui viennent de 0,5 d'évolution des dépenses de fonctionnement ou pas. Je crois qu'au stade où nous en sommes, il va peut-être falloir que nous réfléchissions un peu différemment de ce que nous avons fait jusque-là. Cela ne veut pas dire qu'il faut se mettre à faire n'importe quoi et à lâcher toutes les vannes, mais je pense - là c'est le Président qui a la main - qu'il nous faut maintenant mettre chacun au pied du mur de ses discours. Le Président de la République nous dit qu'il s'engage au niveau international contre le changement climatique avec la dernière vigueur ; que l'État nous dise quels moyens sont mis à disposition des Collectivités territoriales aujourd'hui pour engager la transition nécessaire. L'ensemble des collègues, ici, s'exprime sur ce sujet. Que se passe-t-il au niveau des départements, des municipalités, des métropoles pour mettre en œuvre cette transition ? Parce que Jean nous interpelle, et d'autres, sur « que fait la Région », mais les Collectivités infrarégionales ont-elles des projets concrets concernant Néo Terra que nous pourrions immédiatement financer ? L'État a-t-il des projets concrets que nous pourrions immédiatement accompagner ? Je constate que l'État se retire du CPER, par exemple, sur les investissements ferroviaires, sur un certain nombre de sujets comme cela, et que c'est à l'heure actuelle, extrêmement inquiétant.

Donc, il y a vraiment un grand écart entre les intentions affichées nationalement et la réalité des actes. La Région, malheureusement, budgétairement ne peut pas à elle seule faire face à l'ensemble de ces sujets, mais je pense que nous gagnerions dans la préparation du budget - j'en fais la proposition au Président - de réunir Madame la Préfète, l'ensemble des agglomérations, maires, métropoles, etc., pour demander quelles sont concrètement leurs propositions pour que sur la feuille de route Néo Terra nous puissions avancer. Et je sais qu'il y

a déjà un Groupe de travail. Mais en tout cas, nous saluons les orientations budgétaires, mais en même temps, nous aimerions que l'on prenne en compte ce contexte un peu nouveau, qui ne s'adresse pas d'ailleurs qu'à la Région Nouvelle-Aquitaine, qui s'adresse à nous toutes et tous quel que soit notre niveau de responsabilités. Est-ce que nous allons rester sur une trajectoire - le Président le disait ce matin - l'orthodoxie budgétaire depuis les années REAGAN, THATCHER, toujours moins de dépense publiques - on voit les difficultés allemandes d'ailleurs en ce moment, par rapport à ce dogme un peu absurde, désormais - ou est-ce que nous allons passer prendre en compte l'urgence extrême de cette situation. On ne parle pas de tel ou tel élément, de politiques sociales. On parle de la survie des espèces animales, de la biodiversité et de notre propre survie et de celle de nos enfants. C'est de cela dont il est question aujourd'hui.

Est-ce que nous allons dans nos assemblées continuer pendant 25 ans à débattre sur « est-ce qu'il faut faire +0,4 ou +0,5 en fonctionnement » ou est-ce que nous allons sérieusement les uns et les autres, prendre nos responsabilités par rapport à nos enfants et aux générations qui viennent, nous adresser à l'État, aux responsables publics pour leur demander de donner aux Collectivités territoriales les moyens d'engager, de réussir cette transition énergétique et écologique. En tout cas, c'est le vœu que nous formulons, et nous serons très attentifs au moment du budget sur la réelle volonté d'infléchir ces politiques publiques. Merci mes chers collègues.

M. LE PRÉSIDENT. - Sur le plan du calendrier, il est prévu que nous ayons sur le plan du CPER, une réunion. On a bien sûr commencé avec l'État. Mais que nous ayons une réunion avec l'ensemble des territoires d'une part, d'autre part, en CTAP (Conférence Territoriale d'Actions Publiques) je ferai une réunion spécifique sur le CPER. Et parallèlement à cela, on voit bien ce que dit Renaud, l'État vient par exemple de sortir, à partir d'une ressource différente de celle du budget de l'État, je crois que cela s'appelle les contrats d'économie d'énergie, une modification de la lutte contre les appartements ou les maisons qui renvoient des gaz à effet de serre. Je vais simplement indiquer à la Ministre, au demeurant charmante, dans une démarche qu'elle a plutôt positive, que c'est un programme SAR, cela aurait passé avec une discussion les Régions qui sont censées être chef de file, avec les autres Collectivités ; on shunte les Régions pour aller voir les Intercommunalités. C'est un bazar un peu complet.

Mme MARTY. - Monsieur le Président, chers collègues. C'est juste pour une explication de vote rapide. Dans l'état actuel, ne connaissant pas la nature de la dotation qui neutralise les effets de la suppression de la taxe d'habitation, et après avoir étudié les perceptives de

ressources sur les exercices 2018-2022, notre Groupe votera contre les orientations budgétaires 2020.

M. LE PRESIDENT. - Je ne peux pas vous répondre.

M. GAMACHE. - Monsieur le Président, chers collègues. Nous nous félicitons des orientations budgétaires présentées et saluons le travail d'Andréa BROUILLE et des Services. Je ne reviens pas sur les ratios de structures budgétaires, clairement détaillés par Andréa.

Je viendrais davantage souligner l'imprégnation de ces orientations budgétaires par Néo Terra, même si j'évoquerais le souhait de faire toujours plus. Beaucoup s'expriment à notre place et s'inquiètent des relations que nous pourrions avoir au sein de la majorité. Je vous rassure, il y a une majorité qui travaille dans nos différences mais qui font notre richesse commune. Donc, nous nous félicitons de l'importance de Néo Terra évoqué dans les orientations budgétaires. Nous soutenons pleinement l'intention politique reflétée dans le document et nous sommes impatients de leur traduction concrète dans l'évolution des arbitrages budgétaires.

En effet, à budget quasi constant - cela a été dit - en tenant compte de l'inertie de la partie fonctionnement, nous allons devoir revisiter nos politiques au regard de Néo Terra et de la nécessité d'engager un réel travail de fond. Qu'allons-nous faire que nous ne faisons pas ? Et qu'allons-nous abandonner ? Il est possible que 60 % du budget réponde aux critères de Néo Terra, mais quelle est la trajectoire pour les 40 % restants. Nous attendons des efforts tous particuliers vers la mise en œuvre des éco-socio-conditionnalités qui vont aller au-delà des simples questions sociales et environnementales qui, d'ailleurs, vont devoir s'adapter aux contraintes légales qui ne vont que s'accroître. Nous attendons que l'on aille plus loin, que l'on préserve à la fois la planète et les populations. C'est bien vers une emphase sur l'empreinte écologique globale que nous devons inciter les entreprises et les organisations à travailler. Quelles sont les incidences climatiques réelles de leurs productions en amont, via les ressources qu'elles utilisent mais aussi l'impact effectif de l'usage qu'en font leurs clients ? Quel est le rôle de leur segment de marchés sur l'épuisement des ressources ? La survie à long terme de leurs activités est liée à la survie de l'Humanité elle-même, et c'est notre devoir fondamental de Collectivité régionale que d'anticiper, préparer avec elles l'avenir qui va voir se préciser l'épuisement des ressources naturelles sur laquelle fonctionne le logiciel « Productivis ».

Des actions fortes sont annoncées au service d'une transformation écologique, agricole et énergétique, accélérée, comme par exemple, la fin annoncée des pesticides. Mais devons-nous abandonner les agriculteurs qui vont inexorablement basculer vers le bio ? En mains, des centrales d'achat sans investir massivement sur l'ingénierie nécessaire à structurer des circuits courts de distribution alimentaire.

La concurrence organisée par le CETA, TAFTA, MERCOSUR, et tout le cortège des règles faussées du marché libéral va mettre en concurrence déloyale les bios industriels de l'Ukraine ou d'ailleurs avec nos paysans. Demain, la détresse des paysans bio qui ne maîtrise plus collectivement les tarifs auxquels ils écoulent leurs produits seront aussi graves que celles aujourd'hui des agriculteurs conventionnels si nous n'engageons pas les budgets pour leur permettre de s'engager dans la transformation ou la distribution.

La lutte contre les pesticides n'est pas une lubie d'écologistes obsédés par le taux de produits chimiques dans la population. Il ne suffit pas de les éradiquer pour traiter ce qui en est la source : la marchandisation des espaces, le mépris de la nature et la violence faite aux vivants, le culte productiviste et la destruction généralisée des ressources. Ne confondons pas le symptôme et le mal productiviste lui-même.

Pour y arriver, nous devons réellement nous engager dans une trajectoire qui nous permette d'atteindre les objectifs fixés dans la feuille de route Néo Terra, notamment celui de la sortie des pesticides et l'accompagnement effectif de nouveaux modèles agricoles résilients et adaptés aux enjeux climatiques. Il est donc nécessaire que la forte volonté inscrite dans les orientations budgétaires soit traduite dès le budget 2020. Au-delà de la résolution de l'équation budget constat et cohérence avec Néo Terra, la question qui reste en suspens est : à quelle vitesse et avec quelle intensité nous devons réaliser cette nécessaire transition déclinée dans Néo Terra.

Pour conclure, dans ces orientations budgétaires, le ton est donné. La partition est écrite mais comme toute belle partition symphonique elle ne trouve tout son sens que lorsqu'elle est jouée harmonieusement et avec ferveur par l'ensemble des musiciens d'un orchestre. Mettons donc cette belle partition Néo Terra en musique. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci Nicolas. Le temps, c'est dix ans. Ne confondons donc pas 2020 et 2030. Vous l'avez dit les uns et les autres, il nous faut de la compréhension et de l'accompagnement. C'est pour cela que le débat sur « mais que se passe-t-il dans ces OB

2020 », c'est dérisoire. Pardon de le dire. Le problème est comment accélérer. C'est le premier point.

Nicolas GAMACHE vient de le dire, le deuxième problème est comment accompagner. Comme Stéphane DELPEYRAT l'a évoqué, supposons un effort d'accompagnement du monde agricole. Supposons un effort - j'en disais un mot à Gérard BLANCHARD - sur les projets de recherches, c'est du fonctionnement. De la même manière, c'est une discussion que j'ai eue avec le Premier Ministre à Felletin, où il convenait que mettre dans le pacte financier, les 1,2 %, l'effort que nous faisons, nous Région, dans l'ingénierie d'accompagnement des territoires ruraux notamment ceux dont les Collectivités ont le moins de moyens d'ingénierie, explique qu'une agglomération comme Bordeaux, Poitiers ou Limoges, est capable de répondre du jour au lendemain avec brio à un appel à projets. Tandis qu'une partie de la Corrèze, de la Creuse, du Lot-et-Garonne, etc., ne va pas avoir la capacité à répondre à ces appels à projets.

On se retrouve aujourd'hui avec une volonté forte, territoriale, d'aménagement du territoire, de donner les moyens y compris intellectuels et techniques à l'égard de ceux qui en ont le plus besoin, justement pour être capables de monter les dossiers. Regardez ce qui s'est passé sur le bergeracois ; un chargé de mission de la Région depuis trois ans, les entreprises qui sont sur le territoire ont doublé leurs créations d'emplois. Et l'on pourrait le dire, Bernard, dans l'Oloronais. Mais comment intègre-t-on cela ? C'est pour cela que la bataille sur ce 1,2 % est parfois empoisonnante et humiliante parce que l'on se bat plus pour savoir ce qui est dans le périmètre et ce qui est hors du périmètre. Comment a-t-on réintégré l'instruction des dossiers FEADER, par exemple, sur les crédits des GAL et des opérations de développement rural.

Dix ans donc. Je vous ai proposé cela - pardon de le dire - parce que l'idée Néo Terra, c'est moi qui vous l'ai proposée. Excusez-moi de me mettre en avant, qui l'ai supportée et qui ai mis en branle, l'Administration. Personne d'autre. Aujourd'hui, ne changeons pas les horloges, parce que ce que j'observe dans la société, c'est que le monde agricole et le monde industriel vont aller beaucoup plus vite que nos concitoyens.

Quand je regarde les difficultés que nous avons - je parle avec Françoise COUTANT - de régler les problèmes de ces passoires thermiques que sont les logements, nous n'arrivons pas à trouver le système le plus efficace. Si quelqu'un a la méthode ! On n'y arrive pas. Les villes n'y arrivent pas, les Départements n'y arrivent pas, les pays n'y arrivent pas. Donc, nous avons un vrai problème dans ce domaine-là.

Comme nous avons un vrai problème sur la mobilité, c'est là, après la révolte des Gilets Jaunes, où il faut que l'on prenne conscience de ce qui s'est passé. Comment faisons-nous pour avoir une taxe carbone ? Parce que c'est avec cette taxe qui devra être répartie judicieusement que l'on pourra faire des alternatives parmi les moyens de transports et aller plus vite sur la recherche. Comment j'accélère l'hydrogène alors que l'on ne sait pas produire de l'hydrogène à des prix corrects ? Je ne sais pas encore aujourd'hui. On va faire des recherches. On est en train de travailler avec le CEA ; on ne sait pas le faire. Il n'y a pas de baguette magique. Et aujourd'hui, l'hydrogène fatal, notamment celui qui est produit sur la presqu'île d'Ambès est de plus en plus récupéré pour être réinjecté dans un certain nombre de projets.

Quant à l'agriculture et aux industriels, bon sang de bois ! De quelle autorité pouvons-nous nous prévaloir pour donner des instructions à des industriels notamment qui ont déjà basculé sur une économie circulaire complète ? On va leur dire « je vais aller voir chez toi comment cela se passe ». Cela ne se passe pas ainsi. Cela se passe par la confiance. Et le fait qu'aujourd'hui CEVA Santé Animale, donne l'exemple à toutes les industries de l'Aquitaine, c'est la meilleure chose que l'on pouvait souhaiter. Il n'y en a pas d'autres.

Tant que l'on donnera des leçons et tant que l'on n'aura pas expérimenté par des pilotes, on n'y arrivera pas, les uns et les autres. Ma volonté est de basculer. Je vous ai simplement proposé de ne pas attendre 2040 ou 2050. Et c'est cela qu'il faut faire, me semble-t-il parce qu'il y a urgence. Mais le défi est considérable et pas simple. Dans la proposition Néo Terra, on a repris chacune de nos politiques pour les faire basculer, et ce n'est pas à l'aune d'un pourcentage budgétaire ou de tel ou tel million, peut-être en investissement, que nous le ferons. C'est le sens que l'on a donné à l'action régionale, y compris dans nos Services. C'est comme cela que l'on gagnera. Le reste - pardon de le dire - est des postures.

M. SEBTON. - Comme l'a indiqué Pascale REQUENNA qui est intervenue pour notre Groupe, je voulais juste apporter deux précisions qu'elle n'a pas pu dire forcément parce que l'on n'a pas exactement les mêmes orientations au niveau national ; juste rappeler que ces orientations budgétaires arrivaient en plein contexte de difficultés sur la lisibilité des fonds des Collectivités, notamment avec l'apprentissage et la PAC. Je voulais juste ajouter ceci. On a été très en avant, au fait, on s'est mouillé aussi sur Néo Terra, et l'on partage. C'est pour cela que l'on a demandé à Pascale de porter aussi notre voix. On partage les inquiétudes et les déceptions de ceux qui pensent qu'au final, dans les opérations budgétaires, Néo Terra n'a pas été la boussole que l'on pouvait espérer, mais encore une fois, il s'agit d'orientations budgétaires, et en fait, le vrai Juge de paix viendra pour le budget primitif. Je ne peux pas laisser

passer, quand même, quand une partie de votre majorité nous explique qu'après l'enthousiasme de Néo Terra de juillet, on était tous heureux - je me souviens - On a applaudi, on s'est levé pour adopter Néo Terra, c'était la révolution, et maintenant, dès que l'on va parler orientations budgétaires, on nous explique qu'effectivement on va faire Néo Terra, mais si l'on n'y arrive pas, c'est la faute de l'État qui ne va pas mettre assez d'argent, qui ne va pas assez nous accompagner. Non là, on n'est pas d'accord. Soit on prend nos responsabilités, mais on ne va pas commencer à mettre des bémols que ce serait la faute de l'État si l'on n'y arrivait pas.

Il y a une phrase qui m'a aussi interpellé, page 2, c'est une autre phrase que Jean n'a pas citée. C'est celle-ci - je ne sais pas à qui l'adresser - quand vous dites : « la stratégie budgétaire et en prenant garde à ne pas tomber dans des péchés d'orgueil ou d'impatience ». Je ne sais pas si c'est un rappel sur la vitesse quand vous dites « 2020-2030 ». Mais quand je lis cela, je me dis que l'on a eu beaucoup, non pas d'orgueil, mais de sentiments d'autosatisfaction à Néo Terra, et là « bim » orientations budgétaires « attention au péché d'orgueil, d'impatience ». J'ai l'impression que petit à petit, il y a un sas de décompression qui va nous amener au budget primitif pour nous expliquer que nous allons le faire mais tranquillement.

Ensuite, j'ai juste une dernière remarque. J'ai entendu à ma gauche, mais physiquement à ma droite, parler de la politique productiviste. « Il faut combattre une politique productiviste ». Je suis d'accord. Ce n'est pas le sujet, mais je voulais savoir Monsieur le Président, si vous, Président de l'industrie, Président de la croissance, êtes d'accord avec ce terme de « diminuer le productivisme ». Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - C'est très simple à répondre. Je vous renvoie d'ailleurs à l'introduction de Néo Terra, et vous verrez que dans Néo Terra, je disais aussi qu'il fallait surtout accompagner. C'est ce que nous avons réussi à faire depuis près de dix ans, avec toutes les branches professionnelles, toutes les filières, grâce aux scientifiques.

Ce que j'ai voulu faire aussi, en dehors des positions politiques, du sentiment que l'on avait, et reconnaissons dans cette Assemblée que nos collègues Verts nous ont alertés depuis beaucoup plus longtemps que nous. Mais tant que le travail des scientifiques n'était pas sorti tel qu'il est sorti peut-être ces trois ou quatre années, il n'y avait pas eu cette prise de conscience. Et aujourd'hui, on a la chance d'avoir 450 scientifiques qui objectivent, documentent, conseillent aussi autour d'expérimentations grandeur nature, qui ne sont pas simplement des petites déclarations.

Je suis pour l'industrie, tout le monde le sait. Mais on en aura besoin, demain, de l'industrie ! Le problème est comment elle s'organise ? Quels sont ses circuits courts ? Et comment calcule-t-on effectivement la totalité de la chaîne de valeur du produit ? Et c'est très simple. A partir du moment où demain, on devra acheter nos véhicules parce que l'on n'aura pas implémenté la chaîne des véhicules électriques et les 50 % que constitue le pack batteries, on les achètera en Chine parce que nos concitoyens français continueront à rouler. Et si l'on importe nos batteries de Chine, imaginez l'impact carbone ! Si l'on sait les produire en sachant les déconstruire, en ayant la totalité du cycle de produit et l'impact carbone, eh bien, on améliore l'impact carbone ; c'est aussi simple que cela. Il en est de même si l'on veut sortir des pesticides ou du glyphosate. Il va falloir, pour répondre aux impasses qui existent pour les agriculteurs, les viticulteurs, parce qu'il faudra produire plus de produits agricoles, peut-être pas les mêmes mais il faudra en produire plus pour nourrir l'augmentation de la population, et puis l'on aura besoin de nouvelles technologies, d'outillages agricoles. On aura besoin de nouvelles machines agricoles. Est-ce que nous les faisons venir du Japon, à l'autre bout de la planète ? Est-ce que demain, on est capable de développer l'autonomie alimentaire pour que l'on ne fasse pas venir le soja, plus ou moins OGM, d'Amérique Latine. Ce sont tous les défis. Et tout cela suppose un effort de technologies, de recherches et peut-être d'industrialisation considérables. Si vous prenez les bus, les TER, c'est pareil. Donc, cela suppose une industrie.

M. FEKL. - Merci Monsieur le Président. Beaucoup de choses ont été dites et échangées au cours des débats. Je voudrais d'abord remercier à mon tour Andréa BROUILLE et l'ensemble des Services pour la qualité du travail qui est un travail très lourd de préparation de ces orientations et de la présentation extrêmement claire et précise qui nous en a été faite aujourd'hui, et lever aussi tout de suite le suspense, notre Groupe votera en faveur de ces orientations.

Cela étant dit, on peut dans la sérénité échanger un certain nombre d'aspects de fonds.

(Intervention hors micro inaudible)

M. FEKL. - On les validera en tout cas et l'on s'inscrit totalement en faveur de la politique qui est menée, pourquoi ? Parce que d'abord, c'est une politique qui vient de loin, et si aujourd'hui un certain nombre de choses peuvent être mises sur la table au cours de ces orientations, c'est d'abord parce qu'il y a une Région bien gérée. J'ai rappelé tout à l'heure dans l'introduction au débat général un certain nombre de chiffres, mais tout au long des dernières années, et en particulier au cours du mandat en cours, la gestion de la Région a été saine, que ce soit en termes de stabilisation voir de légères baisses à périmètre constant de nos dépenses

de fonctionnement que ce soit en matière d'amélioration, notre épargne brute de plus de 84 M€ au cours de trois dernières années, que ce soit en matière d'amélioration de notre capacité de désendettement qui s'est améliorée de six mois sur la période, ce qui est tout à fait considérable. Tout cela permet aujourd'hui de travailler sereinement et de préparer l'avenir et d'avoir des marges pour orienter ce budget.

Orienter un budget c'est aussi traduire concrètement des choix politiques. C'est cette gestion-là, qui a permis à l'agence de notation Moody's dont on connaît quand même les exigences, de dire au sujet de notre notation financière, je cite, « qu'elle reflétait une performance opérationnelle robuste et qui devrait le rester, et aussi de bonnes pratiques de gouvernance et de gestion ». Nous n'avons évidemment aucune influence sur ce qu'écrit cette agence de notation, ni sur nous, ni sur qui que ce soit par ailleurs.

Ensuite, ce budget traduit quelques mois seulement après la tenue de la plénière fondatrice Néo Terra, de premières orientations budgétaires extrêmement concrètes en faveur de cette vision et de la philosophie qui s'est exprimée lors de Néo Terra. On sait que c'est difficile. J'étais en charge dans la précédente mandature, à votre demande, Monsieur le Président, de travailler sur l'éco-socio-conditionnalité des aides. On sait que cela implique un travail de bouleversements très importants des pratiques, des habitudes, des manières de travailler et aussi, il faut bien le dire, que cela peut buter parfois sur des sujets de contrôles que nous pouvons effectuer.

Malgré toutes ces difficultés, le budget, les orientations en tout cas, quelques mois à peine après Néo Terra portent de premières traductions concrètes. Vous en avez parlé. Je pense au fonds ALTER'NA qui est mis en place dès à présent, et qui va continuer à monter en puissance. Le programme qui est mené sur la question des pesticides avec la viticulture. Le travail qui est fait sur les espaces naturels. Le travail qui est engagé sur la prévention et la gestion des déchets. La question aussi du verdissement de la flotte de la Région, dont je sais que vous souhaitez que l'année prochaine, elle soit aussi au cœur des travaux ici, avec des traductions concrètes. Tout cela, ce sont des traductions immédiates, réalistes, pragmatiques et les orientations en portent de premiers reflets.

Et puis adossé toujours à la bonne gestion des finances régionales, malgré les difficultés du contexte que nous connaissons tous, il y a aussi la poursuite de toute une série d'anticipations des mutations à venir en matière de transformations des métiers. On sait qu'aujourd'hui, 80 % des métiers qui existeront en 2030 dans nos entreprises, ne sont pas encore en place. Nous

travaillons aussi là-dessus. La mutation de notre industrie, de notre économie dans nos territoires.

Et puis, les orientations insistent aussi sur la question des territoires en difficultés dans notre Région. Et malgré le phénomène de métropolisation et l'accumulation de richesses toujours plus fortes d'un certain nombre d'aires de notre territoire, nous gardons à l'esprit que notre Région est un tout, et nous avons dans nombreux espaces, en particulier dans un département que je connais bien, le Lot-et-Garonne, des territoires qui souffrent beaucoup, et auxquels vous prêtez aussi dans ces orientations budgétaires une attention particulière avec le renforcement de dispositif pour les territoires en mutation économique. Avec Francis WILSIUS, on a énormément travaillé sur ces sujets de longue date, et l'on sait à quel point, là aussi, il y a besoin d'un accompagnement de long terme, et donc, si je devais résumer ce budget, je dirais que c'est un budget sans posture. C'est très facile dans un budget de prendre des postures politiques, de réorienter du jour au lendemain des millions d'euros sur ceci ou cela, en oubliant d'ailleurs que l'année d'après, rien ou presque n'en sera réalisé. C'est quelque chose que nous refusons et que vous refusez Monsieur le Président, c'est louable et notable dans une vie politique qui se résume à des tweets en 140 signes où tout doit être résumé de manière complètement simpliste mais en ayant de moins en moins de traduction et d'emprise sur le réel, les orientations budgétaires aujourd'hui soumises présentes aussi une autre approche des politiques publiques et de leur mise en œuvre, à travers du concret, des engagements sérieux, et nous savons qu'ils le sont parce qu'ils sont adossés encore une fois sur une gestion extrêmement rigoureuse et exigeante.

Voilà, ce que je voulais dire en complément du débat sur ces orientations, en remerciant une nouvelle fois, Andréa, les Services et vous toutes et tous pour la qualité de ces échanges.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci beaucoup Matthias. Je vais demander à Andréa de ramasser, peut-être, un certain nombre de questions.

Mme BROUILLE. - Peut-être quelques réponses. Pour Olivier CHARTIER, puisqu'il pointait effectivement une baisse du taux d'épargne brute dans notre trajectoire financière globale, qui est, comme je l'ai expliqué longuement, due aux changements de périmètre issus de la réforme de l'apprentissage mais aussi de la mise en œuvre du Pacte. Je sais que ces changements de périmètres complexifient la lecture de nos documents budgétaires et c'est pourquoi, on s'est efforcé, et je vous invite à lire, page 23, un focus qui vous explique tous ces changements de périmètres et qui dit à la fin que s'il n'y avait pas eu ces changements de périmètres, notre taux d'épargne brute en 2019 serait de 18,2 % et passerait à 18,8 % sur le CA 2020 simulé.

Sur la mise en œuvre du Pacte, nous avons des recettes plus importantes, comme je vous l'ai dit, en 2019 que de dépenses, donc cela fait déjà une première variation, que l'on retrouve en 2020 puisque nos dépenses seront plus importantes que les recettes. Donc, c'est une première résultante de cette baisse actée quand on regarde de façon brute notre taux.

Sur l'apprentissage, puisque nous avons une perte, comme je l'ai signalé, sèche de 127 M€. Nous avons des dépenses à hauteur de 70 M€, ce qui fait que l'épargne brute baisse de 57 M€ d'un seul coup. Donc, si l'on enlève ces changements de périmètres, nous n'aurions pas eu cette baisse actée dans notre prospective.

Effectivement, cela répond aussi aux questions de Monsieur DE LACOSTE. J'explique, je dis, mais à un moment quand on ne veut pas entendre ou pas comprendre - excusez-moi, mais je ne sais pas faire, Monsieur DE LACOSTE.

Sur la construction de notre prospective, effectivement, je propose à Olivier CHARTIER de travailler avec la Commission des Finances sur nos hypothèses de travail concernant nos dépenses parce que sur les recettes vous avez déjà beaucoup d'éléments, mais bien sûr, c'est un travail qui peut être fait en Commission pour nous aider à affiner et avoir en tout cas votre avis sur cette prospective concernant nos dépenses.

Monsieur DIONIS, que dire. La comparaison entre Régions n'a toujours du sens qu'avec les chiffres du compte administratif, et ces chiffres de benchmarking n'étaient pas disponibles au moment de la rédaction du document des orientations budgétaires. Mais bien sûr, vous les retrouverez dans la présentation du rapport du budget.

Voilà, Président, je crois que j'ai fait le tour.

M. LE PRESIDENT. - Merci Andréa, et puis merci parce que vraiment on nous retire la compétence Apprentissage, tout en nous en laissant un petit bout, mais l'on ne connaît pas encore exactement les chiffres de fonctionnement pour tenir les CFA, les investissements. On n'a pas cela comme informations.

Le Pacte est plutôt positif, c'est une très bonne chose. La difficulté que l'on a - ceux qui sont dans la Commission chargée de ces problèmes, le savent, est que nous avons un problème au niveau de la compétence Formation professionnelle qui est que nous ne fléchons pas les chômeurs en direction des stages collectifs. C'est l'ANPE ou les missions locales qui le font, sur lesquelles nous n'avons pas d'autorité. C'est pour cela que la cohérence du service public de l'emploi est une bataille que je mène depuis longtemps. Il faut que chacun mesure cela. Je n'ai pas souhaité, à la différence d'un de mes collègues et ami dans les Hauts de France, recréer un

Pôle Emploi. Nous essayons de mettre en place des dispositifs qui nous semblent plus précis à destination notamment des jeunes qui sont dans les formations pour que l'on puisse faire en sorte qu'ils augmentent leur taux d'insertion professionnelle d'une manière plus que substantielle.

Je suppose que l'Assemblée donne acte de la présentation de ces opérations budgétaires ?

N° 7
Sur les «Orientations Budgétaires 2020 »

L'Assemblée donne acte

M. LE PRESIDENT. - Je vous remercie.

J'ai une ou deux urgences. Je vais laisser la Première Vice-Présidente poursuivre.

**TARIFS 2020 DE LA TAXE INTÉRIEURE DE CONSOMMATION SUR LES PRODUITS
ÉNERGÉTIQUES (TICPE) "GRENELLE"**

*Sous la présidence de Madame Andréa BROUILLE, Première Vice-présidente
en l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET*

Mme BROUILLE . - Nous allons passer sur la délibération des tarifs 2020 de la TICPE sur les produits énergétiques Grenelle. C'est tout simplement une délibération pour la reconduction des tarifs en vigueur. Nous avons obligations de les voter tous les ans avant le 30 novembre pour application au 1^{er} janvier de l'année suivante.

M. PATIER . - Merci Madame la Présidente, mes chers collègues. La part TICPE, laissée à l'appréciation du Conseil Régional et dite par Grenelle, dénomination jargonnante qui échoue à masquer son caractère de fiscalité opportuniste et douloureuse.

En Nouvelle-Aquitaine, vous appliquez cette part additionnelle à hauteur de 100 % de la majoration prévue à l'article 265 A bis du Code des Douanes qui est pourtant modulable de 0 à 100. Vous proposez donc pour 2020 les mêmes montants qu'en 2019, soit 0,73 € par hectolitre de super et 1,35 par hectolitre de gas-oil. Or en 2019, le Groupe Les Républicains - Mouvement de la Ruralité avait par sa Présidente Virginie CALMELS, mis en lumière le problème du coût du carburant alourdi par la fiscalité pour les ménages dépendant de l'automobile, notamment les plus modestes et surtout en zone rurale. Nous étions, en effet, aux prémices du mouvement des Gilets Jaunes, faut-il le rappeler ?

Notre Groupe avait précisément proposé d'abaisser la majoration de la part régionale de la TICPE avant de diminuer son produit de 20 M€. Il vous était demandé d'envoyer un signal symbolique mais positif, et à notre échelle, aux habitants de Nouvelle-Aquitaine et de gagner cette réduction par des économies de fonctionnement.

Notre Groupe formule la même proposition pour 2020 et vous demande en conséquence d'abaisser les montants de façon à réduire de 20 M€ le produit de la part modulable. Il s'agit en effet d'une proposition cohérente puisque la moyenne du prix du gas-oil à la pompe depuis 2019 est au même niveau que celle de la même période de 2018. Il s'agit encore une fois de manifester une attention au pouvoir d'achat des Néo-aquitains sur ce poste sensible du budget des familles.

Plus généralement, il convient toujours de se préoccuper de l'adhésion des citoyens au fait régional, pas seulement de la Région Nouvelle-Aquitaine dans laquelle personne ne se

reconnaît en dehors de l'ex-Aquitaine elle-même, et qui continue de susciter la méfiance. Je vise ici l'intérêt pour la régionalisation elle-même. Quels que soient en effet, les effets positifs d'une Grande Région, la Nouvelle-Aquitaine n'est pas douée pour prendre soin des préoccupations concrètes et quotidiennes de ses citoyens surtout dans les départements éloignés de son centre et ruraux.

Quelques exemples :

- La gratuité des manuels scolaires vous a fait rater la rentrée avec les nombreux dysfonctionnements dus à l'improvisation de sa mise en œuvre signalée par les associations de parents d'élèves.

- Les transports scolaires sont élagués à la serpe et leurs tarifs explosent là où ils sont les plus indispensables, en contradiction avec les objectifs de transition énergétique.

- Les TER fonctionnent mal et les petites lignes irriguant les zones rurales sont en danger voire fermées.

La taxation maximale des carburants est donc en prime. Comment voulez-vous dans ces conditions susciter une réprobation de l'opinion régionale quand l'État décide de recentraliser les compétences ? Comment s'étonner si le fait régional reste l'échelon du millefeuille institutionnel qui paraît le plus éloigné du citoyen ? Les bénéficiaires des aides bienvenues resteront toujours moins nombreux que les parents d'élèves, usagers des TER et automobilistes contrariés voire exaspérés par le manque d'attention de la Région à leur égard.

J'espère par conséquent, que vous entendrez la réalité de ce constat, la sincère inquiétude qu'il exprime et accepterez d'adresser le signal proposé aux contribuables néo-aquitains en réduisant les montants de la part Grenelle de la TICPE afin de diminuer de 20 M€ son produit l'an prochain. Merci Madame la Présidente.

Mme BROUILLE. - Merci.

D'autres remarques ?

M. BERROYER. - Madame la Présidente, chers collègues. Oui à une transition énergétique intelligente pour la mobilité. Non, à une transition énergétique dogmatique qui va encore peser sur les pauvres et les classes moyennes.

En date du 1^{er} janvier 2020, acheter un véhicule neuf va devenir impossible pour une grande majorité de nos compatriotes, et ce pour cause du nouveau calcul du malus automobile.

Exemple : pour acheter une « Dacia Duster » de base permettant à un couple modeste et ses enfants d'être mobiles, 11 500 € le véhicule + 3 552 € de malus, soit 31 % du prix du véhicule.

Autre exemple : le plus petit 4x4 du marché acheté par les particuliers des zones difficiles d'accès, un « Suzuki Jimmy », 12 500 € de malus, pour un prix d'achat à 17 225 €, soit 73 % du prix du véhicule.

Par contre, ceux qui ont les moyens d'acheter une voiture à 100 000 € voire 300 000 € ou plus, ne paieront que 12 500 € de malus, soit 4 % du prix d'une Ferrari 488, 3,5 % du prix d'une Rolls Royce, 0,5 % du prix d'une Bugatti.

Dans ce contexte hostile à l'automobile neuve et populaire, on imagine sans mal que bon nombre de clients feront le choix de se retourner vers de l'occasion moins écologiquement correcte. De plus, ce nouveau barème écrase l'avantage de la prime à la conversion pour ceux qui en étaient bénéficiaires. Le renouvellement du parc automobile de voitures propres sera donc plus long à se mettre en place. Attention aussi, aux conséquences industrielles d'un malus qui agit comme nouvelle vignette automobile et qui aura des répercussions sur l'emploi.

Autre incompréhension, les véhicules hybrides rechargeables, ces derniers sont toujours exclus du bonus alors qu'ils sont un levier très pertinent pour lutter contre les émissions de gaz à effet de serre. Comme cela a été démontré par l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

Etant donné que les bonnes intentions de la transition écologique concernant la mobilité sont en train de se transformer en un nouveau racket des automobilistes, nous voterons contre toute forme de TICPE et d'augmentation du prix des cartes grises ou autres taxes concernant l'automobile. Je vous remercie.

Mme BROUILLE. - Monsieur DIONIS.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Juste une explication de vote. Nous voterons pour ce rapport. On ne peut pas à la fois dire qu'il faut construire une fiscalité écologique, si possible trouver la bonne assiette de taxe carbone, et là où c'est vraiment un début, mais très raisonnable, si on le regarde un peu « s'échapper ».

Donc, en ce qui concerne le Groupe Union Centriste nous voterons pour.

Mme BROUILLE. - Je vous rejoins. On ne peut pas nous demander de vouloir plus dépenser sur les investissements, de moins nous endetter, de réduire nos recettes alors même

que je viens d'annoncer qu'à l'issue de la réforme de l'apprentissage nous perdons 127 M€, il y a un moment, on ne sait pas faire. Donc, effectivement, cela représente 65 M€ et l'on ne peut se passer, si nous voulons être volontaristes dans nos politiques.

Y-a-t-il des « contre » ?

Y-a-t-il des abstentions ?

N° 8

Vote sur les « Tarifs 2020 de la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques (TICPE) "Grenelle" »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés,**

▪ **CONTRE : Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

Mme BROUILLE. - Adopté à la majorité.

Je vous remercie.

ACTUALISATION DES DURÉES D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

*Sous la présidence de Madame Andréa BROUILLE, Première Vice-présidente
en l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET*

Mme BROUILLE. - Nous passons sur l'actualisation des durées d'amortissement des immobilisations. Dans cette délibération, nous appliquons les recommandations de la Chambre sur la durée d'amortissement relative aux frais de recherches et de développement.

Y-a-t-il des remarques, des observations ?

Des votes « contre » ?

Abstentions ?

N° 9

Vote sur l'«Actualisation des durées d'amortissement des immobilisations »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Mme BROUILLE. - Adopté à l'unanimité.

**CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS AVEC LES AGENCES
CULTURELLES DE LA RÉGION**

*Sous la présidence de Madame Andréa BROUILLE, Première Vice-présidente
en l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET*

Mme BROUILLE. - Nous passons à la convention pluriannuelle d'objectifs avec les agences culturelles de la Région. Éric CORREIA, à vous la parole.

M. CORREIA. - Madame la Présidente. Il s'agit effectivement d'une convention qui n'engage pas financièrement la Région mais qui cadre un peu les manières d'intervention entre l'Agence, la Région et ses agences culturelles qui sont l'OARA (Office Aquitain sur la culture), l'ALCA (Agence Livre Cinéma Audiovisuel) et l'Agence A, ainsi que l'Association du Centre François Mauriac de Malagar qui gère l'ancienne maison de François Mauriac, propriété de la Région et dont vous avez pu avoir d'ailleurs, un magnifique livre posé sur vos tables, qui est le prix François Mauriac.

Comme vous le savez, la Région a confirmé sa volonté de s'appuyer sur un réseau d'agences et d'organismes associés pour l'aider dans la mise en œuvre de sa politique culturelle au plus près des professionnels des différents secteurs. Donc afin de régir les relations entre la Collectivité régionale et ses principales agences, une charte de coopération que vous avez, était conclue avec chacune d'elles dans le courant de l'année 2018. La convention proposée est la déclinaison opérationnelle de cette charte et permet donc de repréciser les axes prioritaires d'intervention de la Région au regard du programme d'actions pluriannuelles de chaque structure.

Dans cette même logique, il est donc aussi proposé de signer une convention pluriannuelle avec le Centre François Mauriac de Malagar, bien que non concerné par la charte, mais compte-tenu du niveau de financement que la Région lui attribue pour la gestion du domaine et la mise en œuvre de la saison culturelle.

Donc, comme je vous le dis, il n'y a pas d'impact financier à travers cette délibération que l'on vous propose. C'est un pacte géré à travers le vote du budget. Ces conventions permettent néanmoins d'inscrire le principe de versement d'une avance de 30 % en chaque début d'année pour couvrir les besoins en trésorerie de ces associations jusqu'au vote de la subvention annuelle.

Les professionnels concernés sont bien évidemment tous les professionnels autour du secteur du livre, du cinéma et du spectacle vivant, le grand public également, le public scolaire pour le Centre François Mauriac de Malagar.

Voilà, Madame la Présidente, le dispositif qui vous est proposé pour quatre ans, 2019-2022.

Mme BROUILLE. - Y-a-t-il des observations, des remarques ?

Mme MONCOND'HUY. - Les agences culturelles ont cela d'intéressant qu'elles permettent de laisser de l'autonomie aux acteurs d'un secteur pour s'organiser, pour coopérer, pour inventer l'accompagnement qu'ils ont besoin et pour porter un plaidoyer commun.

Les conventions pluriannuelles d'objectifs sont aussi une excellente forme de partenariat qui leur donne la sécurité et la visibilité dont a besoin tout acteur culturel. Pour autant, les agences restent gestionnaires d'argent public, et de beaucoup d'argent public, au regard de l'ensemble des autres acteurs qui animent la vie culturelle de notre territoire. Or, les CPO que nous votons ne comportent quasiment aucun élément sur les budgets des structures concernées pour la période des références, ce qui n'est pas le cas d'autres délibérations du même type, appliquées à d'autres secteurs, et j'ajouterai ce qui est sans commune mesure avec la redevabilité que nous demandons aux petites structures culturelles que nous finançons, notamment avec le principe des aides révisables.

Nous souhaiterions pouvoir disposer d'une plus grande transparence vis-à-vis de l'utilisation des fonds publics, a fortiori, dans un contexte où nous appliquons à notre propre Administration, un traitement assez drastique sur la chasse aux coûts de fonctionnement.

Au-delà de nos objectifs politiques partagés avec les agences, ces structures partenaires partagent-elles aussi notre objectif de sobriété financière ? Notre objectif d'exemplarité en s'appliquant par exemple des éco-socio-conditionnalités ? L'objectif n'est pas de paupériser le secteur culturel, loin de là. Nous applaudissons des deux mains la sanctuarisation du budget alloué à la culture. Mais cette sanctuarisation doit être mise au service de la diversification des acteurs associatifs soutenus.

Les agences concentrent beaucoup de moyens. Une concentration qui, on le sait, peut avoir un effet « boule de neige » et augmenter à mesure que l'on veut tout faire toujours plus beau, toujours plus grand. Mais les agences ne peuvent pas à elles seules, irriguer l'ensemble du territoire.

Ainsi nous rejoignons l'avis du CESER en appelant avant tout à ce qu'il n'y ait pas deux poids, deux mesures, entre les petites structures à qui nous demandons des comptes souvent

lourds à gérer pour de petites équipes et des grandes agences qui nous doivent plus de transparence. Nous souhaitons plus largement préserver notre capacité régionale de soutien aux acteurs culturels à l'échelle des territoires.

M. CHARBONNEAU. - Mesdames les Vices Présidentes. Pour nous, cette délibération 24 présente les principes des conventions que vous appelez « modalités de gouvernance ». Cela nous semble bien léger, dispendieux et contraire à nos choix culturels.

De surcroît, nous sommes surpris que ces conventions nous engagent dès le départ par le versement d'une avance de 30 %. Vous savez que nous sommes trop indépendants face à cette mainmise sur la culture que vous avez l'art de faire régner. Pour vous accorder ce chèque en blanc, non remboursable, surtout si nous ne votions pas en faveur de tel ou tel spectacle, ou association.

Quand on lit vos énièmes conventions toutes empreintes d'un discours identique, la même logorrhée contenant des mesures engagées politiquement, où l'on sent encore le relent soixante-huitard, la démagogie, le côté malsain d'une culture imposée qui frise souvent la remise en question permanente d'une société que, ni vous, ni l'État, ni personne n'a réussi à maintenir à un niveau, n'a su élever vers le haut, ni vers le beau, le grand, vers la qualité et l'exigence et surtout du devoir, ce que sont les caractéristiques pour nous de la culture française.

Comme on vous l'explique à chaque séance, et Dieu sait s'il y a de la polémique dans vos propos, une espèce de rejet de tout ce qui peut être dit par nous, le droit à la culture accessible à tous ne se mérite pas à travers une soi-disant équité ou liberté de création ni par un semblant d'originalité et certainement pas encore moins par la diversité d'expression mais dans l'expression ou l'excellence. On parle tout le temps d'excellence en matière politique, mais là, en matière culturelle on n'y va jamais.

Avant d'évoquer le respect de la liberté d'expression, il convient pour nous de consacrer le respect de l'ordre naturel des fondements de notre société afin de ne point y contrevenir. La politisation relative au sujet de l'immigration ou de l'intégration ratée, l'embrigadement par la manipulation du jeune public soumis à la culture du genre par exemple, ne sont-elles pas entre autres, une menace contre la liberté d'expression ?

Je terminerai par l'encadrement sur le livre, la diffusion, le subventionnement de certaines librairies qui ne cessent de nous inquiéter. Votre réflexion sur les valeurs humanistes,

citoyennes et sociales ne semble pas s'appliquer à certaines œuvres vulgaires et médiocres auxquelles vous prêtez votre diffusion.

C'est pour cela que mes collègues et moi-même voterons contre ces fourre-tout que vous appelez convention tout au long de la délibération 24 et 25. Pour aller plus vite, en ce qui concerne la délibération 25, nous voterons pour mais contre la 24. Merci.

Mme LE GUEN. - Madame la Vice-Présidente. Tout simplement, pour une explication de vote. Nous allons nous abstenir concernant ce dossier puisque, comme vous le savez déjà, au fur et à mesure des plénières qui se déroulent, nous sommes, tout de même plutôt en désaccord, pas à 100 % non plus, mais avec les accompagnements, le développement, la structuration, et notamment certaines programmations des filières cinéma et livres qui sont soutenus ici.

Par conséquent, merci de bien vouloir noter notre abstention.

Mme BROUILLE. - Très bien c'est noté. Éric CORREIA pour une réponse.

M. CORREIA. - Je voulais rappeler qu'effectivement comme j'ai précisé dans la délibération, il ne s'agit pas d'une convention financière, qu'elles sont votées au moment des Commissions Permanentes, et tous les ans, selon les règles et usages, de rappeler aussi, chère Léonore MONCOND'HUY que des Conseillers régionaux sont membres de différentes agences, et donc je les invite, et je vous invite à participer à ces réunions, à venir et à faire vos propositions à ce moment-là.

Je termine en disant qu'en tant que membre d'une de ces agences, je ne prendrai pas part au vote et j'invite peut-être mes collègues régionaux qui sont membres de ces différentes agences à ne pas prendre part au vote pour éviter des problèmes juridiques relevés par la Cour des Comptes. Merci.

Mme LE GUEN. - Excusez-moi, Monsieur CORREIA. Vous vous adressiez à moi ?

M. CORREIA. - A vous entre autres, parce que vous êtes membre aussi d'une agence donc je pense que l'on n'a pas à prendre part au vote. C'est tout.

Mme LE GUEN. - Je n'avais effectivement pas fait attention. Voulez-vous que je retire mon vote ?

M. CORREIA. - Je pense que c'est plus prudent.

Mme BROUILLE. - On prendra l'abstention de votre Groupe mais on notera aussi la non-participation pour Madame LE GUEN.

Mme LE GUEN. - Merci Madame.

Y-a-t-il des « contre » ?

Des abstentions ?

A part DINA.

Les Républicains.

N° 24

Vote sur les « Conventions Pluriannuelles d'objectifs avec les Agences Culturelles de la Région »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés**

- **CONTRE : Rassemblement National**

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

ABSTENTION : Les Républicains-CPNT, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine

***NON PARTICIPATION :**

déport : M. Correia (PS), Mme Claveau (PS), M. Hazouard (PS), Mme Gérard (PS), Mme Le Guen (DINA), M. Pages (EC-EELV), Mme Bourdin (EC-EELV)

Mme BROUILLE. - Donc adopté à la majorité.

Je vous remercie.

**SPECTACLE VIVANT ET ARTS PLASTIQUES ET VISUELS - CONVENTIONS
PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS D'ÉTABLISSEMENTS CULTURELS LABELLISÉS OU
CONVENTIONNÉS PAR L'ÉTAT**

*Sous la présidence de Madame Andréa BROUILLE, Première Vice-présidente
en l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET*

Mme BROUILLE. - Délibération 25, spectacle vivant et arts plastiques et visuels. Madame LANZI.

Mme LANZI. - Merci Madame la Présidente. J'en profite pour vous remonter un magazine qui est très beau sur les lycées, un patrimoine à découvrir qui est sur chacune de vos tables. Je vous invite, étant donné que pour la journée du patrimoine la Région s'inscrit dans un projet qui s'appelle « Histoire de Bahuts ». Vous trouverez une mine de recherches travaillée par le Service de l'Inventaire que je remercie pour ce travail.

Je vais vous présenter également une convention d'objectifs avec des structures : l'Opéra de Limoges, la Ferme de Villefavard, le Théâtre de l'Union, CDN du Limousin, le Glob Théâtre, Médiagora, l'Agora centre culturel, le Pôle national du cirque de Boulazac, l'Opéra national de Bordeaux, le Théâtre de Gascogne, les Arts au mur et l'Artothèque de Pessac.

Comme chaque fois, nous aidons ces structures et nous signons avec le Ministère de la Culture, les villes, les EPCI, et ensemble nous pouvons assurer la création artistique de ces structures, apporter un soutien pérenne, l'accueil en résidence, permettre aussi des co-constructions, des co-productions, également de l'éducation artistique et culturelle, de la médiation, et tout cela dans une parfaite entente avec les structures.

C'est ma proposition.

Mme BROUILLE. – Y-a-t-il des remarques ?

Mme LE GUEN. - J'espère que là, je peux parler, enfin prendre la parole tout du moins. Madame la Vice-Présidente. Cette délibération nous permet de valider davantage notre vote précédent. En fait, nous ne sommes pas d'accord à 100 % avec cette programmation, notamment un leitmotiv, quelque chose de récurrent sur les spectacles vivants. C'est tout du moins ce que l'on peut constater ne serait-ce qu'à travers trois programmations, notamment le Cirque de Boulazac et sa pièce « Désobéir ». Le Glob Théâtre avec sa « battle conférence », et enfin pour finir les « Arts au mur Pessac ». Par conséquent, eu égard à cette programmation, nous voterons contre cette délibération. Merci Madame.

Mme BROUILLE. - Madame LANZI pour des réponses.

Mme LANZI. - Juste pour dire que là, nous signons une convention avec les structures et en aucun cas, nous n'intervenons sur leurs programmations. C'est toujours le leitmotiv de la liberté d'expression. Nous n'intervenons pas sur leurs programmations, elle est libre, elle est de leur choix. Nous aidons les structures, avec l'État, je le rappelle, les EPCI et quelques fois les villes. Merci beaucoup.

Mme BROUILLE. – Y-a-t-il des « contres », la 25 ?

DINA.

Qui s'abstient ?

N° 25

Vote sur le « Spectacle Vivant et Arts plastiques et visuels - conventions pluriannuelles d'objectifs d'établissements culturels labellisés ou conventionnés par l'État »

- **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National,**
- **CONTRE : Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

Mme BROUILLE. – Adopté à la majorité.

Je vous remercie.

ADOPTION DU PLAN RÉGIONAL DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS

*Sous la présidence de Madame Andréa BROUILLE, Première Vice-présidente
en l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET*

Mme BROUILLE. - Le plan régional de prévention et de gestion des déchets. Nicolas THIERRY.

M. THIERRY. - Merci Madame la Vice-Présidente. Chers collègues. Le plan régional de gestion des déchets que je vous présente aujourd'hui est le fruit de trois ans de travail. Avant d'entrer plus précisément dans les grands enjeux et les priorités du plan, quelques mots un peu généraux pour vous expliquer la situation dans le domaine des déchets. C'est important pour bien comprendre la philosophie qui a guidé l'écriture de ce plan.

En France, et la Nouvelle-Aquitaine ne fait pas exception, la gestion des déchets est une problématique qui pose des problèmes de plus en plus aigus aussi bien sur le plan sanitaire, environnemental ou économique. Les quelques chiffres que vous voyez s'afficher à l'écran permettent de se faire une idée rapide du volume de déchets que nous générons en Nouvelle-Aquitaine. La gestion de ces déchets est encore largement dominée par l'élimination, c'est-à-dire la mise en décharge ou l'incinération ; et cette politique de traitement des déchets, on le sait, génère nuisances et pollution et en plus d'être incompatible avec l'impératif de réduire le volume de nos déchets.

Par ailleurs, tous les élus locaux le savent, les projets de nouvelles installations sont, quant à eux, source de conflits face à des oppositions locales de plus en plus nombreuses. L'enjeu est bel et bien de s'extraire d'une approche qui accumule les contraintes pour tendre vers un modèle de gestion des déchets qui bénéficie aux territoires et oriente notre modèle économique vers plus de sobriété. Ce que je dis là et mis en œuvre dans beaucoup de territoires. On a beaucoup d'initiatives même dans les syndicats de déchets qui ont déjà pris cette voie et qui ont fait la démonstration que la réduction des déchets à la source via l'allongement de la durée de vie des produits, le réemploi, le recyclage, la réutilisation, le compostage, pour ne citer que ceux-là, permettent de préserver les ressources tout en créant des emplois locaux et non-délocalisables, et par ailleurs tous en maîtrisant les coûts de gestion des déchets.

La Région, dans le temps et dans l'avenir est destinée à devenir un acteur majeur dans ce nouveau modèle, avec ses nouvelles compétences, et encore plus demain - vous le savez peut-

être - parce que dans le cadre du projet de loi « gaspillage et économie circulaire » la Région sera notamment chef de file en termes d'économie circulaire.

La Région a d'ores et déjà un rôle extrêmement important à travers ce plan. Pour rappel, c'est la loi NOTRe qui a conféré cette nouvelle responsabilité à la Région.

Trois plans distincts existaient avant la loi NOTRe :

- Un plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux par département qui était élaboré par les Conseils Départementaux,

- Un plan de prévention de gestion des déchets du BTP qui était également élaboré par les Conseils Départementaux,

- Et un plan de prévention des déchets dangereux qui était déjà, à l'époque, élaboré par les Régions.

Le plan que l'on vous propose aujourd'hui est la fusion de 27 plans existants. On va entrer maintenant le détail du plan. Ce plan régional doit intégrer plusieurs niveaux d'informations qui sont juridiquement obligés d'apparaître dans le plan :

- Un état des lieux de la prévention et de la gestion des différents flux de déchets,

- Une prospective à six et douze ans de l'évolution des quantités à traiter,

- Des objectifs en matière de prévention, de recyclage et de valorisation ainsi que des priorités,

- La mention des installations à créer ou à adapter en fonction de la prospective d'évolution des flux.

Le plan doit par ailleurs fixer une limite aux capacités annuelles d'élimination des déchets non dangereux.

Enfin, c'est extrêmement important, le plan régional doit comporter une feuille de route en faveur de l'économie circulaire. Derrière l'économie circulaire, on met un certain nombre d'approches aussi variées que l'éco-conception, les logiques d'écologie industrielle, les secteurs de réemploi, la réparation ou encore le recyclage.

Le plan qui vous est soumis aujourd'hui, comme je vous l'ai dit, est le fruit d'un long travail de concertation. La Région n'a évidemment pas travaillé toute seule dans son coin, sur un bout de table. Ces trois dernières années nous ont permis d'associer à la fois les Collectivités territoriales et leurs groupements, l'État, les organismes publics concernés, les organisations

professionnelles, les éco-organismes, les associations de protection de l'environnement. Pour vous faire une idée, cela représente une trentaine de réunions partout sur le territoire, en plus des réunions de travail spécifiques qui ont été menées avec chacun des acteurs. Et pour être tout à fait complet, vous dire aussi que ce plan a également été soumis pour avis à la Conférence territoriale de l'action publique, aux représentants de l'État dans la Région, ainsi - parce qu'il faut une cohérence en termes d'utilisation des infrastructures - qu'aux Conseils Régionaux des régions limitrophes.

Le législateur a également prévu - et c'est derrière nous - que le plan, en tout cas la loi l'impose, qu'au moins 3/5^{ème} des Collectivités qui doivent représenter 60 % de la population régionale émettent un avis favorable pour que le plan puisse vous être présenté aujourd'hui. Tout cela vous donne une idée du chemin qui a été parcouru en trois ans, et j'en profite pour remercier les équipes qui ont fait un travail remarquable avec des contraintes extrêmement force parce que c'est une nouvelle compétence, et comme vous le savez, nous n'avons pas bénéficié en Nouvelle-Aquitaine du transfert à la fois financier en termes de ressources humaines des départements.

Je ne vais pas faire la lecture de ce qui s'est affiché. Vous voyez là les grands principes directeurs du plan mais je vais ajouter trois grands enjeux, pour que vous puissiez les avoir à l'esprit, auquel le plan doit répondre :

- Le premier : affiner la connaissance des flux, des tonnages et des types de déchets qui sont présents sur le territoire régional. C'est assez facile à comprendre, pour planifier il faut que l'on ait une connaissance fine et précise des différents types de déchets sur le territoire, que l'on puisse répondre à des questions aussi simples que « quels sont les principaux lieux de production de déchets ? », « quelle est la proportion de déchets ménagers, déchets d'activité économique dans certains flux ? », « comment est facturé le traitement de différents types de déchets, et sur qui cela pèse ? ». Autant de questions et d'exemples qui permettent ensuite de mettre en place une politique adaptée. Cette idée d'avoir une idée très précise des données n'est pas si évidente que cela malgré ce que l'on pourrait penser, parce que la fusion des 27 plans, qui traitent différents types de déchets, le transfert de la compétence au niveau régional, la fusion des Régions, tout cela fait que l'exercice est évidemment très complexe, et c'est pour cela que l'on a décidé de créer un observatoire régional qui va nous permettre, à partir de maintenant d'avoir une vision, une analyse des flux quasiment en temps réel. C'est le premier enjeu qui est autour de se rendre compte de ce qui se passe réellement sur le territoire et de la manière la plus fine possible.

- Le deuxième enjeu, qui n'est pas des moindre, accompagner la transition des installations de traitement. Là aussi, on sait que dans les dix prochaines années, avec l'évolution de la réglementation nationale, les démarches zéro déchets qui sont en train d'être initiés partout sur le territoire, tout cela va avoir un impact conséquent sur les tonnages de déchets, qui, évidemment, vont baisser, notamment dans certains secteurs où la marge de manœuvre est très importante. Je pense aux biodéchets, aux déchets du BTP.

En cela, certaines installations de traitement, notamment des incinérateurs, ont été surdimensionnés et risquent de connaître dans la prochaine décennie des difficultés de rentabilité avec ces baisses de tonnage. Donc, l'exercice aussi du plan et l'enjeu du plan est bien de pouvoir faire de cet exercice de prospective et d'anticiper ces changements pour justement essayer de basculer progressivement vers un modèle plus vertueux.

Dans ce cadre-là, la Région va devoir anticiper la fermeture de certaines installations, et là, il y aura un enjeu de comment mutualiser entre territoire, et comment, dans une région aussi grande que la nôtre, on fait aussi attention à avoir une logique de proximité pour le traitement des déchets, que l'on va fermer certaines installations pour que l'on ne mette pas, au final, des camions sur la route et que ce soit contreproductif. Donc, il y a tout ce travail de fin de vie de certaines installations, de baisse du tonnage et d'une bonne répartition sur le territoire qui va être à mener ; ce sera d'ailleurs l'animation du plan des prochaines années.

- Le troisième et dernier enjeu, élaborer - c'est lié à ce que je viens de dire - un projet de territoire. Je le disais en préambule, il y a une nouvelle approche de la gestion des déchets qui doit devenir et peut devenir une opportunité pour les territoires. La gestion des déchets n'est pas - il faut sortir de cette idée-là - une contrainte. C'est dans ce sens-là que le plan incite et va accompagner à une politique déchets et d'économie circulaire, extrêmement ambitieuse.

Vous voyez s'afficher quelques objectifs, qui sont ambitieux :

- Réduction de 10 % des déchets ménagers et déchets d'activités économiques d'ici 2020,
- Généralisation de l'extension des consignes de tri,
- 70 % des déchets du BTP valorisés.

Je ne lis pas tout mais on voit que l'horizon est tracé. Certaines dates peuvent vous sembler un peu proche mais cela s'explique par le fait que le travail a été entamé déjà depuis plusieurs années, même avant que ce mandat ne commence, d'ailleurs. Ces objectifs, tels qu'ils sont là avec de l'ambition politique sont tout à fait atteignable.

Évidemment atteindre ces objectifs va nécessiter de coordonner tous les acteurs sur le territoire ; cela veut dire les Collectivités, les entreprises privées, les associations, les éco-organismes. Ce sera également le rôle de la Région, d'être un chef d'orchestre et un coordinateur pour atteindre ces objectifs.

J'en termine en insistant une nouvelle fois sur l'importance de tendre vers un système dans lequel, le réemploi serait la pierre angulaire de notre modèle. C'est l'objectif philosophique du plan. Là, vous avez quelques grands axes qui articulent le plan d'actions d'économie circulaire qui se trouvent dans le plan. On a beaucoup parlé de Néo Terra. Il faut bien avoir conscience que cette nouvelle approche de la gestion de nos déchets parce qu'ils sont au croisement de toutes les problématiques, et une montée en puissance de l'économie circulaire, c'est la clé de voute d'une transition écologique au niveau régional.

Je m'arrête là, car je présume que vous avez un grand nombre de questions, et l'on va plutôt débattre que privilégier le monologue.

Mme CHASSAGNE. - Chers collègues, Monsieur le Vice-Président. Je m'exprimerai pour le Groupe Nouvelle Union Centriste et nos amis du MODEM.

J'aurais eu envie, comme bien souvent dans le cadre des délibérations que vous nous présentez, de vous formuler d'éventuelles félicitations, avec des remarques complémentaires et d'apporter notre modeste contribution du Groupe Union Centriste. Mais là, aujourd'hui, je ne peux pas parce que ce plan est une véritable déception, et nous pensions très sincèrement que ce plan aurait été de même qualité que le SRADDET et le travail présenté par Laurence ROUEDE, mais malheureusement la méthode, le fonds sont loin d'être les mêmes.

C'est ainsi que nous avons pris soin de proposer un amendement de retrait de cette délibération à l'ordre du jour, afin même de vous éviter l'affichage public. Vous nous présentez ici une délibération technocratique faite par des technocrates pour des technocrates. Mes chers collègues, cette délibération est engageante sur six ans et présente aujourd'hui des manquements inacceptables, intolérables, mais je vais m'expliquer, je vais dire pourquoi, on va aller dans le fonds du sujet.

Pour étayer nos propos, parce qu'effectivement, il y avait plus de 400 pages, il y avait différents rapports, nous les avons lus, on s'est aussi entourés d'experts, d'analystes scientifiques et juridiques, et là, on peut dire que l'on a travaillé sérieusement. Alors que certains, ici même, dénoncent l'inaction climatique des pouvoirs publics, nous sommes forcés de

constater - et je prends l'Assemblée à témoin - que ce rapport est un flagrant délit d'inaction politique sur les questions environnementales, et c'est presque d'autant plus grave.

Il est grave de lire à la page 12, les conclusions de l'enquête publique que le plan - je cite - « n'a pas ensemencé par le projet politique ». Grave, parce que nous avons voté avec enthousiasme - on en a parlé tout à l'heure - la feuille de route Néo Terra le 9 juillet dernier, avec une feuille de route par thématique dont un volet « déchets » dont notre Région peut être très fière, et dont la logique aurait voulu que ce soit le plan néo terrarisé - comme dirait notre Président - pour reprendre les termes de ce matin.

Rendez-vous compte, chers collègues, que nous devons nous prononcer sur ce plan structurant et engageant pour six ans, qui n'a fait l'objet d'aucun cadrage politique ; ce n'est pas nous qui le disons, ce sont les conclusions des Commissaires enquêteurs. Nous avons donc dans cette délibération simplement une réponse à des textes du Gouvernement - obsolètes au passage - sans aucun fil conducteur politique. Où sont les déclinaisons de vos ambitions environnementales dans ce plan ? Ne cherchez pas, parce que sur les 423 pages, vous ne les trouverez pas, il n'y a aucune réponse car les objectifs et les enjeux de ce plan, à la page 203, sont différents de la délibération de la feuille de route Néo Terra.

En effet, si l'on prend deux exemples frappants, dans l'étude du plan, il n'y a aucune donnée sur la valorisation des plastiques ; en revanche, on retrouve les données dans la feuille de route Néo Terra avec un objectif illustré - souvenez-vous - « 100 % de plastiques recyclés à l'horizon 2025 ». La feuille de route du Gouvernement sur l'économie circulaire, sortie après janvier 2019 n'est pas non plus référencée dans le plan.

L'ADEME, dans son document de cadrage rappelle très clairement que le plan doit compter une stratégie pour l'économie circulaire ; et là, même punition, cette stratégie régionale en faveur de l'économie circulaire est une obligation légale, dont il est fait mention dans la loi NOTRe, or outre l'absence totale dans le plan de stratégie, la feuille de route Néo Terra est très explicite dans la place que doit tenir l'économie circulaire dans la stratégie régionale de valorisation des déchets qui doit être préféré à l'enfouissement.

A quoi cela sert-il donc, Monsieur le Président, de préparer Néo Terra et d'essayer d'agir à notre échelle régionale pour au final avoir un plan de gestion des déchets qui n'est ni plus ni moins la déclinaison des textes de lois d'État, avec des objectifs fixés par vos Services sans la vision politique que nous voulons insuffler à notre territoire. On se demande alors si avec un tel plan, vous n'êtes pas un peu sous tutelle, et cela je ne veux pas y croire, ce n'est pas votre

politique, Monsieur ROUSSET. Vous l'avez dit, Néo Terra est imprimée, cette démarche a redonné du sens, vous l'avez dit ce matin. Permettez-moi-même de vous reciter pour Néo Terra, vous disiez : « Soyons réalistes, on ne va pas sauver le monde. Soyons immodestes, on va se donner les moyens d'y arriver ». Mais là, comment ? Où ? Avec qui ? Quoi ? Et nous n'avons pas de réponses.

Le plan est là, mais il n'y a pas de corps. Aujourd'hui, nous avons un travail réalisé par un Cabinet d'études qui a fourni un magnifique copier/coller à une grande partie d'autres Régions de France, et notre copier/coller n'est pas à valeur ajoutée. Nous sommes sur un exercice de forme sans aucun fond, et particulièrement préjudiciable pour notre territoire, car il n'est pas territorialisé.

C'est aussi marquant par le manque de maillage territorial des infrastructures de stockage notamment. Il n'est aussi pour les corps intermédiaires qui sont directement concernés par les problématiques qui en découlent. Pourtant, ce plan doit être structurant pour notre Région pendant six ans. Le Code de l'environnement prévoit que les décisions prises par les personnes morales de droit public, dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets, doivent être compatibles avec ce plan, et qu'il sera intégré au SRADDET.

Mais, Monsieur le Président, ce plan, en l'état actuel des choses, présente un vrai problème. Et je finis avec les deux points les plus importants.

D'abord, la thématique agricole. Le premier sujet qui vous tient à cœur, sur lequel vous êtes sur tous les fronts. « L'agriculture, ce sujet aurait dû faire partie de la stratégie de gestion des déchets et constituer une politique forte ». Nous avons bien noté, en page 4, que le projet de plan que le périmètre de l'étude couvre ce volet des déchets agricoles, mais il y a un « mais », parce qu'une fois qu'il est cité, on n'en entend plus parler.

Allons dans le concret, « on n'est pas là pour vous former sur le sujet, nous sommes la première Région agricole de France », et l'ADEME dans son observatoire des déchets chiffre à presque 4 M de tonnes par an, les déchets agricoles néo-aquitains, soit la même quantité que les déchets ménagers et assimilés. Où sont les solutions dans le plan ? Ne cherchez pas non plus, vous ne les trouverez pas. C'est l'effet magique du copier/coller, on ne trouve rien.

Ce que l'on trouve pour faire simple, ce sont deux points.

Page 241 du plan, une action de concertation au niveau local, pour la mutualisation des flux et des installations notamment avec des déchets agricoles. Le comble est que l'on découvre que l'initiative est portée par des Services de l'État au travers de l'ADEME et plus particulièrement

par la mise en place d'une réflexion de démarches territoriales intitulée - je ne vous l'apprends pas - « Concerto » et je m'excuse mais on ne va quand même pas payer pour l'étude des flux ! 367 pages pour cela !

Page 56, on découvre que les Chambres consulaires de l'industrie et de l'artisanat interviennent, mais là, c'est lunaire encore, aucun dialogue engagé avec les Chambres de l'Agriculture sur la prévention des déchets.

Page 122, il y a effectivement la contribution d'ADIVALOR, éco-organisme pour l'agrofourniture qui est d'ailleurs le seul organisme privé en France. Croyez-vous sincèrement que cette filière fonctionne avec les quantités de films plastique que l'on trouve en bordure de nos champs en attente de collecte ? Croyez-vous réellement qu'alimenter un système privé, lucratif, au service du secteur de la plasturgie spécialisé pour l'agrofourniture va aider les agriculteurs de notre territoire ? On est en train d'assécher financièrement les agriculteurs avec des augmentations ininterrompues des écotaxes, et c'est justement ADIVALOR qui fait la pluie et le beau temps. Et tout le monde le sait.

Il aurait, ici, avec ce plan à structurer les filières, et nous avons l'occasion de les aider. Alors qu'est-ce que l'on attend ? Vous devez avoir en mémoire que l'éco contribution pour les films agricoles est à peu près de 180 €/tonne, soit une éco contribution plus élevée que les coûts de la mise en stockage de déchets.

Alors, Monsieur le Président, pouvez-vous cautionner de telles pratiques auprès de nos agriculteurs, et ne rien proposer dans votre plan ? Je n'y crois pas. On vous le rappelle ici. Vos technocrates sont dans la forme et ne traitent pas le fond.

En conclusion de ce premier sujet qui vous tient à cœur nous vous demandons d'affirmer votre politique sur ce plan et de ne pas oublier les 4 M de tonnes à traiter.

Deuxième point, j'y vais très vite. La thématique de l'économie circulaire et le développement économique. Là encore, le plan est totalement déconnecté de la réalité. Des généralités, à peine 15 pages sur 423, simplement des généralités, et l'on va faire du développement économique avec la création d'emplois, avec des généralités pendant six ans ! Franchement, je n'y crois pas.

Nous avons analysé avec beaucoup d'attention, les pages 353 à 367 qui portent sur le plan d'actions autour de l'économie circulaire. Et là, surprise ! Aucun lien, aucune proposition, pas de plan que du verbiage sur le sujet.

Page 362, on passe à l'ubuesque, car nous est présenté le plan d'actions pour le recyclage des plastiques afin de répondre au défi n°1 du Néo Terra. Et là, vos technocrates sur le plan, je les cite : « sur le recyclage des plastiques : dans le cadre d'une stratégie d'économie circulaire, il s'agira avant tout d'identifier les flux », on y revient, donc je le redis, on va payer pour identifier les flux ! Là, franchement, à nouveau, il y a une imposition sur le dogme de ce que doit être la transition écologique et une inaction flagrante au niveau politique. On ne peut pas être aussi amateur, on ne peut pas être aussi peu impliqué, à l'heure où nos enfants dénoncent tout cela et défilent dans les rues en se demandant ce que sera demain.

Pour votre information, vous disposez de plusieurs pépites industrielles sur le territoire - et là, je ne vous apprends rien - au niveau du recyclage des plastiques. Nous pouvons citer en exemple, le Groupe SUEZ dans le 64, les PME à Royan de la Société SURFILM. Monsieur le Président, je vous informe que les approvisionnements des matières recyclées viennent d'Espagne, à partir de matières premières que collectons dans notre région. En fait, les Espagnols viennent chercher nos déchets, les transforment et nous les revendent ; ce n'est pas trop beau, franchement !

L'économie française du recyclage est en train de s'écrouler, on perd de la capacité de recyclage tous les jours, et là, le plan nous semble totalement déconnecté. Je viens de vous démontrer plusieurs points. Je sais que le temps nous est compté. Aujourd'hui, nous vous demandons très sérieusement de réfléchir, de retirer ce plan qui n'est pas finalisé. Nous vous demandons quelles sont les solutions que vous pouvez mettre en place pour être efficace. Ce n'est pas une prise d'otages, ce n'est pas un recul sur le SRADDET, nous y tenons. Simplement là, il n'y a rien. Il faut encore travailler et je vous le demande, Monsieur le Président, que nous proposez-vous sur ce sujet ? Merci.

Poursuite de la séance sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président

M. LE PRESIDENT. - Merci. Nicolas et moi répondrons. Je crois qu'il y a un petit problème de compréhension de ce que l'on nous a demandé de faire.

Mme ESTRADE. - Monsieur le Président, chers collègues. A la lecture de ce PRPGD, un peu roboratif, il faut le reconnaître, et en comparant le tendancier de l'évolution des tonnages de toutes les formes de déchets aux scénarios présentés, nous percevons bien que les objectifs du plan seront extrêmement difficiles à atteindre dans le calendrier très contraint 2025, au mieux 2030.

Sans attendre 2040 ou 2050, Monsieur le Président, donner du temps au temps nous semble cependant être l'un des facteurs essentiels de réussite à privilégier. Il faudra du temps et aussi de l'argent, certainement beaucoup, pour que les entreprises s'adaptent, adaptent leurs outils de production et deviennent plus vertueuses ; elles le doivent. Ce n'est pas la mise en place d'une redevance incitative, comme il est indiqué, ou d'une redevance spéciale pour les déchets non ménagers qui participera à limiter les déchets, mais je pense qu'elle participera à coup sûr à augmenter les dépôts sauvages dans notre belle campagne, ce que nous constatons d'ores et déjà.

Il faudra du temps et de l'argent pour que les filières de recyclage performantes s'organisent et se mettent en place en Nouvelle-Aquitaine au plus près pour limiter les impacts néfastes du transport. Quand j'évoque la création de filières performantes, je ne parle pas des installations de ressourceries que l'on voit fleurir ici et là, qui sont fort sympathiques mais qui en réalité ne sont que des puces relookées, revisitées à grand coup d'argent public, sans lesquelles elles ne pourront perdurer.

Il faudra aussi du temps pour imaginer et trouver grâce à la R & D des solutions pérennes, efficaces et surtout économiquement viables. Du temps pour que l'économie circulaire prenne tout son sens et participe à traiter et à donner une nouvelle vie à tous ces déchets, dont nous ne savons actuellement que faire et qui, faute de ne plus pouvoir être exportés vers l'Asie, s'entassent dans des hangars. Quelles solutions dans l'immédiat ? Nous n'avons pas trouvé de réponse dans ce plan.

A la lecture du préambule pourtant, un espoir était né car il y est écrit, je cite : « un plan porteur d'innovation, de R & D, de développement économique au service de la prévention et de la réduction des déchets. » Mais en réalité, Monsieur le Président, nous avons eu beaucoup de mal à trouver dans ce document cette grande ambition d'innovation. L'économie circulaire - ma collègue Christelle CHASSAGNE le disait tout à l'heure - n'y est évoquée que par des généralités et sur quelques pages au niveau du chapitre IX, à peu près dix pages.

Pourtant le développement de cette économie circulaire innovante doit être une priorité dans cette gestion des déchets et une direction à prendre de toute urgence. La Région, chef de file - vous l'avez rappelé - doit s'impliquer avec force et détermination pour créer et soutenir un modèle économique à forte valeur ajoutée et surtout performant.

Il faudra aussi du temps pour éduquer et réapprendre les bons gestes, les bons réflexes à une population zapping, avide de consommation de produits éphémères, l'armoire ou le

confiturier de nos grands-mères, un meuble qui dure transmis depuis des générations n'est plus à la mode. Eduquer et prévenir plutôt que guérir sont les clés indispensables de la réussite de la réduction des déchets. Le déchet est le plus facile à traiter, étant bien évidemment celui qui n'est pas produit. Nous en sommes tous persuadés, la prévention est l'enjeu essentiel qui doit être au cœur du modèle de production et l'éducation un défi majeur au cœur du modèle de consommation. Prévention, éducation, bonnes intentions, de tout cela il est bien sûr question dans ce plan, mais sur le mode « y a qu'à », « faut qu'on ».

Mais concrètement, Monsieur le Président, comment tout cela va s'organiser, s'articuler. Difficile là encore de trouver une réponse dans ce document. La Région, certes, est une bonne élève. Son PRPGD sera élaboré et approuvé avant l'échéance du 31 décembre 2019, conformément aux directives nationales. Mais 2025, c'est demain. Comment allons-nous atteindre les objectifs fixés dans ce plan en si peu de temps. C'est surréaliste et parfois même idéologique.

Monsieur le Président, bien sûr, nous sommes tous convaincus de l'urgence de la situation. Bien sûr, il est intolérable de voir nos déchets envahir et souiller les océans et notre planète. Bien sûr, il n'est pas satisfaisant de les voir brûler ou enfouir, bien qu'avec le développement de la recherche, l'enfouissement-stockage peut s'avérer être à l'avenir une ressource insoupçonnée de matières premières. Bien sûr, il nous faut agir vite mais sans confondre vitesse et précipitation, et surtout être vigilants car l'absence de pragmatisme, de réflexions approfondies, d'analyses pertinentes et objectives pourraient nous conduire vers des impasses environnementales néfastes et donc contraires aux objectifs souhaités.

Monsieur le Président, nous avons de vrais doutes sur l'efficacité et l'efficacé de ce plan, des doutes qui vont justifier l'abstention de notre Groupe. Merci.

Mme CHAUMERON. - Monsieur le Président, mes chers collègues. Vous nous proposez d'adopter un plan régional de prévention et de gestion des déchets, il s'agit de définir pour une période de six à douze ans, les grandes orientations pour une prévention et une gestion équilibrée des déchets en Nouvelle-Aquitaine. Ce plan vise à mettre en œuvre l'ambition n°7 de la feuille de route de Néo Terra, à savoir faire de la Nouvelle-Aquitaine un territoire tendant vers le zéro déchet à l'horizon 2030. Mais comment prétendre atteindre des objectifs si ambitieux dans un modèle économique basé sur la mondialisation et le libre échangé généralisé. Etant pragmatiques, nous voyons mal comment vous pourriez atteindre cet objectif du zéro déchet surtout dans le modèle économique actuel ? On voit dans ce plan des objectifs chiffrés, ambitieux, comme la réduction par deux des quantités de déchets non dangereux et non

mineurs stockés entre 2010 et 2025. De tels objectifs sont-ils atteignables à un horizon aussi proche ? L'avenir nous dira ce qu'il en est à ce sujet.

Bien sûr, nous nous réjouissons que vous ayez la volonté de vous attaquer à la gestion des déchets, nous sommes les premiers à déplorer l'existence du septième continent de plastiques due à l'accumulation de déchets dans le Nord de l'Océan Pacifique. Mais c'est bien la mondialisation qui favorise ce phénomène en permettant d'importer ou d'exporter à outrance des produits de l'autre bout du monde. Les politiques commerciales récentes vont encore dans le mauvais sens. Par exemple, l'accord commercial UE/Mercosur signé mais pas ratifié accentuera la tendance à importer des produits ne respectant pas les normes sanitaires et environnementales en vigueur en Europe. Tant que cette situation perdurera, il est illusoire de réduire aussi drastiquement les déchets sur le territoire.

A contrario, un modèle économique basé sur le localisme, les circuits courts permet de réduire la quantité de déchets lors du processus de production. On doit vous reconnaître, Monsieur le Président, que le plan proposé met en avant cette dimension locale avec la mise en place de solutions locales de valorisation des déchets, ou l'accent mis sur l'emploi local. Mais cela ne suffira à contrebalancer les méfaits que nous avons évoqués précédemment. Entre votre volonté de verdir la Nouvelle-Aquitaine et le maintien du système mondialiste, il faudra choisir. En revanche, nous ne pouvons regretter que soutenir l'ESS fasse partie des principaux enjeux définis par la concertation.

Pour notre part, nous restons résolument opposés à un développement de l'ESS, cette économie parallèle et subventionnée qui coûte déjà très cher aux contribuables, ainsi nous rappelons une fois de plus que dans le compte administratif 2018, son budget dépasse les 6 M€ contre 5,1 M€ en 2017. Nous espérons également que ces objectifs ne vous conduiront pas à culpabiliser les Français sur leurs pratiques quotidiennes tant l'écologie punitive est malheureusement devenue monnaie courante. Il est hors de question que notre industrie ou nos agriculteurs soient montrés du doigt comme de mauvais citoyens mettant en péril l'avenir de la planète. Nous serons particulièrement vigilants pour que les contraintes créées par ce plan, notamment financières, n'alourdissent pas encore les charges qui pèsent sur les artisans, les TPE et PME, eux qui souffrent déjà d'une taxation excessive.

En dépit de ces craintes de fond, il nous apparaît que la majorité des actions proposées dans ce plan sont plutôt positives pour la Région. D'ailleurs, nous votons très souvent en faveur des actions régionales pour l'économie circulaire, et la gestion des déchets lors des CP car elles constituent une solution provisoire face à la situation actuelle. Nous savons que la gestion des

déchets est un sujet d'avenir et qu'une planification régionale est nécessaire pour y faire face. Et c'est pourquoi, nous voterons en faveur de ce plan pour les aides qu'il peut apporter, tout en restant vigilants sur les problématiques de fond qu'il induit. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Je vais donner la parole à Nicolas THIERRY. Je crois qu'il faut aussi que l'on ait un positionnement précis, mais Nicolas le dira mieux que moi, entre le plan et Néo Terra, entre le rôle du plan qui est largement lié à la loi, aux décrets et ce que nous faisons au niveau de Néo Terra où il y a des objectifs qui sont d'ailleurs repris presque in extenso.

Sur l'économie circulaire, je rappelle que nous avons créé une chaire universitaire sur l'économie circulaire, et que c'est un de mes sujets importants. Ce qu'il faut savoir, Madame, c'est que s'il n'y avait pas eu l'économie sociale et solidaire, l'économie circulaire aurait parfois été plutôt maigre.

Je voudrais aussi évoquer deux cas importants, la décharge de Lapouyade. Madame ESTRADE peut témoigner des investissements de la Région sur les actions de récupération du biogaz.

Mme ESTRADE. - Je témoigne, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Merci. Je peux témoigner aussi que sur une expérience assez positive avec le Syndicat de traitement des ordures ménagères, le SMICVAL, qui a baissé l'enfouissement de 65 %, grâce à l'économie circulaire. Ce qui permet d'ailleurs d'annuler les coûts d'un certain nombre d'opérations par tout le développement que ce Syndicat mixte a pu mettre en place.

M. THIERRY. - Je vais commencer par Madame ESTRADE. Juste un point, je vous invite à lire l'étude qui a été faite par le CGEDD qui a été publiée en 2016 qui montre justement que la tarification incitative, quand elle est bien menée, n'a pas d'impact sur les décharges sauvages. Je vous passerai l'étude pour que vous puissiez la consulter.

Mme ESTRADE. - Je constate que sur notre secteur il n'y a pas encore de redevance incitative mais sur le secteur de l'Entre-deux-Mers, il y a de la redevance incitative. Ecoutez nos collègues maires, et vous verrez ce qu'ils en disent.

Sur la redevance spéciale qui existe, je peux vous assurer que dans nos forêts actuellement, on voit fleurir les décharges. Tous les week-ends, au retour de week-ends (*inaudible*) les décharges.

M. THIERRY. - Tout dépend comment c'est accompagné, en fait. C'est cela le sujet.

Mme ESTRADE. - Le sujet, c'est l'éducation et la prévention.

M. THIERRY. - Cela fait partie de l'accompagnement. Madame CHASSAGNE, vous avez eu des mots extrêmement durs envers les Services de la Région. Je vous le dis avant de vous répondre, je n'apprécie pas du tout que vous qualifiez les Services de la Région de technocrates, et la manière dont vous l'avez fait, je trouve que cela ne se fait pas et c'est un manque de respect.

Mme CHASSAGNE. - Je vous répondrai après sur ce sujet, si vous permettez.

M. THIERRY. - Avec plaisir. Moi, vous me dites ce que vous voulez. Les Services de la Région, les techniques technocrates, cela ne se fait pas. Surtout, je vous le dis, votre intervention est une série et un empilement d'inexactitudes.

Vous confondez, à la base, deux choses. Vous confondez l'exercice de planification et ce qu'est un plan d'actions. L'exercice de planification, le plan déchets a une force prescriptive auprès des Collectivités, elle leur fixe un certain nombre d'objectifs et d'échéances. Ces objectifs planchers en tout cas sont fixés notamment par la loi. Et le Code de l'environnement est pour répondre à la critique que vous avez sur la construction du plan, fixe scrupuleusement la manière dont le plan doit être construit et ce qui doit y figurer et ce qui ne peut y figurer. Le plan, comme son nom l'indique, est un exercice de planification. Pour faire simple, c'est l'horizon vers lequel on doit aller.

A côté de cela, il y a un plan d'actions, qui n'a pas sa place dans l'exercice de planification. Il se trouve que nous l'avons fait puisque nous l'avons fait voter dans le cadre de Néo Terra. C'est cela le plan d'actions. Néo Terra et le plan sont complémentaires. Le Président l'a dit - je vous invite à relire les choses - ce qui figure dans Néo Terra est une extraction du plan, sauf qu'il y a des choses que l'on ne peut pas mettre puisque le plan implique les Collectivités, Néo Terra concerne que les politiques de la Région. C'est extrêmement différent. Donc, avant d'avoir des mots aussi durs, il faut faire attention et creuser son sujet parce que quand vous dites que vous avez réuni des scientifiques et que vous ne faites pas la différence entre une planification et un plan d'actions, permettez-moi de douter.

Sur les déchets agricoles. Vous avez raison, la première réponse est que là aussi on fixe des objectifs mais le plan d'actions sur les déchets agricoles est présent dans Néo Terra. Donc, effectivement les déchets agricoles représentent un volume extrêmement important, c'est 3,8 M de tonnes, c'est plus de la moitié des déchets de développement économique et c'est du même

ordre de grandeur que les déchets ménagers. Mais, on ne compare pas la manière dont on traite une boîte de conserves et la manière dont on traite une carotte périmée.

Je m'explique. Les déchets agricoles ont un mode de traitement qui est très différent, c'est-à-dire que c'est principalement de la biomasse. Pour être précis, c'est 73 % de déchets organiques et 20 % de bois, à peu près. Cette biomasse est fermentescible, c'est-à-dire qu'il y a un retour au sol, on peut la méthaniser. Alors que les ordures ménagères et résiduelles sont incinérées ou stockées ; c'est pour cela que le plan d'actions sur les déchets agricoles fait l'objet d'une traduction particulière dans Néo Terra et que l'on ne peut pas le mélanger, comme vous l'avez fait, avec le volume des déchets ménagers.

On va prendre un autre sujet qui est votre question sur ADIVALOR. C'est intéressant parce que vous dites que l'on a eu un laïus sur le privé, en sachant que cela viendrait percuter les Chambres d'agriculture. Est-ce que vous savez qui est l'actionnaire majoritaire d'ADIVALOR ? *(Réponse d'un intervenant dans la salle).* Merci, cela aurait été bien de le préciser. C'est-à-dire que l'on parle avec un organisme dont les actionnaires...

Mme CHASSAGNE. - Ne me prenez pas pour une débile, quand même. Je vous répondrai après.

M. THIERRY. - Je ne vous prends pas pour une débile. Le ton que vous avez pris, le discours que vous m'avez fait, je me permets de vous répondre comme cela. Franchement.

Je ne vous ai pas interrompu et pourtant j'aurais pu.

M. LE PRESIDENT. - Non. La parole est à Nicolas THIERRY. Essayons de nous écouter.

M. THIERRY. - Sur ADIVALOR, les Chambres d'agriculture sont les actionnaires principaux. Surtout, vous le savez, vous l'avez très bien dit d'ailleurs, c'est un éco-organisme mais cet éco-organisme - on le sait, est une société de droit privé qui est investi par les pouvoirs publics d'une mission d'intérêt général. ADIVALOR est le seul habilité par l'État pour gérer les équipements de fin de vie ou les déchets agricoles. C'est pour cela que c'est notre interlocuteur, tout simplement. Dire que les Chambres d'agriculture n'ont pas été associées, elles siègent au sein de la Commission du suivi et de l'élaboration du plan ! Donc à la fois à travers ADIVALOR et la Commission, elles sont présentes.

Je vois Monsieur DIONIS DU SEJOUR qui fait cela. Ce n'est pas nous qui fixons. Non. Encore une fois, vous voyez, c'est une approximation. Ce n'est pas nous qui fixons la composition de la Commission, c'est le Code de l'environnement qui fixe à la place près, la place des membres dans chaque Région.

Que vous dire d'autre ? Sur Néo Terra, le Président l'a très bien dit, et je vous l'ai dit, il y a une parfaite complémentarité et les objectifs s'y retrouvent. Je ne sais pas si j'ai répondu à toutes les questions. Je vous le dis encore une fois, on peut débattre, mais l'on ne peut pas débattre sur des inexactitudes.

M. DELPEYRAT-VINCENT. - Monsieur le Président. Je suis un peu surpris. J'avoue que je ne m'attendais pas du tout à ce que le débat prenne une telle tournure pour un document de la sorte, pour une raison simple. Nous sommes là dans la déclinaison d'une réglementation qui vient d'une directive européenne de 2008, qui a été transcrite dans la loi en 2014, et le paquet - si j'ose dire - a été réuni en 2015 dans la loi NOTRe. Il ne s'agit pas ici d'un plan d'actions élaboré par le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine. Il s'agit d'une reprise obligatoire des éléments réglementaires tel que la loi nous oblige à les retranscrire sous la dénomination de « plan » ; ce qui nous ramène d'ailleurs à notre débat de ce matin sur la décentralisation parce qu'en réalité, on nous demande d'adopter un plan que l'État nous a écrit, ce qui est quand même un peu problématique. Premier élément.

Deuxième élément. Cela n'a effectivement rien à voir, à mon sens, mais je respecte votre opinion, avec Néo Terra puisque dans Néo Terra, là nous sommes sur les actions que le Conseil Régional volontairement va décider de mettre en œuvre à l'échelle de son territoire, mais qui encore une fois bien entendu ne peuvent pas être totalement - vous connaissez la hiérarchie des normes - en contradiction avec ce que la loi nous indique.

Pourquoi j'ai dit que j'étais surpris ? Parce que sans doute comme vous, ces documents sont passés dans les Intercommunalités, départements - pardon - je n'ai pas noté qu'il y avait eu...

M. THIERRY. - Non, elles sont passées dans toutes les Intercommunalités.

M. DELPEYRAT-VINCENT. - Il me semble. Enfin dans la mienne, elle est passée.

M. THIERRY. - Et vous n'avez pas répondu.

M. DELPEYRAT-VINCENT. - Oui. Cher Jean, dans la mienne, elle est passée en tout cas mais peut-être qu'elle n'est pas arrivée partout. Je n'ai pas noté que les élus avaient des réactions aussi tranchées sur le sujet, parce que je crois qu'ils sont assez conscients que c'est la simple application réglementaire finalement d'un texte. Alors, il faut être vigilant. Là où je peux vous rejoindre, et où je pense que tout le monde peut se rejoindre, c'est que ce qui compte maintenant ce sont les plans d'actions qui pourront être mis en œuvre par les Collectivités,

notamment par les Syndicats intercommunaux qui souvent gèrent la politique des déchets avec la difficulté que vous connaissez. Effectivement, les vrais débats n'ont pas forcément été posés :

- Est-ce que l'on va continuer simplement à traiter les déchets ou est-ce que l'on s'occupe de la production de déchets. Premier élément. J'avoue que la loi et les textes en cours n'apportent pas beaucoup de réponse. Combien de temps, allons-nous continuer les emballages, la distribution de sacs, etc. Je ne vais pas me lancer là-dedans, vous connaissez par cœur.

- Quel système d'innovation met-on effectivement en place pour remplacer ce qui est fait aujourd'hui et qui produit malheureusement beaucoup trop de déchets dans notre pays ?

Et enfin, quels moyens, les Collectivités, les Syndicats chargés de ces questions sur place, vont-ils mettre en œuvre pour régler le problème dans les meilleures conditions possibles ?

Quelle politique d'information d'éducation auprès de nos concitoyens sur ces sujets ? Les Municipalités, nous-mêmes, les Départements, etc. peuvent engager pour essayer d'aller dans le bon sens. Vous savez qu'il y a beaucoup d'initiatives qui sont prises par les villes ; je pense aux composteurs, soit collectifs ou individuels, qui sont distribués. Il y a beaucoup de choses à faire mais ne faisons pas dire à un simple texte qui est une déclinaison réglementaire obligatoire, ce qu'il ne dit pas. S'il y a des problèmes, si vous pensez que ce texte n'est pas bon, en réalité, il faut changer la loi.

M. LE PRESIDENT. - D'autres intervenants ?

Mme CHASSAGNE. - J'aimerais pouvoir répondre. Je voudrais juste redire qu'il n'y a aucune volonté d'insulter qui que ce soit. Dire que l'on est avec des technocrates, ce n'est pas l'insulte suprême, et si vous l'avez très mal pris, je m'en excuse, mais je pense n'avoir jamais ce ton, ni avec vous, ni avec aucun collaborateur. Donc là, je ne suis pas d'accord. Que vous ne soyez pas d'accord avec ma vision du projet, je l'entends. Pour autant, on est là aussi pour débattre, et je pense que l'on peut se parler.

Maintenant, je n'ai fait que reprendre des éléments aussi. J'ai travaillé, je vous le dis. Quand on reprend la Commission d'enquête et que l'on voit que « le PRPGD Nouvelle-Aquitaine est strictement un document de cabinet d'études qui n'a pas étéensemencé par le projet politique », admettez que ce n'est pas moi qui l'écris. Je pars aussi de là-dessus. C'est d'ailleurs cela qui m'alerte, parce que je suis comme les autres élus, quand on reçoit plus de 400 pages, on parcourt vite fait et on prend la Commission d'enquête pour chercher ce qu'il y a, et c'est

comme cela que je commence aussi à travailler et que je creuse après. Donc, c'était pour remettre les choses dans leur contexte.

Vous pouvez dire que je n'ai rien compris, que je ne maîtrise pas le sujet. Pour autant, un dernier point, le 4 juillet dernier, le Tribunal Administratif de Caen a annulé le plan déchets pour les mêmes raisons. Cela a été porté par une association, pas des élus. Je veux vous alerter sur le sujet. Voilà, ce que je fais. Je fais le job, on n'est peut-être pas d'accord, je n'ai peut-être pas compris, mais j'ai bossé le truc et je n'ai pas la même vision, sans aucun manque de respect pour qui que ce soit. Merci.

M. THIERRY. - Vous comprenez juste ma réaction, parce que je mets un point d'honneur à ce que l'on n'attaque pas les Services. C'était tout. Je vous assure, réécoutez. Ce n'était pas agréable à entendre pour les équipes qui ont bossé depuis trois ans. Je les ai vus travailler pendant trois ans, et se faire traiter trois fois de technocrates en dix minutes, je vous assure que ce n'est pas agréable. Mais on clôt le débat là-dessus. Juste pour préciser, sur le Cabinet, vous parlez de la Commission d'enquête, mais vous pourriez dire qu'elle a donné un avis favorable. Bizarre, vous ne le dites pas. C'est étrange. C'est peut-être une mémoire sélective, mais ce n'est pas grave.

M. LE PRESIDENT. - Juste deux ou trois points. D'abord, je pense que ce que voulait dire Christelle CHASSAGNE, ce n'était pas les Services de la Région mais c'était les Cabinets qui ont pu travailler pour nous. Mais je partage ce que dit Nicolas sur nos Services.

Sur la Normandie, chère Christelle CHASSAGNE, la Commission d'enquête avait pointé la rédaction insuffisamment précise. Et nous avons un paragraphe précis sur le problème de la tarification et il n'y a pas de réserves là-dessus de la Commission d'enquête. Pour vous donner une précision.

Sur un autre point où je fais, à titre personnelle, amende honorable. Les Départements qui géraient le plan déchets jusque-là, ne nous ont pas transféré, ont refusé de nous transférer les douze postes et demi, les douze ETP qui travaillaient sur ce dossier, ce qui fait que Nicolas s'est trouvé avec une ou deux personnes pour travailler sur ce dossier. Il y a toujours des imperfections sur un plan de cette importance, mais le Cabinet d'études qui, comme dans les autres Régions, nous a accompagnés, sait faire des différences. Si vous allez en Rhône-Alpes, vous n'avez pas de partie littorale, par exemple. Or, la pollution du littoral peut être importante.

Ce qui nous a été dit justement par rapport à Normandie ou d'autres, c'est la nécessaire sécurité stratégique. Je reviendrai sur Néo Terra après. Cette sécurité stratégique est

indispensable pour que l'on puisse avancer et assumer notre rôle de pouvoir réglementaire dans ce domaine-là, avec un point compliqué qui est que nous nous adressons en leur organisant une réglementation à l'égard d'Intercommunalités. Si ma mémoire est bonne, d'après les chiffres que l'on nous a indiqués, nous avons consulté plus de 160 Intercommunalités, et nous n'avons pas reçu pour ceux qui nous ont répondu. Ceux qui ne nous ont pas répondu n'ont pas renseigné leur réponse. Nous n'avons pas reçu un seul avis négatif. C'est le deuxième point que je voulais évoquer qui est important.

Il faut que nous adoptions le plan de déchets avant le SRADDET. Si nous ne réglons pas cela, malheureusement aujourd'hui - je suis prêt à donner tous les délais du monde - c'est le SRADDET qui est mis en cause. Et nous avons des obligations de délais aussi sur le SRADDET.

J'ai tendance à vous proposer avec l'accord de Nicolas THIERRY que nous ayons sur ce dossier un Comité de suivi transpartisan. Je souhaiterais même et Nicolas le sait, je citais le SMICVAL tout à l'heure, que quelqu'un comme Alain MAROIS qui a fait un travail extraordinaire puisse suivre aussi avec nous ce dossier, parce que l'on sait les valorisations possibles.

Troisièmement, il n'y a pas d'ambiguïté sur notre souci sur l'économie circulaire. Je n'ai pas pris l'initiative de créer une chaire universitaire sur ce thème pour ne pas pouvoir booster cela. Je prends ce que disait Christelle CHASSAGNE tout à l'heure, le problème des déchets agricoles. Parmi les déchets agricoles, ceux qui nous causent le plus de problème, ce sont les déchets plastiques. Il y a une difficulté considérable, et j'en sais un peu quelque chose pour m'en être occupé quand je m'occupais de reconversion industrielle, pour des raisons objectives de faire la collecte des déchets plastiques de l'agriculture. Prenez le cas des plastiques noir que l'on met sur les buttes d'asperges, tout simplement. La revalorisation de ces déchets plastiques suppose qu'ils soient collectés, nettoyés, parce que sinon on ne peut pas assurer le recyclage de ces déchets. Or, ce sont parmi les déchets les plus polluants, et là, nous accompagnons une start-up - je crois qu'elle se trouve d'ailleurs dans l'écosystème de Limoges pour essayer de mettre au point un système industriel permettant d'assurer le nettoyage et le recyclage de ces déchets.

Par rapport à Néo Terra - on peut nous le reprocher - on a fait à la limite une mise en place des chantiers d'actions avant de faire le plan.

Sur les objectifs du plan de déchets. La plupart sont repris in extenso dans Néo Terra.

Les objectifs de Néo Terra :

- 65 % des déchets dangereux non inertes valorisés. C'est l'objectif identique du PRPGD, page 288.

- 80 % des déchets inertes du BTP valorisés. Page 209 du PRPGD.

- 50 % des capacités de stockage autorisés. Identique dans le PRPGD, page 212.

- 50 % maximum des déchets sans valorisation incinérés. Objectif identique page 325.

- + 30 % de ressourceries, quantité à réaliser, c'est un objectif. Cette ambition ne figure pas là, dans Néo Terra.

- - 14 % de déchets ménagers et assimilés, c'est dans le plan à la page 205.

On a deux divergences - je parle sous le contrôle de Nicolas - le titre retenu pour l'ambition 7 de Néo Terra est « faire de la Nouvelle-Aquitaine un territoire zéro déchet à l'horizon 2030 ». Il est vrai que nous avons à être plus volontaires que le plan. Mais encore une fois, le plan a ses limites juridiques et nous sommes en relation avec toutes les Intercommunalités. Comment d'emblée faire peser à la charge des Intercommunalités et des Syndicats mixtes, des charges qu'ils nous auraient retoquées dans la consultation ?

Néo Terra indique « vers le zéro plastique ». Il s'agit d'une ambition qui n'a pas ici de force prescriptive à la différence du plan de gestion des déchets, et que nous aurons à implémenter ensemble par la suite pour les filières en matière de capacités de stockage. On a déjà du mal à tenir 50 % de centres de recyclage. « Cela introduirait des recettes supplémentaires notamment pour les Collectivités et rendrait ainsi le plan, illégal. Par contre avec Néo Terra, la Région fixe un cap et lisse les actions pour tendre vers le zéro plastique et le zéro déchet. »

On a eu des compréhensions qui étaient peut-être différentes. Je ne considère pas ce plan, et Nicolas THIERRY non plus, comme parfait. Il faut que l'on y travaille. C'est un démarrage de l'action. J'entends ce qui est dit. C'est assez compliqué. C'est un sacré défi qui s'intéresse aux Collectivités, aux entreprises, aux Syndicats mixtes. L'idée est bien, comme je l'ai évoquée tout à l'heure peut-être d'une manière un peu véhémement, que nous embarquions tout le monde et que nous nous adossions à des Syndicats type SMICVAL qui sont en avance par rapport à la gestion des déchets.

Est-ce que le Groupe Union Centriste maintient son amendement ? Ou est-ce que le Comité de suivi, que je viens de vous proposer, permet de répondre à vos attentes.

Mme CHASSAGNE. - Nous allons nous abstenir en attendant de voir comment effectivement on peut travailler et avancer sur le sujet, à vos côtés, et voir ce qu'il en sort.

M. LE PRESIDENT. - Merci. Donc, je vais mettre aux voix ce plan, en vous remerciant de l'attitude positive après votre intervention.

Qui est pour ?

Qui s'abstient ?

N° 10

Vote sur l'«Adoption du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

▪ **ABSTENTION : Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT**

M. LE PRESIDENT. - Le plan est donc adopté.

Je vous remercie.

L'entreprise dont je vous parle est une start-up de Limoges qui s'appelle « Recycler ».

RÉSEAU EXPRESS RÉGIONAL BASQUE

M. LE PRÉSIDENT. - Renaud LAGRAVE pour le réseau express régional basque.

M. LAGRAVE. - Merci Monsieur le Président. Nous avons voté, il y a quelques mois, en décembre 2018 une feuille de route sur le RER métropolitain sur l'agglomération de Bordeaux. Il s'agit aujourd'hui de voter un plan d'actions qui - nous l'espérons toutes et tous - deviendra une feuille de route à la suite d'un certain nombre d'études qui sont cours de lancement par la Région afin, comme vous l'avez compris de pouvoir répondre à la demande...

M. LE PRÉSIDENT. - Je vois beaucoup de monde qui s'en vont. Essayons d'avancer un peu parce que je ne voudrais pas que l'on se trouve dans un décorum.

M. LAGRAVE. - C'est parce que le ferroviaire n'intéresse pas, Monsieur le Président. De manière à répondre à la fois au territoire de l'agglomération, et également à nos concitoyens sur ce territoire pour pouvoir prendre des moyens de transport collectifs, dont évidemment les TER dans de bonnes conditions. Je veux à ce stade associer à cette délibération, William JACQUILLARD sur la partie des gares et des pôles d'échange, sur laquelle je vous indiquais que la Région est déjà engagée à hauteur pratiquement de 2,5 M€, associer évidemment Jacky EMON et Mathieu BERGE puisque, comme vous le savez, avec les discussions que nous avons eues, nous avons rendu possible dès le mois de décembre, d'ores et déjà, avec un financement de 50 % de la Région, le renforcement de l'offre entre Bayonne et Cambo, et qu'il y a également un certain nombre de travaux en gare de Bayonne, notamment sur l'accessibilité qui vont également être financés par la Région.

A la fin, l'idée simple à l'instar de ce que nous avons fait sur la métropole est d'ajouter de la fréquence et au-delà essayer de réfléchir, et c'est le cadre de l'étude, à ce que nous pourrions faire pour faciliter, demain, une diamétralisation comme on a pu le faire aujourd'hui, mais à un cadencement encore meilleur. La question qui va derrière est que l'étude sera cofinancée avec le Syndicat mixte des transports du Pays Basque, ce qui permettra également avec la partie landaise jusqu'à l'agglomération dacquoise de travailler sur une amplification, peut-être demain puisque la question se pose de savoir si l'on ne coupe pas la ligne Bordeaux-Hendaye à Dax pour mettre un peu plus de fréquences notamment sur Dax jusqu'à Hendaye ; ce qui voudrait dire qu'ainsi on pourrait envisager d'autres fréquences sur cette ligne un peu revisitée. En tout cas, dans l'étude sur le nœud ferroviaire de Bayonne, nous aurons une étude qui sera financée

à 50 % par le Syndicat mixte et 50 % par la Région. Tout ceci passera dans une prochaine Commission Permanente.

M. LE PRESIDENT. - Merci. Je pense qu'il n'y a pas de problème. Je me réjouis de cette coopération.

M. BERGE. - Monsieur le Président. Juste dire que c'était annoncé à la page 71 de Néo Terra, vous le disiez tout à l'heure et l'on est déjà dans l'action. Il s'agit donc « d'amplifier dès maintenant les efforts pour structurer le réseau d'infrastructures avec le plan rail pour les lignes régionales et le projet des RER métropolitains, dans la métropole bordelaise mais aussi sur les lignes à vocations interurbaines des étoiles ferroviaires desservant l'ensemble des agglomérations et bassins de vie régionaux ».

On voit bien qu'avec ce projet sur le Pays Basque, on est en train d'appliquer la feuille de route Néo Terra concernant le transport ferroviaire.

Cette délibération nous rappelle que l'avenir des mobilités urbaines et interurbaines se fera donc en train. Il faut cependant inventer des nouveaux modèles de gouvernance et de financement pour le ferroviaire en lien avec les compétences et la fiscalité transports en attendant la taxe transports que vous évoquiez peut-être tout à l'heure.

Magnifique opportunité, après la métropole bordelaise, de le faire avec la deuxième agglomération de la région Nouvelle-Aquitaine et une étoile ferroviaire à cinq branches, ce qui est quand même assez stratégique. Chantier déjà commencé comme le disait Renaud LAGRAVE, sur la ligne Bayonne - Saint-Jean-Pied-de-Port avec un trafic à partir du mois de janvier qui nous permettra de faire du domicile/travail dans les deux sens et de développer une ligne interurbaine entre Cambo et Bayonne ; ceci accompagné de forts investissements sur les pôles multimodaux, ce qui a été mentionné concernant le travail de William JACQUILLARD. Il y aura peut-être des haltes à envisager, notamment celle de Bidart sur laquelle il y a une étude qui a été lancée.

Juste dire, en lien avec ce que disait Renaud LAGRAVE, même si ce dossier lie la région Nouvelle-Aquitaine et le Pays Basque, on est obligé quand on regarde les déplacements domicile/travail d'associer nos amis des Landes ; je pense au Seignanx, à MACS, au grand Dax puisque l'on sait qu'il y a du domicile/travail entre Bayonne et Dax dans les deux sens, et je pense également qu'il faudra associer nos amis de la Communauté autonome du Pays Basque, puisqu'à terme la véritable desserte efficace pour du domicile/travail sur du Sud/Nord, Nord/Sud, sera entre Dax et San Sébastien. A ce titre, mardi dernier, j'étais au Comité de programmation

du POCTEFA, et nous avons été choisis pour un financement européen pour mener l'étude à son terme pour lever les derniers obstacles sur le troisième rail pour ouvrir des liaisons ferroviaires sur cet axe Dax-San Sébastien. Donc, on est en train d'aligner toutes les planètes, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Merci. Mais n'oublies pas la réaction de certains de nos collègues, l'Europe finance des études mais les travaux, quand est-ce que cela va venir ?

M. BERGE. - On finance aussi des travaux avec ce projet puisque le Pôle multimodal de la gare d'Hendaye, que ce soit sur la gare Euskotren mais également sur les abords de la gare d'Hendaye, ils seront financés par des financements européens en liant avec la mobilité transfrontalière.

M. LE PRESIDENT. - J'espère que tu ne t'avances pas beaucoup, pas trop.

M. BERGE. - J'étais au Comité de programmation, je connais assez bien le dossier, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - C'était pour faire préciser.

M. JACQUILLARD. - Puisque nous parlons de TER, permettez-moi d'intervenir au nom du Groupe sur ce qui est en train de se passer à la SNCF dans le cadre de l'action menée individuellement par chaque cheminote et cheminot concernant le maintien du haut niveau de sécurité ferroviaire qui est évidemment dû aux usagers.

Nous savons, suite au grave accident de train qui a eu lieu en Région Champagne-Ardenne, les droits de retrait exercés par les conducteurs, les personnels roulants, mettent en avant les dangers évidents d'une circulation sans contrôleur, en cas d'accident bien sûr, où en cas d'incident majeur de façon à éviter parfois même le suraccident. C'est un vrai manquement grave à l'assurance d'un service public et nous connaissons tous, pour ceux qui prennent le TER, l'importance d'un contrôleur à bord pour gérer une multitude de situations.

Aujourd'hui, les Inspecteurs du travail en Alsace viennent de demander à la SNCF de suspendre tous les trains dont seul le conducteur est à bord. Nous sommes tous attachés au service public et nous l'avons rappelé au moment du vote sur la convention, pour ce qui concerne notre Groupe. Je rappelle aussi concernant les contrôleurs - c'est un élément que nous avons fortement mis en avant lors de la négociation sur le schéma de distribution et nous avons dit à de nombreux acteurs (d'abord les maires et les usagers) que l'achat à bord serait une alternative à la suppression d'un certain nombre de machines ou d'ouverture de guichets.

Donc, pour notre région, les trains sans accompagnement sont assez nombreux puisque nous

avons 200 trains par mois qui roulent avec seulement le conducteur, et nous avons l'occasion à travers la convention TER qui a été signée entre notre Région et la SNCF mobilité de mettre en avant l'article 14 qui explicitement dit « que la Région a la possibilité de financer un contrôleur à bord de chaque train ; il suffit de signer un avenant à cette convention avant le 31 décembre 2019 ». Finalement, remettre à bord des contrôleurs dans l'ensemble des trains qui roulent en Nouvelle-Aquitaine, c'est facile, il suffit de signer cet avenant.

Alors, Monsieur le Président, pour le service public, pour faire que notre Région soit toujours aussi exemplaire en matière d'accompagnement des usagers dans ce mode de transport, il nous semble qu'il est possible de nous saisir de cette possibilité en signant l'avenant afin de démontrer que la sécurité et la sûreté des usagers n'a pas de prix, en tous les cas, dans notre Région, et c'est évidemment au nom d'un service public auquel nous tenons tous. Merci Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Merci. J'ai bien noté votre interrogation.

Mme LEICIA GUEÇA HAR. - Président, chers collègues. L'adhésion du Syndicat des mobilités Pays Basque Adour à Nouvelle-Aquitaine Mobilités est une vraie réponse au problème de mobilité du Pays Basque. La Région a déjà eu un rôle très important sur les mobilités au Pays Basque et j'en veux pour exemple, une ligne, qui m'est chère et qui, je le sais, vous est chère également, Président. La régénération du tronçon ferroviaire BAYONNE-CAMBO s'est faite dans le cadre du CPER 2007-2013, suivie en 2015 sous l'impulsion et par la volonté du Conseil Régional, par la régénération du tronçon CAMBO-GARAZI. C'est ainsi que nous avons sauvé une ligne qui était depuis longtemps condamnée à la fermeture.

Et pourtant, cette ligne n'a pas trouvé localement son public. Horaires inadaptés et suppressions successives ont découragé ceux qui s'y sont aventurés. En effet, la ligne servait de variable d'ajustement à la SNCF. Le train est plein et parfois bondé six à huit mois par an grâce aux touristes et aux pèlerins de Saint-Jacques, mais elle n'a pas sorti les voitures de la route. Alors nous espérons aujourd'hui que le doublement du nombre de trains sur BAYONNE-CAMBO bénéficiera aussi à la poursuite du voyage vers Saint-Jean-Pied-de-Port, et que nous arriverons avec les nouveaux horaires et des tarifs adaptés à convaincre les autosolistes de laisser leur voiture au garage.

Ce programme d'actions mentionne les axes Nord-Sud et la diagonale Bayonne-Garazi qui sont à la fois dévolus aux trains du quotidien et au tourisme, mais l'axe Est-Ouest est aussi très

utilisé par les travailleurs pour les déplacements du quotidien avec parfois beaucoup de difficultés. Nous ne doutons pas qu'il sera également sur la feuille de route du RER basque.

M. LE PRESIDENT. - Est-ce qu'il y a d'autres observations ?

Mme DURRUTY. - Monsieur le Président, mes chers collègues. Bien sûr, tout le monde partage l'enjeu de cette délibération, à savoir faire jouer un nouveau rôle au train en pays basque pour des mobilités au quotidien. L'opportunité de cette étoile ferroviaire est un véritable potentiel pour nous permettre d'irriguer l'ensemble du pays basque et de mettre en place des services ferrés à vocation péri-urbaine ; tout le monde l'aura bien saisi.

Aujourd'hui, force est de constater que nous avons un potentiel qui est largement sous-utilisé avec 100 kms d'infrastructures, 4 gares nationales, 11 haltes ou gares régionales pour un bassin de vie de 320 000 habitants. Avec ces infrastructures et depuis maintenant près de dix ans, le territoire Pays Basque est desservi en TER par environs douze allers/retours entre Hendaye et Bayonne, quatre allers/retours entre Bayonne et Pau, et quatre allers/retours entre Bayonne et Saint-Jean-Pied-de-Port. Force est de constater que beaucoup de ces trains sont délaissés par les usagers, en tout cas, quotidiens parce que simplement en Comité de lignes, il apparaît souvent que les horaires, notamment, ne sont pas adaptés.

C'est vrai que dans la première phase de revalorisation de cette étoile, il y a la redynamisation de la ligne Bayonne - Saint-Jean-Pied-de-Port ; tous mes collègues du Pays Basque s'en sont félicités. Pour ma part, je tiens à souligner que cette augmentation de fréquences et de cadences qui interviendra à partir du 16 décembre 2019, a été rendue possible par un partenariat à 50/50 entre la Région Nouvelle-Aquitaine et le Syndicat des Mobilités du Pays Basque - Adour, avec un modèle qui est sans précédent en Nouvelle-Aquitaine, je crois que l'on peut quand même se le dire, ici ce soir, qui existe ailleurs en France, il faut aussi le dire, mais qui est aujourd'hui possible grâce aux nouvelles solutions offertes par la loi d'orientation des mobilités.

Cette redynamisation a un coût, à savoir un million d'euros pour le renfort des services et un million d'euros pour les investissements en gare de CAMBO, financés - je le répète - à 50/50 par les deux Collectivités que je viens de citer. Nous devons donc avoir, Président, deux exigences vis-à-vis de la SNCF :

- La performance des services de cette ligne pour les voyageurs en termes d'informations, d'accueil bien sûr aussi, de ponctualité et de régularité,

- L'entière transparence des coûts et de cette exploitation.

Pour terminer mon intervention, je voudrais parler du réseau express basque qui lui aussi doit se construire sur le modèle du RER souhaité pour être dupliqué dans les Régions par la Ministre Elisabeth BORNE, et qui implique une phase d'études pour partager un scénario d'exploitation périurbain sur l'étoile ferrée basque. Nous souhaitons y travailler sans attendre et tirer des précédentes études, d'ores et déjà menées, notamment celle qui concerne le train-train transfrontalier ou alors par exemple, la voie du soufre, et pour définir une véritable desserte périurbaine cadencée et dédiée à l'axe littoral sans origine ou destination BORDEAUX, mais sur un segment HENDAYE-SUD LANDES, d'ici 2025. Nous ne voulons pas fermer des haltes sur l'axe littoral mais au contraire réactiver celle de Bidart qui a été fermée en 1990 grâce à cette plus grande finesse de dessertes associée à ce futur RER ou train-train. Il en va de même sur l'axe Adour avec la réactivation de la halte, par exemple, de LAHONCE à équidistance de BAYONNE ou de URT.

De nouveaux modèles de financement et des offres de services seront bien sûr à examiner et à repositionner dans le cadre d'une ouverture à la concurrence. Bien sûr, notre Groupe votera pour cette délibération.

M. LE PRESIDENT. - Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Renaud pour répondre.

M. LAGRAVE. - On va terminer sur le Pays Basque avant que je ne réponde à William.

Juste dire une chose par rapport à ce qui a été indiqué, la question qui est posée dans ces RER métropolitains, c'est le cas pour la métropole de Bordeaux, comme sur le Pays Basque, comme demain je l'espère sur d'autres agglomérations - j'étais à LA ROCHELLE, vendredi, et je pense qu'ils vont ne pas trop tarder sur ces questions-là - et LA ROCHELLE en l'occurrence participait, ce n'est pas la première fois, justement au déficit des TER sur son territoire jusqu'il y a quelques années. En tout cas, ce qui est certain, c'est que cela pose la question du financement, vous l'avez indiqué. Cela n'a échappé à personne que dans la loi, il est prévu de mettre l'accent sur les RER métropolitains ; et en l'état actuel des choses, sauf si les députés et les sénateurs votent dans la Commission mixte, dans quelques semaines, des amendements, je n'ai vu aucun financement pour ces RER métropolitains, en tout cas, côté Région, et vous avez eu raison de dire qu'en l'état actuel des choses, il y a bien deux financeurs que sont l'agglomération, enfin le Syndicat mixte, et la Région. J'indique immédiatement après que pour ce qui concerne le Syndicat mixte, il aura la possibilité de lever le versement mobilité.

Et comme cela n'a échappé à personne, la Région aura exactement zéro euro du versement mobilité, ni sur les infrastructures, ni sur le renfort d'offres sur tout le territoire. Ce qui

veut dire qu'aujourd'hui, la discussion qui aurait dû avoir lieu et qui peut-être aura lieu un jour, c'est évidemment le coût de ces renforts, là où nos concitoyens demandent des renforts d'offres, vous avez eu raison de le dire, tous d'ailleurs pas que vous Madame l'on dit, on parle toujours des horaires, mais le cadencement est encore mieux. Ce qui veut dire qu'il y aura toujours des horaires même avec huit allers/retours, je suis persuadé qu'en Comité de lignes, Mathieu aura toujours « il est à 7h12 alors qu'il faudrait qu'il soit à 7h09 ». C'est imbattable même avec des trains à demi-heure sur certaines lignes pas très loin d'ici, cela ne va toujours pas. Donc, de toute façon, qu'il vente, qu'il neige ou qu'il pleuve, pour les horaires, on n'arrivera jamais à avoir tout le monde.

La réalité est que c'est le cadencement qui va pouvoir répondre à l'offre et surtout à l'offre supplémentaire qui est demandée par nos concitoyens. Ce qui veut dire que si l'on veut plus d'offres, maintenant vous avez les coûts. A chaque fois que j'indiquais des demandes des uns et des autres pour dire qu'il faut ajouter des trains : un million d'euros pour quatre trains sur la ligne entre BAYONNE et CAMBO. Donc, vous voyez que sur un certain nombre d'autres lignes c'est 500 000 € à l'année. Voilà, de quoi l'on est en train de se parler, ce qui veut dire que sur les financements, j'imagine qu'à un moment donné le législateur se penchera sur ces questions.

Pour répondre à William, il n'y a pas d'avenant à signer. La convention est exactement la même que l'on a signée avec un contrôleur par train excepté sur les territoires périurbains que sont la métropole bordelaise. Tous les autres trains doivent être en accompagnement avec un contrôleur. Malheureusement, à l'heure où nous sommes en train de parler, il y a un certain nombre de trains (2 %), qui effectivement partent sans contrôleur. Je rappelle que dans le cadre de la convention, nous avons dit « qui partent dans des conditions extrêmes ». J'entends par là, par exemple, l'absence du contrôleur pour des raisons inopinées : le taxi n'est pas arrivé à l'heure, je ne sais quoi d'autres encore. Les sujets sont longs comme un jour sans pain, et cela arrive à tout le monde, aux contrôleurs comme à d'autres métiers, c'est une évidence.

2 %, si l'on se compare à d'autres Régions bien évidemment, on est largement en deçà et ce chiffre est plutôt en baisse même s'il est situé sur une partie de la Région, malheureusement, et nous avons alerté le Directeur Régional pour que cela cesse. Je sais qu'il y a eu des discussions dans le week-end, sur ce territoire-là et j'espère que l'on aura des solutions qui nous seront proposées très rapidement. Mais je veux indiquer pour ce qui nous concerne, on n'a pas signé de convention comme d'autres Régions, où j'entends dire que 70 à 80 % sont sans contrôleur. Ce n'est pas le cas pour la Région Nouvelle-Aquitaine et c'est loin d'être le cas. Nous avons uniquement signé, donné notre accord sur les territoires périurbains avec des trains à

deux étages et des trains qui sont équipés techniquement pour qu'il puisse y avoir justement un agent seul, c'est-à-dire qu'il y a des techniques qui permettent d'éviter les problèmes qui ont pu survenir ces dernières années avec ces trains-là, c'est-à-dire les nouveaux Bombardiers, pour être très clairs, les Régio2N. Ce qui veut dire que sur les autres trains, effectivement j'ai vu comme toi le rapport qui est sorti aujourd'hui, s'il y a un problème sur l'accompagnement sur ces autres trains, cela veut dire que l'on a eu raison de maintenir les contrôles et les contrôleurs à bord de ces trains-là.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Y-a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

N° 11

Vote sur le «Réseau express régional basque »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

M. LE PRESIDENT. - Ce dossier est donc adopté à l'unanimité.

**AVENANTS AUX VOLETS" MOBILITÉ MULTIMODALE" DES CONTRATS DE PLAN
ÉTAT-RÉGION 2015-2020 - CPER AQUITAINE ET LIMOUSIN**

**CPER AQUITAINE 2015-2020 - PRIORITÉS 1.2. "RÉNOVER ET MODERNISER LE
RÉSEAU FERROVIAIRE" ET 1.3. "CONTRIBUER À LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET
STRATÉGIQUE DU GRAND PORT MARITIME DE BORDEAUX**

**"CPER LIMOUSIN 2015-2020 - PRIORITÉS 1.01. "SOUTENIR LE RÉSEAU
STRUCTURANT ET LE RÉSEAU RÉGIONAL FERROVIAIRES "**

M. LE PRESIDENT. - Nous avons ensuite l'avenant mobilité multimodale CPER. Renaud.

M. LAGRAVE. - Président. C'est tout simplement la continuité de ce que nous avons voté à la dernière séance, au cours de laquelle on avait voté l'avenant pour le CPER ex-Poitou-Charentes. Je répète encore une fois que nous aurions préféré un avenant Nouvelle-Aquitaine mais ce dernier nous a été refusé.

Donc, il vous est proposé aujourd'hui, de voter deux avenants, l'un sur l'ex-Aquitaine et l'autre sur l'ex-Limousin. Vous allez retrouver dans ces avenants au contrat de plan État/Région un certain nombre de nouveaux investissements de la part de la Région. Le premier - je veux le dire - est une demande que nous avons formulée, que le Président avait exigée auprès de Patrick JEANTET et de Jean-Luc GARY, le Directeur régional ; c'est d'avoir un plan d'urgence pour éviter des fermetures ou des ralentissements dans les prochaines années. C'était totalement insupportable depuis quelques années d'avoir ici des ralentissements à 40, d'autres à 60, des lignes qui étaient suspendues, donc dans les deux contrats de plan, vous allez voir l'apparition de 30 M€ de travaux d'urgence sur les lignes qui sont menacées dans les prochaines années. Je tiens vraiment à remercier à la fois les Services de la Région et les Services de la SNCF - c'est rare que je le fasse mais je le fais quand c'est bien - d'avoir travaillé en urgence pour que l'on puisse boucler ces CPER tout de suite, de manière à avoir les conventions de financement qui soient signées lors d'une prochaine Commission Permanente, c'est-à-dire que les travaux ne sont pas dans cinquante ans ou dans dix ans, contrairement à ce que l'on pourrait imaginer, c'est tout de suite.

La deuxième chose que vous allez trouver, c'est un certain nombre de modifications que nous avons souhaitées à l'intérieur de ce CPER pour tenir compte de notre délibération du 12

avril dernier. Je lisais sous la plume d'un journaliste que nous n'aurions pas mis en route notre plan d'investissement sur le ferroviaire ; visiblement, il n'a pas regardé l'avenant au contrat de plan de Poitou-Charentes et encore moins les deux qui passent aujourd'hui puisque justement les trois CPER sur lesquels nous aurons délibéré dans un instant (celui déjà adopté et les deux que l'on vous propose aujourd'hui) tiennent compte de notre délibération du 12 avril sur notre engagement sur les 1,4 milliard qui sont à dépenser dans les prochaines années pour mettre le réseau de Nouvelle-Aquitaine à l'étal. C'est une première étape, vous avez compris qu'il faudra évidemment un nouveau volet de contractualisation pour la suite.

Ensuite, vous indiquer que nous avons décidé d'intervenir sur un certain nombre de lignes, notamment sur le POLT où l'État est venu nous chercher, mais en contrepartie, l'État est venu, et c'est tant mieux, pour le coup, à enveloppes équivalentes sur les précédents CPER votés. Nous ajoutons 31 M€ dans le cadre du CPER, l'État est à l'étal, mais en redéployant nous allons faire un geste significatif sur le POLT mais dans le même temps sur un certain nombre de travaux d'urgence notamment, l'État viendra nous aider sur un certain nombre de lignes, y compris sur des régénérations de travaux sur des petites lignes, en espérant que tout cela pourra permettre des opérations rapidement.

Vous dire également que nous avons aménagé le CPER ex-Aquitaine sur le volet portuaire puisqu'il convenait de mettre également à jour le volet portuaire qui va nous permettre aussi de travailler notamment sur le Port de Bordeaux. Donc, tout cela pour vous dire Président qu'une fois que ces deux avenants seront, je l'espère, votés dans un instant, nous pourrons continuer le travail même s'il y en a encore beaucoup ; ils nous permettront de voter les conventions de financement dans les meilleurs délais, dès la prochaine Commission Permanente. Je vous remercie.

M. PATIER. - Monsieur le Président, chers collègues. Il est bien entendu légitime et nécessaire de modifier une programmation pluriannuelle quand sa mise en œuvre fait apparaître des décalages dans le calendrier des opérations, et offre des occasions de réaffecter les enveloppes. Dans le cadre des CPER, ces réaffectations prennent donc la forme d'avenants. Quand une modification de maquettes est alimentée par des ressources nouvelles, on peut se réjouir d'un solde positif, mais en l'absence de crédits nouveaux, on ne peut que faire le décompte des opérations qui bénéficient d'un redéploiement, s'interroger sur celles qui se voient reporter, et surtout le cas échéant, abandonner, la différence étant d'importance et méritant d'être clarifiée.

Dans le cadre de l'avenant du CPER Limousin, il n'y a pas de ressources nouvelles mais de simples réaffectations. Une part majeure du redéploiement provient d'ailleurs du recyclage de l'abandon de la LGV Limoges-Poitiers qui est une douloureuse trahison dont le Limousin a été victime, il y a déjà trois ans et demi. On peut donc se réjouir des opérations qui bénéficient des redéploiements ; c'est le cas notamment pour l'amélioration de la ligne POLT Paris-Brive que Monsieur Renaud LAGRAVE vient de rappeler, et puis des tronçons Limoges-Saint-Yrieix, et Objat-Brive de la ligne Brive-Limoges, puisque l'on arrive à un affichage de crédits et de travaux importants. Toutefois, les 29 M€ qui portent l'inscription à 47 M€ au total ne traitent pas du tronçon central de cette ligne, celui entre Saint-Yrieix et Objat qui est fermé depuis dix-huit mois. Or, le renvoi du financement de la remise en état de ce tronçon à un autre cadre financier ne fait que renforcer l'inquiétude sur l'horizon de réouverture de cette liaison et la détermination réelle de rendre celle-ci effective de la part des différents intervenants puisque la Région n'est pas la seule à décider.

Il conviendrait donc de donner des assurances claires et une visibilité non équivoque sur le financement de la totalité de cette ligne TER car finalement, les déclarations récentes ne sont pas là pour nous rassurer pleinement, loin de là. Est-ce que ces éléments peuvent être donnés aujourd'hui ?

De même la suppression des crédits sur TULLE-USSEL et EYGURANDE-LAQUEILLE ne se donnent pas la peine de préciser si ces opérations sont reportées ou abandonnées, alors que ce sont quand même 22 M€ que la Haute-Corrèze perd dans cette partie de bonneteau, si vous me permettez l'expression. Les Corrèziens auront probablement apprécié l'hommage qui a été rendu à Jacques CHIRAC dans cette Assemblée, ce matin, mais cet avenant au CPER va certainement leur faire regretter une époque où leurs difficultés étaient mieux prises en compte, notamment par l'ancien Président de la République, à moins que vous ne soyez en mesure de donner une perspective claire sur la réouverture d'Ussel-Clermont, et une détermination aussi forte à l'obtenir. Merci Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Je trouve que vous êtes quand même assez injuste, très injuste même. La Région fait un effort considérable, elle ajoute 20 M€, elle sauve une ligne, pas la totalité. Mais sur l'autre partie, Renaud peut témoigner, les études ne sont pas faites. J'ai écrit par ailleurs à Ussel-Clermont, à mon collègue - je ne sais pas si vous avez de l'influence sur lui - J'ai écrit quatre fois, me dit-on à Laurent VAUQUIER, qui ne m'a pas répondu sur l'accueil. Je lui en ai parlé de visu, j'ai essayé de la cocooner, de lui dire que Bordeaux-Lyon était vachement

bien. Mais si vous avez une influence politique sur lui, je ne sais pas dans quel courant vous êtes, et si vous êtes au niveau LR, mais cela peut être intéressant.

S'il n'y a pas d'autres questions...

Mme MOEBS. - C'était simplement une remarque sur le document, puisque dans la partie CPER Limousin, on a un tableau qui est le même que sur la page précédente, qui rappelle les surcoûts sur LA MOTTE, ARCACHON, CAMBO, SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT, et je pense que pour le Limousin, il y a peut-être une erreur, là.

M. LE PRÉSIDENT. - C'est un problème de forme, on va vérifier. Renaud pour répondre. Qui souhaite intervenir ?

M. BERROYER. - Monsieur le Président, chers collègues. La mobilité multimodale est l'un des piliers de la transition énergétique de la Région, mais malgré l'ensemble des efforts que fait la Région Nouvelle-Aquitaine en ce qui concerne le rail, nous relevons d'ailleurs une fois de plus que la Région vient de se substituer à l'État en ce qui concerne la ligne Limoges-Brive par Saint-Yrieix-la-Perche. Nous avons quand même un doute concernant la volonté du transfert vers le ferroutage. Au niveau de SNCF Fret, la réduction d'effectifs bat son plein. 200 nouvelles suppressions de postes viennent d'être annoncées le 10 octobre, qui s'ajouteraient aux 1 500 suppressions de postes prévues d'ici 2021, et aux 8 000 postes supprimés depuis 2009. Cette nouvelle constitue, comme l'ont noté l'ensemble des acteurs du fret, un non-sens environnemental et social pour une entreprise qui affirme vouloir apporter sa contribution à sauver la planète et mettre l'humain au cœur de son organisation.

En région, combien de fois n'avons-nous pas entendu des réponses comme : « impossibilité due au trafic BORDEAUX-BAYONNE », « trop de nuisances sonores dues aux trains de nuit », « impossibilité de rouler la nuit » suite à la maintenance nocturne des voies.

Regardons l'Autriche, petit pays que maintes fois vous avez comparé par la taille à notre Grande Région. Ce pays continue d'avancer à grands pas pour limiter le trafic routier des camions. Regardons, plus précisément, dans ce pays, la région du Tyrol de taille équivalente au département de la Gironde. Cette région a, premièrement, imposé aux poids lourds de faire exclusivement leur plein de carburant aux stations autoroutières avec interdiction de se ravitailler hors de celles-ci. Cela fait très mal eu égard aux prix pratiqués sur autoroute. Deuxièmement, le Tyrol ne tolère sur son territoire que des camions répondant aux normes Euro 6D. Ces simples mesures ont fait progresser le nombre de camions empruntant le train pour

passer au Tyrol de 200 000 à 450 000 poids lourds transportés par le rail annuellement. A taille égale, à quand en Gironde, Monsieur le Président ?

Les élus du Groupe DINA étant des défenseurs acharnés du rail, voteront votre avenant même s'ils considèrent que vous n'allez pas assez loin sur le sujet. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Renaud, et l'on passera au vote.

M. LAGRAVE. - Pour répondre à Monsieur PATIER, vous étiez certainement présent au Comité de lignes qui a été tenu il y a quelques jours sur la ligne en question. Il est clair que la réouverture de la ligne est ce que nous voulons faire aujourd'hui - et l'on continuera à le réaffirmer - même si l'on peut le faire qu'en deux temps. Ce qui veut dire que le tronçon central comme vous l'appellez aujourd'hui, une petite estimation aux alentours de 35 M€. On verra si c'est le point d'arrivée mais pour le coup, il faudra évidemment le phaser. Je rappelle qu'il est dans le plan d'urgence dont on a parlé tout à l'heure, du 12 avril. Pour ce qui concerne la Région, il est validé.

Pour ce qui concerne BORDEAUX-LYON, nous avons repris les TET entre BORDEAUX ET MONTLUÇON, en 2016 à notre arrivée ; ce qui n'a pas été le cas de la Région AURA. Nous avons voté un plan d'investissement avec ces travaux, ce qui n'a pas été le cas de la Région AURA. Le Président a dit quatre courriers, pas de nouvelles. Au bout d'un moment, si vous voulez, je veux tout mais ce que je vous invite vraiment à faire - et je veux bien que vous nous interpelliez et l'on sera à vos côtés pour le coup mais qu'à un moment donné, il y ait une interpellation. J'ai même été interpellé par des élus régionaux proches de notre Région qui ne comprennent pas pourquoi ils sont abandonnés aussi par la Région AURA, parce que nous avons décidé d'aller mettre les TER jusqu'à Montluçon, c'est volontaire et c'est ce que nous avons décidé. Les élus qui sont de Montluçon nous remercient. Mais à un moment donné, on ne peut pas faire les travaux sur des territoires qui ne sont pas dans notre Région. Donc, tout ce qui pourra aider à faire en sorte que l'on puisse rouvrir Bordeaux-Lyon, je crois que cela plaira à tout le monde.

Ensuite, vous avez parlé du fret. Je veux bien que l'on en parle. Mais à un moment donné il faut remettre - plutôt que l'église je vais mettre - l'école au centre du village. Combien croyez-vous que la Région Nouvelle-Aquitaine va aujourd'hui financer comme réouverture de fret ferroviaire en Nouvelle-Aquitaine ? Je vous donne le chiffre, c'est 20 M€. Combien met l'État sur le fret ferroviaire en France ? C'est 10. Je veux bien que l'on fasse passer, dont acte ; et ils ne sont pas dans les CPER parce qu'il n'y a que la Région qui finance.

Aujourd'hui, on est en train de travailler sur des régénérations. Tout à l'heure j'entendais que l'on ne faisait pas assez de travaux sur les voies ferroviaires qui vous appartiennent. On va refaire LALUQUE-TARTAS, 5 M€. On va rouvrir une ligne du côté d'YCHOUX, 1,5 M€; et tous ceux qui sont déjà prévus sur le territoire de Nouvelle-Aquitaine, comme au hasard NIORT-THOUARS. A partir de là, qu'est-ce qui se passe aujourd'hui ? Effectivement, un certain nombre de personnes et d'entreprises ne trouvent pas d'entreprises en face d'eux ou des chargeurs qui puissent leur répondre pour pouvoir faire le travail. C'est le constat qui est fait par tous les transporteurs ferroviaires et y compris portuaires avec lesquels, je travaillais, pas plus tard que jeudi après-midi, pour voir comment on peut développer cela.

C'est la raison pour laquelle, on a demandé à l'ORT, l'Organisation Régionale de Transport, de faire une étude sur les flux de marchandises à l'échelle de la Région. Cela n'existe pas, on ne sait quels sont les flux, donc on va la faire. Ensuite d'essayer de voir si l'on peut avoir un outil partagé avec les ports, avec les transporteurs ferroviaires, pour voir comment on peut faire du multimodal à l'échelle de la Région, et pas uniquement du camion. Cela veut dire qu'aujourd'hui, on peut partager cela, le fret a été abandonné, non pas par la Région Nouvelle-Aquitaine mais par d'autres. Nous allons nous battre pour pouvoir le faire parce que la nouveauté maintenant est que SNCF Réseau et y compris, si j'ai bien entendu, le Ministre à BRIVE qui a dit que l'on pouvait faire des régénérations light pour éviter et ne pas tenir compte du fret ferroviaire. La réalité est que l'on ne fera pas cela. On fera de la régénération pour non seulement le transport de voyageurs mais aussi le transport du feroutage, parce que l'on n'y croit. On ne peut pas dire d'un côté qu'il faut enlever des camions de la route et puis de l'autre côté faire de la régénération de voies où pour le coup, on ne pourra pas mettre de fret. Je sais qu'il y a beaucoup d'élus qui pensent que les voies qui ont été abandonnées à un moment donné pour le fret ferroviaire, veulent, y compris sur une commune que je connais très bien, faire des voies vertes. C'est fini. Tout ce que l'on pourra récupérer pour refaire du fret là où cela marchera, on essaiera de se battre pour pouvoir le remettre en route, demain notamment, y compris sur du fret léger, comme cela se fait dans le pays que vous avez cité mais aussi en Suisse et dans beaucoup d'autres territoires. Je vous remercie.

Mme LE GUEN. - Juste pour répondre, si vous le permettez à Monsieur LAGRAVE. En fait, nous n'attaquons nullement la Région Nouvelle-Aquitaine. Justement, nous allons dans votre sens. Nous attaquons plutôt l'État, mais pas du tout la Région. Merci Monsieur le Vice-Président.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

M. LE PRESIDENT. - Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Tout le monde vote « pour ».

Qui ne prend pas part au vote ?

N° 12

Vote sur les « Avenants aux volets "Mobilité multimodale" des Contrats de Plan État-Région 2015-2020 - CPER Aquitaine et Limousin

CPER AQUITAINE 2015-2020 - Priorités 1.2. "Rénover et moderniser le réseau ferroviaire" et 1.3. "Contribuer à la mise en œuvre du projet stratégique du Grand Port Maritime de Bordeaux"

CPER LIMOUSIN 2015-2020 - Priorités 1.01. "Soutenir le réseau structurant et le réseau régional ferroviaires"

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

M. LE PRESIDENT. - Ce dossier est donc adopté à l'unanimité.

**CONVENTION CADRE DE COOPÉRATION ENTRE LA RÉGION NOUVELLE-
AQUITAINE ET L'ONERA**

M. LE PRESIDENT. - Demain, Gérard BLANCHARD, pour des raisons de responsabilités, ne peut pas être là. Il a deux dossiers, sur la convention avec l'ONERA, et la convention de partenariat dans le cadre du programme Fulbright.

M. BLANCHARD. - Merci Président, chers collègues. En ce qui concerne la première convention, c'est une convention cadre de coopération entre la Région et l'ONERA qui est l'Office National d'Études et de Recherches Aérospatiales. C'est un établissement de recherches, public d'intérêt commercial qui vise à s'implanter dans la Région, à Bordeaux. Pour l'instant, il n'est pas implanté dans la Région.

L'objectif de cette convention est de créer les conditions favorables à l'implantation de cet organisme et plus exactement des chercheurs de cet organisme. Le but est de soutenir la recherche et l'innovation des entreprises sur la filière aéronautique et spatiale, et également faire le lien entre les laboratoires académiques et ses entreprises. Aujourd'hui, évidemment, on ne part pas de rien. Il y a déjà des chercheurs qui travaillent ; l'objectif est de renforcer ces collaborations. L'ONERA s'engage à ce qu'il y ait l'équivalent de trois chercheurs permanents présents dans les laboratoires de l'Université de Bordeaux, de Poitiers et également de Limoges.

C'est une convention qui couvre une période de trois ans. L'engagement que nous prenons est de financer une ou deux allocations doctorales, donc une thèse de recherches, chaque année en cofinancement avec l'ONERA, sans remettre en cause les dispositifs qui existent déjà à travers l'appel à projet. En plus, il y aura une évaluation scientifique et également le recrutement d'une personne qui va faire du développement, de partenariat pour essayer d'accroître les relations à travers des programmes de recherches et des programmes collaboratifs entre les laboratoires académiques et les entreprises. Les chercheurs seront majoritairement accueillis à l'Université de Bordeaux ; c'est la raison pour laquelle il y a une convention qui est en cours de préparation et de signature entre l'Université de Bordeaux et l'ONERA.

Voilà, pour vous présenter de façon succincte parce que je sens que tout le monde est bien fatigué, cette convention de collaboration.

Mme BROUILLE. - Il va falloir tenir parce que ce n'est pas fini.

M. MALHERBE. - Très brièvement, en guise d'explication de vote, je me permets d'associer mon Groupe au vote de cette convention de partenariat avec l'ONERA pour plusieurs motifs. D'abord, parce que l'insertion de l'Office National d'Etudes et de Recherches Aérospatiales dans l'écosystème régional représente une formidable opportunité économique pour la Nouvelle-Aquitaine. Ensuite parce que cette convention favorisera les partenariats entre l'ONERA et les acteurs économiques de la Nouvelle-Aquitaine, et visera notamment à ancrer notre pôle aéronautique et spatiale comme l'un des plus importants des Régions de France avec les pôles franciliens et toulousains.

Enfin, comme nous avons eu l'occasion d'en discuter en mars dernier lors de la signature de la feuille aéronautique et spatiale, le challenge en matière ASD est capital pour la France au niveau international. Beaucoup de pays à travers le monde l'ont d'ores et déjà compris, comme en témoigne par exemple, le projet « Space X » américain ou encore l'exemple de la Russie, de la Chine, des Emirats Arabes Unis, ou même de l'Inde, qui, tous, ont annoncé leur ambition de partir à la conquête de l'Espace, conscients des enjeux économiques que ce secteur représente pour demain. La France ne peut pas et ne doit donc pas rater le coche comme elle a pu rater celui du développement d'internet, car alors l'impact économique serait irrémédiable, et je crois que cette convention est un moyen modestement de participer à notre niveau régional à cet enjeu majeur du XXIème siècle. Je vous remercie.

M. PAGES. - Rapidement, Monsieur le Président. Nous nous abstenons à cette délibération parce que de cet EPIC suivra des activités sur lesquelles nous ne sommes pas d'accord. On nous parle de Rafales, d'hélicoptères militaires, etc. On n'est pas complètement persuadés que cet EPIC qui dépend du Ministère des Armées corresponde aux types d'activités que l'on aimerait voir promus. On ne vote pas « contre », on s'abstient tout simplement. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

S'il n'y a pas d'autres commentaires, je vais mettre aux voix.

Qui est pour ?

Qui s'abstient ?

N° 26

Vote sur la «Convention cadre de coopération entre la Région Nouvelle-Aquitaine et l'ONERA»

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche Nouvelle-Aquitaine, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

▪ **ABSTENTION** : Ecologiste et Citoyen-EELV,

M. LE PRESIDENT. - Ce dossier est donc adopté.

**PROGRAMME FULBRIGHT - NOUVELLE-AQUITAINE DE MOBILITÉ DES
CHERCHEURS - CONVENTION DE PARTENARIAT 2020-2023**

M. BLANCHARD. - Je vais passer assez rapidement. On a déjà passé des précédentes conventions. Il s'agit de prolonger des conventions qui existent entre le programme Fulbright qui est géré en France par une structure qui s'appelle « la Commission franco-américaine des Echanges Universitaires et Culturel », qui organise l'échange de chercheurs américains qui viennent dans les laboratoires de Nouvelle-Aquitaine et des chercheurs de Nouvelle-Aquitaine qui partent dans des laboratoires américains.

La convention existe déjà entre cette Commission franco-américaine et la Région Aquitaine depuis 2001 ; cela a été étendu à l'ensemble de la Région en 2016, et cela a déjà bénéficié à des chercheurs des ex Régions Poitou-Charentes et Limousin. Vous avez dû voir dans la délibération que c'est presque 70 chercheurs des deux pays qui ont bénéficié d'échanges. Je précise que c'est un programme de haut niveau, la sélection des chercheurs se fait vraiment à un très haut niveau, et c'est un programme très prestigieux.

Nous vous proposons donc de refaire une convention pour trois ans, et ensuite tous les ans, je présente en Commission Permanente le bilan des échanges à venir entre les deux pays avec les montants financiers qui correspondent à ces échanges. Je précise aussi que ce sont des financements à 50 % entre la Commission franco-américaine et la Région Nouvelle-Aquitaine.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Pas d'oppositions ?

Pas d'abstentions ?

Pas de non-participation au vote ?

N° 27

Vote sur le « Programme Fulbright - Nouvelle-Aquitaine de mobilité des chercheurs -
Convention de partenariat 2020-2023 »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

M. LE PRESIDENT. - Il en est ainsi décidé.

**LYCÉES ET AUTRES ÉTABLISSEMENTS : FONCTIONNEMENT DES LYCÉES ET AUTRES
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT. DOTATION GLOBALE DE
FONCTIONNEMENT AUX ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT POUR
L'EXERCICE 2020**

M. LE PRESIDENT. - Je passe maintenant la parole à Jean-Louis NEMBRINI.

M. NEMBRINI. - Merci. Chers collègues. Cette délibération traditionnelle à cette saison sur la dotation globale de fonctionnement pour nos lycées. Je vous rappelle ce que nous avons décidé l'année dernière, à savoir de scinder cette dotation globale en deux parties. Je crois que c'est l'élément important de cette délibération. La première attribuée aux lycées, la plus grande partie, et une partie pour un fonds complémentaire destinée à répondre aux besoins des lycées au fil de l'année. Je crois que cela a été un changement radical que vous aviez accepté l'année dernière. Au cours de l'année, cette dotation de fonctionnement a pu être travaillée et nous avons pu aider une centaine de lycées sur 300 lycées, cela fait un lycée sur trois que nous avons, au fil de l'année, aidé.

Pourquoi, est-ce que je commence par cela ? Parce que c'est véritablement l'essentiel de notre politique, et même s'il a fallu faire quelques efforts en matière de fonctionnement et y contribuer à hauteur d'un peu plus de 2 %, le fonds de compensation reste intact à la hauteur de ce que nous avons dépensé l'année dernière pour prendre en compte les réalités de chaque lycée. C'est l'élément clé.

Le deuxième élément sur lequel je veux insister est la continuation de l'harmonisation de cette dotation de fonctionnement. Nous partons de réalités très différentes dans les trois académies, les trois ex Régions. Nous continuons à harmoniser ceci. Vous savez qu'il y a quatre blocs dans cette dotation de fonctionnement : un bloc pédagogie, un bloc logistique, c'est deux ont été harmonisés. Un bloc viabilisation c'est-à-dire les flux, les fluides, ceux-ci représentent près de 60 % de la dotation et sont en cours d'harmonisation ; cela prend beaucoup de temps, bien sûr.

Le quatrième élément est la contribution de chaque établissement à la demi-pension, la contribution pour la compensation de ce que dépense la Région en matière de fluides notamment sur la demi-pension, ce que l'on appelle le CUCS, dans notre jargon.

Voilà quelques éléments. Ce que je voudrais vous dire aussi, c'est que nous souhaitons regarder de près les fonds de roulement des établissements. C'est un sujet tabou parce que

chacun considère que les fonds de roulement, c'est son argent, ils appartiennent aux lycées. Ce n'est pas le cas, c'est de l'argent de notre dotation non dépensée, et nous savons d'expérience que lorsqu'un établissement a 45 jours de fonds de roulement, cela suffit à assurer sa sécurité, pour un lycée général et technologique. Pour un lycée professionnel, on monte à 60 jours. Pour le reste, on regarde. Lorsque l'on thésaurise et que cet argent ne sert à rien, nous sommes un peu comme les gestionnaires d'argent ; l'argent qui dort, c'est de l'argent inutilisé à des fins, notamment, pédagogiques.

Donc, dire parfois que la dotation baisse parce qu'à la raison même que ces fonds sont inutilisés, nous opérons une ponction de 5 % maximum ; la dotation ne baisse pas parce que s'il y a cette compensation possible du fonds de roulement, pour nous, la dotation reste étale. C'est un argument que je vous donne. Nous gérons de l'argent public, et donc il ne faut pas raisonner en termes de valeur absolue. Nous avons reconduit le principe que lorsque l'établissement est en difficultés, il aura plus 5 %, lorsqu'il est en situation confortable, normale, la dotation reste étale. Lorsqu'il est en situation d'excédent par rapport à ses fonds de roulement, nous opérerons une ponction de 5 %. Nous restons dans cette échelle. Je crois que c'est vraiment un élément particulièrement, important.

Voilà, ce que je voulais vous dire sur ce sujet, en insistant sur le fait que par cette politique, cette année, là à l'instant T, nous avons moins d'établissement en difficultés que nous n'en avions l'année dernière. Autrement dit, cette attention permanente, ce dialogue permanent avec les établissements sont de la bonne politique de gestion de moyens de fonctionnement. Nous en avons parlé toute la journée, il est normal que nous y contribuions.

Enfin, l'effort d'investissement que nous consentons, qui est extrêmement important, et d'ailleurs il est particulièrement important sur les territoires défavorisés. J'ai fait calculer sur le Limousin, je commence à le faire pour le Poitou-Charentes, + 41 % de prévisions de programmes d'investissement pour la Région Limousin. On comprend bien que si l'on investit beaucoup, nous avons beaucoup parlé d'environnement, de développement durable, aujourd'hui, forcément on va dépenser moins en fonctionnement, puisque l'on le fait notamment pour accroître le confort pédagogique de nos jeunes mais aussi pour réduire les consommations dans tous les domaines, notamment dans les domaines du chauffage et je vous ai dit tout à l'heure que plus de la moitié, près de 60 % des fonds de fonctionnement, ce sont les fonds de viabilisation, le chauffage notamment.

Voilà quelques éléments. Je suis prêt à répondre à des questions s'il y en a.

M. LE PRESIDENT. - Merci Jean-Louis. Madame COSTES.

Mme COSTES. - Merci Monsieur le Président, mes chers collègues. Comme je l'avais déjà précisé lors de la plénière du 23 octobre 2018, l'attribution de la DGF (dotation globale de fonctionnement) est essentielle pour chaque établissement effectivement. Aujourd'hui, cette délibération confirme les nouvelles règles de calcul adoptées l'an passé, sur lesquelles nous avons déjà émis un certain nombre de réserves, concernant la baisse ou la hausse de 5 % qui pouvait être appliquée.

Nous réitérons, cette année, ces mêmes réserves, comme celle par exemple de baisser de 5 % la dotation des établissements qui, soucieux d'une bonne gestion, seraient pénalisés du fait de fonds de roulement trop importants. Nous avons demandé une concertation et un dialogue avec les établissements concernés, qui soient préalable à l'application de cette baisse. Nous réitérons, cette année, cette demande.

Par ailleurs, je n'ai toujours pas eu de réponse claire et précise sur les bases retenues pour le calcul de cette DGF, en particulier, sur les surfaces retenues. Quelles sont-elles ? Comment sont-elles calculées ? Pourquoi les gymnases n'en font-ils pas partie ? Et a-t-on vérifié que l'ensemble des espaces réellement occupés dans chaque établissement sont effectivement retenus ? Ces bases se doivent d'être le plus exact possible, car elles peuvent non seulement impacter négativement les finances de l'établissement mais aussi poser des problèmes de sécurité.

C'est pourquoi, nous nous abstiendrons sur cette délibération.

M. LE PRESIDENT. – Y-a-t-il d'autres interventions ? Je vais demander à Jean-Louis de répondre.

M. NEMBRINI. - Madame COSTES, vous savez très bien, nous en avons longuement discuté en Commission, que ces bases sont établies ; la Direction des constructions vous a répondu ; François JOLY vous a répondu, et nous avons même dit que concernant un établissement que vous connaissez bien, Fumel pour ne pas le nommer, nous allions regarder puisque vous évoquiez des surfaces utilisées qui n'auraient pas été prises en compte. Si c'est le cas, on les réintègrera. Vous savez qu'il y a dans nos calculs des dotations au m², au nombre d'élèves, etc. Je n'entre pas ici dans le détail technique, mais si c'est le cas nous le ferons.

On vous a déjà dit qu'il était probable que l'on continue à utiliser des espaces qui étaient déclassés, pour nous. Si ce n'est pas le cas, je vous l'ai dit, nous reviendrions, c'est le but de ce dialogue, autrement dit ce que vous demandez, nous le faisons. Nous constatons une situation,

nous opérons une baisse ou nous laissons, etc., mais on continue à dialoguer. Si l'on s'est trompé, on remet de l'argent. L'année dernière, cela représentait 1,3 M€. Autrement dit, on n'avance pas en étant certain de notre jugement sur la situation de l'établissement. On continue à dialoguer. Donc, pour cette question, vous avez satisfaction. Cela lève une première attention.

La deuxième, évidemment chaque établissement est regardé en fonction de ses politiques. Par exemple, un établissement qui prendrait en compte des politiques de la Région, qui offrirait l'été ses dortoirs pour accueillir ici et là, des saisonniers. Contribution à la politique de la Région, nous verserons un complément de dotation de fonctionnement. Autrement dit, nous sommes dans la finesse que vous demandez.

Et je conclus en disant que je ne comprends pas du coup, votre abstention. Je me demande même si je ne vous ai pas perturbée et si vous n'allez pas changer votre jugement.

Mme COSTES. - Je ne change pas.

M. LE PRESIDENT. - On voit bien quel est l'objectif de la question de Madame COSTES. Nous sommes dans une assemblée politique. Je rappelle, comme l'a dit Jean-Louis, que tous les efforts de la Région sont pour faire de nos bâtiments des millions de mètres carrés, des bâtiments à énergie positive, et que nous sommes les premiers en pointe dans la lutte contre le réchauffement climatique. A partir du moment où vous divisez par deux ou un peu moins le coût des fluides, c'est un problème de solidarité régionale par rapport à d'autres lycées. Cela s'appelle la solidarité et non pas le calcul individuel.

Qui est d'avis d'adopter cette délibération, le manifeste en levant la main ?

Qui s'abstient ?

Il y en a qui n'ont pas du tout voté mais on va les voter « pour ».

N° 13

Vote sur les «Lycées et autres établissements : Fonctionnement des lycées et autres établissements publics locaux d'enseignement. Dotation globale de fonctionnement aux Etablissements Publics Locaux d'Enseignement pour l'exercice 2020 »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés(1), Les Républicains-CPNT(1), Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

▪ **ABSTENTION : Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT**

**APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊTS EN FAVEUR DES JEUNES DE LA NOUVELLE
AQUITAINE**

M. LE PRÉSIDENT. - L'appel à manifestation d'intérêts en faveur des jeunes. Jean-Louis NEMBRINI.

M. NEMBRINI. - Très rapidement, et Stéphane TRIFILETTI complètera. Je crois que là, on est vraiment dans un sujet extrêmement important. Comme l'a rappelé Matthias FEKL ce matin, toute la journée a été marquée par ce que nous avons fait avec Néo Terra. Je ne dis pas que les jeunes sont absents, mais il faut penser qu'ils sont là. Je suis un vieux Républicain et je considère que l'éducation est à la base de tout. Condorcet disait que la liberté des opinions ne serait qu'illusion si on les laissait se construire par l'opinion publique. Autrement dit, il faut le truchement des professeurs et de l'Institution scolaire pour structurer l'opinion. Et c'est ce que nous voulons faire. Comme la République s'est instituée par l'instruction civique, vous le savez bien. Jules Ferry, c'était cela d'abord. C'était le lire, écrire, compter pour que l'on partage les valeurs. Aujourd'hui, le péril est tellement là, présent, concernant toutes ces questions de développement durable, qu'il y faut de l'éducation. Et c'est ce que nous voulons faire avec cet appel à manifestation d'intérêts. Bien sûr, nous n'avons pas autorité, nous sommes là dans le régalien. Il y a des programmes nationaux qui prennent en compte, ces questions.

En offrant aux jeunes et aux professeurs bien sûr, mais aux jeunes directement la possibilité de s'emparer de nos deux grands rapports Ecobiose et Acclimaterra, nous allons pouvoir nourrir d'exemples territoriaux basés sur l'analyse scientifique, les notions qui sont portées par les programmes. Autrement dit, à l'étale universel, et puis à nous la dimension territoriale, et je crois que là, nous sommes parfaitement légitimes.

Il s'agit d'aider les professeurs, appel à manifestation d'intérêts, mais il s'agit aussi de prendre en compte l'énergie directe des jeunes à travers les CVL, à travers leur propre volonté, ils s'expriment directement, les vendredis, vous le savez. Donc, il y a aussi cette dimension éducative. Je vais laisser Stéphane TRIFILETTI, si vous le permettez, Monsieur le Président, de compléter.

M. TRIFILETTI. - Merci Monsieur le Président, merci Monsieur le Vice-Président, chers collègues. On l'a assez dit, il n'y aura pas de transition sans éducation, finalement, c'est cela qui est en jeu derrière. Ici, vous avez autour d'un rappel de cette ambition qui permet de mieux

répondre au défi n°1 de l'ambition de la feuille de route régionale Néo Terra, « favoriser l'engagement citoyen pour accélérer la transition écologique ».

Cet appel à manifestation d'intérêts a pour objectif d'accompagner la vulgarisation scientifique des enjeux biodiversité et changement climatique auprès des lycéens et des apprentis afin de les rendre acteurs du changement, en accompagnant leur projet.

Cet AMI s'appuiera notamment sur une diffusion des savoirs scientifiques et le plaisir de communiquer les sciences, un esprit scientifique, la pratique de la gestion de projet, un esprit responsable et civique pour faire des recherches argumenter et lutter contre les idées reçues et autres fake news.

Il ne s'agit pas d'imposer dans les établissements un dispositif de vulgarisation mais plutôt de proposer un cadre via une grille d'analyser permettant de faire émerger les bons projets. Il s'agit également d'apporter une réponse globale cohérente et lisible de la Région, en association étroite avec les trois Rectorats et la DRAF.

Cet appel à manifestation d'intérêts doit aussi concourir à améliorer les compétences de tous les acteurs interagissant avec les projets lycéens (professeurs, animateurs, service civique, Référent Jeunesse, associations, agents techniques des lycées) sur les enjeux des rapports Acclimaterra et Ecobiose. Ces savoirs et savoir-faire peuvent être consolidés auprès des Rectorats, de l'IFREE, de la Maison pour la Science notamment. Une convention permettra de s'appuyer sur l'expertise des autorités académiques et de la Région pour partager grilles d'analyses et sélection des projets.

Cette grille sera basée notamment sur :

- L'intégration des enjeux Acclimaterra et Ecobiose auprès des lycéens et des apprentis,
- Pratique de l'expérimentation scientifique alliée à la gestion de projets.
- Temps de découverte des sciences par la pratique et par l'expérientiel d'un site naturel ou de production d'énergie en intégrant possiblement les supports types « sciences participatives »,
- La confrontation des représentations des lycéens entre eux, et puis auprès d'un scientifique,
- Le choix d'un engagement en faveur de la biodiversité ou du climat doit permettre aux lycées de s'impliquer dans un projet devant obligatoirement prendre corps dans l'établissement ou dans l'environnement proche du lycée,
- Le projet doit déboucher sur une prise de parole publique auprès des autres classes de l'établissement ou dans le territoire concerné via une action de communication,

- Enfin, une mutualisation lors de journées de rassemblement des lycéens pour valoriser leurs projets sera encouragée.

Nous vous proposons via cet AMI aujourd'hui, une aide par projet plafonnée à 5 000 € pour un taux d'interventions maximum de 80 € avec des déplacements plafonnés à 500 €.

Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président, chers collègues, je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Stéphane. C'est le début de ce que je souhaitais d'un des points importants qui est le passage à la massification à travers l'éducation, de l'éducation à l'environnement.

Mme FERREIRA. - Monsieur le Président, chers collègues. Un appel à manifestation d'intérêts intitulé « AMI Sciences grandeur nature » et qui a pour vocation l'appropriation pour les lycéens et les apprentis de la Nouvelle-Aquitaine des enjeux de préservation de la biodiversité et l'adaptation au changement climatique ne peut qu'être salué.

Les élus du Mouvement Démocrate et apparentés ne critiquent pas le bienfondé de cet AMI, mais les modalités de sa mise en œuvre. La délibération qui nous est ici proposée est pour le moins surprenante. Elle l'est dans la philosophie annoncée et les enjeux recherchés, dans la méthode proposée et les moyens engagés. La présentation de cette délibération à la Commission 7 a exprimé le principe d'une éducation populaire. L'éducation populaire porte la promotion d'une éducation visant l'amélioration du système social en dehors des structures traditionnelles d'enseignement et des systèmes éducatifs institutionnels ; alors donc ici, qui est le promoteur.

Les objectifs affichés apparaissent abusivement contraignants et d'ores et déjà inatteignables. Je vous cite deux objectifs : maintenir l'attractivité de la Nouvelle-Aquitaine par la levée des oppositions sur les projets d'aménagement du territoire. Il faudra nous expliquer comment les lycéens pourront faire cela.

Deuxièmement, rendre les jeunes, acteurs du changement pour la résilience sociétale. Là encore, il faut nous expliquer ce concept.

La méthode proposée dit conjuguer la vulgarisation scientifique et la conduite de projets en introduisant dans les établissements scolaires un réseau de coordination, je cite la délibération : « filière associative, tête de réseau, éducation à l'environnement, un programme de formation des professeurs et autres acteurs, et le réseau Canopé pour la gestion du projet et la formation à la prise de parole publique. Soit.

La délibération telle que rédigée peut être vue comme une insulte aux professeurs et à leur enseignement. De facto, ils ont vocation à éveiller les jeunes, à leur transmettre le savoir scientifique rigoureux et objectif, à leur donner les outils d'analyse et de compréhension pour des choix éclairés, à renforcer leur confiance et à en faire des citoyens. Ils ont à leur disposition pour ce faire des outils performants et bien rôdés.

Il est dit ici que l'AMI Sciences grande nature doit favoriser l'engagement citoyen pour accélérer la transition écologique. Or, les établissements scolaires disposent déjà d'un merveilleux outil, le CESC (Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté) dont les missions sont déclinées dans une circulaire de l'Éducation Nationale de 2006. La première de ces missions est la contribution à l'éducation, à la citoyenneté visant à mieux préparer les élèves à la construction d'attitudes et de comportements responsables vis-à-vis de l'environnement. Les actions conduites par le CESC sont votées par le Conseil d'Administration de l'établissement pour un plan annuel et elles peuvent être proposées par l'établissement ou par le Rectorat.

Les élus du Groupe MODEM considèrent qu'il serait judicieux et opportun d'inscrire cet acteur essentiel de l'éducation à la citoyenneté dans la feuille qui est ici présentée. Aussi, nous vous demandons, Monsieur le Président, d'en reprendre la rédaction. A défaut, notre Groupe s'abstiendra sur cette délibération. Je vous remercie.

M. DE LACOSTE-LAREYMONDIE. - Je précise simplement que je remplace au pied levé Madame JOUBERT qui devait faire cette intervention. Elle a eu un malaise en début d'après-midi, et elle se repose toute la soirée. Donc, le texte est d'elle et j'en partage évidemment la totalité des termes et du vocabulaire.

Monsieur le Président, chers collègues. Vous nous proposez de lancer un appel à manifestation d'intérêts ayant pour objectif de vulgariser les deux rapports Ecobiose et Acclimaterra. Nous sommes exprimés longuement sur ce sujet lors de la séance plénière Néo Terra, et vous l'aurez compris, nous ne partageons pas votre catastrophisme écologiste ni la plupart de vos analyses et de vos solutions.

Les projets sélectionnés lors de cet appel à manifestation d'intérêts seront élaborés par des lycéens ou des apprentis. L'objectif est clair, vous l'avez-vous-mêmes défini en tant que priorité n°1 dans votre feuille de route Néo Terra, je cite : « favoriser l'engagement citoyen pour accélérer la transition écologique ». Précisons que vous proposez d'engager 250 000 € par an pour mener à bien ce projet que nous pourrions qualifier de façonnage et de formatage des jeunes esprits.

Même Jean-Michel BLANQUER a émis des doutes sur ce genre de méthode, le risque étant évidemment de créer une génération de déprimés. Je le cite : « Ce catastrophisme apparaît en effet très clairement tout au long de cette délibération et après avoir semé l'inquiétude voire même l'angoisse par vos prévisions apocalyptiques, vous souhaitez redonner confiance aux jeunes sur la capacité de résilience sociétale. ». Ouf ! La perversité n'était pas loin.

Monsieur le Président, les lycées ne doivent pas être des lieux de propagande écologiste. Vous semblez d'ailleurs en partie conscient de ce risque puisque vous croyez bon de nous rassurer en précisant aux sujets des scientifiques : « des animateurs recrutés pour ce projet qu'il s'agit de mobiliser » - je vous cite - « des intervenants non militants auprès des lycéens et des apprentis ». Non militants ! Pourquoi cette précision ? Peut-être aussi pourrez-vous nous rassurer sur cette volonté que vous avez de former des esprits critiques, de lutter contre les idées reçues, et les conceptions erronées ? Qu'est-ce qu'une conception erronée ? Qu'appellez-vous des idées reçues ? Sans prendre beaucoup de risques, nous pensons pouvoir affirmer qu'une seule vision sera autorisée et recevra la bénédiction de la doxa, comme on dit.

En effet, ces scientifiques et animateurs oseront-ils avouer à ces jeunes, par exemple, après avoir vanté les qualités incomparables des énergies renouvelables, combien l'énergie produite par les éoliennes est polluante ? Oseront-ils leur conseiller de lire certains livres comme celui de Monsieur Fabien BOUGLE, « Éoliennes, la face noire de la transition écologique » ? Auront-ils l'honnêteté intellectuelle de leur dire qu'aucun élément constitutif d'une éolienne n'est recyclable ? Il faudrait pour cela aller à l'encontre des discours préétablis dont on ne déroge jamais.

Nous refusons donc cette culpabilisation injuste des jeunes, alors que les Baby-boomers soixante-huitards à l'origine de cette volonté de culpabilisation détiennent une grande part de responsabilité dans la mondialisation effrénée que nous subissons aujourd'hui et qu'ils continuent de défendre. Qu'ils battent seuls leurs coupes car ce monde qu'ils ont appelé de leurs vœux pollue comme jamais, saccage, détruit, sacrifie, ne respecte rien, pas même la vie. BOSSUET a écrit « Dieu se rit des hommes qui déplorent les effets dont ils chérissent les causes ». Combien ces mots résonnent aujourd'hui avec force et justesse.

Bien évidemment des modifications climatiques existent mais nous ne sommes pas dupes comme beaucoup de Français avec nous, et avons bien compris que nombreux sont ceux qui, sans scrupules, s'emparent de ce sujet brûlant, de cette opportunité inespérée pour servir des intérêts économiques de consortium et des intérêts personnels qui n'ont rien ni d'écologique ni

de philanthropique. C'est une manne dont chacun avec voracité veut sa part du très gros gâteau climatique de Bruxelles en passant par certains élus peu scrupuleux.

Nous connaissons les prochaines étapes, les prochaines dérives...

*Poursuite de la séance sous la présidence de Madame Andréa BROUILLE, Première Vice-présidente
en l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET*

Mme BROUILLE. - Merci de conclure Monsieur DE LACOSTE.

M. DE LACOSTE-LAREYMONDIE. - J'en termine... comme celles déjà semées et martelées dans la tête de notre jeunesse. Pollueurs, ne procréez plus ! Nous rejetons en bloc cette nouvelle société créée. A l'inverse, nous pensons que l'Homme doit retrouver sa place que ce soit dans son rapport à la nature, au sein de sa famille et de sa communauté, et c'est cela que nous devons transmettre à la jeunesse. Cessez de chercher les moyens d'inculquer une vision orientée et fallacieuse à nos lycéens. Cessez de lui renvoyer une image destructrice d'elle-même pour mieux la tromper et l'utiliser ensuite comme le porte-étendard Greta THUNBERG qui est en réalité au service d'adultes avides en quête d'une nouvelle économie mondiale et de nouveaux profits juteux. Quels crédits pouvons-nous accorder à ceux-là mêmes qui soutiennent et promeuvent ce système délétère. Leur confier notre jeunesse relèverait d'une naïveté coupable parce que nous ne voulons pas d'une génération Greta et que nous souhaitons préserver nos lycées régionaux de cette opération de propagande, nous ne voterons pas cette délibération.

M. DELPEYRAT-VINCENT. - Je voudrais féliciter notre collègue Jean-Louis NEMBRINI pour cette délibération. Il est en effet plus que temps que cette question sensible et ô combien importante, fasse son entrée dans les processus d'éducation. On peut regretter d'ailleurs que l'Education Nationale, elle-même, n'en fasse pas une priorité mais comme le disait le Président à propos d'autres dossiers, si l'on attend à chaque fois que l'État réagisse, nous serons tous morts, probablement. Donc, il est important que la Région qui intervient quand même de manière considérable dans les lycées, puisse aussi éclairer les jeunes. D'ailleurs, on voit que les jeunes eux-mêmes se sont saisis à travers les marches pour le climat notamment, de ces questions aujourd'hui, décisives.

J'ai bien entendu la déclaration de notre collègue à l'instant. C'est vrai que l'on peut toujours estimer que 97 % des scientifiques dans le monde se trompent, que les Académies des Sciences de Russie, des États-Unis, de Nouvelle-Zélande, de France, de Belgique, du Cameroun, etc., sont des zozos et que l'on a trouvé ici et là, un type qui s'est réveillé un matin pour penser autrement, mais enfin, le consensus scientifique est plutôt celui-ci désormais, donc

la pluralité des opinions, oui ! Mais, il faut que cela s'arrête à la réalité des faits scientifiques, et je ne propose pas que dans les lycées, on est quelqu'un qui explique que la Terre est plate et qu'elle tourne autour du Soleil. Merci beaucoup.

Mme BROUILLE. - Jean-Louis NEMBRINI pour une réponse globale.

M. NEMBRINI. - Une réponse globale. Quand des délibérations sont présentées dans des Commissions différentes, il arrive qu'il y ait un manque de communication. Bien entendu, le CESC est tout à fait habilité à s'emparer de ce sujet et même à profiter de ses moyens : 250 000 € quand même. Je sais bien qu'il y a des imperfections. On est d'accord. Mais cela reste une très belle idée. Il faut le reconnaître.

Cher collègue, vous étiez présent à la Commission n°2 en revanche, et je vous trouve bien plus de talent aujourd'hui que lors de cette Commission puisque vous n'avez pas ouvert la bouche.

M. DE LACOSTE-LAREYMONDIE. - Il peut arriver de se réserver pour la plénière !

M. NEMBRINI. - Ça peut arriver. Nous sommes pour, malgré tout, vous le savez bien, le développement de l'esprit critique. Je ne comprends pas bien votre argumentation sur les intervenants non militants. C'est une garantie. D'ailleurs cela fait référence à ce que doit être un intervenant, un professeur, c'est la circulaire Jean Zay qui l'organise : la neutralité. On n'est pas militant quand on est enseignant. Et je crois que le fait de faire intervenir des personnes de l'extérieur et d'écrire dans une délibération que, par précaution, ce ne seront pas des esprits militants, je crois que cela devrait vous rassurer.

M. DE LACOSTE-LAREYMONDIE. - J'entends bien Monsieur le Président, mais vous avez compris que nous n'avons évidemment pas confiance dans la neutralité des intervenants que vous solliciteriez, et je voudrais simplement répondre très rapidement à Stéphane...

M. NEMBRINI. - Nous solliciterons, pardonnez-moi, nous ne solliciterons personne. Nous ne faisons qu'accompagner des équipes d'enseignants qui proposeront des actions que nous pourrons financer sous le contrôle du Conseil d'Administration de l'établissement. Nous sommes dans la pure légalité. Nous ne nous instituons ni en Inspecteurs généraux de l'Education Nationale ni en chefs d'établissement, ni en Recteurs d'académie. Nous sommes à notre place, mais avec une politique volontariste qui n'a rien de catastrophiste bien évidemment. C'est parce que nous avons confiance en la jeunesse et en la possibilité, quand on s'empare au bon moment des questions cruciales de notre société, que nous sommes des optimistes.

M. DE LACOSTE-LAREYMONDIE. - Pour répondre un instant à Monsieur DELPEYRAT, puisqu'il a cité l'Académie scientifique de Russie, l'Académie scientifique de Russie, sauf erreur, ainsi qu'une centaine de scientifiques italiens se sont déclarées en opposition avec les conclusions du GIEC.

Mme BROUILLE. - Monsieur DE LACOSTE, s'il vous plaît, je ne vous ai pas permis de répondre à Monsieur DELPEYRAT, vous le ferez sûrement. Vous avez eu largement la parole. Monsieur NEMBRINI a répondu à toutes vos observations, je vous demande de passer au vote.

Y-a-t-il des « contre » ?

Des abstentions ?

M. NEMBRINI. - Je propose, Madame la Présidente, d'ajouter le CESC dans la délibération, si tout le monde en est d'accord. Nous ferons cette correction.

Mme FERREIRA. - Merci, alors.

Mme BROUILLE . - On prend en compte cette demande. Donc du coup, je continue,

Contre : Rassemblement National.

Y-a-t-il des abstentions ?

N° 14

Vote sur l'« Appel à Manifestation d'Intérêts en faveur des jeunes de la Nouvelle Aquitaine »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

▪ **CONTRE : Rassemblement National**

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

Mme BROUILLE . - Est adopté à la majorité.

Je vous remercie.

Mme AMMOUCHE-MILHIET. - Madame la Présidente. Parce que tout à l'heure j'ai demandé la parole, et ce matin on m'a oublié. Alors là, s'il vous plaît, pour un petit témoignage. Depuis trois ans, avec les trois Académies, il y a un travail, avec des bilans, qui est fait sur le gaspillage alimentaire à la demande des lycéens, main dans la main avec eux et avec les Services de l'État, il faut le dire aussi. Il y a donc des intervenants. On n'est pas dans le

catastrophisme. Aujourd'hui, les lycéens sont conscients des enjeux climatiques. J'ai l'impression que l'on ne connaît pas les mêmes lycées.

**RETRAIT DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE DU GROUPEMENT DE
COMMANDES CONSTITUÉ AVEC LA COMMUNE DE NEUVIC AYANT POUR OBJET LA
RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE RESTAURATION DES OEUVRES DU SCULPTEUR HENRI
PROSZINSKY À NEUVIC (19)**

*Séance sous la présidence de Madame Andréa BROUILLE, Première Vice-présidente
en l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET*

Mme BROUILLE. - Délibération n° 15. Monsieur NEMBRINI sur le retrait de la Région du Groupement de commandes.

M. NEMBRINI. - C'est simplement quelque chose de technique. Il s'agit du Lycée de Neuvic où il y a des cariatides d'un artiste Henri PROSZINSKY qui sont très largement détériorées, qu'il s'agit de restaurer. Nous avons un Groupement de commandes avec la mairie de Neuvic où les choses ne peuvent plus fonctionner et nous proposons de nous retirer de ce Groupement de commandes, purement et simplement, pour des questions juridiques, d'inadaptation des actions de cette municipalité.

Mme BROUILLE. - Y-a-t-il des remarques, des observations ?

Y-a-t-il des « contre » ?

Des abstentions ?

Rassemblement National.

N° 15

Vote sur le « Retrait de la Région Nouvelle-Aquitaine du groupement de commandes constitué avec la commune de Neuvic ayant pour objet la réalisation d'une étude de restauration des œuvres du sculpteur Henri Proszinsky à Neuvic (19) »

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine

▪ **CONTRE** : Rassemblement National

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

Mme BROUILLE. - Adopté à la majorité. Je vous remercie.

**MISE À DISPOSITION DE PARTIES DE SERVICES DES DÉLÉGATIONS RÉGIONALES
DE L'ONISEP (OFFICE NATIONAL D'INFORMATION SUR LES ENSEIGNEMENTS
ET LES PROFESSIONS)**

*Séance sous la présidence de Madame Andréa BROUILLE, Première Vice-présidente
en l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET*

Mme BROUILLE. - Délibération n° 16. Mise à disposition de parties de services des délégations régionales de l'Office national. Jean-Louis NEMBRINI.

M. NEMBRINI. - Merci Madame la Présidente. La loi Pénicaud que nous critiquons depuis ce matin parce qu'elle a des conséquences budgétaires avec le retrait de la compétence sur l'apprentissage, nous confie l'information sur l'orientation, et ce faisant provoque le démantèlement d'une certaine façon de l'ONISEP. Les fonctions d'informations sur l'orientation passant aux Régions, l'ONISEP est privé d'une partie de sa fonction naturelle. Le décret d'application de la loi vient d'être présenté le 5 août dernier et nous allons bénéficier de seize ETP.

Il s'agit d'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition de ces personnels.

Je ne saisis pas l'occasion pour vous parler d'orientation, sachez que ce n'est que partie remise parce qu'à une autre occasion, je voudrais vraiment vous persuader qu'il ne s'agit pas simplement de se substituer à l'État pour organiser mieux que lui l'information sur l'orientation. Il s'agit par une bonne orientation d'amener sur le territoire, les formations au bon endroit en fonction des besoins des populations bien entendu, des besoins des familles, des besoins des entreprises, et ce faisant, de remettre la main sur l'ensemble de la carte des formations professionnelles, sur notre territoire.

Ces seize ETP sont le moyen d'accéder aussi à une partie de cet objectif.

Mme BROUILLE. - Merci. Y-a-t-il des remarques, des observations ?

M. DUBOIS. - Madame la Présidente, mes chers collègues. La délibération qui vient de nous être présentée sur la mise à disposition de parties de services de l'ONISEP à la Région, se place dans le cadre du volet « Orientation » de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel. Conséquences de la loi NOTRe, la Région intervient dans le cadre du service public régional de l'orientation. La loi du 5 septembre 2018 sur la liberté de choisir son avenir

professionnel accroît la part de responsabilités des Régions dans le secteur de la formation professionnelle et de l'orientation, ce qui a été concrétisé par la signature le 28 mai dernier d'un cadre national de références définissant les prérogatives de l'État et des Régions en matière d'orientation. Son article 18 stipule notamment que des missions exercées par les Directions Régionales de l'Office National d'Information sur les Enseignements et les Professions en matière de diffusion de la documentation, ainsi que l'élaboration des publications à portée régionale relative à l'orientation scolaire et professionnelle des élèves et des étudiants seront désormais confiées aux Régions.

Ce renforcement de l'implication de la Région implique un transfert de personnels de seize ETP à la Région de la Nouvelle-Aquitaine en provenance de l'ONISEP. Nous rappelons que le Rassemblement National considère que les missions d'information sur l'orientation des élèves du secondaire font partie des prérogatives de l'Education Nationale et nous ne voyons pas pourquoi la Région devrait assumer ce qui relève des compétences de l'État. Pour cette raison, le Groupe Rassemblement National votera contre cette délibération.

M. FREL. - Madame la Présidente, chers collègues. Effectivement, nous parlons de la loi sur la liberté de choisir son avenir professionnel depuis ce matin, notamment puisqu'elle recentralise l'apprentissage et modifie du coup la cohérence que nous avons sur les cartes de formations professionnelles puisque nous avons enfin les cartes de formations professionnelles des lycées professionnels et celles de l'apprentissage. Patatrac ! On ne sait pas pourquoi, on n'imagine pas les raisons, Monsieur MACRON a décidé de faire autrement.

Si nous sommes attachés à voir des Régions fortes avec plus de compétences, nous souhaitons quand même attirer l'attention de l'Assemblée sur la problématique de l'information à l'orientation, plus précisément sur le post-bac ; à ce stade le choix des futurs étudiants ne se limite pas aux établissements néo-aquitains de l'enseignement supérieur mais ils postulent dans toute la France. Il faut donc être particulièrement vigilants dans l'exercice de cette nouvelle mission, faire en sorte que l'information reste bien nationale pour l'enseignement supérieur et que nous restions vigilants pour s'assurer que les autres Régions sauront aussi promouvoir en toute impartialité les établissements supérieurs d'excellence de Nouvelle-Aquitaine. Pour l'orientation, anté-baccalauréat, il faudra aussi veiller à ce que l'information à l'orientation reste bien une mission de service public, d'abord au service du projet des élèves, laisser l'élève au centre de ce projet, sans être assujéti uniquement aux besoins économiques. Jean-Louis NEMBRINI a mis en avant dans cette délibération que cela permettrait maintenant de rapprocher les formations des élèves. C'est bien ainsi que nous souhaitons que cela soit conçu.

Enfin, n'oublions pas la volonté ministérielle d'éloigner les CIO (Centres d'Information et d'Orientation) des usagers en supprimant un grand nombre de ces centres d'information pour n'en garder qu'un seul par département. Cela va aussi fragiliser toute la politique d'accompagnement et d'information de nos jeunes, et suscite aussi des inquiétudes légitimes des personnels en charge d'orientation. Ici et maintenant au Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, sous l'égide de Jean-Louis NEMBRINI, nous sommes sûrs que nous ne tomberons pas dans ces travers. C'est pourquoi, nous voterons cette délibération.

Mme BROUILLE. - Merci. Jean-Louis NEMBRINI, une réponse à apporter.

M. NEMBRINI. - Sur les CIO, il est hors de question, pour ce qui nous concerne, que l'on touche à la carte telle qu'elle est organisée. C'est la raison pour laquelle nous avons signé récemment une convention avec les trois Recteurs pour au moins 30 % du temps de travail des Directeurs de CIO, de venir travailler sous l'autorité du Président du Conseil Régional. Cela signifie, par définition, que la carte est pour nous un élément essentiel d'organisation du territoire de l'information sur l'orientation.

Mme BROUILLE. - Merci.

Je mets aux voix cette délibération.

Y-a-t-il des « contre » ?

Des abstentions ?

N° 16

Vote sur la « Mise à disposition de parties de services des délégations régionales de l'ONISEP (Office national d'information sur les enseignements et les professions) »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

- **CONTRE : Rassemblement National**

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

Mme BROUILLE. - Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

**CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC CAP MÉTIERS
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Séance sous la présidence de Madame Andréa BROUILLE, Première Vice-présidente
en l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET*

Mme BROUILLE. - Délibération 17. Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine. Madame Cathy VEYSSY.

Mme VEYSSY. - Dans le droit fil de ce qui vient d'être dit, nous sommes là sur une convention pluriannuelle pour la période 2019-2021 du Conseil Régional avec l'agence Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine qui est une agence que vous connaissez bien maintenant, qui est déployée sur plusieurs sites dans la région, à Pessac, à Limoges, à Poitiers, à La Rochelle. C'est une agence qui a plus de 90 salariés et l'objectif de cette convention est bien de préciser les orientations, les actions à réaliser mais aussi les moyens qui sont attribués pour les réaliser, et qui s'élèvent à 5,6 M€.

Dans le texte de la convention, l'objectif essentiel est bien de déployer de l'offre de service pour apporter de l'information sur les métiers. Il y a trois axes dans cette convention :

- Le premier concerne l'orientation. On vient de l'évoquer, cela veut dire qu'il faut donc considérer que cette agence est un appui au déploiement de la nouvelle stratégie de formation de la Région notamment à travers nos actions du Pacte. C'est important de réussir l'information sur les formations. C'est important de réussir l'information près des publics. Nous sommes là sur tous les types de publics, à la fois les collégiens, les lycéens, leurs parents. Nous sommes aussi en direction des jeunes qui sortent du système scolaire, en direction des demandeurs d'emplois, mais aussi des salariés qui sont en quête de reconversion.

- Le deuxième axe porte sur la formation, notamment pour ce rapprochement qui est très attendu des formations et de l'emploi, avec des entreprises qui le disent régulièrement, qui peinent à recruter. La formation vise aussi les acteurs de la formation avec une professionnalisation. Il y a 2 500 professionnels de la formation qui, chaque année, viennent se former eux-mêmes.

- Le troisième axe est l'emploi. L'un des objectifs de cette convention, ce que nous attendons de cette agence, c'est bien l'observation du marché de l'emploi, le diagnostic aussi pour analyser, guider nos politiques, diagnostic sur lequel nous nous appuyons notamment pour nos contrats régionaux de filières.

Voilà, Madame la Présidente.

Mme BROUILLE. - Y-a-t-il des remarques ?

Mme NADAU. - Nous adhérons au souhait de la Région de faire - je cite - « bouger les lignes, rapprocher les mondes de l'éducation, de la formation et de l'économie, Cap Métiers ayant vocation à constituer un point d'appui majeur pour relever ces défis ». Il s'agit de la mise en place - vous venez de le dire Catherine - d'une convention pluriannuelle d'objectifs, de moyens entre la Région et Cap Métiers. Nous aurions aimé aussi que les résultats soient ajoutés aux objectifs, aux moyens.

Comme le souligne le CESER, au vu des moyens financiers alloués - vous l'avez dit 5,6M€ + 200 000 d'investissement - et compte-tenu de cette politique en faveur de l'emploi, de la formation, de l'orientation, il serait pertinent de proposer une batterie d'indicateurs qui permettrait d'avoir une vraie évaluation auprès des publics ciblés. Quel retour avons-nous sur l'intérêt, l'impact des ateliers, des outils mis à disposition, si cela correspond bien aux besoins, aux attentes ? Je ne suis pas sûre que la fusion des agences des trois anciennes Régions ait été mise à profit pour évaluer et dépeussierer les dispositifs de chacune d'entre elles. La Commission d'harmonisation mise en place en début de mandat aurait dû ou pu y travailler.

Néanmoins, j'ai bien conscience que la réforme de la formation professionnelle confiant à la Collectivité régionale une nouvelle compétence sur l'orientation, a demandé de la part des Services, un lourd investissement et que de nombreux défis restent encore à relever pour que l'agence soit pleinement performante.

Aujourd'hui, la plupart du public cible ne sait pas ce qu'il veut faire. Il faut un accompagnement personnalisé et spécifique. Nous avons tous des ambitions élevées pour les jeunes, pour le développement des entreprises, l'emploi et la cohésion des territoires, mais nous ne devons pas nous contenter d'une orientation passive ; nous devons être actifs pour permettre au plus grand nombre de trouver la formation qui lui correspond pour accéder à un emploi.

En espérant que vous tiendrez compte de notre demande de ces indicateurs pour une évaluation, notre Groupe votera favorablement cette délibération.

Mme VEYSSY. - Quelques éléments de réponse. Comme vous l'avez fort bien dit, chère collègue, effectivement nous étions sur trois organisations, trois structures un peu différentes sur les trois anciennes Régions. Il a donc fallu du temps pour arriver à créer cette agence de Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine. La question des critères d'évaluation que vous posez est tout à fait pertinente. J'y souscris volontiers, d'autant plus qu'à la fois, comme vous le dites, on a créé

cette structure unique à homogénéiser, mais dans le même temps, il a aussi fallu absorber de nouvelles règles législatives, notamment la question de la compétence de l'orientation pour les Régions. Maintenant, j'ai envie de dire à travers cette nouvelle convention qui arrive sur cette période qui s'ouvre, que la question de ces critères d'évaluation doit être clairement posée et doit être clairement réfléchie puisque c'est une nouvelle ère qui démarre avec de nouvelles règles du jeu. Cela me semble intéressant, et à l'heure actuelle bien évidemment, je ne peux pas la décrire puisque nous démarrons 2019, mais cela me semble couler sous le bon sens. Pour ma part, sous réserve que mes collègues en soient d'accord, bien évidemment, cette question-là méritera d'être travaillée en Commission, je l'espère parce que je sais que je peux compter sur votre soutien régulier. On a toujours des échanges très enrichissant et très intéressant ; donc cette question, à mon avis, a tout à fait sa place.

Mme BROUILLE. - Je procède au vote.

Y-a-t-il des « contre » ?

Rassemblement National.

Des abstentions ?

N° 17

Vote sur la « Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens
avec Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

- **CONTRE : Rassemblement National**

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

Mme BROUILLE. - Adopté à la majorité.

Je vous remercie.

**CONTRATS RÉGIONAUX DE FILIÈRES POUR L'ORIENTATION, LA FORMATION ET
L'EMPLOI - MÉTIERS DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE, DU SOCIAL
ET DU MÉDICO-SOCIAL**

*Séance sous la présidence de Madame Andréa BROUILLE, Première Vice-présidente
en l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET*

Mme BROUILLE. - Délibération n°18, sur les contrats régionaux de filières pour l'orientation, la formation, les métiers de la santé, de l'action sociale. Madame JEANSON Françoise.

Mme JEANSON. - Madame la Présidente. Je vous présente aujourd'hui, le contrat de filières santé, action sociale, qui a pour but d'adapter les formations aux besoins des employeurs et surtout des usagers qui sont les personnes les plus fragiles de notre territoire.

Vous le savez tous dans ces métiers-là, il y en a deux qui concentrent toutes les difficultés de recrutement. Nous les avons mis en lumière à plusieurs reprises dans cette Assemblée à la suite des débats, en particulier, sur le schéma des formations sanitaires et sociales. C'est pour cela qu'avec tous les acteurs réunis au sein du contrat de filières (les employeurs, l'ARS, etc.), nous avons décidé de concentrer ce contrat uniquement sur les métiers d'aides-soignantes et d'auxiliaires de vie ou aides à domicile. Ces deux métiers pâtissent d'un défaut d'attractivité majeure qui fragilise tout le secteur. On estime souvent à plus de 50 % les recrutements difficiles. On estime surtout que d'ici dix ans, il faudra probablement multiplier au moins par deux le nombre de ces professionnels.

Donc, nous voulons augmenter le nombre de personnes en emploi, augmenter le nombre de personnes qui entrent en formation et qui y restent puisque dans ces formations, on a un taux d'abandons beaucoup plus élevé qu'ailleurs, et le nombre de personnes qui entrent en emploi et qui y restent. Pour ce faire, cela va impliquer de travailler sur les formations et nous allons le faire avec ce contrat de filières. Cela implique aussi d'augmenter la visibilité des métiers, la qualité de vie au travail de ces métiers en incluant par exemple, la question des déplacements, les possibilités d'évolution professionnelle que ce soit dans les formations, dans les emplois, et puis sans doute, le nombre et la répartition géographique des formations.

Ce contrat de filières se donne donc quatre objectifs :

- Le premier est un observatoire avec un suivi quantitatif et qualitatif des parcours, une carte des formations et surtout, ce que nous demandons, en particulier, à Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine, c'est d'avoir une analyse fine des motifs de désaffectation de ces métiers.

- Le deuxième objectif, orienter vers l'emploi, avec l'orientation depuis le lycée puisque c'est une de nos compétences, dans les missions locales et dans Pôle Emploi, puisque vous savez que ce sont des métiers dans lesquels souvent les gens vont en deuxième partie de carrière.

- Troisième objectif, former les professionnels, en particulier, lorsqu'ils sont en emploi avec une offre de formation qui soit simple, lisible et territoriale. Je rappelle que pour les aides-soignantes, les formations sont assez lisibles ; que pour les auxiliaires de vie, il y a à peu près soixante formations différentes qui amènent à ce métier, ce qui ne rend pas les choses très lisibles.

Augmenter le nombre, augmenter la formation en milieu de travail, valoriser les plateaux techniques.

- Quatrième objectif, former en emploi pour prévenir les accidents et les maladies professionnelles. Les métiers d'aides-soignantes et d'auxiliaires de vie pâtissent d'un absentéisme absolument majeur puisqu'il est de 20 % alors qu'il est moins de 8 % en général dans les autres métiers. On n'a pas explicitement l'accidentologie mais c'est à peu près dans les mêmes niveaux. Donc, la formation sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles est absolument majeure.

Sur ces quatre objectifs, il y aura un plan d'actions annuel. Je souhaite surtout une déclinaison au plus près des territoires, département par département, ou même en communautés de communes par communautés de communes. Je vous remercie.

Mme BROUILLE. - Merci Françoise. Y-a-t-il des remarques ou observations ?

Mme CHADOURNE. - Madame la Vice-Présidente, mes chers collègues. Le texte que vous nous présentez dans le cadre des contrats régionaux de filières portent sur les métiers de la santé, de l'action sociale, du social et du médico-social, et se place dans la continuité du CPRDFOP de Nouvelle-Aquitaine pour la période 2018-2022 adopté lors de la séance plénière des 25 & 26 juin 2018. Ce contrat de filières définit quatre objectifs de contre-actualisation et doit permettre aux différents signataires de renforcer leur complémentarité afin de développer une véritable stratégie régionale de formation et de promotion des métiers de la santé, du social et du médico-social.

Partant du constat des besoins grandissant en matière de santé et d'actions sociales et médico-sociales liées notamment au vieillissement de la population régionale, ce contrat veut donner à la Nouvelle-Aquitaine les moyens de répondre aux défis en matière de santé et des vieillissements de la population, et faire de la santé et du social des filières économiques dynamiques. En effet, la Région est confrontée à un double défi, d'une part, le vieillissement accru de la population régionale ; les projections de l'INSEE annoncent 900 000 seniors de plus d'ici à 2050, la Nouvelle-Aquitaine étant d'ores et déjà la seconde région française pour le nombre des plus de 65 ans. D'autre part, le départ à la retraite dès 2020 de 19 % des aides ménagères et des aides à domicile, ainsi que 15 % des aides-soignants et infirmiers. Phénomène encore accru pour la désertification médicale des zones rurales de notre Région.

Cette situation va entraîner un bouleversement profond des filières de la santé, du médico-social et du social, ayant pour conséquence une forte tension sur les différents métiers de ces filières, nécessitant une adaptation de celles-ci à ses nouveaux enjeux. Ainsi, la réponse apportée par le présent contrat de filières entend-t-elle assurer la visibilité et le développement des métiers de la filière santé, action sociale et de promouvoir les métiers à l'aide à la personne.

Par ailleurs, une information détaillée sera apportée sur les offres de formation et d'orientation et sur les métiers, ainsi que sur les formations initiales et professionnelles, l'objectif étant d'encourager les lycéens à se tourner vers les métiers de formation sanitaire et sociale ainsi que les professions médicales. Le contrat de filières permettra également d'anticiper les mutations de besoins en matière de savoir-faire. Cet objectif se fera en consolidant l'offre de formation et en adoptant l'offre de formation aux besoins des différents métiers de la santé et de l'action sociale.

Nous souscrivons naturellement au diagnostic qui est réalisé pour la mise en œuvre de ce contrat de filières et à la nécessité de développer les métiers de ces filières. En effet, ceci représente un potentiel d'emplois estimé à plus de 5 000 par an sur l'ensemble de la région. Toutefois, nous considérons que ce type de contrat, si louable et nécessaire soit-il, demeurera inefficace dans la mise en place d'une politique de santé à l'échelle nationale. Celle-ci passe notamment par des mesures telles que la revalorisation salariale des métiers sanitaires et sociaux, la création d'un statut encadrant les métiers d'auxiliaires de vie et de professionnels de l'aide à la personne, ainsi de doter ces métiers d'une véritable perspective de carrière et de mettre fin à la trop grande précarité de ces emplois.

Par ailleurs, un véritable plan d'urgence santé doit être mis en œuvre afin de lutter contre les déserts médicaux, notamment en incitant fiscalement les jeunes médecins à s'installer dans

les zones rurales, à stopper la fermeture des lits et des services hospitaliers de proximité au nom d'une conception comptable de la santé publique. Ces mesures doivent pour être efficaces prendre une place dans une nouvelle conception de l'aménagement du territoire qui cesse de privilégier les métropoles au détriment de la ruralité. A cette fin, le Rassemblement National soutient l'implantation de l'activité économique au sein de la ruralité, et non plus, comme c'est trop souvent le cas aujourd'hui, au sein des métropoles hypertrophiées. Le retour de l'activité économique dans les villes moyennes et dans le rural est la condition pour que de jeunes ménages s'installent et favorisent ainsi le retour des services publics et des commerces dans ces territoires oubliés. Nonobstant, la mise en place d'une telle politique, nous voterons pour cette délibération puisque les propositions qui nous sont présentées sont de bons sens. Cependant, nous restons persuadés que la solution se trouve dans un système totalement différent du vôtre. Merci.

Mme BROUILLE. - Merci.

S'il n'y a pas d'autres interventions, je mets au vote cette délibération.

Y-a-t-il des « contre » ?

Des abstentions ?

N° 18

Vote sur les « Contrats Régionaux de Filières pour l'orientation, la formation et l'emploi -
Métiers de la santé, de l'action-sociale, du social et du médico-social »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Mme BROUILLE. - Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

Bravo Madame JEANSON.

FEUILLE DE ROUTE RÉGIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT DES ÉCOLES DE LA DEUXIÈME CHANCE EN NOUVELLE-AQUITAINE

*Séance sous la présidence de Madame Andréa BROUILLE, Première Vice-présidente
en l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET*

Mme BROUILLE. - Délibération n° 19. Feuille de route régionale pour le développement des écoles de la deuxième chance. Cathy VEYSSY.

Mme VEYSSY. - Cette délibération a pour objet de poser un cadre régional pour accompagner le développement des écoles de la deuxième chance, dans une approche rationnelle mais la délibération a aussi pour but de fixer un cadre de fonctionnement et de financement. Comme vous le savez, en Nouvelle-Aquitaine, il y a plus de 50 000 jeunes qui sortent du système scolaire sans aucun diplôme, et plus de 100 000 jeunes qui ne sont plus en emploi ni scolarisés, et les écoles de la deuxième chance sont une des réponses qui leur permettent aussi d'apporter une réponse spécifique. Ce sont des écoles qui sont définies dans le Code de l'Éducation, qui sont soumises à une procédure de labellisation et qui ont pour vocation à proposer des formations aux jeunes de 16 à 25 ans qui sont dépourvus de qualification et de diplômes.

Il y a actuellement quatre écoles de la deuxième chance dans les douze départements de la région, certains avec des déploiements. La feuille de route qui est ici proposée a fait l'objet de beaucoup de réunions, de concertations, à l'initiative de la Région avec les partenaires qui sont mobilisés dans ce dispositif, en la personne, majoritairement, de l'État, et des structures qui portent ces écoles.

Ce qui vous a été proposé, comme vous pouvez le voir dans la délibération, c'est notamment le socle de financement pour harmoniser l'intervention financière de la Région Nouvelle-Aquitaine. Le principe qui est posé, est que les seuils d'intervention sont définis comme suit :

- L'État avec une participation maximale de 30 %,
- Idem, pour la Région, participation maximale de 30 %,
- Pour les Collectivités et autres, 10 %,

- Et puis la possibilité de solliciter du financement du FSE dans le cadre de la Région, sachant que pour les Régions, outre cet accompagnement au fonctionnement, il y a aussi une

prise en charge de la rémunération des stagiaires. En tout état de cause, ce qui est prévu, c'est qu'en aucun cas, le financement national ne devra excéder le financement de l'État.

M. VERDIN. - Madame la Vice-Présidente, mes chers collègues. Vous nous présentez dans ce dossier une feuille de route régionale pour le développement des écoles de la deuxième chance en Nouvelle-Aquitaine. Dans le droit fil de la délibération que vous nous aviez présentée il y a un an, qui s'intitulait « Talents, territoires, tous qualifiés en Nouvelle-Aquitaine. Vous venez de le préciser, Madame la Vice-Présidente, partant du triste constat que 20 % des 15-24 ans non scolarisés n'ont aucun diplôme, que 50 600 jeunes néo-aquitains sont sortis du système scolaire sans aucune qualification, la Région a décidé de soutenir massivement le dispositif des écoles de la deuxième chance.

Rappelons que ce réseau est issu aussi du Livre blanc « enseigner et apprendre » qui avait été présenté en 1995 par Edith CRESSON, ancienne Premier Ministre de François MITTERRAND, et que la première de ces écoles a ouvert en 1997. Ce dispositif a donc 20 ans, et le moins que l'on puisse dire est qu'il brille autant par son efficacité que par le nombre de personnes prises en charges : 14 500 au niveau national. A l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, vous venez de le préciser, quatre départements sur douze sont pourvus d'écoles de la deuxième chance, pour les citer : Bergerac, Bordeaux, Châtelleraut, et Niort qui ont scolarisés 405 élèves pour l'année 2018.

D'après le texte même de la délibération, 32 % de ces jeunes sont issus des quartiers prioritaires de la ville, et 83 % d'entre eux, n'ont aucun diplôme. Nous avons ici un parfait exemple de discrimination positive à l'aune des milliards d'euros déversés à fonds perdus sur les banlieues depuis 40 ans, dans le cadre de la néfaste politique de la ville, avec le Ministre BORLOO, à l'époque. En effet, pour 405 élèves, le coût annuel supporté par la Région pour le soutien de ce dispositif est de 1,6 M€ pour un ratio de 4 098 € par élève, pour une durée de formation de six mois, en moyenne.

Comme si cela n'était pas suffisant lors de la présentation de la délibération régionale « Talents et territoires » à l'automne 2018, il nous avait été précisé lors d'une Commission que le dispositif faisait largement la place aux personnes issues de l'immigration clandestine. Sans doute, le niveau est-il tellement, peut-être, élevé chez les élèves français qu'il convient de l'amoinrir par l'apport de populations ne maîtrisant aucune base de notre langue. Le réseau « Ecole de la deuxième chance » est surtout le révélateur de l'échec patent de l'Education Nationale. Cette dernière, prisonnière de l'idéologie mortifère d'amener plus de 80 % d'une classe d'âge au baccalauréat et de la volonté soixante-huitarde de déconstruire l'école, a sapé

l'édifice scolaire de notre pays qui avait permis à des générations de Français de pouvoir grâce à l'école avoir un avenir meilleur que celui de leurs parents. Ainsi les jeunes sortis du système de formation initiale, l'absence de diplôme constitue un sévère handicap pour l'insertion sur le marché du travail, avec un risque d'exclusion sociale.

Selon le recensement de la population de 2006, les jeunes de 20 à 24 ans non scolarisés qui n'ont pas obtenu de diplôme du second cycle de l'enseignement secondaire, sont estimés à plus de 500 000 en France soit 13,7 % de cette classe d'âge. On constatait que les ratios les plus élevés se rencontraient dans les DOM, le bassin parisien, en Aquitaine et sur le pourtour du Golfe de Lyon et en Corse. Afin de remédier à ce fléau du décrochage scolaire, il avait été mis en place 380 PSAD, c'est-à-dire des plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs. Je ne vous les citerai pas parce que je vais dépasser mon temps : les CFA, les missions locales etc.

Mme BROUILLE. - Monsieur VERDIN, conclusion s'il vous plaît.

M. VERDIN. - J'ai presque fini. De toute façon, je ne suis pas rendu à dix minutes comme certains.

Mme BROUILLE. - Mais c'est quatre.

M. VERDIN. - Les écoles de la deuxième chance révèlent également que quarante ans d'immigration sauvage ont créé des zones de non-France où le parler des cours de collèges n'est ni le Français, ni l'Arabe mais une sorte de sabir des banlieues mêlant verlan, expressions arabes et anglicisme mal maîtrisés. Une école où plus rien n'est enseigné et où la France est généralement méprisée, véritable creuset d'une population destinée au chômage et à l'assistanat.

Mme BROUILLE. - Votre conclusion Monsieur VERDIN, s'il vous plaît.

M. VERDIN. - Madame la Vice-Présidente, je termine, il me reste encore trois phrases. Face à cette déliquescence de l'Education Nationale, le RN en appelle à une refonte complète de notre système scolaire rendant à l'apprentissage et à la formation professionnelle ses lettres de noblesse encourageant l'apprentissage dès 14 ans et permettant la mise en place d'un véritable parcours de qualification. Pour toutes ces raisons invoquées, notre Groupe s'oppose à cette mise en place de la feuille de route. Merci de m'avoir écouté.

Mme FERREIRA. - C'est une intervention de Sophie METTE, mais elle a dû partir pour l'Assemblée parce qu'il y a un débat à partir de 21 h 30, donc je vais vous lire sa note.

Monsieur le Président, chers collègues. Un mot très rapide sur ce dossier au nom du Groupe MODEM et Apparentés. Nous souhaitons vous rendre hommage pour l'investissement renouvelé de la Région Nouvelle-Aquitaine aux côtés des écoles de la deuxième chance pour la période 2019-2022, et son soutien au label E2C. Nous saluons naturellement tout d'abord la volonté affichée d'harmonisation du fonctionnement des écoles à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, étape nécessaire si nous voulons optimiser leur action sur l'ensemble du territoire.

Deuxièmement, et selon la même logique d'optimisation, la Région entre dans un cadre de références nationales en matière de financement des écoles de la deuxième chance où elle pourra investir autant que l'État, si elle le souhaite, à savoir à hauteur de 30 % du financement total pour chaque partie.

Le Groupe MODEM et Apparentés espère que la Nouvelle-Aquitaine se calque à la hauteur de la participation de l'État, autant que possible, et nous pouvons nous réjouir de travailler avec un Gouvernement investi en la matière.

Vous écrivez dans la délibération que le financement régional ne dépassera en aucun cas celui de l'État, c'est un choix qui sans doute n'aura que peu d'impact sur les établissements concernés étant donné que Madame Muriel PENICAUD, Ministre du Travail, a rappelé à de nombreuses reprises son soutien aux écoles de la deuxième chance. Nous aiderons ainsi les jeunes motivés sans diplôme ni qualification professionnelle à intégrer un cursus dédié à la construction de leur projet d'insertion sociale et professionnelle.

Je rappellerai par ailleurs, nous dit Sophie, aux détracteurs de cette politique qui nous expliquent qu'elle ne sert que les intérêts de ceux qui arrivent en France depuis un autre pays, tout d'abord que cette vision est évidemment éminemment caricaturale, mais aussi que le travail est la meilleure source d'intégration. Tout ce qu'ils rejettent dans l'immigration, ce sont les failles dans notre politique d'intégration, alors je pense que quand cela coûte seulement quelques milliers par an, nous avons raison d'y aller. Nous votons évidemment pour ce dossier. Merci Madame la Présidente.

M. CIBERT. - Madame la Présidente, chers collègues. Je voulais intervenir sur l'école de la deuxième chance, école que je connais, je vois aussi Françoise qui connaissait bien celle qui était sur l'ancienne Région Poitou-Charentes, puisqu'à Châtelleraut, ils ont eu la chance d'avoir Edith CRESSON qui est à l'origine de créer les écoles de la deuxième chance.

Les propos que j'ai entendus tout à l'heure de notre collègue du Rassemblement National m'ont quelque peu choqué, et je suis prêt à l'inviter à venir à l'école de la deuxième chance de

Châtelleraut pour qu'il puisse voir par lui-même. Nathalie, également, connaît celle qui est Niort. Il y a un constat qui est en France, il y a 110 000 jeunes aujourd'hui qui sortent du milieu scolaire sans aucune qualification, sans aucune formation, qui sont complètement déconnectés, qui pour eux se lever le matin est compliqué, qui ont besoin de faire des formations. Ces services-là fonctionnent très bien. Ils vont ensuite intégrer des formations souvent avec un recrutement derrière. Tout à l'heure, on a entendu des propos sur l'immigration clandestine, c'était un peu du hors sujet évidemment. Avant de manger, je me suis dit que j'allais prendre un peu de Vogalène pour éviter de vomir, mais en tout cas, je suis prêt à inviter notre collègue à venir voir l'école de la deuxième chance qui fonctionne très bien, et rend service à beaucoup de jeunes, qui vont ensuite intégrer le monde du travail. Je remercie la Région de pouvoir les accompagner comme nous le faisons.

M. VERDIN. - Madame la Vice-Présidente.

Mme BROUILLE. - Non. Vous avez eu vraiment...

S'il vous plaît. Chacun a eu le temps de s'exprimer. On vous a écouté plus largement de quatre minutes. Il n'y aura que Cathy VEYSSY qui répondra à vos interventions. Merci. Peut-être Monsieur GUERIN.

M. VERDIN. - Madame la Présidente. Je connais très bien Châtelleraut et...

M. FREL. - Madame la Présidente, faites respecter le règlement.

M. VERDIN. - ... J'ai le droit de m'exprimer aussi... dans la délibération il y a pour les clandestins.

Mme BROUILLE. - Guillaume GUERIN, et après Cathy VEYSSY pour réponse. S'il vous plaît.

M. GUERIN. - Madame la Présidente. Merci. Il est 21 h 30. Il y a des gens qui ont une autre activité que celle de Conseiller régional dans cet hémicycle. Si l'on pouvait éviter de passer notre temps à 21 h 30 sur des échanges qui concernent des parties infimes des dossiers que nous avons à traiter, je pense que nous gagnerions beaucoup de temps. Je vous remercie, Madame la Présidente.

Mme BROUILLE. - Pour répondre, Cathy VEYSSY, quelques éléments ?

Mme VEYSSY. - La partie infime des dossiers, je me permets juste quand même de dire que tous les dossiers sont importants.

Je vous remercie. Tous les dossiers... Monsieur je vous ai écouté, merci.

M. GUERIN. - Nous ne sommes pas dans un Conseil municipal, Madame, nous sommes à la Région, ni à l'Assemblée nationale, ni dans un Conseil municipal.

Mme BROUILLE. - S'il vous plaît, on arrête. On finit cette délibération. Vous laissez la parole à Cathy VEYSSY pour répondre et compléter son intervention...

M. GUERIN. - D'ailleurs, cela n'intéresse tellement le Président, qu'il n'est pas là.

Mme BROUILLE. - Monsieur GUERIN, non. Monsieur GUERIN, s'il vous plaît.

Mme VEYSSY. - Donc, je disais que nous sommes bien, sauf erreur de ma part, dans une assemblée délibérante, que nous sommes des élus qui avons été élus au suffrage universel, et qu'à ce titre-là, nous débattons sur les affaires qui concernent le Conseil Régional, cela me paraît tout à fait naturel. Je souligne aussi quand même que les sujets et les dossiers lorsqu'ils arrivent en assemblée plénière ont fait l'objet de beaucoup de travail notamment de la part des Services de la Région, et qu'à ce titre-là, ils méritent aussi d'être présentés, si possible dans un débat apaisé, serein mais en tout cas respectueux de leur travail.

Monsieur l'élu régional du Rassemblement National, j'ai entendu votre voix ce soir, je ne l'ai pas entendu en Commission, je ne l'entends pas en GIA. Cela dit, je ne vous répondrai pas parce que ce que vous avez dit n'a strictement aucun rapport avec la délibération qui nous concerne.

Si je puis... C'est incroyable, et en même temps je vois que les sujets de formation soulèvent de la passion, cela faisait longtemps que ce n'était pas arrivé, j'aurais aimé que ce soit un peu plus sur le fond que sur la forme.

Juste pour terminer sur ce sujet, je voudrais dire et rappeler que les financements des écoles de la deuxième chance sont quand même plutôt fragiles, et il ne s'agit pas que la Région calque son financement sur l'État, mais le défi pour moi est bien que l'État calque son financement sur celui de la Région car je rappelle que le financement par l'État des écoles de la deuxième chance porte sur le PIC (Programme d'Investissement sur les Compétences), c'est-à-dire que le financement de l'État sur les écoles de la deuxième chance est sur quatre ans. Donc, j'ose espérer, puisque tout le monde salue, notamment Madame la Députée dont vous avez repris les propos, je lui ai dit d'ailleurs en Commission qu'il lui revenait en tant que Parlementaire d'être très attentive pour s'assurer que le financement de l'État sur le fonctionnement de ces structures soit pérenne. Je vous remercie.

Mme BROUILLE. - Merci.

Sur cette délibération, y-a-t-il des « contre » ?

Rassemblement National.

Des abstentions ?

N° 19

Vote sur la « Feuille de route régionale pour le développement des Écoles
de la Deuxième Chance en Nouvelle-Aquitaine »

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT

- **CONTRE** : Rassemblement National,

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

- **ABSTENTION** : Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine

Mme BROUILLE. - Adopté à la majorité. Je vous remercie.

PACTE TERRITORIAL D'INSERTION (PTI) DE GIRONDE

*Séance sous la présidence de Madame Andréa BROUILLE, Première Vice-présidente
en l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET*

Mme BROUILLE. - On continue avec la délibération 20, sur le pacte territorial d'insertion de Gironde. Cathy VEYSSY.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Madame la Présidente. Point d'ordre. On va jusqu'à quelle heure, comme cela ?

Mme BROUILLE. - 22 h 00 ou délibération 31.

Mme VEYSSY. - Là, cela devrait normalement aller plutôt vite. C'est le PTI que nous signons avec le Conseil Départemental de la Gironde, comme nous sommes engagés régulièrement dans cette assemblée délibérante avec les PTI de l'ensemble des Conseils départementaux de la Nouvelle-Aquitaine, sur les axes que nous avons en commun, notamment les axes de formation et d'accompagnement des bénéficiaires du RSA, notamment sur la lutte contre l'illettrisme et les premières actions de qualification.

M. DUBOIS. - Madame la Présidente, mes chers collègues. La délibération qui vient de nous être présentée porte sur la mise en œuvre par la Région du Pacte Territorial d'Insertion de la Gironde pour la période 2019-2021. Mise en place depuis 2008 avec la loi généralisant le RSA, ces pactes territoriaux poursuivent un double objectif : améliorer l'insertion des personnes éloignées et rendre visibles les dispositifs existants dans le département de la Gironde. Se plaçant sur le terrain social, ces pactes territoriaux révèlent en réalité l'inefficacité de ses politiques prétendument sociales qui ne réussissent jamais à endiguer le phénomène conjugué du chômage de masse, et de la pauvreté.

En effet, trois axes majeurs ont été retenus par ce nouveau PTI de la Gironde. Garantir l'accès aux droits fondamentaux des personnes en situation de précarité, réunir les conditions de réussite des personnes en situation de précarité, renouveler les modes de gouvernance. Si nous considérons que renouveler les modes de gouvernance est une ambition creuse qui ne définit pas une politique, il nous reste deux axes particulièrement vagues sur l'accès aux droits des personnes et sur les conditions de réussite des personnes en situation précaire. Appuyé sur le pacte ainsi que le réseau des écoles de la deuxième chance, ce nouveau PTI de Gironde ne propose rien de novateur, ni rien qui permettent aux personnes en situation de précarité de vraiment s'en sortir.

En observant les propositions mises en avant par le PTI de Gironde, on se rend compte que nous sommes plus dans l'assistanat que dans le social et qu'une partie des actions mises en œuvre dans le domaine de la lutte contre l'illettrisme sont en réalité destinés aux clandestins références : fiche d'action n° 16. Adapter les ressources aux besoins du territoire en matière d'apprentissage des savoirs de base de la langue française.

Devant la montée constante du nombre d'allocataires du RSA en Gironde, 41 792 en 2018, ainsi que le manque d'accompagnement de ces mêmes bénéficiaires vers l'insertion, plus de 25 % d'entre eux ne sont pas accompagnés, selon un article du Sud-Ouest du 7 février dernier. On peut se poser la question de la pertinence de ces pactes territoriaux. Ce même article a rappelé que le versement du RSA demeure conditionné à la mise en place d'un accompagnement du demandeur et à une recherche active d'emploi de la part de ce dernier. Or, pour 17 % des allocataires, ces deux critères restaient théoriques faute de suivi de la part des départements.

De même aucune évaluation n'est faite sur l'efficacité des dispositifs d'insertion ni sur le nombre d'allocataires du RSA ayant définitivement tourné la page de la précarité pour enfin trouver un travail leur permettant de vivre décemment. A rebours du discours rétrograde d'une certaine gauche qui présente le patron comme un oppresseur et le monde du travail comme celui de l'indignation, nous répondons que seul le travail rend libre.

Le Rassemblement National défend donc la seule politique d'insertion possible, celle d'un retour à l'excellence à tous les niveaux. Excellence d'une école qui transmet de nouveaux à tous les savoirs de base et ne laisse plus des classes d'âge entière sans véritables connaissances, excellence de l'apprentissage qui ne doit plus être la voie de garage destinée aux cancre mais une formation menant à l'excellence professionnelle. Excellence de la formation professionnelle qui doit permettre aux salariés de conserver le meilleur niveau de qualification dans leur métier.

En l'absence d'une telle volonté politique, le Rassemblement National votera contre le projet de PTI de Gironde. Merci.

Mme BROUILLE. - Je mets au vote cette délibération.

Y-a-t-il des « contre » ?

Des abstentions ?

N° 20

Vote sur le «Pacte Territorial d'Insertion (PTI) de Gironde »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

- **CONTRE : Rassemblement National**

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

Mme BROUILLE. - Adopté à la majorité.

Je vous remercie.

RECRUTER ET FORMER LES SALARIÉS : CADRE RÉGIONAL D'INTERVENTION EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES ET DE L'EMPLOI

*Séance sous la présidence de Madame Andréa BROUILLE, Première Vice-présidente
en l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET*

Mme BROUILLE. - Cathy VEYSSY, toujours, pour le cadre régional d'intervention en faveur du développement des compétences et de l'emploi.

Mme VEYSSY. - Là, nous sommes sur une délibération qui reprend un certain nombre de dispositifs pour répondre au défi d'un certain nombre d'entreprises, qui est le défi du recrutement. Pour recruter des demandeurs d'emploi et les former bien évidemment, mais aussi pour former les salariés, c'est le cadre régional d'intervention qui vous est ici proposé sachant que la formation des salariés relève dans la responsabilité des entreprises. Il n'empêche que nous avons une tradition dans cette Région Nouvelle-Aquitaine qui est d'avoir une politique volontariste, notamment, en direction des salariés les plus vulnérables, parce que nous considérons que les Régions, notamment la nôtre, peut jouer un rôle d'accélérateur des adaptations des entreprises parce qu'il y a des évolutions réglementaires, sociétales et c'est important de les accompagner. Nous agissons en complémentarité à la fois pour contribuer à la compétitivité des entreprises mais aussi pour favoriser la promotion des individus.

L'objet de cette délibération, si vous avez regardé attentivement les fiches, vous avez vu que l'individu est vraiment placé au cœur des dispositifs. Donc, vous avez une batterie de leviers qui vous sont proposés, avec deux priorités :

- la première étant de développer les compétences pour accéder à l'emploi, soutenir les démarches innovantes avec trois dispositifs : Optim emploi, Optim emploi Geiq, et Recrut- Innov qui sont bien ciblés en direction des personnes en recherche d'emplois et dont les bénéficiaires sont les entreprises ou les collectifs d'entreprises qui souhaitent recruter des demandeurs d'emplois. Vous avez donc déterminé les dépenses éligibles et l'intensité de l'aide régionale.

- la seconde priorité étant l'accompagnement des entreprises dans leur stratégie RH avec des dispositifs pour l'accompagnement individuel aux entreprises et puis aussi des dispositifs pour l'accompagnement collectif aux filières qui impliquent avec nous les branches professionnelles mais aussi les opérateurs de compétences.

Mme BROUILLE. - Merci Cathy.

Des interventions ?

Mme FERREIRA. - C'est toujours Sophie METTE qui parle. Monsieur le Président, chers collègues. L'élaboration d'un cadre d'intervention en faveur du développement des compétences et de l'emploi de votre part, Monsieur le Président, nous confirme votre implication et votre volontarisme en la matière et pour cela il faut bien que le Groupe MODEM et Apparentés vous rende grâce à vous, à la Vice-Présidente Catherine VEYSSY et à votre majorité.

Dans ce rapport, vous faites un état des lieux assez juste de la situation de l'emploi en soulevant les défis à relever : transformation numérique, risque d'obsolescence des compétences, une évolution professionnelle de plus en plus demandée par le marché du travail et d'autres encore. Vous opposez à ces difficultés que vivent encore de nombreux néo-aquitains, plusieurs dispositifs relativement pertinents mais je n'entre pas dans le détail, la limite du temps de parole ne le permet pas. Je note simplement avec satisfaction que vous allez jusqu'à poser un objectif chiffré, 60 000 personnes formées, puis entrées ou maintenues dans l'emploi, tous les ans à partir de 2020. Nous vous reprochons souvent le manque de chiffres dans les ambitions présentées par vos délibérations. Ce n'est pas le cas ici. Nous le saluons et nous resterons vigilants quant à la réalisation de ces promesses. Il y a toutefois, vous vous en doutez, quelques bémols aux yeux du Groupe MODEM et Apparentés dans ce texte, j'en aborderai deux. Le premier relève d'une logique à propos de laquelle nous vous avons alerté à de nombreuses reprises, ma collègue Pascale REQUENNA, en déclenchant votre ire, en faisant fréquemment les frais. Il s'agit de votre logique dite de soutien aux territoires vulnérables. Le titre est alléchant pourtant penchons-nous sur le détail du texte qui nous est soumis en ce jour.

Pour le dispositif emploi GEIQ, nous avons une aide forfaitaire d'un montant de 1 000 € par demandeur d'emploi, majorée de 500 € si la petite ou très petite entreprise est située sur un territoire vulnérable.

Pour le dispositif Recrut-Innov, c'est idem, la Région prend en charge 60 % des dépenses avec une bonification de 10 % sur les projets sur les territoires vulnérables, et pour le reste - Sophie marque - point barre.

En somme, pour ce qui est de l'aide aux territoires en difficultés, c'est assez léger et ce d'autant plus évidemment, que tout cela a pour base votre carte de vulnérabilité dont nous ne répèterons jamais assez son insuffisance puisqu'elle est faite de 52 zones formées arbitrairement qui réunissent des territoires aux réalités diverses.

Deuxièmement, tout le monde se souvient que cette Assemblée a adopté un rapport intitulé Néo Terra au mois de juillet dernier. Il devait générer un véritable basculement de modèles,

selon vos propres mots prononcés lors de votre conférence de presse de rentrée. Là encore, le texte que nous débattons nous apprend à travers un unique dispositif que les coûts pédagogiques seront plafonnés à 50 € de l'heure par stagiaire, sauf pour les stagiaires dont la formation est en lien avec une transition énergétique et écologique. Avons-nous là un véritable changement de paradigme ? Ce n'est pas notre avis alors que, pourtant, nous savons tous qu'il n'y aura nulle transition énergétique et écologique sans formation, sans que nos travailleurs puissent dédier leur labeur à la défense de l'environnement. Sans doute, faudra-t-il accélérer ce volet-là, Monsieur le Président, et ne pas nous arrêter aux effets d'annonce.

Le Groupe MODEM et Apparentés ne sait donc pas vraiment sur quel pied danser, mais puisque c'est sur la délibération et la satisfaction qu'elle affiche face à la réforme que nous sommes appelés à nous prononcer, nous allons voter favorablement. Merci Monsieur le Président.

Mme NADAU - Cette délibération va dans le sens d'une mobilisation encore plus prégnante de la Région sur les besoins en main d'œuvre des entreprises. Elle marque votre volonté d'inscrire la Région comme pilote des politiques d'emplois sur son territoire. Au-delà des orientations que nous partageons de ce cadre régional d'interventions, nous avons trois interrogations :

1° - Sur l'enjeu de la territorialisation, c'est-à-dire répondre directement aux besoins dans les bassins d'emplois et donc permettre une réactivité et une capacité d'actions concrètes et efficaces.

2° - Sur la capacité de répondre de façon qualitative et quantitative de la Région, l'ambition d'accompagner 60 000 personnes à partir de 2020 met la barre très haute. Il ne s'agit plus de viser des objectifs en nombre d'entrées en formation mais des objectifs d'insertion durable dans l'emploi.

3° - Enfin sur l'outil d'information, et je pense que là Catherine vous adhérez également à la mise en place d'indicateurs fiables comme on en a parlé tout à l'heure dans la délibération sur Cap Métiers.

Enfin, je terminerai mon intervention sur une question qui s'adressait direction à Monsieur ROUSSET mais il n'est pas là, donc je pense que Catherine pourra également me répondre. Au Congrès des Régions, le Président ROUSSET dans son discours introductif a dit accueillir les congressistes en tant que Girondin radical et attendre avec gourmandise l'intervention du Premier Ministre. Le discours d'Edouard PHILIPPE nous a laissé sur notre faim, mais je pense

que vous avez entendu sa proposition visant à permettre aux Régions de jouer un nouveau rôle pour le pilotage et l'accompagnement des demandeurs d'emplois. Je dis au conditionnel, trois Régions seraient déjà intervenues : le Pays-de-Loire et les Hauts-de-France. Donc, je voudrais savoir ce qu'il en sera pour la Région Nouvelle-Aquitaine ? Je vous remercie.

Mme VEYSSY. - Vous avez été deux collègues à évoquer la question des 60 000 parcours par an. On est bien dans le cadre du Pacte que nous avons signé avec l'État, avec un travail étroit avec Pôle Emploi. Ces 60 000 parcours conditionnent aussi le financement de l'État. Je vous rappelle que l'on est à plus 1,2 milliard entre la contribution de l'État et celle de la Région, donc il y a une ardente obligation de réaliser ces 60 000 parcours avec des indicateurs, des évaluations et des calculs finement menés par les Services de l'État puisque cela conditionne le versement. C'est vrai que c'est une ambition qui a été déployée. On passe de 46 000 parcours à 60 000. Nous pensons - le « nous » étant au-delà de la Région - que nous sommes en capacité d'atteindre ces objectifs. C'est un vrai défi, ce n'est pas simple, il faut que tout l'appareil de formation se mette aussi en mouvement. D'après les premières mises en œuvre, je pense que nous pouvons les atteindre.

Enfin, s'agissant de la dernière question, effectivement vous savez à quel point le Président Alain ROUSSET a eu l'occasion plusieurs fois de dire que pour lui, c'était carrément vouloir récupérer Pôle Emploi au niveau de la Région, je vais dire presque à sa façon à lui. Et l'expérimentation proposée par le Premier Ministre est plutôt à la façon du Premier Ministre et de l'État. On n'y met pas forcément le même contenu. A l'heure actuelle, la question n'a pas été tranchée, de savoir si de manière volontariste à notre façon à nous, nous allons proposer cette expérimentation. Telle qu'elle est proposée et définie par le Premier Ministre, elle n'est pas directement dans le droit fil de ce que nous souhaitons y mettre.

Mme FERREIRA. - Mais il y a quand même eu une appropriation de certains termes qui apparaissent dans la délibération.

Mme BROUILLE. - Merci.

Y-a-t-il des « contre » ?

Des abstentions ?

N° 21

Vote sur « Recruter et former les salariés : cadre régional d'intervention en faveur du développement des compétences et de l'emploi »

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine

- **CONTRE** : Rassemblement National,

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

Mme BROUILLE. - Adopté à la majorité.

Je vous remercie.

**MOBILITÉS INTERNATIONALES - AJUSTEMENT DE 3 POINTS DU RÈGLEMENT
D'INTERVENTION**

*Séance sous la présidence de Madame Andréa BROUILLE, Première Vice-présidente
en l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET*

Mme BROUILLE. - Délibération n° 22, sur la mobilité internationale. Anne GERARD.

Mme GERARD. - Il s'agit de mobilités internationales pour les jeunes. C'est simplement un ajustement du règlement d'intervention à la demande du Payeur. Ce sont des modifications techniques, je vais vous les épargner, elles ont été vues en Commission. Il n'y a aucun impact financier, ni sur le fond.

Poursuite de la séance sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président

M. LE PRÉSIDENT. - Pas d'oppositions ?

Pas d'abstentions ?

N° 22

Vote sur les « Mobilités internationales - ajustement de 3 points du Règlement d'intervention »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

M. LE PRÉSIDENT. - Il en est ainsi décidé.

**LOGEMENT DES JEUNES : CLÔTURE DU FONDS CLE AQUITAINE ET TRANSFERT
DE L'AVANCE RÉGIONALE CLE À LA CAISSE D'AVANCE****DU 1er LOYER**

M. LE PRÉSIDENT. - Délibération 23, nous sommes sur le logement des jeunes. Anne GERARD.

Mme GERARD. - Il s'agit de clôturer le fonds CLE Aquitaine et de vous proposer d'affecter les 104 560 € restants à la Caisse d'Avance du Premier Loyer. Pour mémoire la fin de ce dispositif d'aide à la caution et à la garantie locative est liée à la création d'un dispositif national VISALE porté par Action Logement. Simplement, je crois que l'on peut se féliciter que ce dispositif a été repris et généralisé.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Pas d'oppositions ?

Pas d'abstention ?

Il en est ainsi décidé.

Mme DIAZ. - Monsieur le Président, j'attendais que vous reveniez parce que je constate que quand vous êtes là, cela se produit moins, mais quand vous n'êtes pas là, il y a quand même du mal à faire respecter le respect dans cette Assemblée quand mes collègues...

Vous en avez la preuve, enfin, je ne sais pas, on est dans des enfantillages. Ce n'est pas contre vous Madame BROUILLE mais quand même reconnaissez que quand mon collègue a pris la parole sur la délibération un peu plus haut, on a quand même assisté à un véritable tapage, un véritable brouhaha, et puis Madame VEYSSY, qu'est-ce que c'est ces sous-entendus quand vous dites...

M. LE PRÉSIDENT. - Bien. Je vous en prie. Venez-en au fonds.

Mme DIAZ. - Vous voulez que l'on arrête à 22 h. Qu'est-ce que vous voulez que l'on fasse ? Une interruption de séance pour vous énerver encore plus ! Alors, s'il vous plaît. Madame VEYSSY, vraiment je ne comprends...

M. LE PRÉSIDENT. - Sur la clôture du fonds CLE Aquitaine...

Mme DIAZ. - Monsieur le Président, je voudrais quand même finir de dire ce que j'ai à dire parce que c'est important. Madame VEYSSY, qu'est-ce que c'est ce sous-entendu quand vous

dites « on ne vous a pas entendu parler en Commission », mais quand même ! Vous savez très bien que de toute façon quand on ne pense pas pareil que vous, vous ne nous écoutez pas. Quand on prend la parole en Commission c'est inutile. D'ailleurs, on le voit bien avec les motions que l'on dépose, vous les refusez systématiquement. Donc, le seul moyen, la seule solution pour nous de nous exprimer c'est en séance plénière. Et si l'on vous dit que les écoles de la deuxième chance sont des filières d'immigration, c'est parce que c'est marqué dans la presse. Rue 89, nous explique que les encadrants sont là pour aider les sans-papiers à trouver des titres de séjour. Donc, à un moment donné, arrêtez de tomber dans l'hypocrisie.

M. LE PRÉSIDENT. - Madame DIAZ, on est à la clôture du fonds CLE Aquitaine.

Mme DIAZ. - Monsieur le Président, quand même ! Vous n'allez pas vous y mettre non plus.

Quand on vous dit que les écoles de la deuxième chance favorise le communautarisme, il suffit d'aller sur les pages Facebook de ces précisément écoles de la deuxième chance Nouvelle Aquitaine, et vous verrez qu'il y a des jeunes filles voilées, et quand on vous dit que ces dispositifs sont inefficaces pourquoi on vous dit cela, c'est parce que l'on s'est basé sur les chiffres du chômage et notamment les chiffres du chômage chez les jeunes qui sont en augmentation entre le premier et le deuxième trimestre. Ne vous en déplaie. Je vous demande d'être respectueux à notre égard, parce que vous n'êtes pas supérieurs, d'accord !

M. LE PRÉSIDENT. - Sur le logement des jeunes, je remets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ?

M. GUERIN. - Au nom des élus de la ville de Bordeaux, nous voterons favorablement cette délibération, mais ils attirent votre attention sur le fait que la métropole bordelaise s'est emparée de cette question très sensible autour d'un Comité opérationnel de pilotage et partenarial pour lequel vous êtes totalement impliqué en tant que Président de Région, et ils vous donnent acte de tout ce que vous avez pu faire et espèrent que les accompagneront à cette juste hauteur dans ce futur partenariat.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Guillaume GUERIN.

Y-a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

Groupe DINA.

Mme LE GUEN. - Abstention, Président.

N° 23

Vote sur le «Logement des jeunes : Clôture du fonds CLE Aquitaine et transfert de l'avance régionale CLE à la Caisse d'Avance du 1er Loyer »

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National,

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

▪ **ABSTENTION** : Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine

TABLEAU DES EMPLOIS

M. LE PRESIDENT. - On passe à la délibération 28. Pierre CHERET.

M. CHERET. - Les dossiers que vous attendez tous pour vous mettre en appétit ce soir, d'abord, le tableau des emplois qui consiste pour cette séance plénière uniquement en 167 transformations de postes qui correspondent à 7 intégrations d'adjoints techniques, 1 réussite à concours et l'on doit modifier le poste, 100 modifications liées aux promotions internes et aux changements de cadres d'emplois dans le cadre des Commissions Administratives Paritaires, et 59 ajustements techniques en fonction des filières, des problématiques de recrutement et de mises en conformité des postes.

Voilà pour ces 167 postes qui sont transformés pour cette séance plénière, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Merci. Des oppositions ?

Des abstentions ?

UDI, LR.

N° 28

<u>Vote sur le «Tableau des emplois »</u>

<ul style="list-style-type: none"> ▪ POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine
--

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
--

<ul style="list-style-type: none"> ▪ ABSTENTION : Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT

M. LE PRESIDENT. - Merci.

**MISE EN PLACE DU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS,
DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)
/ HARMONISATION DU RÉGIME INDEMNITAIRE DES CADRES D'EMPLOIS EN ATTENTE
DU RIFSEEP (INGÉNIEURS, TECHNICIENS ET PSYCHOLOGUES TERRITORIAUX) -
AJUSTEMENTS TECHNIQUES**

M. LE PRESIDENT. - Sur la mise en place du régime indemnitaire. Pierre CHERET.

M. CHERET. - Il s'agit simplement d'ajustements techniques qui concernent la partie IFSE du RIFSEEP, l'indemnité de fonction de suggestion et d'expertise qui concerne d'une part la mission d'agent des cuisines centrales sur lequel on met une indemnité de fonction particulière et aussi sur un sujet qui a été évoqué pour les missions d'animateurs d'antenne territorialisée dans les départements de façon à prendre en considération la responsabilité supplémentaire qui leur est demandée, à la fois d'actions et de représentation de la Collectivité dans les territoires.

Et après quelques ajustements techniques liés aux corps et aux grades qui ne sont pas encore au RIFSEEP, en attendant les décrets qui doivent être publiés par l'État dans les semaines à venir.

M. LE PRESIDENT. - Des oppositions ?

Des abstentions ?

Mme ABELIN. - Abstention.

N° 29

Vote sur la «Mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) / Harmonisation du régime indemnitaire des cadres d'emplois en attente du RIFSEEP (ingénieurs, techniciens et psychologues territoriaux) - Ajustements techniques »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

▪ **ABSTENTION : Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés**

M. LE PRESIDENT. - Je vous remercie.

Il en est ainsi décidé.

**DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE RELATIVE À LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE
DÉPLACEMENT DES AGENTS DE LA RÉGION, DES CONSEILLERS RÉGIONAUX ET
CONSEILLERS CESER**

M. LE PRESIDENT. - Ensuite on a la prise en charge des frais de déplacements des agents de la Région, des Conseillers régionaux et des Conseillers du CESER.

M. CHERET. - En fait, essentiellement, notre délibération préalable comprenait quelques petits éléments à préciser ou à modifier dans le cadre des échanges que nous avons pu avoir entre les Services de la Région et le Payeur régional. Et donc, nous mettons en conformité la délibération de façon à éviter toute difficulté juridique sur le remboursement des frais de déplacements des différents agents et élus de la Collectivité.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Pas d'abstention ?

Pas d'opposition ?

N° 30

Vote sur la « Délibération modificative relative à la prise en charge des frais de déplacement des agents de la Région, des conseillers régionaux et conseillers CESER »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

M. LE PRESIDENT. - Il en est ainsi décidé.

**COMMUNICATION : DÉLÉGATIONS DU PRÉSIDENT POUR ACCEPTER LES
INDEMNITÉS DE SINISTRES AFFÉRENTES AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET ESTER
EN JUSTICE AU NOM DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE**

M. LE PRÉSIDENT. - Ensuite on a la communication sur les délégations du Président pour les indemnités de sinistres afférentes aux contrats d'assurances et ester en justice au nom de la Région.

M. CHERET. - Tout est dit dans le titre de la délibération puisqu'il faut simplement donner délégations au Président pour accepter ces différentes indemnités de sinistres, chose que l'on ne faisait pas jusqu'à aujourd'hui, mais on se met en conformité, alors que les ester en justice normalement vous avez l'habitude à chaque séance plénière nous avons le devoir d'information auprès de l'Assemblée plénière sur ces ester en justice. Voilà, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Pas d'oppositions ?

Pas d'abstentions ?

N° 31

Sur la « Communication : délégations du Président pour accepter les indemnités de sinistres afférentes aux contrats d'assurance et ester en justice au nom de la Région Nouvelle-Aquitaine »

L'Assemblée donne acte

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous propose mes chers collègues que l'on se retrouve demain matin à 9h00 pour la convention pluriannuelle d'objectifs pour l'Agence régionale de la biodiversité.

La séance est suspendue – reprise le 22 octobre 2019 à 9 h 00

CONVENTION-CADRE ÉTAT-RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE POUR LA RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ

M. THIERRY . - Merci Monsieur le Président. Je vais faire très court.

Cette convention vise à clarifier, optimiser, mieux coordonner et rendre les politiques complémentaires entre la Région, l'État et ses opérateurs. Au regard de la situation de la biodiversité, c'est évidemment extrêmement important que l'on puisse être le plus efficace possible et coordonner nos politiques publiques. Cette convention va, d'ores et déjà, donner lieu à trois conventions de collaboration très concrètes :

- L'élaboration de la stratégie régionale pour la biodiversité,
- Comment fait-on évoluer l'Agence Régionale pour la Biodiversité,
- Comment déploie-t-on, sur le Territoire, des dispositifs comme « Territoires engagés pour la nature ».

On avait des dispositifs assez communs entre l'État et la Région. Là, effectivement, on a décidé d'avoir une politique commune pour optimiser l'argent public. Cette convention est signée par :

- L'État en Région Nouvelle-Aquitaine,
- L'Agence Française pour la biodiversité,
- L'Agence de l'Eau Adour-Garonne,
- L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne,
- La région Nouvelle-Aquitaine.

Sa durée d'application est de trois ans.

M. PUYJALON. - Monsieur le Président, chers collègues.

Face à l'érosion alarmante de la biodiversité, la région Nouvelle-Aquitaine, avec l'Agence Régionale Biodiversité, a lancé le comité scientifique Ecobiose ainsi qu'un appel à projets en faveur des pollinisateurs. Aujourd'hui, la Région souhaite unir ses efforts avec ceux de l'État, des opérateurs de l'eau et de la biodiversité, pour plus d'efficacité dans la préservation, la

reconquête et la mise en valeur de la biodiversité - avec en toile de fond - l'ambition 8 de Néo Terra.

Là où vous avez raison, pour réussir ce challenge, il est nécessaire d'améliorer, de vulgariser la connaissance pour que chacun ait accès à la compréhension des données et des enjeux. Encore faut-il avoir les données. Or, cela fait pratiquement quatre ans que je demande des données sur les perturbateurs endocriniens relargués par les stations d'épuration : toujours rien Monsieur le Président mais je note une légère avancée.

Vous précisez qu'il est important de mobiliser, de manière coordonnée, les ressources humaines pour performer en matière d'analyse, de décision, de suivi et d'évaluation. Qu'attendons-nous sur le sujet de ces stations ? Sur celui des épandages de leur boue ? Mais aussi des méthaniseurs avec des digestats, dont il serait bon de connaître les polluants et les conséquences de leur épandage sur la biodiversité, en particulier, les milieux humides.

- Faire des composts avec des polluants sera toujours - pour moi - une aberration environnementale.

- Vouloir reconquérir et protéger efficacement la biodiversité, s'engager pour stopper la destruction de la biodiversité terrestre et aquatique avec la mise en œuvre « d'éviter, réduire, compenser » pour renforcer la protection des espèces - faune-flore - les plus vulnérables. C'est parfait. Encore faut-il être intransigeant là où la compensation environnementale n'est pas envisageable, notamment pour les zones humides. Or, la Région - et vous-même - n'êtes pas à une contradiction près. Vous ne vous prononcez pas sur l'implantation de milliers de mètres cubes de béton et d'acier, de câble et de routes dans l'une des plus belles zones humides de notre Région. Cherchez l'erreur.

- Développer des projets concrets exemplaires sur le Territoire pour la reconquête de la biodiversité avec un gain net d'ici 2030 : notre groupe est d'accord, mais nous avons l'impression que nous avons toujours la même politique gouvernementale et les mêmes incantations régionales. On veut sensibiliser les populations, quitte à montrer du doigt certaines catégories d'utilisateurs de la nature. Rien d'étonnant qu'un malaise s'installe chez les agriculteurs, les chasseurs ou les pêcheurs. L'exemple de ces derniers, qui ne perçoivent pas l'efficacité de notre politique en matière de restauration des milieux et des populations de poissons migrateurs - à l'exempt de la Grande alose - et des décisions à prendre sur le silure.

Monsieur le Président, signer une convention pour la restauration de la biodiversité avec l'État qui, lui-même, signe des autorisations de mise sur le marché de substances

potentiellement dangereuses pour la biodiversité et les hommes, relève d'une certaine incohérence, vous en conviendrez.

- L'entreprise Lubrizol classée SEVESO seuil haut, démontre que notre politique environnementale, sanitaire et sociale, engagée par l'État, n'a pas été à la hauteur après l'accident d'AZF. Là encore, l'État pratique la politique du parapluie et du bouc émissaire en matière de protection de la biodiversité et de la sécurité. C'est particulièrement indécent de cibler l'entreprise en éludant ses propres carences et ses propres manquements.

Vous engagez la RBNA sur une nouvelle voie, très bien. La tutelle que vous instaurez ne devrait-elle pas aussi conduire l'association et évaluer votre propre politique environnementale ?

Vos services veulent développer le gaz vert sur la Région en amplifiant les cultures intersaisons. Plusieurs questions se posent :

- Quid de la consommation d'eau de ces nouvelles cultures ?
- Les SIE posent problème avec des saisons sèches et des cultures qui ne lèvent pas, suscitant des dérogations de la Commission européenne.
- Quid du manque d'apport d'engrais organique puisque nous avons tout ramassé ?
- Quelles surfaces resteront disponibles pour la biodiversité migratrice ?

Votre politique d'économie d'énergie n'a pas prouvé son efficacité en matière d'isolation et de suppression des passoires thermiques, sauf - c'est vrai - pour les plus grosses entreprises énergivores. Pour les foyers en situation de précarité énergétique, votre politique pour la baisse n'est pas suffisante.

Votre politique, pour les gaz à effet de serre, s'engage dans une politique marginale des biocarburants avec des ambitions extrêmement faibles d'ici 10 ans. Quand on vous propose d'aider à la pause des process qui diminuent de 70 % les particules fines de tous les moteurs, et qui baissent la consommation de 12 à 30 %, vous dites : « circulez, il n'y a rien à voir ». J'ai l'expérience de plusieurs entreprises qui, pour leur fourgon, arrivent à faire 200 km de plus avec un plein, ce n'est pas négligeable. 70 % de moins de particules fines, ce n'est pas négligeable. Pourtant, là c'est du pragmatisme - Monsieur le Président - c'est du quantifiable (entonnage carbone d'économisé). Il suffit de quantifier le nombre d'appareils posés. Idem pour les chaudières, pour les groupes électrogènes, pour les bateaux et pour les trains.

C'est bien connu, en France, on n'a pas de pétrole, mais on a des idées. Encore faudrait-il les mettre en application. Serions-nous face, sur ce sujet, à du dogmatisme ?

Oui, nous allons voter votre délibération, mais nous attendons beaucoup plus de l'engagement responsable de la Région et de l'État.

Merci chers collègues et Monsieur le Président.

M. ROGISTER. - Monsieur le Président, mes chers collègues.

Vous nous proposez une convention-cadre État-Région Nouvelle-Aquitaine pour la reconquête de la biodiversité. Cette délibération en l'état, et totalement vide dans son contenu, pourrait se résumer par l'ambition de faire de la Nouvelle-Aquitaine, un territoire à la pointe de l'intégration de la biodiversité dans l'aménagement du territoire et de développement de notre société. Quel vœu pieux en l'état vu qu'aucune piste n'est proposée pour y parvenir.

On nous parle de dynamiser la gouvernance régionale et d'élaborer une stratégie régionale, mais pas un mot sur la façon concrète de le faire. Il faudra attendre les conventions d'application particulières. Le discours catastrophique - qui le vôtre - sur l'état de votre biodiversité, ne correspond en rien à la réalité. Ainsi, le comité Ecobiose prétend que la biodiversité est en érosion accélérée en oubliant de dire, qu'à la différence d'autres pays, la France s'est emparée de la question depuis de nombreuses années. Des politiques concrètes sont menées dans le domaine.

En Bretagne par exemple, on observait récemment une augmentation du nombre des abeilles dans les essaims. Voilà une bonne nouvelle qui devrait redonner le sourire aux Français. Bizarre ! Pas un mot dans la presse, ni dans la bouche des défenseurs de cette biodiversité. C'est dommage, car les Français n'ont que rarement l'occasion de sourire ces temps-ci. Loin d'assister à des extinctions d'espèces - dont on nous parle sans cesse - la Nouvelle-Aquitaine connaît plutôt l'arrivée d'espèces invasives qui attaquent les espèces locales.

Plus sérieusement - plus grave encore - vous oubliez totalement les enjeux liés à l'écologie humaine. Dans sa vision apocalyptique - qui est la vôtre - l'homme détruit la planète, il est un ennemi de la nature. En opposition radicale avec cette vision, nous sommes profondément humanistes, dans le sens où nous croyons à la capacité de l'homme à dompter la nature tout en la préservant. Si la terre a déjà connu cinq extinctions massives de la biodiversité dans son histoire, elle s'en est toujours remise. En revanche, c'est l'humanité qui est aujourd'hui en danger. Cela est infiniment plus grave. C'est précisément par humanisme, pour défendre cette humanité mise en danger, par respect de la nature, que nous refusons la PMA, la GPA ou

le transhumanisme, qui sont des atteintes fondamentales aux lois naturelles. Priver un enfant de son père ou de sa mère n'est pas très humaniste.

Nous pensons aussi à votre indifférence lors de la mise à mort de Vincent LAMBERT, alors même que la vie d'un animal ou d'un végétal a tant de valeur pour vous.

Hurlez, vous me donnez raison.

Pour vous, la défense de la biodiversité s'arrête à la défense des espèces animales et végétales, sans jamais évoquer l'espèce humaine. Défendre la vie humaine, de sa conception à sa mort naturelle, ne vous viendrait jamais à l'idée. Étant donné que la biodiversité évoque la diversité vivante, quid de la défense de la diversité des peuples et des cultures dans le monde, mise en danger par le mondialisme : les flux migratoires, les cultures du métissage.

Les Français - au même titre que les autres peuples dans le monde - ont le droit de préserver leur mode de vie et leur spécificité. Bien conscients de la vacuité du texte que vous nous proposez, de l'hypocrisie totale de votre philosophie, l'hypocrisie également de ceux qui s'indignent lorsque je parle sur la biodiversité, nous ne participerons même pas au vote sur ce texte. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Pas moi. C'est bizarre que l'on entende de telles horreurs aujourd'hui, Monsieur ROGISTER.

C'est assez étonnant. Ce n'est pas un mépris, c'est à vomir.

M. COLOMBIER. - Tu es un bon comédien, tu vois. Je te connais bien, je sais ce genre de réflexion.

M. SABAROT. - Merci Monsieur le Président, mes chers collègues.

Pour vous indiquer que je m'abstiendrai sur le vote de cette délibération, plus d'ailleurs pour des motifs de forme que de fond en tant qu'ancien président de l'ONCFS, sachant que cette AFB va donner naissance à l'OFB. C'est aussi l'occasion pour moi d'exprimer certaines craintes futures sur la gouvernance, même si je suis convaincu de l'objectif recherché, j'espère que ce qui était notre spécificité aquitaine - une gouvernance partagée par tous les acteurs au niveau de la biodiversité - sera maintenue.

Je m'abstiens sur cette délibération.

M. LE PRESIDENT. - Je rassure Henri SABAROT, la biodiversité de l'Agence sur la Biodiversité, sera totalement maintenue. On a souhaité faire cela bien avant les instances nationales.

On va passer aux voix. Nicolas, si tu veux bien.

M. THIERRY. - Simplement pour rassurer Henri. Le préalable de négociation avec l'État, c'est bien de garder la gouvernance telle qu'elle est, qui est unique en France. Je te rassure là-dessus, cela sera conservé.

Cher Eddie, sur les perturbateurs endocriniens, justement, il faut voir cette convention comme une opportunité parce que l'on va pouvoir travailler avec l'ONEMA qui détient pas mal de données pour pouvoir avancer sur le sujet - et peut-être - faire bénéficier de nos politiques de l'eau et de pouvoir travailler sur ces données-là.

Cher collègue, une remarque : vous nous dites : « trop alarmistes ». Je vous rappelle deux chiffres - qui ne se passent pas à l'autre bout du monde - qui se passent ici dans la Région :

- 80 % des insectes volants ont disparu en 30 ans,
- Un tiers des oiseaux ont disparu en 15 ans.

Si cela ne vous suffit pas pour être alarmiste, je ne sais pas ce qu'il vous faut.

Vous faites une erreur scientifique parce que quand vous parlez de sixième extinction des espèces - effectivement c'est la sixième extinction des espèces - les cinq précédentes se sont passées sur un demi-million d'années. Ce que l'on vit là se passe sur à peine un siècle. Si vous pensez que l'on est trop alarmiste, je vous propose de mieux relire les rapports scientifiques.

M. SABAROT. - Tu avais bien compris Nicolas, c'est bien le motif de forme, de par mon passé à l'ONCFS. C'était le plus important. Je me suis exprimé lors de la commission qui a précédé.

M. THIERRY. - Tout à fait Henri. C'était pour te rassurer sur ton point de vigilance.

M. SABAROT. - D'accord.

M. LE PRESIDENT. - La seule remarque que je voudrais faire, à titre personnel : je voudrais qu'un jour, nous nous engagions contre les espèces invasives, notamment contre le silure.

Je souhaite une éradication du silure de nos rivières. Je hais le silure.

M. BLANCHÉ. - Et la jussie et le ragondin.

M. LE PRESIDENT. - Je demande à Nicolas de réfléchir à une délibération.

Est-ce qu'il y a des oppositions sur cette convention ?

Des abstentions ?

Henri SABAROT?

N° 32

Vote sur la «Convention cadre État-Région Nouvelle-Aquitaine pour la reconquête de la biodiversité »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

▪ ***NON PARTICIPATION : Rassemblement National, M. Sabarot (PS)** (déport annoncé)

**CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS POUR L'AGENCE RÉGIONALE DE LA
BIODIVERSITÉ NOUVELLE-AQUITAINE (ARBNA)**

M. THIERRY. - Depuis sa création, l'Agence Régionale de la Biodiversité vise à mobiliser, à valoriser les connaissances en matière de biodiversité, et à accompagner les territoires. La convention qui vous est proposée actera la reconnaissance de l'ARB comme une agence régionale. Cela va permettre :

- De projeter l'activité de l'Agence à un horizon de trois ans,
- De donner une visibilité pluriannuelle sur les moyens financiers, et surtout pour la Région puisque l'on est le principal financeur,
- De permettre un suivi régulier de l'Agence, tant d'un point de vue de la gestion des projets, de la gestion financière et d'un point de vue technique. Ce qui est bien légitime quand on est les principaux financeurs.

M. LE PRÉSIDENT. - Des voix d'opposition ?

Monsieur PUYJALON, un peu plus court que tout à l'heure parce que j'ai décroché.

M. PUYJALON. - Je n'étais qu'à cinq minutes Monsieur le Président, et j'ai parlé même trop vite, ce n'était pas audible.

M. LE PRÉSIDENT. - J'ai décroché entre le national, le local. Je n'ai rien compris.

M. PUYJALON. - Enfin, cela touche tout l'environnement, c'est cohérent.

M. LE PRÉSIDENT. - Si vous le dites.

M. PUYJALON. - À l'évidence, si la perte de la biodiversité constitue une menace environnementale majeure pour l'humanité et impose de lutter contre son érosion à l'échelle planétaire, le groupe LR-CPNT est, lui aussi, convaincu qu'il doit commencer à la hauteur de la région Nouvelle-Aquitaine.

L'ARBNA s'est engagée à mobiliser et à valoriser la connaissance de la biodiversité en Nouvelle-Aquitaine. Elle a aussi su répondre aux besoins spécifiques de la collectivité pour la réalisation des études AcclimaTerra et Ecobiose. De même, elle a rédigé le volet diagnostique, enjeu de la stratégie régionale de la biodiversité - SRB - et produit des indicateurs relatifs aux

continuités écologiques et aux réservoirs de biodiversité dans le cadre de la mise en œuvre du SRADDET. Ce sont des points positifs à mettre à l'actif de l'Agence. Elle va devoir proposer plus, face au déclin de la majorité de la biodiversité de notre Région. 75 % des insectes ont disparu en 25 ans, mettant en péril de nombreuses espèces animales - dont c'est la base alimentaire, voire essentielle - pour la survie et le bon développement des jeunes oisillons, par exemple. Cette baisse drastique va, de même, impacter, la pollinisation des végétaux dans la nature, et par voie de conséquence, va impacter aussi de nombreux secteurs économiques dont l'agriculture, l'arboriculture et l'apiculture.

Un tiers des oiseaux dans nos campagnes ont disparu en 15 ans. La micro fonte du sol, les poissons des rivières, les zones humides subissent aussi des déclin significatifs. Il est bon de préciser que bon nombre de ces espèces ne sont ni chassées, ni pêchées, et qu'il y a là, matière à réfléchir notamment lorsque certaines espèces chassées voient leurs effectifs doubler (pigeon ramier, oies cendrées).

Vous comprendrez pourquoi l'implication de notre groupe sur le sujet des perturbateurs endocriniens et sur le besoin d'approcher de la vérité scientifique sur ce sujet, qui touche l'air, les sols et l'eau.

La Région a choisi d'imposer une codirection à l'ARBNA afin de donner un nouveau souffle à la structure actuelle. Nous partageons cette vision de l'exécutif. De même, nous sommes aussi d'accord sur l'absence d'efficacité de l'Agence, dans la prise en compte des grands sujets d'actualité.

À l'évidence, l'arrivée du loup dans la Nouvelle-Aquitaine aurait dû conduire à un large débat.

D'autres, comme l'état des lieux des eaux de surface, leur qualité en relation avec le dérèglement climatique, leur gestion et leur partage entre tous les utilisateurs, auraient dû faire l'objet de travaux.

L'impact des espèces invasives - à l'image du silure, encore une fois - celui d'un outil interactif pour alerter sur la présence de nouvelles espèces invasives, c'est autant de sujets que l'Agence doit porter à connaissance et travailler pour être référence incontournable aujourd'hui.

Le groupe LR-CPNT votera cette délibération et continuera de s'impliquer au sein de l'ARBNA, en soutenant sa composante plurielle - véritable source de richesse - permettant d'élever les débats, de confronter les idées, d'aborder de véritables solutions pour répondre aux

défis majeurs qui s'imposent à nous, d'établir les bases d'une véritable reconquête de la biodiversité en Nouvelle-Aquitaine.

Merci.

M. LE PRESIDENT. - On peut passer au vote.

Y-a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

N° 33

Vote sur la «Convention Pluriannuelle d'Objectifs pour l'Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine (ARBNA) »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

▪ **CONTRE : Rassemblement National**

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

M. LE PRESIDENT. - Il en est ainsi décidé.

**CONVENTION-CADRE DE PARTENARIAT POUR LA CRÉATION D'UN PARC NATUREL
RÉGIONAL GÂTINE POITEVINE**

M.GAMACHE. - Monsieur Le Président, chers collègues.

Une double satisfaction pour notre politique Parc naturel régional en Nouvelle-Aquitaine puisque, récemment, nous avons reçu les avis favorables de l'État concernant l'avis d'opportunité de nos deux parcs en préfiguration :

- Le Parc naturel régional de la montagne basque,
- Le Parc naturel régional de la Gâtine poitevine.

Suite aux auditions qui ont lieu au printemps sur ces deux territoires, d'une part sur site, et aux auditions qui ont eu lieu au ministère de l'Écologie, par la suite, devant le CNPN (Conseil National pour la Protection de la Nature) et la Fédération nationale des Parcs naturels régionaux, ces deux territoires vont donc pouvoir poursuivre leur bout de chemin concernant le label PNR, par l'écriture de leur charte.

Concernant plus spécifiquement cette délibération, la Région accompagne ces territoires dans leurs démarches, que ce soit au moment de l'étude d'opportunité, comme c'était le cas jusque-là, comme par la suite que je viens d'évoquer par l'écriture de la charte.

La présente convention-cadre de partenariat s'inscrit en ce sens. Pour rappel concernant la Gâtine poitevine, on est sur un PNR qui va porter sur le paysage de bocage avec l'eau au milieu de la question et celle de l'élevage pour le bocage. Cette convention est d'une durée de trois ans renouvelables, selon l'état d'avancement des travaux.

Pour information concernant la montagne basque, si l'on ne présente pas la convention en même temps, c'est qu'il n'y a pas encore la structure de portage qui doit être identifiée un peu plus tard.

Concernant le Gâtine poitevine, c'est le PETR (Pôle d'Équilibre Territorial Rural du pays de Gâtine) qui sera le porteur du PNR Gâtine poitevine.

Voilà, Monsieur le Président.

Mme. CASSIN . - Monsieur le Président, le groupe LR-CPNT votera favorablement cette délibération.

Nous avons un beau pays Gâtinais dans le nord de notre Nouvelle-Aquitaine qui mérite, bien entendu, le soutien de la Région pour préserver le bocage. Nous aimerions - Monsieur le Président - que vous puissiez mettre le même montant pour le PNR de Gâtine, que celui attribué au PNR du Médoc, si cela est possible.

Je vous remercie Monsieur le Président.

M. CHARBONNEAU . - Monsieur le Président, chers collègues.

Cela, évidemment, va étonner mes collègues Deux-Sévriens, mais nous nous positionnons contre ce projet pour lequel nous avons voté en première lecture, il y a quelque temps.

Aujourd'hui, après validation du préfet régional et devant une situation de fait qui nous place en attente pendant 8 ans - on va attendre 8 ans une charte qu'elle ne soit élaborée - et à raison d'un financement déjà décidé de 80 000 € par an, nous émettons de nombreux doutes.

Le territoire de ce parc - comme l'a rappelé excellemment Nicolas GAMACHE - est morcelé. Il n'inclut pas toute la Gâtine, il comprend 66 000 habitants, 27 % du département, en surface, des Deux-Sèvres. Contrairement à ce qui est dit et à ce que l'on appelle la ruralité, on peut dire aujourd'hui - Monsieur le Président - que ce territoire est abandonné à la faillite agricole et à la résultante de la PAC. Aujourd'hui, il est désertifié. La race bovine parthenaise, à laquelle on se réfère - qui était de grande qualité - ne résistera plus très longtemps et l'élevage du mouton non plus, dans la mesure où celui de Nouvelle-Zélande est beaucoup moins cher, importé en France.

Bien évidemment également, à cette faillite de l'élevage et à la mode du lait en farine pour les nouveau-nés, succède l'exploitation céréalière comme cela se passe chaque fois qu'un territoire bocager est abandonné. Il nécessite forcément l'arrachage des haies.

Je voudrais que vous me compreniez bien parce qu'il n'y a pas d'hostilité ni de haine dans ma bouche, comme vous nous le prêtez trop souvent - vous avez encore dit ce matin que l'on parlait d'horreurs - mais, qui a combattu ces normes, ces méthodes des années 70 encouragées par toute la profession agricole qui devaient conduire tant de territoires français, comme celui de la Gâtine, à la ruine et à la misère ? Combien de dizaines de laiteries - spécificité du sud des Deux-Sèvres et de la Gâtine - ont disparu au profit de grands groupes financiers ? La question que je pose est fondamentale et me hérisse évidemment : n'y-a-t-il d'autres solutions que la création d'un parc naturel ? Et sa fabuleuse manne financière émanant des collectivités pour assurer la survie de nombreux villages qui sont déjà presque totalement abandonnés, comme je

viens de le dire. Déjà les rapaces cultureux de l'Union Populaire pour la Culture du Poitou-Charentes et Métiève avec leur librairie Gestes Editions, cherchent à nous guider en nous faisant croire à l'un des trois enjeux édictés et salvateurs, celui de la culture. Quand il n'y a plus rien, il n'y a même plus de culture. Il est vrai qu'il y aura - parmi ces gens-là - quelques débouchés pour leurs personnels. Adeptes souvent des kolkhozes, vantant les mérites de Jacquou le Croquant, réécrivant les traditions locales - parfois inversées de leur sens - fondées sur une soi-disant misère et d'exploitation des campagnes. Que nous propose-t-on aujourd'hui ?

Tout ce que Néo Terra explicite concernant le réchauffement climatique, la biodiversité avec, à la clé, la recherche d'énergie renouvelable, que l'on prônait l'installation d'autres éoliennes, continuité écologique. Bref, tout ce qu'il y a de fumeux chez ces utopistes mondialistes, que sont les écologistes.

Comme pour le Parc naturel - je vous accorde le sourire Messieurs, pour une fois vous êtes détendus - du Marais Poitevin, il y aura de nombreux doublons. C'est l'aspect technique très important d'un parc, dicté par les réalisateurs de leur charte. Un tourisme spécifique au Parc naturel qui restera à construire, doublement celui du Département et du formidable outil qui est notre Comité Régional du Tourisme.

Autre doublon probable - Monsieur le Président, ce n'est pas rien - celui de la très coûteuse maîtrise d'ouvrage pour entretenir les berges et les ouvrages de ce château d'eau du Poitou, si bien nommé.

Enfin, un personnel pléthorique au sein de ce parc. Une administration lourde comme nous en voyons dans les autres parcs naturels. Nécessité faisant loi, il ne manquera pas assez de spécialistes, de ceci, de cela, de scientifiques de l'écho diversité ou de l'espace pertinent pouvant contribuer à la préservation d'un tas de trucs. On peut se poser la légitime question de savoir : qui et comment, vont-ils rédiger une charte pendant huit ans ? Incarnant de faux espoirs à des habitants qui sont déjà jalouxés par leurs voisins, pour 78 communes réparties en trois EPCI. Quel sera le rôle de la ville de Parthenay au rempart millénaire ? Siège d'un des plus grands et célèbres marchés aux bestiaux, aujourd'hui presque vide.

Je conclus, Monsieur le Président.

Notre doute sur les chances de réussite de ce parc, dans une cohérence financière que l'on mesurera que bien plus tard - dans 8 à 10 ans - n'a d'égal que le peu d'imagination locale et régionale pour sortir ce territoire abandonné, mais qui ressemble à presque tout notre pays rural français. Alors, créons partout des parcs naturels, mais il aurait peut-être mieux fallu,

rapidement, créer un ou des contrats de territoire. Puisque Nicolas GAMACHE a évoqué le problème du parc de la montagne du Pays basque - qui n'est pas d'actualité aujourd'hui - nous serions et nous vous donnons cette indication beaucoup plus favorable par le rattachement au Parc national des Pyrénées.

Merci Monsieur le Président de m'avoir écouté, sans avoir eu peur de mes horreurs.

M. LE PRESIDENT. – Y-a-t-il d'autres interventions ?

Juste un témoignage - Nicolas GAMACHE était là - on a signé le contrat de territoire de la Gâtine la semaine dernière. Je ne sais pas si Xavier ARGENTON est ici, il était là aussi.

On n'a pas posé la première pierre de la maison de la Parthenaise, mais presque. C'était un joli moment. J'ai entendu, de la part des responsables agricoles et communaux - ou intercommunaux - la bonne santé de la race Parthenaise, avec plus de 45 000 bêtes aujourd'hui, quelque chose comme cela. Je peux témoigner d'ailleurs de la qualité de cette viande, sans vouloir prendre parti par rapport à la Limousine, la Bazadaise ou la Blonde d'Aquitaine. Je le dis parce que c'est un exemple de la Gâtine qui peut se développer - Nicolas - dans l'ensemble de la Région.

On a visité une coopérative qui s'appelle l'Acem. C'est une coopérative d'artisans qui mutualise les achats de matériaux pour les artisans eux-mêmes. La dynamique économique est incroyable. Ce qui montre à la fois que cette Gâtine a une activité économique forte, et en même temps, ce qui est un peu unique - sauf peut-être au Pays basque, et encore - ce qui montre que dans le nord des Deux-Sèvres, il y a une organisation et une solidarité économique assez étonnantes.

Je regarde si Philippe NAUCHE est là.

Il faut que l'on diffuse ce dispositif auprès des Chambres de métiers parce que l'exemple que nous offre la Gâtine sur la richesse de ces expériences humaines et économiques, est assez incroyable.

M.GAMACHE. - Juste pour répondre en deux mots - Monsieur le Président - si vous le permettez, par rapport au périmètre puisqu'il a été questionné. Il n'est pas figé. Cela fait partie des recommandations du CNPN, rapport qui a été donné.

Je tombe un peu des nues dans ce que j'ai entendu parce qu'il y a des paradoxes que je dois relever. Oui, considérant que l'agriculture serait abandonnée par la PAC etc., pourquoi pas. Justement, l'outil PNR est un outil pour répondre en termes d'innovation, d'expérimentation, sur

ce qui peut être fait. Donc plutôt que de croiser les bras, le Territoire a décidé de s'engager sur cet outil, en tout cas, cette solution possible. J'ajouterai - pour finir - que c'est une volonté du Territoire. Je pense que les habitants et les citoyens prendront acte de votre position puisque cela été co-construit par l'ensemble des acteurs. Je ne comprends pas le paradoxe qui a été soulevé.

Merci Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Parfois, je pense qu'il n'y a pas besoin de donner des réponses.

Y-a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

N° 34

Vote sur la « Convention cadre de partenariat pour la création d'un Parc naturel régional Gâtine Poitevine »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

M. LE PRESIDENT. - Il en est ainsi décidé.

Juste un petit mot, mes chers collègues, la plupart des collègues ici, de tous les bancs, m'ont demandé de terminer pour 12 h. Donc je souhaite que les interventions de présentation ou de questionnements soient les plus cursives possible.

APPROBATION DES STATUTS ET ADHÉSION AU SYNDICAT MIXTE INSTITUTION ADOUR

M. SABAROT. - Merci Président. Mes chers collègues.

Après avoir voté l'adhésion à EPIDOR lors d'une dernière plénière, nous déclinons encore, par le biais d'une proposition d'adhésion à l'EPTB Adour, dans le cadre de notre gestion intégrée de l'eau à l'échelle de bassin cohérent.

L'Adour, fleuve côtier, qui a une importance sur beaucoup de sujets, en particulier en termes de logique environnementale, axe migrateur pour pas mal d'espèces. Nous avons été sollicités par cette Institution qui a été transformée en syndicat mixte, nous vous proposons d'adhérer à l'EPTB Adour. Le montant un peu différent par rapport à ce que vous avez pu voir lors d'EPIDOR - que vous verrez tout à l'heure pour la Charente - on se propose de nous engager sur une participation forfaitaire de 14 000 €, qui est relativement faible.

Par contre, avec une participation financière à la compétence spécifique, en particulier, pour travailler sur la continuité écologique du Gave de Pau, avec des opérations d'investissement groupées de manière à régler les seuils niveau des passes à poissons. Cela devrait mobiliser environ 300 000 € de crédits régionaux sur les trois ans.

Nous rentrons dans la gouvernance de cette EPTB. La région Occitanie, intéressée par l'Adour puisque les Hautes-Pyrénées et le Gers sont aussi sur le parcours de ce magnifique fleuve côtier, qui a des spécificités liées à la proximité de la montagne, devrait nous rejoindre là-dessus.

M. LE PRESIDENT. - Merci. Je mets aux voix.

Y-a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

N° 35

Vote sur l'« Approbation des statuts et adhésion au syndicat mixte Institution Adour »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

M. LE PRESIDENT. - Il en est ainsi décidé.

**APPROBATION DES STATUTS ET ADHÉSION AU SYNDICAT MIXTE DE
L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN CHARENTE**

M. SABAROT. - Mon cher Président, mes chers collègues.

C'est une demande qui était formulée depuis pas mal de temps de la part de la structure EPTB, qui avait été transformée en syndicat mixte. La Charente, fleuve côtier sur lequel on retrouve un peu tout ce qui fera la gestion de l'eau dans le futur. En effet, sur la Charente nous avons à gérer des étiages et des inondations avec, en particulier dans son débouché, le maintien d'une conchyliculture sur le bassin de Marennes. N'oublions pas que pour faire de bonnes huîtres, il faut de l'eau salée, mais il faut aussi des eaux douces. La négociation a été menée avec la structure EPTB, et la contribution que nous vous proposons est de 150 000 €. Ce qui correspond à la contribution que vous aviez votée pour EPIDOR. Après avoir réglé l'adhésion à ces deux EPTB, sur des fleuves essentiellement aquitains, nous serons quasiment à jour de toute notre politique déclinée dans ce genre de structure sur l'eau. Il ne restera plus - je répons, j'ai été interrogé sur l'EPTB Lot, même si le Lot profite grandement à l'irrigation sur le Lot-et-Garonne - le département du Lot est en Occitanie. Donc la réponse que nous faisons c'est qu'au moment où l'on parle d'entente entre les deux régions, sur ce problème essentiel pour les générations futures : la gestion de l'eau.

L'exemple de la météo aujourd'hui, nous montre bien que dans notre politique de l'eau, il va falloir gérer les extrêmes. Vous avez vu, comme moi, à la télévision ce matin, les inondations dans l'Aude, les Pyrénées-Orientales, classées en risque sévère. Les mêmes départements, il y a quelques mois - même quelques semaines - étaient en pleine sécheresse. Ce qui montre bien que la gestion de l'eau équilibrée est sans doute un des dossiers qui doit attirer notre attention. Nous avons un peu cela sur le bassin versant de la Charente.

M. LE PRESIDENT. - Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

N° 36

Vote sur l'« Approbation des statuts et adhésion au syndicat mixte de l'Établissement
Public Territorial de Bassin Charente »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

M. LE PRESIDENT. - Il en est ainsi décidé.

**CONTRAT DE PARTENARIAT COMPÉTITIVITÉ ÉNERGÉTIQUE DES ENTREPRISES -
PAPETERIE DE BÈGLES**

Mme COUTANT. - Merci Monsieur le Président, chers collègues.

C'est le septième contrat de partenariat dans le cadre de cette politique de compétitivité énergétique des entreprises, avec toujours les trois piliers en toile de fond, que nous faisons avancer de concert : la sobriété de l'efficacité et le déploiement des énergies renouvelables. L'objectif de la Région est de diminuer de 11 % la consommation d'énergie des entreprises. Nous avons 50 sites à l'échelle de la Région énérgo-intensifs. Nous travaillons évidemment en priorité avec eux. La DREAL classe même le site de la papeterie de Bègles d'hyper électro-intensif. Nous avons le devoir de nous attaquer à cette question-là, en lien avec eux.

La papeterie de Bègles, c'est 92 emplois sur le Territoire et 75 000 tonnes de papier produites par an. Nous avons un engagement d'un million d'euros avec cette papeterie sur trois ans, ils s'engagent à diminuer de 10 % leur consommation d'énergie sur ces trois ans. Ils sont aujourd'hui à 150 MWh de consommation chaque année, donc diminués de 10 %. C'est un effort important pour eux. Nous les accompagnons en espérant que les objectifs seront atteints. Pour rassurer les uns et les autres, il y a un comité de suivi annuel pour vérifier que nous sommes bien sur la bonne trajectoire.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Françoise.

Pas d'observation ?

Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

N° 37

Vote sur le « Contrat de partenariat Compétitivité énergétique des Entreprises -
Papeterie de Bègles »

▪ POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

M. LE PRÉSIDENT. - Il en est ainsi décidé.

CONTRAT DE PARTENARIAT RELATIF À L'IMPLANTATION DE L'ENTREPRISE FLYING WHALES EN NOUVELLE-AQUITAINE

M. LE PRESIDENT. - En l'absence de Bernard UTHURRY, je vais présenter rapidement un dossier qui est - je crois - un joli succès pour la région Nouvelle-Aquitaine et une démonstration nouvelle de notre réflexion sur la feuille de route Néo Terra.

Flying Whales est une société qui s'est créée sur la reconstitution des montgolfières. Cela faisait un peu moins d'un siècle - quand a lieu l'incendie d'Édimbourg à New York en 1937 - et depuis - sauf une petite entreprise en Allemagne - les montgolfières n'ont jamais eu le vent en poupe, si j'ose dire. Ce qui s'est passé avec la société Flying Whales, c'est un accord avec l'ONF (Office National des Forêts) pour sortir le bois dans les zones difficiles. Vous savez que l'on est dans un paradoxe, en France, sur le plan économique. On a une forêt qui s'étend, on a le premier massif boisé, et en même temps, on importe du bois. Paradoxe étonnant. Autour de cette idée et de cet accord, la société s'est donc créée.

Il y a plus de trois ans, on a été associé à cette réflexion et j'ai proposé que la région Aquitaine, d'abord, puis la région Nouvelle-Aquitaine, rentrent au capital. Vous vous êtes prononcés - toutes et tous - à l'unanimité pour ce projet. On a vu, et notamment les services et Thibaud RICHEBOIS - souvent l'équipe de Flying Whales - pour essayer d'implémenter son développement, et bien entendu, de l'attirer ici, en Région. Même si nous savions au départ que plusieurs sociétés de la région Nouvelle-Aquitaine allaient participer aux pièces du puzzle que constitue la construction d'un dirigeable. J'avoue que - à titre personnel - avec le métier que j'ai pu faire dans une vie antérieure, j'ai toujours été un peu critique, mais là on a un modèle économique. On a, bien entendu, un gaz qui n'est pas inflammable. C'est une entreprise du Médoc qui devrait fournir la charpente en matériaux composites avec beaucoup de sous-traitants du dirigeable. C'est une entreprise de La Rochelle qui devrait fournir le système, les palans d'élévation et de la soute. Il a fallu les changer récemment, la façon avec laquelle le bois est logé est un peu différente.

Flying Whales est en train de travailler sur la motorisation. Au départ, cela devait être l'entreprise PRICE. Certains d'entre vous en ont peut-être entendu parler, notamment sur la côte basque, c'est une entreprise d'Anglet créée par Bernard ETCHEPARRE. L'entreprise, avec

l'accompagnement la Région, a été rachetée par une autre entreprise. J'aimerais bien que là aussi, on puisse prendre le marché.

J'ai signé une convention au dernier Salon du Bourget, que l'entreprise d'assemblage du dirigeable s'installe en Nouvelle-Aquitaine, sûrement en Gironde. Pour l'instant, il y a trois sites qui sont analysés par l'entreprise parce que c'est une usine d'assemblage très longue, elle fait 200/100/162 mètres, il y a deux bâtiments. A priori, le premier exemplaire devrait sortir en 2022 - Thibaut, je crois que c'est cela - les premiers essais dans le courant de l'année, et 2023, les choses pourraient se développer. Nous sommes au capital. On s'est engagé pour 10 millions d'euros qui n'ont pas tous été versés, bien entendu, en fonction de la progression du dossier.

L'intérêt sur la sortie de bois, ce n'est pas simplement plus écologique que le fait de faire remonter des gros camions de 56 tonnes sur les petites routes de montagne, les maires de communes ne voulant plus voir leurs routes abîmées par ces immenses camions. Cela coûte assez cher. Aujourd'hui, on finance la sortie du bois par câble pour éviter que les pentes soient agressées par des sentiers de débardage. Aussi, à côté de l'ONF, ERDF a fait savoir son intérêt pour la réinstallation des grands pylônes. Jusque-là, les grands pylônes EDF - ou ERDF - sont transportés en pièces détachées par des camions immenses. Cela nous permet de sortir énormément de camions de la route, et avec le dirigeable, vous pouvez bien entendu amener les pylônes en deux tronçons, tel que cela nous a été présenté. C'est assez intéressant. Voilà les dernières informations.

Cette délibération vise à valider la convention que j'ai passée au Bourget au début de cette année. - Est-ce que j'ai oublié quelque chose Thibaut ? - Il y a 300 emplois directs.

M. MALHERBE . - Merci Monsieur le Président.

Le projet porté par Flying Whales, de construire de fortes capacités de charge, semble être un excellent moyen pour, notamment, l'extraction de zones de bois - comme vous l'avez souligné - des zones forestières montagneuses et difficiles d'accès. Nous ne sommes, d'ailleurs, pas les seuls à vouloir développer cette solution à la fois économique et pratique pour le développement de la filière bois. En effet, le Québec semble également se tourner vers cette solution, il compte investir près de 30 millions de dollars dans ce même projet.

- D'un point de vue économique, ce partenariat est bien sûr une formidable opportunité pour la filière aéronautique locale - vous avez parlé de 200-300 emplois directs - sans parler bien sûr des emplois indirects auprès des sociétés sous-traitantes qui en découleront inévitablement. La filière a de beaux jours devant elle. C'est une bonne nouvelle compte tenu

des enjeux industriels de notre temps. Cependant, en fonction du choix définitif du lieu d'implantation de l'entreprise, se posera la question des infrastructures routières pour ne pas encombrer davantage encore un réseau déjà surchargé, notamment au niveau de la métropole bordelaise.

D'un point de vue industriel, l'un des enjeux de ce nouveau projet sera, bien évidemment, d'obtenir la certification de navigabilité de ces aéronefs auprès de l'EASA. Pour ce faire, je pense que nous aurons à favoriser les liens et les échanges entre Flying Whales et Aérocampus Aquitaine notamment, voire avec les principales entreprises MRO/MCO spécialisées dans la maintenance en état de navigabilité des différents aéronefs, qui maîtrisent parfaitement ces sujets liés à la certification aéronautique.

D'un point de vue écologique, si nous ne pouvons que saluer les économies d'énergie annoncées en matière de carburant, il y aura également une question qui se posera inévitablement sur le sujet du recyclage - que vous n'avez pas évoqué dans cette délibération - que nous avons déjà évoqué lors de précédentes plénières au sein de cette Assemblée. Il est évident qu'un tel projet va participer à l'explosion du développement des matériaux composites à base de fibre de carbone.

Sur ce sujet du recyclage, je crois savoir qu'une société française - Alpha Recyclage Composites, basée en région toulousaine - développe actuellement, en partenariat avec l'École des Mines d'Albi, une solution par vapo-thermolyse qui permettrait justement de récupérer les fibres de carbone et de conserver leurs propriétés mécaniques à plus de 99 %. D'ailleurs, la DGA et BPI France se sont déjà engagées en soutien de cette société. Je pense que notre collectivité pourrait se placer à la pointe de cet enjeu essentiel en œuvrant également dans ce sens.

Je vous remercie de votre attention. Bien sûr, nous voterons pour cette délibération.

M. LE PRESIDENT. - Je vous remercie de vos conseils. Je voudrais dire - ce que je n'ai pas, tout à fait, dit tout à l'heure - que l'implantation de Flying Whales, ici, est un succès de l'équipe du développement économique de votre serviteur du Conseil régional. Si je ne le dis pas, personne ne le dira mon cher Jacques.

Après on va me donner des conseils, Jean va parler, on va dire : « il faudrait que telle société, que l'EASA... ». Mon cher, l'EASA, on travaille avec eux - ou Flying Whales travaille avec eux - depuis de longs mois, même plusieurs années. C'est terrible de...

Deux autres précisions :

- L'ONF a besoin de sortir un million de mètres cubes supplémentaires, ils ne peuvent pas le faire avec les dispositifs existants. Ceux qui ont vu du débardage savent que c'est assez compliqué, y compris pour aller chercher le bois.

- Sur le Québec - où je vais me rendre dans quelques jours ou semaines - il participe au capital de la société avec la Chine. Ce sont deux lieux où l'on a besoin de ce type de véhicule pour débarder le bois ou porter des charges lourdes. On est en train aussi de réfléchir pour la propulsion du dirigeable. Au départ, il va y avoir une motorisation hybride. Demain, on va travailler - je dis « on » parce que l'on coopère techniquement, je voudrai saluer personnellement tout le travail qu'a fait Thibaut RICHEBOIS dans ce domaine-là - par une propulsion par hydrogène.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Merci Monsieur le Président, chers collègues.

Le groupe Union Centriste Nouvelle-Aquitaine salue le projet Flying Whales et son implantation sur la Nouvelle-Aquitaine. Pour que cela soit très clair, il salue les performances des équipes de la région Nouvelle-Aquitaine et du capitaine. Ça, c'est dit. Une fois que l'on a dit cela, si l'on peut en discuter - Monsieur le Président - on va poser quelques questions.

D'abord, c'est une bonne nouvelle - vous l'avez dit - pour les Néo-Aquitains (200-300) qui trouveront - j'en suis sûr - un emploi intéressant, et sans doute, dans de bonnes conditions sociales et du droit du travail. Bonne nouvelle aussi pour toutes les forêts et les zones de montagne difficilement accessibles. Leur maintenance et leur exploitation raisonnée seront facilitées par cette technologie innovante.

Sur le fond, nous soutenons une telle innovation et les atouts qu'elle apporterait à notre Région : le transport de matériaux et de charges lourdes par ces dirigeables d'une nouvelle génération. Vous avez parlé de New-York - Édimbourg, c'est vrai que l'on a tous en tête ce dirigeable modèle Zeppelin. Il va falloir que l'on change un peu le logiciel. Cela contribuera incontestablement à pallier les obstacles géographiques et routiers qui composent certains de nos territoires : chez nous, dans nos Pyrénées, dans notre Massif central, mais aussi partout dans le monde où les zones de montagne et de forêt inaccessibles occupent une superficie considérable.

L'implication d'entreprises néo-aquitaines - vous avez cité Epsilon Composite - réelles, déjà existant dans le processus de production de ces dirigeables, est un autre élément non négligeable dans ce dossier. Flying Whales est donc un bon dossier industriel de transition écologique. Plus besoin de déforestation pour tracer des routes improbables dans nos massifs

montagneux, mais c'est aussi une vraie percée technologique. C'est donc un projet industriel qui mérite le soutien de la Région.

C'est pour cela que le groupe Union Centriste votera votre délibération et le projet de soutien qu'elle contient.

En même temps, que ce projet sans ambiguïté, nous avons quelques remarques importantes à faire quant aux conséquences de cette délibération. Elle nous pose un problème de transparence démocratique. En effet, il nous semble qu'elle manque de transparence. Monsieur le Président, elle n'est pas complète. Tout d'abord, parce qu'il n'y a aucune indication sur le site d'implantation. Alors que par voie de presse, on peut apprendre qu'il y a au moins deux territoires néo-aquitains candidats en compétition - vous avez même parlé de trois - pour recevoir cette implantation.

Il y en a qui ont été plus ouverts et publics que vous. Le 19 juin, tout à son enthousiasme de candidat à l'implantation de Flying Whales, Philippe BUISSON - que l'on connaît bien et que l'on aime bien d'ailleurs - maire de Libourne, twittait. Il est sur Twitter et parle de Flying Whales. C'est transparent. Lui, au moins, il est direct : « bravo Alain ROUSSET, beau succès pour la Nouvelle-Aquitaine. Le Libournais défendra sa candidature pour accueillir sur près de 70 hectares - 70, pas 30. C'est 30 ? C'est 70 ? Il faut nous le dire - ce projet, sur son territoire en bordure de l'aéroport des Artigues-de-Lussac, nous avons plein d'atouts ». La délibération ne dit rien sur les sites d'implantation. Monsieur le Président, il me semble que l'on est, là, à la limite du péché par omission, reconnu par un péché à part entière par la presse intégriste catholique, vous le savez.

Vous êtes très limite là.

M. LE PRESIDENT. - Jean, j'ai fait ma communion solennelle, je me rappelle des textes quand même.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Permettez-moi de vous y renvoyer. Pouvez-vous nous en dire ce qu'il en est vraiment sur ces trois sites d'implantation ? Est-ce que l'on peut les citer ? Il me semble que nous méritons cette transparence.

Cette délibération va poser très certainement un problème d'étalement urbain et de consommation de foncier agricole. Les deux autres maires ont été plus discrets - ou peut-être que je les ai ratés sur Twitter - que Monsieur Philippe BUISSON. De toute évidence dans ce dossier, il y a bien deux poids, deux mesures. En effet, pour ce dossier qui vous tient à cœur - à juste titre - cela ne vous pose pas de problème de conscience de consommer du foncier

agricole. Faisons un moment l'hypothèse, que le site retenu soit celui du Libournais. Il faudra alors consommer au minimum 30 hectares. Le maire dit 70. Où sont ces 30 hectares ? On le sait parce que dans le tweet, il a mis une carte. On le sait, c'est autour de l'aérodrome de la commune des Artigues-de-Lussac. Quand on va sur internet et que l'on regarde ce site sur Google Earth, il n'y a que des vignes, et pas n'importe lesquelles : Pomerol, Montagne-Saint-Émilion, etc. Monsieur le Président, je vous conseille vraiment d'aller faire un tour sur Google Earth, vous verrez que vous aurez - ainsi que Philippe BUISSON - à traiter - si c'est Libourne, je n'en sais rien, vous allez nous le dire - un problème délicat de consommation de foncier autour de l'aérodrome des Artigues-de-Lussac. Il me semble que vous avez, ici, un peu moins de scrupules que pour installer des panneaux photovoltaïques dans la forêt des Landes.

Juste pour le fun - et sans aucune méchanceté de notre part - ce n'est pas la moindre des ironies que ce dossier arrive dans le Libournais où Laurence ROUEDE - grande prêtresse du SRADDET, donc de l'étalement urbain contrôlé - a des responsabilités politiques de premier ordre. Je salue Laurence et je lui souhaite bien du courage sur ce dossier.

Sur la question du financement du projet, j'ai eu un choc - carrément - parce qu'il y a eu une phrase qui franchement...

La délibération nous parle d'une fourchette comprise entre 20 et 30 % des fonds propres nécessaires au projet. Quelque part plus loin, on voit que les fonds propres c'est 30 % du projet, c'est-à-dire 24 millions des 80 millions du projet. Vous nous demandez quand même quelque chose qui est situé entre 4,8 millions et 8,2 millions. Ce n'est pas une paille. Ainsi, à la lecture de la délibération et du contrat de partenariat, la Région va être présente dans le financement de toutes les dimensions du projet, de la création du site. C'est cité : « investissement, immobilier d'entreprise et le recrutement/formation des salariés ».

Disons-le clairement, nous y sommes favorables. On va voter pour cela.

Quand je lis dans la délibération : « la région Nouvelle-Aquitaine pourra également contribuer au portage du bâtiment de production », je me dis qu'il y a comme une dérogation dans l'air. On nous a dit et redit que jamais la Région ne participerait aux immobiliers et aux fonciers d'entreprise. Disons-le clairement, vous montrez les limites d'une politique de développement économique sur le point - précis et douloureux - pour toute l'Aquitaine de l'intérieur, où vous refusez de financer l'immobilier et le foncier d'entreprise. Pourquoi le financer à Libourne pour Flying Whales et ne pas le faire à Brive, à Pau - et puisque vous l'attendez tous - à Agen ?

Vous allez le dire Monsieur le Président donc je vous anticipe. Pourquoi ? Voilà une question. Monsieur le Président, cette délibération est exemplaire. Non seulement par la qualité des outils qu'elle soutient, mais aussi pour les questions de fond qu'elle...

M. LE PRESIDENT. - Jean, 8,34 minutes, enfin...

M. DIONIS DU SÉJOUR. - J'ai fini.

M. LE PRESIDENT. - Tout cela pour arriver à Agen.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - J'ai fini, Monsieur le Président. Il me semble qu'elle pose des questions de fond. J'ai essayé de les pointer.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Je n'avais pas compris au départ où tu voulais en venir. C'est Agen. Mais si.

D'abord, sur l'implantation, je ne peux pas répondre. Il y a affectivement trois sites. Il y a un minimum de discrétion des affaires, je ne peux pas répondre pour mettre les territoires en bataille - les uns - c'est à l'entreprise de décider. En fonction, vous imaginez bien un tel bâtiment, cela ne se trouve pas comme cela. Il faut qu'il y ait, peut-être, un aéroport pas très loin, cela suppose que l'on ne soit pas dans des conflits avec des vols aériens, d'autres types d'aéroplanes. Là-dessus, je ne peux rien dire.

Ensuite, nous sommes au capital. Peut-être interviendra-t-on - dans un deuxième temps - sur les aspects technologiques ou innovations à l'intérieur de l'entreprise, mais pas sur l'immobilier. Que la Région accompagne le montage sur l'immobilier...

(Intervention hors micro inaudible)

M. LE PRESIDENT. - Écoute, je ne l'ai pas lu.

(Intervention hors micro inaudible)

M. LE PRESIDENT. - Toutes les banques sont autour de ce dossier aujourd'hui. Il y aura d'abord du privé, ensuite il peut y avoir la SEM Route des lasers qui portera le dossier, comme on le fait avec la Communauté Urbaine, la Métropole et le Département sur toute la chaîne de valeurs entre le CEA et le laboratoire CELIA, mais on ne financera pas ni le foncier, ni le bâtiment.

M. GERARD. - J'avais également une question mais vous venez d'y apporter les précisions concernant le lieu d'implantation.

J'ai également un vœu, que vous prendrez au degré que vous souhaitez. Ce dirigeable étant fabriqué en France et financé en grande partie par notre Région, qui est encore francophone à ce jour...

J'émetts donc le vœu...

M. LE PRESIDENT. - Je vais parler patois, cela fera du bien à tout le monde.

M. GERARD. - J'émetts le vœu que soit utilisé le nom de « Baleine volante » pour cet aéronef.

Tout à l'heure, mon collègue Gonzague MALHERBE a fait référence à un projet identique qui a lieu actuellement au Québec et je suis assez curieux de savoir le nom que les québécois vont donner à cet aéronef, vu la loi 101. Ce dirigeable... « Aéronef » est un terme qui a été dit plusieurs fois par Monsieur MALHERBE.

M. LE PRESIDENT. - Merci aussi.

Je vérifie par rapport aux textes sur les questions que pose... Ce n'est pas parce que l'on facilite l'identification d'un foncier compatible que...

Si l'on a ce dossier en Nouvelle-Aquitaine, c'est parce que les équipes ont fait l'ingénierie d'implantation. À un moment donné, pour ne rien vous cacher, j'ai eu une petite « remontée d'huile » de la part de Renaud MUSELIER, de Laurent WAUQUIEZ ou de Valérie PECRESSE, qui pensaient l'avoir chez eux. On a fait le travail.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Vous avez une phrase qui dit : « pourra contribuer au portage du bâtiment de production ». C'est écrit.

M. LE PRESIDENT. - Mais à travers une SEM. La Région ne fera pas l'immobilier de ce dossier. Regardez ce que nous faisons avec la SEM Route des lasers. Il y a des représentants de la Région dans la SEM Route des lasers, il n'y a pas de souci pour que vous y soyez, Jean.

Unanimité ?

Des oppositions ?

Des abstentions ?

M. PAGES. - J'aurais voulu intervenir.

M. LE PRESIDENT. - Cela ne m'étonne pas.

M. PAGES. - Merci Monsieur le Président.

C'est tout à fait étonnant mais au contraire parce que pour une fois, les Écologistes vont voter pour une délibération...

Qui est liée à l'aérien. Nous sommes très heureux de cette délibération parce que c'est un moyen écologique de remplir des objectifs écologiques. Il est effectif que les plus légers que l'air arrivent, au tonnage par rapport à un hélicoptère, à diminuer par dix leur empreinte carbone. C'est donc une très bonne nouvelle.

Nous avons deux points de vigilance. Le premier a été soulevé, il concerne les hangars, parce que pour ranger des mastodontes ou des « baleines » de 120 mètres de long et qui sont hautes d'une douzaine d'étages, il faut beaucoup de place. Donc on va être vigilant sur la partie artificialisation des terres. On rejoint donc les préoccupations de Laurence ROUEDE et du SRADDET sur ce sujet.

Il y a un deuxième sujet sur lequel on appelle à la vigilance, d'ailleurs, cela renvoie sur ce qui a été évoqué sur l'incident du Hindenburg. Je ne sais pas si vous le savez mais le Hindenburg a brûlé parce qu'il était rempli d'hydrogène. Il était rempli d'hydrogène parce que déjà à l'époque, il y avait de grosses tensions sur le gaz hélium, qui est un sujet très sensible et très géostratégique pour les États, et les États-Unis, qui sont un des gros producteurs, avaient mis l'embargo sur l'hélium à destination de l'Allemagne. Ce qui a provoqué l'incendie du Hindenburg.

Notre remarque est qu'il faut comprendre que vu le volume de ces mastodontes, on a calculé que cela doit faire en gros 20 000 m³ d'hélium dans chaque dirigeable. Donc on peut avoir des soucis d'approvisionnement. Sachez que le prix de l'hélium a augmenté de 139 % sur un an. C'est une denrée qui est très stratégique parce qu'elle est utilisée dans beaucoup d'applications, que ce soit dans l'aérospatial, que ce soit dans les appareillages médicaux comme les IRM, et dans beaucoup de domaines scientifiques.

Le point de vigilance concerne, en amont, la ressource elle-même de l'hélium, dont nous appelons à beaucoup de prudence en ce qui concerne les cours de l'hélium qui sont aussi volatiles que le gaz qu'ils concernent.

Sinon, nous sommes très heureux de cette délibération, que nous allons voter avec enthousiasme.

Merci Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci.

Air liquide est aussi un partenaire du projet pour régler le problème de l'approvisionnement. Entre aussi au capital la province de Québec et la Chine, avec la société AVIC.

N° 38

Vote sur le « Contrat de partenariat relatif à l'implantation de l'entreprise Flying Whales en Nouvelle-Aquitaine »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

M. LE PRESIDENT. - Je vous remercie de l'unanimité, sauf s'il y a d'autres observations...

**PROGRAMME D'ANIMATION DES FILIÈRES TOURISTIQUES DE NOUVELLE-AQUITAINE
VERS UN TOURISME ÉCORESPONSABLE**

M. LE PRÉSIDENT. - Sur l'animation des filières touristiques vers un tourisme écoresponsable.

Mme DERVILLE. - Cher Président, chers collègues, comme vous le savez, la feuille de route Néo Terra prévoit de concilier le développement de la filière touristique et la préservation de nos ressources naturelles, ainsi que la prise en compte des enjeux environnementaux. L'enjeu est bien de travailler et de parvenir, dans les années qui viennent, à engager l'ensemble de la filière touristique dans une transition environnementale et énergétique.

Un grand nombre de professionnels sont déjà individuellement engagés et portent une action volontaire dans ce domaine. Les filières, en particulier les trois filières de l'hébergement touristique, à savoir l'hôtellerie de plein air, l'hôtellerie-restauration et le tourisme social et solidaire, ont souhaité s'engager dans un plan d'actions commun pour les hébergeurs. C'est une initiative qui est à noter puisque c'est assez inédit que les trois filières travaillent ensemble dans un plan d'actions commun. Elles nous ont saisis, il y a quelques mois, ainsi que l'ADEME, pour travailler ensemble dans ce partenariat puisqu'elles ont contribué à la rédaction de notre Schéma Régional de Développement du Tourisme.

La convention qui vous est proposée fixe le cadre d'un partenariat pendant trois ans entre les différentes parties : l'inter-filière, la Région et l'ADEME, en vue de la mise en œuvre de ce programme d'animation. Dans un premier temps, pendant les trois ans qui viennent, l'idée est d'expérimenter, sur les deux territoires tests qui sont déjà fortement investis dans la transition énergétique et écologique au sens large, et qui recensent également un nombre intéressant d'entreprises et de professionnels de l'inter-filière de l'hébergement touristique, de tester les dispositifs. Les deux territoires en question, il s'agit des îles et du littoral charentais et de la Vallée de la Vézère. L'idée est de tester les dispositifs sur ces deux territoires avant d'envisager un déploiement sur l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine. Le périmètre n'est pas figé et d'autres territoires peuvent s'ajouter à l'expérimentation.

Un diagnostic territorial et sectoriel sera réalisé sur ces territoires, en particulier, on souhaite travailler à l'élaboration de critères de mesure de l'empreinte carbone de la filière touristique sur ces territoires, dans les hébergements en premier lieu, et construire un

programme d'actions collectives qui travaillera sur les économies d'énergie, la gestion de l'eau, la réduction et la valorisation des déchets, l'accessibilité et la mobilité durable.

On vous propose, dans le cadre de cette convention, d'accompagner l'ingénierie et l'animation de ce programme d'actions pendant trois ans. L'engagement financier en fonctionnement est de 60 000 € pour trois ans en ce qui concerne la Région Nouvelle-Aquitaine, étant entendu que pour ce qui concerne les investissements qui pourraient découler de cette expérimentation, ils seront accompagnés dans le cadre de notre Règlement d'Intervention touristique au titre de l'investissement.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Je voudrais juste faire une observation que je ressentais hier et les articles de journaux ce matin sur notre journée de plénière d'hier ont contribué à me convaincre, on ne vient de passer, et on en aura encore au moins trois ou quatre autres, que des dossiers Néo Terra. On a sous les yeux l'application, le renforcement et l'accélération de Néo Terra. Mais à partir du moment où un, deux, trois membres de cette Assemblée disent : « mais où est donc Néo Terra ? », cela se traduit dans la presse et cela me gêne que l'on fasse de la politique comme cela.

M. LE PRESIDENT. - Je trouve cela *fake news*, je trouve cela extrêmement désagréable et assez petit.

Qui souhaite intervenir ?

Monsieur SEBTON, vous êtes concerné par ma réflexion.

M. SEBTON. - Très bien. Je voulais d'ailleurs faire un rappel au Règlement, suite notamment à l'article de ce matin.

Autant hier, Monsieur le Président, dans le feu de l'action quand vous vous êtes « empêtré » en donnant un qualificatif de « pervers », j'ai moyennement apprécié mais cela pouvait prêter au sourire. Ce matin, quand j'ai lu dans la presse : « vous êtes pervers », je me suis dit : « Monsieur le Président, ce genre de qualificatif n'a rien à faire dans une Assemblée comme la vôtre ».

M. SEBTON. - Que cela vous déplaît ou non, à partir de là, c'est l'opposition. Je suis là pour vous dire quand cela va, on est constructif, mais notre rôle est aussi de vous indiquer les faiblesses que l'on peut identifier dans votre politique. Si jamais cela vous dérange que l'on puisse s'opposer ou apporter la contradiction, faites évacuer votre opposition ou demandez à votre directeur de cabinet d'écrire mes interventions. Mais pardon, Monsieur le Président, j'en ai

assez et je crois que dans l'opposition, on en a assez de voir comment vous pouvez vous défouler à employer des qualificatifs. Je vous assure que parfois, on « serre les dents », on a envie de vous dire des choses mais par respect pour l'Institution, par respect pour ce que vous représentez, on ne le dit pas.

Il y avait une métaphore rugbystique dans l'article de ce matin. En rugby, on dit que parfois, un plaquage peut être viril mais correct. Vous avez peut-être démontré votre virilité en disant ce genre de propos mais pardon de vous le dire, je n'ai pas du tout trouvé cela correct.

M. LE PRESIDENT. – Y-a-t-il d'autres observations de ce genre ?

Madame DIAZ.

(Intervention hors micro inaudible)

M. LE PRESIDENT. - Ah ! C'est bien. On se rapproche.

M. COLOMBIER. - Ce sont vraiment des propos politiques. Vous êtes vraiment un politicien parfait. Ramener cela à ce niveau n'est pas très beau.

Mme DIAZ. - Cette délibération exprime l'objectif de faire de la Nouvelle-Aquitaine une Région engagée en matière de tourisme durable éco-responsable. Objectif ambitieux, je dirais même un peu zélé parce qu'au-delà de tous ces objectifs, c'est clairement l'objectif de faire de la Nouvelle-Aquitaine la première Région touristique durable de France. C'est quand même votre novlangue, je comprends que c'est pour faire plaisir à votre aile verte et aussi pour justifier Néo Terra parce que contrairement aux autres, on trouve que Néo Terra est présent, extrêmement présent, beaucoup, beaucoup trop présent.

Politiquement, cela peut s'entendre, vous êtes déjà en campagne mais dans les faits, je crains que cette délibération soit au mieux inefficace, on le voit d'ailleurs par rapport au faible montant que vous engagez (60 000 € sur trois ans) et au pire, que cette délibération ait des conséquences néfastes. Je vais vous donner quelques exemples. Je me suis documentée et je n'ai pas trouvé que la dimension écologique était une priorité pour tous les fournisseurs de service d'hébergement touristique. Ensuite, quand vous parlez du diagnostic « empreinte carbone » pour les hébergements touristiques, je crains que vous transformiez ces hébergeurs touristiques en boucs émissaires de cette police politique verte. Franchement, ce ne sont quand même pas les hébergements touristiques qui polluent démesurément. Ils ne sont pas écocides, on n'est pas dans de la bétonisation à outrance, on n'est pas non plus dans du tourisme de masse.

Quand vous parlez de la démarche de réduction et de valorisation/recyclage des déchets, c'est très bien. La plupart des hébergeurs touristiques sont sensibles à cette question et le font d'eux-mêmes. Mais pour ceux qui ne seraient pas en mesure de le faire, que prévoit-on ? Va-t-on les pénaliser ? Et on voit poindre là l'ombre d'une écologie punitive malheureusement trop souvent appliquée. On parle des énergies renouvelables, qu'entend-on par là ? Les fameuses éoliennes ? Pour nous, les éoliennes vont contribuer à défigurer le paysage et on ne se retrouve absolument pas dans une politique de valorisation et de préservation du paysage.

Et enfin, le Rassemblement National est très attaché à l'économie réelle, à l'économie de proximité, à toutes ces TPE/PME qui irriguent, qui dynamisent la ruralité et les chefs d'entreprise le disent : les démarches de normalisation et de labellisation associées à l'empilement des normes et des règlements asphyxient et pénalisent la compétitivité des entreprises.

Je pense qu'avec cette délibération, on va vers un glissement assez dangereux donc on va appliquer le principe de précaution et on ne votera pas pour cette délibération.

M. LE PRESIDENT. - D'autres interventions ?

M. BELOT. – Merci Monsieur le Président.

Pour rebondir sur ce qui vient d'être dit, il nous semble tout de même que la question de la qualification des hébergements touristiques est une question qui est centrale dans l'Histoire du tourisme. La montée en gamme et le succès du tourisme en France sont également liés à la montée des normes, des classements notamment, des différents types d'établissements. Créer ce qui peut être une « étoile verte », une étoile qualitative qui correspond à une demande dans les temps actuels ne me semble absolument pas choquant et nous le soutiendrons naturellement.

Mme DERVILLE. - Vous indiquer que les 60 000 € dont il est question ici sont uniquement l'accompagnement au fonctionnement et donc à l'ingénierie d'animation. Ces 60 000 € seront complétés par un investissement fort de l'ADEME mais il s'agit bien d'accompagner l'ingénierie sur les investissements. Je vous rappelle que le budget tourisme s'élève à 30 M€ chaque année pour participer à des investissements qui seront de plus en plus fléchés vers la transition et l'idée de cette expérimentation est bel et bien non pas d'appliquer une écologie punitive, comme je l'ai entendu, mais bien de réfléchir et de se poser la question avec l'inter-filière : que fait-on pour les petits hébergeurs qui n'ont pas les moyens de faire les investissements nécessaires pour aller vers cette fameuse étoile verte qu'a évoqué Nicolas ? Et je le rejoins complètement sur l'intérêt de la montée en gamme, on le voit d'ailleurs sur les résultats de la saison touristique

qui sont plutôt très bons, les bons résultats s'appliquent sur les établissements qui sont montés en gamme, qui ont appliqué cette montée en gamme. Cette montée en gamme est aussi sur la question des transitions.

L'enjeu de cette expérimentation est bien de réfléchir à nos dispositifs pour accompagner les petites entreprises qui doivent se mettre aux normes, qui doivent monter en gamme. Comment peut-on les y accompagner ? C'est tout l'enjeu, chers collègues et Madame DIAZ, de cette expérimentation. Sur la partie « que fait-on pour les petits hébergeurs ? », c'est justement la question à laquelle on souhaite répondre dans cette expérimentation.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

C'est un joli dossier qui coche bien Néo Terra.

Je mets aux voix.

Qui est contre ?

Qui est pour ?

N° 39

Vote sur le «Programme d'animation des filières touristiques de Nouvelle-Aquitaine vers un tourisme écoresponsable »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

▪ **CONTRE : Rassemblement National**

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

M. LE PRESIDENT. - Ce dossier est donc adopté.

**SOUTIEN AU PROJET DE REQUALIFICATION TOURISTIQUE DE L'ARSENAL DE
ROCHEFORT**

M. LE PRESIDENT. - Sur l'Arsenal de Rochefort, un très joli et énorme projet.

Mme DERVILLE. - Oui, long, sur lequel on travaille depuis des mois avec les acteurs et les Collectivités. Il s'agit de préciser l'engagement de la Région en faveur de ce beau projet de requalification touristique de l'Arsenal de Rochefort. Pour rappel, c'est un projet qui était inscrit et qui est inscrit au Contrat de Territoire qui a été voté il y a un an, en octobre 2018. Depuis un an, il s'est précisé et voici aujourd'hui la concrétisation et la précision de l'engagement de la Région dans ce projet.

Pour celles et ceux d'entre vous qui ne le connaîtraient pas, l'Arsenal de Rochefort est un site patrimonial de grand intérêt pour la Région et c'est également un des sites phares de l'opération Grand site de l'estuaire de la Charente et de l'Arsenal de Rochefort dans laquelle la Communauté d'Agglomération de Rochefort, avec le Département de Charente-Maritime et la Région, s'est engagée depuis plusieurs mois. Le site de l'Arsenal de Rochefort regroupe quatre acteurs principaux à ce jour : l'Hermione, le Musée national de la Marine, la Corderie Royale et l'Accro-mâts. En revanche, depuis la fin de la construction du navire Hermione et son voyage inaugural en 2015, je ne vous apprendrai rien en vous disant que le site connaît malheureusement une baisse de fréquentation. Il a connu, dans les années de construction du navire Hermione, environ 400 000 visiteurs à l'année. En 2018, nous étions à une moyenne de 240 000 visiteurs par an donc il nous faut aujourd'hui travailler à relancer l'intérêt de ce site et proposer une offre structurée et renouvelée.

C'est l'enjeu de cette délibération, c'est ce sur quoi veulent travailler à la fois les Collectivités et les acteurs actuels du site. Et l'idée est de passer d'un site comme on le connaît aujourd'hui, qui propose plusieurs offres de visites séparées et individualisées, non connectées entre elles, à un principe de site de visites unifiées. Le positionnement marketing sera clair : un billet unique qui permettra d'allonger la durée de visite et d'augmenter la dépense moyenne, tout en conservant en journée - et c'est vraiment un enjeu fort et cela a été une demande des Collectivités - un accès gratuit aux espaces publics qui seront restaurés et préservés parce que l'on est également sur un site naturel sensible. Ce projet prévoit donc également de préserver et restaurer ces espaces publics à la hauteur de la qualité et de la fragilité patrimoniale et

paysagère du site. Il sera également envisagé d'installer des protections autour du navire Hermione parce que si les accès aux espaces publics doivent rester gratuits, il est évident que la visite de l'Hermione doit rester exclusive pour les visiteurs de l'Hermione.

Cette délibération propose des investissements planifiés sur cinq ans (jusqu'en 2023). Vous verrez les premières nouveautés physiques, les premiers investissements réellement nouveaux à partir de 2020. Ce projet est assuré avec une maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération de Rochefort, donc on est sûr des investissements au global d'environ 25 M€. On vous propose une aide de la Région de 5 M€, qui sera répartie sur les cinq ans qui viennent : 1 M€ par an en 2019-2020, probablement 2 M€ en 2021 puisque c'est l'année où la plupart des investissements seront réalisés, et 1 M€ en 2022.

L'enjeu est bien de proposer une nouvelle offre touristique sur ce site, à la fois valoriser l'Hermione avec une scénographie et un parcours d'interprétation qui permettent aux visiteurs de redécouvrir l'aventure Hermione en période où l'Hermione sera absente puisque le modèle économique doit envisager que l'Hermione est un navire qui est donc fait pour naviguer et qui aura des périodes d'absence. Vous trouverez également, d'ici quelques mois, un parcours nocturne qui permettra d'augmenter la durée de visite, de faire rester le visiteur non seulement une journée entière mais aussi une nuit, et donc de générer des nuitées supplémentaires sur Rochefort.

Un autre investissement est prévu, il s'agira de construire un Village de machines, un peu sur le modèle des Machines de l'île de Nantes, pour être schématique. L'idée est également que ce Village de machines et que ces machines soient construites dans les ateliers de l'Arsenal, c'est une autre nouveauté qui permettra de faire revivre le chantier spectacle que l'on a connu pendant des années pendant la construction de l'Hermione. À une échelle un peu plus limitée, l'idée est que les machines qui seront ensuite exposées dans le Village de machines soient construites aussi au travers d'un chantier spectacle. Il y aura aussi une mise en scène des légendes et des animations ludiques autour de toutes les légendes de l'Arsenal, et dans le cadre d'une gestion commune et d'une gestion mutualisée, l'apparition d'outils et de services partagés : une billetterie commune, mais également l'idée de renforcer l'offre de restauration. J'évoquais tout à l'heure l'enjeu d'allonger la durée de visite, qui dit allonger la durée de visite dit qu'il faut qu'il y ait une offre de restauration renforcée et diversifiée. Un Centre d'accueil unique et central qui permettra également au visiteur, dès son entrée sur le site de l'Arsenal de Rochefort, d'acheter son billet unique et de découvrir le parcours unique.

Voilà ce projet de l'Arsenal des mers, qui est inscrit au Contrat de territoire qui a été voté en octobre 2018 et qui a été, depuis un an, travaillé et précisé par les acteurs du territoire.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Y-a-t-il des interventions ?

M. JACQUILLARD. - Quelques questions sur ce projet, qui est un projet d'ampleur. Quel lien avec l'Histoire de cet Arsenal et en particulier, pourquoi ne pas tirer profit de ce qui a été fait avec l'Hermione pour éventuellement y installer une activité pas industrielle mais en tout cas, en lien avec les vieux gréements et notamment avec la construction et les savoir-faire qui ont été mis en avant avec la construction de l'Hermione ? Pour un site d'entretien de vieux gréements, voire de déconstruction de vieux gréements - parce que cela se pose un peu partout en France : la déconstruction, le recyclage d'un certain nombre de navires et pas que de vieux gréements - mais là en particulier, il y a un certain nombre de savoir-faire qui pourraient être utilisés à cette destination et qui ferait le lien avec le passé historique de l'Arsenal.

On trouve que la participation de la Région, qui est quand même très conséquente, pourrait éventuellement impulser quelques liens avec cette activité non pas industrielle mais une activité qui resterait quand même basée sur les métiers et les savoir-faire qui ont pu être développés avec l'Hermione. C'est l'interrogation que l'on pose.

M. TRIFILETTI. - Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Président, chers collègues, dans le territoire Rochefortais, la manne touristique s'est tarie après les heures de gloire du très beau chantier spectacle l'Hermione. Et cela se traduit par des équilibres financiers qui ont été remis en cause. Les quatre principaux acteurs du site : le CIM, le Musée de la Marine, l'Accro-mâts et l'Hermione ont travaillé courageusement à leur rapprochement ces dernières années, imaginant notamment une stratégie, une billetterie commune pour sortir de cette spirale négative.

Le projet de soutien au projet de requalification au site touristique de l'Arsenal de Rochefort a été lancé en juillet dernier. Même s'il se traduit pour le moment par une fréquentation en hausse de 17 %, nous sommes loin du prévisionnel et le panier moyen a même tendance à diminuer. Les dépenses d'environ 800 000 € en communication pour deux ans aboutissent à une augmentation du total de fréquentation de 20 000 personnes, soit environ 20 € de communication dépensés par personne supplémentaire cette année, ce qui fait quand même beaucoup.

Nous ne remettons pas en cause l'intérêt global de la requalification touristique de l'Arsenal de Rochefort mais celui-ci pose, en l'état, un certain nombre d'interrogations. En effet, l'ensemble du projet reste flou. William JACQUILLARD notamment a posé la question de la requalification : finalement, vers où va-t-on ? Et en effet, on part quand même sur 25 M€ au total d'ici 2023, avec une participation conséquente de la Région de 5 M€. Les stratégies d'orientation de la requalification restent vagues elles aussi. On navigue entre un patrimoine industriel et parc d'attractions, sans véritable vision stratégique globale. Un cabinet d'études, qui en a d'ailleurs remplacé un autre, a construit un schéma économique d'investissement sur quatre ans, avec ce budget global très conséquent mais sans vraiment préciser et assez détailler le projet, selon nous. Quelle va être la destination exacte de tout cet argent ?

En outre, on nous parle par exemple d'un spectacle numérique autour de l'Hermione mais on sait que ce genre d'attractions est rapidement obsolète et qu'il faudra donc prévoir rapidement un renouvellement de cet équipement. Quel est alors le coût de fonctionnement de ce parc, in fine, et qui le financera ? On connaît pour l'instant les sommes investies mais le modèle financier global, comme la stratégie, restent peu détaillés, et sa partie fonctionnement peut évidemment inquiéter. Il est d'ailleurs heureux que la Région ne s'engage pas sur cette partie fonctionnement, comme souligné à la page 16 de cette délibération.

Nous redoutons finalement un possible catalogue d'intentions ne garantissant pas d'assurer un équilibre d'exploitation viable. Cette fragilité économique reste préoccupante, selon nous, risquant de surcroît de décourager d'éventuels investisseurs privés.

Pour toutes ces raisons, nous nous abstiendrons sur cette délibération.

Monsieur le Président, je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Y-a-t-il d'autres observations ?

M. BLANCHE. - Merci Monsieur le Président.

Quel enthousiasme pour l'Arsenal de Rochefort, Monsieur TRIFILETTI !

Je fais une parenthèse, Jean DIONIS DU SEJOUR est parti mais tout à l'heure, on a parlé des ballons dirigeables, je rappelle pour l'Histoire que Rochefort, en 1916, a été la base des ballons dirigeables. Les cinq ballons dirigeables de l'armée de l'air étaient stationnés à Rochefort et on a les hangars qui subsistent encore. Ils font 150 mètres de long, 33 mètres de

hauteur et 24 mètres de large. Je n'ai pas proposé le territoire de Rochefort mais l'Histoire est prégnante.

L'Arsenal des mers est une marque que nous lançons, avec une vraie stratégie, avec un travail de longue haleine, et je tiens publiquement à remercier Sandrine DERVILLE, Christelle PIEUCHOT, les agents de la Région également, qui viennent régulièrement nous soutenir. C'est un vrai projet partenarial de territoire avec le Département de la Charente-Maritime, l'Agglomération, la ville de Rochefort, une ambition affichée de retrouver une fréquentation plus importante pour maintenir l'équilibre économique notamment de l'association Hermione, car l'entretien du bateau Hermione n'est pas rien. C'est coûteux et on est tous ravis lorsque l'Hermione navigue et représente notre territoire, mais il faut en assumer l'entretien.

Pour rebondir sur la proposition de refit ou de l'entretien de vieux gréements, cela a été évoqué sur notre territoire fut un temps, mais la difficulté est l'envasement, les formes de radeaux, et sortir un bateau à chaque fois nous coûte une fortune. C'est-à-dire que sur le plan économique, faire du refit dans les formes de radeaux de Rochefort est très coûteux et pas rentable. Cela a été proposé et cela n'a pas été suivi d'effet. En termes de déconstruction des bateaux, on a une entreprise locale d'un ancien agent de la ville de Rochefort qui déconstruit des bateaux aujourd'hui sur le port de plaisance et qui revend. C'est de l'économie circulaire, c'est une opération très intéressante.

Par rapport aux vieux gréements et à cette ambition, c'est très compliqué d'un point de vue économique et de rentabilité de pouvoir assumer une telle offre.

Il y a des nouveautés qui vont arriver, notamment le Parcours lumineux en 2020. Je vous invite à regarder sur internet, c'est Moment Factory avec laquelle nous avons contracté, une société québécoise, qui a inventé un concept de parcours lumineux (Lumina). Il en existe au Canada, au Japon, à Singapour, et le parcours lumineux à Rochefort sera le premier en France et le premier en Europe. Et j'espère que l'on pourra, pourquoi pas l'année prochaine, délocaliser une session plénière de la Région à Rochefort et profiter, le soir, du parcours lumineux en ouverture. Cela peut être un moment de partage tous ensemble.

Il y a des ambitions très clairement identifiées, avec un programme d'investissement très clairement identifié, 25 M€ au total, mais nous y croyons tous. Je remercie le soutien de la Région et je pense que l'on aura des résultats à court terme.

Nous avons lancé, début juillet, la marque Arsenal des mers. Le sondage qui a été effectué auprès des gens qui sont venus est très favorable. Le panier moyen contrairement à ce

que vous avez indiqué, est supérieur à ce qui se passait jusqu'à maintenant. Par contre, il y a encore à travailler sur la notion de parc parce que la difficulté pour nous est que l'on est dans un parc ouvert. On n'interdit pas l'accès aux gens qui veulent se promener dans l'Arsenal, en revanche, le billet unique permet aux gens d'aller au Musée de la Marine, à l'Accro-mâts, à la Corderie Royale, à l'Hermione, et plus tard, de visiter les machines manèges, et le soir, le parcours lumineux + un bâtiment pour l'Hermione, un spectacle non seulement numérique mais plutôt d'immersion, pour que l'on puisse vivre l'aventure Hermione en permanence lorsque l'Hermione ne sera pas là.

Je ne vais pas revenir dans le détail des ambitions puisque Sandrine DERVILLE les a identifiées mais je peux vous assurer que notre groupe va voter cette délibération.

M. LE PRESIDENT. - On est surpris.

Notre problème, mais Sandrine le sait et les élus ici aussi, le dossier le plus compliqué est le modèle économique de l'Hermione. J'ai demandé que l'on explore beaucoup plus la piste formation/insertion parce qu'il y a plusieurs centaines de jeunes qui se sont formés et c'est aussi une façon de sortir les jeunes soit parfois de la précarité, parfois de la délinquance, de situations un peu compliquées, et de leur donner une qualification, pas seulement parce que l'on sait abattre les voiles mais aussi parce que l'on fait de la menuiserie en temps réel pour entretenir ce bateau.

Il faut que l'on aide aux grands projets dans cette Région, et l'Arsenal en est un. En plus, c'est d'une beauté absolue. Simplement, il faut que l'on réfléchisse bien, avec la mairie, nous, sur ce modèle économique de l'Hermione. Je sais que les équipes de l'Hermione sont en train de se battre un peu partout pour avoir du partenariat privé, elles ont un partenariat important de Naval Group, il faut que l'on sache et que l'on puisse les aider aussi, d'abord parce qu'il y a des démonstrations qui peuvent être faites sur le site de l'Hermione, un jour on s'était retrouvé en Espagne au port de Pasajes, là où il y a des coopérations, où ils sont en train de refaire une baleinière basque et on voit bien l'attractivité qu'il y a pour nos concitoyens de ce genre de bateaux. Quand l'Hermione arrive sur les quais de Bordeaux, tout le monde vient voir. Donc il faut que l'on travaille là-dessus.

Je me demande, en parlant et en réfléchissant à haute voix, à l'égard de celles et ceux qui seraient intéressés, on a 900 kilomètres de côtes, on a une Histoire maritime incroyable, basque, des îles, de Rochefort, je pense aux Bassins à flot - même si sur Bordeaux ils sont difficilement utilisables maintenant parce qu'on les a enfermés autour d'une muraille immobilière

insupportable – mais en tout cas, réfléchir entre le tourisme et le développement économique sur cette filière nautique. Reprendre cela parce que l'on voit bien la puissance de feu que l'on a entre Charente-Maritime, Gironde et Pays Basque. On commence à avoir des difficultés de recrutement dans ces entreprises. On a commencé à créer, avec la Région Normandie, Bretagne et Pays-de-Loire, et Naval Group, et les entreprises nautiques, une forme de Campus de Latresne dans plusieurs sites. Je pense qu'il faudrait reprendre cela et je pense que l'on pourrait faire un groupe de travail avec ceux qui sont intéressés par le développement de l'industrie nautique dans notre Région.

Mme DERVILLE. - Pour apporter quelques précisions suite aux questions qui ont été posées, mais Hervé BLANCHE a répondu en partie sur le lien avec l'Histoire de l'Arsenal qu'évoquait à juste titre notre collègue William JACQUILLARD. Je ne suis pas entré dans le détail mais l'enjeu notamment de la partie ateliers de l'Arsenal, tout en étant conscient des difficultés et des coûts engendrés par le site naturel, la problématique de l'envasement qu'a évoqué Hervé BLANCHE. Mais ces ateliers de l'Arsenal, où j'ai évoqué en partie la possibilité d'y construire les machines, l'enjeu est vraiment que ce soit un lieu de travail, un lieu de médiation pour que l'on y apprenne les savoir-faire qui ont été mis en œuvre dans le cadre de la construction de l'Hermione, qui sont mis en œuvre également par tous les autres acteurs, je pense à la Corderie Royale en particulier, qui a aussi énormément de savoir-faire à valoriser. C'est l'enjeu de ces ateliers de l'Arsenal. Tout est possible, on peut, pourquoi pas, y envisager à terme d'y avoir des activités liées à la question que tu évoquais, cher William, des vieux gréements, mais avec la question essentielle du coût et du coût lié à la question de l'envasement.

En revanche, par rapport aux premiers chiffres de la saison touristique, puisque l'Arsenal des mers a été commercialisé rapidement depuis le 6 juillet, et j'insiste, on est sur une saison qui n'est pas complète puisque l'Hermione est revenue à Rochefort le 5 juillet, la commercialisation de l'Arsenal des mers a démarré le 6 juillet, avec pour seule nouveauté le billet unique, vendu pas dans une billetterie puisque le point d'accueil des visiteurs ne verra le jour que dans les mois qui viennent, mais vendu sur le site de l'Hermione. Les chiffres n'affichent pas du tout une baisse du panier moyen mais bien une hausse. Pour information, le nombre de visiteurs estimé en 2019, tout en étant conscient que l'on serait sur une saison fragile car une première saison avec une commercialisation partielle, était de 180 000 visiteurs. Nous avons atteint des chiffres un peu en deçà puisque nous sommes à 125 000 visiteurs.

En revanche, et en cela je suis désolée mais le panier moyen n'est absolument pas en baisse, ceci est compensé par un panier moyen en hausse de plus de 35 %. Ce qui permet de limiter la baisse du chiffre d'affaires sur l'Arsenal. L'enjeu de cet investissement, à terme, il ne s'agit pas de limiter la baisse du chiffre d'affaires mais bien de faire augmenter le chiffre d'affaires. Mais pour cette année 2019, qui était une année compliquée, on le savait, avec une commercialisation partielle, le chiffre d'affaires a baissé d'1.4 %, alors que l'on était sur des baisses de 5 à 7 % par an depuis 2015 et la fin de la construction de l'Hermione. On avait des chiffres d'affaires en forte baisse annuelle depuis la fin de la construction de l'Hermione, on a diminué malgré tout cette baisse de chiffre d'affaires, donc on peut constater, tout en étant sur une saison que l'on sait difficile, un premier effet positif de l'Arsenal des mers avec une commercialisation partielle. Je pense donc qu'après les premiers investissements et l'apparition de réelles nouveautés dès 2020, cette tendance devrait être inversée et en tout cas, les premiers chiffres sont très encourageants.

M. JACQUILLARD. - Je pense que le projet mériterait d'être approfondi et notamment sur les aspects économie et formation.

La question de l'envasement, il y a des techniques aujourd'hui, on peut absolument travailler avec le port de La Rochelle. Cela se fait.

On s'abstiendra sur cette délibération et on est preneur de ce qu'a proposé le Président, d'une réflexion un peu plus poussée sur le rapport avec l'économie et la formation sur ce genre de sites.

Poursuite de la séance sous la présidence de Madame Andréa BROUILLE, Première Vice-présidente en l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET

Mme BROUILLE. - Je sais que je n'aurais pas dû redonner la parole après les éléments.

Donc nous allons passer au vote.

Y-a-t-il des contre ?

M. CHARBONNEAU. - Un complément de 30 secondes.

On ne peut pas évoquer aussi longuement les projets de Rochefort sans faire allusion, et je voudrais savoir où en est l'état d'avancement de la Maison du célèbre écrivain de Rochefort qu'est Pierre LOTI.

Mme DERVILLE. - Le projet avance. Peut-être qu'Hervé BLANCHE peut apporter quelques précisions...

M. BLANCHE. - Le plan de financement est en cours d'élaboration et ce sont 10 M€ de travaux pour la restauration des immeubles et des collections. Les travaux vont débiter pour le plafond de la mosquée à partir du mois de décembre/début janvier. Et ensuite, sur trois années, on devrait boucler la restauration.

Et oui, plafond de la mosquée !

La restauration devrait être terminée pour 2023, donc on espère la réouverture de la maison en 2023.

M. CHARBONNEAU. - Merci de cette précision.

Merci Madame la Présidente de ce droit de parole.

Mme BROUILLE. - Merci.

Y-a-t-il des contre sur cette délibération ?

Des abstentions ?

N° 40

Vote sur le « Soutien au projet de requalification touristique de l'Arsenal de Rochefort »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Parti Radical de Gauche Nouvelle-Aquitaine, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

▪ **ABSTENTION : Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Ecologiste et Citoyen-EELV**

Mme BROUILLE. - Adopté à la majorité.

Je vous remercie.

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE ET
L'AGENCE NATIONALE POUR LES CHÈQUES VACANCES (ANCV)**

*Séance sous la présidence de Madame Andréa BROUILLE, Première Vice-présidente
en l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET*

Mme DERVILLE. - Il s'agit, par cette convention, d'optimiser et de matérialiser une coordination et d'améliorer l'efficacité de notre politique tourisme social et solidaire par une convention avec l'ANCV, qui émet et promeut les chèques vacances sur nos territoires.

Il s'agit d'une convention classique de partenariat, sans incidence financière, mis à part les investissements que l'on fera par la suite dans le cadre de notre politique du tourisme social.

Mme BROUILLE. - Merci.

Y-a-t-il des observations ?

Y-a-t-il des contre ?

Des abstentions ?

N° 41

Vote sur la « Convention de partenariat entre la Région Nouvelle-Aquitaine et l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV) »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Mme BROUILLE. - Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2020-2022 ENTRE LA RÉGION ET LA MONA (MISSION DES OFFICES DE TOURISME NOUVELLE-AQUITAINE)

*Séance sous la présidence de Madame Andréa BROUILLE, Première Vice-présidente
en l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET*

Mme DERVILLE. - Merci Madame la Présidente.

Conformément à une volonté de la Région, il s'agit aujourd'hui d'élaborer une charte puisque la Région souhaite matérialiser par des conventions pluriannuelles ses relations avec ses Agences et organismes partenaires. La MONA est un de ces organismes partenaires puisqu'elle est notre partenaire sur la question des politiques de structuration touristique, de professionnalisation et d'innovation. C'est également la tête de réseau des Offices de tourisme.

Il s'agit d'un outil assez unique en France et dont l'expertise est reconnue. Cette convention fixe le cadre, les objectifs et les modalités de la contribution financière de la Région pour les trois ans qui viennent. Celle-ci s'inscrit, chère Andréa, dans le cadre budgétaire fixé par la Région, notamment avec une maîtrise des dépenses de fonctionnement qui nous est demandée et que nous demandons également à nos organismes partenaires, et en pleine cohérence avec la feuille de route Néo Terra, pour laquelle la MONA devra se faire le relais de la Région sur les territoires.

Mme BROUILLE. - Un double merci pour Sandrine.

M. ROGISTER. - Madame la Présidente, mes chers collègues, je vais faire attention à ne pas traumatiser à nouveau l'Assemblée, ni traumatiser notre Président, je ne vais pas dire d'horreurs telles que vous ne souhaitez plus en entendre dans cet hémicycle et qui risqueraient de rappeler à notre Président ses engagements pris lors de sa communion solennelle dont il nous a parlé. Je ne prendrai plus en sa présence la défense des plus faibles, la défense du vivant. Mon intervention, ainsi privée de toute possibilité d'expression, dans le droit fil de l'aphorisme de Saint-Just : « pas de liberté pour les ennemis de la liberté » qui précéda la Terreur, sera donc réduite au minimum.

Nous voterons contre cette délibération, dans le droit fil de notre vote négatif concernant la délibération n° 39 relative au tourisme durable. La formation très orientée que la MONA dispensera aux Offices de tourisme risque, Madame la Présidente, d'être aussi cohérente pour l'activité touristique que celle qui pourrait être développée pour promouvoir le futur de l'activité des chapeliers, tout en se mettant à faire des enfants sans tête.

Je vous remercie.

Mme BROUILLE. - Y-a-t-il des contre ?

Des abstentions ?

N° 42

Vote sur la « Convention pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens 2020-2022 entre la Région et la MONA (Mission des Offices de Tourisme Nouvelle-Aquitaine) »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

▪ **CONTRE : Rassemblement National**

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

Mme BROUILLE. - Adopté à la majorité.

Je vous remercie.

**APPROBATION DU CONTRAT DE DYNAMISATION ET DE COHÉSION TERRITORIALE DE
HAUTE SAINTONGE ET POINT D'AVANCEMENT SUR LA CONTRACTUALISATION
TERRITORIALE SUITE À LA PLÉNIÈRE NEO TERRA**

*Séance sous la présidence de Madame Andréa BROUILLE, Première Vice-présidente
en l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET*

Mme WASZAK. - Merci Madame la Vice-Présidente.

Nous vous proposons aujourd'hui l'approbation du contrat de territoire de Haute-Saintonge, avec un point d'avancement sur nos contrats. Nous avons 41 contrats à ce jour qui vont être validés par nos votes. Il en restera 11, que nous passerons à la dernière plénière. Ce sont plus de 800 projets structurants, 50 projets en amorçage, un investissement de la Région de 169 M€ à ce jour, et de l'aide à l'ingénierie pour un montant de plus de 6.5 M€.

Sur le travail effectué autour de ces contrats, il faut reconnaître le travail important de la DATAR, notamment sur les diagnostics de territoires, qui nous permettent de bien comprendre les enjeux et le développement souhaité par les élus locaux et les acteurs locaux de leur propre territoire. On est bien là dans un travail de partenariat sur les territoires.

Il y a une feuille de route qui est élaborée. Lorsque le contrat est approuvé par notre vote, il n'est pas pour autant clos. Un comité de pilotage et de suivi est mis en place et le travail entre techniciens régionaux et les techniciens du territoire se poursuit pour réaliser les projets qui sont ciblés dans ce contrat. C'est donc une vraie mobilisation du pôle DATAR qui travaille avec toutes nos politiques sectorielles et les Directions opérationnelles de la Région.

Sur ce territoire de Haute-Saintonge, qui est situé entre Cognaçais et Bordelais, la Communauté de communes est la Haute-Saintonge, la plus étendue de France (1760 km²), 129 communes, avec près de 67 800 habitants. C'est un territoire rural, peu dense. Il est organisé autour de deux pôles principaux situés dans la moitié nord (Jonzac et Pons) et de la commune de Montendre dans la moitié sud. La Haute-Saintonge bénéficie d'infrastructures de transports routières et ferroviaires structurantes, il y a l'A10, la N10, un réseau ferroviaire vers Saintes, Angoulême, Bordeaux, qui expliquent peut-être l'accroissement de la population sur ce territoire.

Le diagnostic et les enjeux du territoire : le diagnostic montre une fragilité au niveau de l'emploi. Pour autant, le tissu économique est spécialisé dans les secteurs industriels tels que les industries bois papier imprimerie, fabrication de machines et équipements, les industries agroalimentaires. Mais il y a aussi des friches industrielles que le territoire souhaite requalifier

pour en faire un outil de développement pour favoriser la création d'emplois sur ces sites abandonnés, mais aussi dans un souci de sobriété foncière.

Les activités agricoles se caractérisent par des productions à forte dominante viticole, on est sur l'AOC Cognac. La sylviculture est également très présente sur ce territoire. Et un développement aussi de tout ce qui peut être activités agricoles autour des circuits courts.

La Haute-Saintonge, c'est aussi le tourisme. Ils ont répondu à l'appel à projet NOTT. Sur le tourisme, il y a un souci de réhabiliter le patrimoine architectural mais aussi d'avoir une réflexion et un développement de ce que l'on appelle le « slow vélo », c'est-à-dire une pratique touristique liée aux déplacements doux, à la mobilité douce.

C'est un territoire qui se mobilise depuis longtemps sur les énergies renouvelables et on est là aussi complètement dans Néo Terra. On a de la géothermie sur ce territoire, notamment à Jonzac, qui permet le développement d'une offre thermique intéressante. Et nous avons d'ailleurs validé et financé le troisième développement d'un puits thermal sur ce territoire. Le territoire souhaite poursuivre ce déploiement des énergies renouvelables en créant des installations thermiques à base de biomasse, géothermie, basse température, et développer l'énergie solaire thermique. C'est une plus-value pour le territoire. C'est complètement dans nos objectifs de Néo Terra.

On est donc là sur un territoire très mobilisé. Il se mobilise également pour faire des manifestations et de la recherche autour des traitements naturels pour les plantes et les animaux. On voit bien que ce territoire peut relever complètement de nos objectifs Néo Terra et nous allons financer de l'ingénierie pour accompagner tous ces projets qui sont en émergence et qui nous apportent beaucoup au niveau de l'expérience que l'on peut développer autour de tous ces sujets.

Vous avez le détail du contrat dans la délibération. Je vous parlais tout à l'heure d'événements particuliers, notamment l'organisation d'un événement spécifique pour la dixième édition des journées du véhicule du futur, l'organisation sur le thème du traitement naturel des végétaux et animaux, le développement des circuits courts, on est dans l'approvisionnement des restaurants scolaires, et nous allons financer 1.5 poste d'ingénierie sur ce territoire pour accompagner ce programme et ces projets.

Le forage géothermal est sur la commune de Jonzac, qui est depuis longtemps dans cette dynamique. Cette commune est exemplaire dans le domaine puisque depuis très longtemps,

elle s'est lancée dans ce développement et cela rapporte des effets tout à fait positifs sur cette commune.

Mme BROUILLE. - Merci.

Y-a-t-il des observations sur ce dossier ?

M. BELOT. - Madame la Présidente merci beaucoup. Reine-Marie merci.

Concernant le contrat de territoire avec la Haute-Saintonge, il est assez remarquable et nous sommes assez satisfaits que certains de ses aspects bénéficient du label, de la politique, et s'inscrivent dans la vision Néo Terra. Être l'un des premiers territoires à venir sur ces fonds baptismaux est, au fond, peut-être un honneur ou une reconnaissance d'un travail qui a plus de 40 ans, c'est-à-dire l'âge des premiers puits de géothermie puis thermaux qui ont été creusés. L'une des communes est l'un des territoires qui s'est le plus illustré sur le développement des énergies renouvelables il y a maintenant plusieurs dizaines d'années.

Ensuite, il y a des forces, il y a aussi des obstacles. C'est vrai qu'il y a régulièrement des ralentissements sur le train vers Bordeaux par exemple, et cela fait partie des sujets qu'il est nécessaire de regarder de près. Ce n'est pas exactement l'objet du contrat aujourd'hui mais il faut le signaler.

En matière de transition énergétique ou en tout cas, plus largement, de transition climatique, on le voit bien, le partenariat est quelque chose qui peut fonctionner. Il y a là une forme d'intelligence, il n'y a pas de startup Région mais en tout cas, une smart Région, une Région intelligente qui puise ses racines dans les initiatives positives. Nous pouvons par là même dire avec MONTAIGNE : « tout ce qui peut être fait un autre jour peut être fait aujourd'hui ».

Merci.

Mme BROUILLE. - Merci.

Mme WASZAK. - Préciser aussi que ce territoire a été candidat à Territoires TEPOS, croissance verte. Il a été aussi labellisé Pôle d'excellence rurale sur le thème « Valoriser l'environnement, moteur de développement économique ». Je pense que c'est une belle reconnaissance et un travail qui se continue.

Mme BROUILLE. - Merci.

Y-a-t-il des contre ?

Mme BROUILLE. - Des abstentions ?

N° 43

Vote sur l'« Approbation du contrat de dynamisation et de cohésion territoriale de Haute Saintonge et point d'avancement sur la contractualisation territoriale suite à la plénière Néo Terra »

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

▪ **ABSTENTION** : Mouvement démocrate et Apparentés

Mme BROUILLE. - Adopté à la majorité.

Je vous remercie.

REVITALISATION CENTRE-BOURG CASTILLON-LA-BATAILLE – CONVENTION CADRE

*Séance sous la présidence de Madame Andréa BROUILLE, Première Vice-présidente
en l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET*

Mme PINVILLE. - Merci Madame la Présidente.

Chers collègues, en avril, nous avons voté un dispositif concernant la revitalisation et la redynamisation des centres-villes/centres-bourgs. Premier dispositif de l'État qui concernait les cœurs de villes, tous nos Départements, et plus particulièrement les chefs-lieux de Départements étaient concernés, ainsi que les villes les plus importantes. Et la politique régionale que nous avons décidée et votée ensemble concernait les plus petites villes de nos Départements.

Là, nous avons le premier projet, le premier contrat, conclu pour trois ans, que nous allons passer avec Castillon-la-Bataille et la Communauté de communes, où la Région viendra en soutien notamment à l'ingénierie et à un certain nombre de projets, en partenariat avec l'ANAH, avec la Banque des territoires, le Conseil Départemental, et l'EPF présidé par Laurence à mes côtés.

Tout ce travail s'est fait, s'est développé et s'est construit et va trouver sa finalité. Je pourrais peut-être vous citer certains projets dans les actions qui vont être menées par Castillon-la-Bataille, et notamment sur des îlots stratégiques de centres-bourgs. Vous savez que dans la décision que nous avons prise, on a porté le fait de venir en soutien à ces déficits d'opérations et Castillon-la-Bataille va envisager de faire un certain nombre de politiques liées à son habitat de centre-bourg. Ils vont accompagner, dans un certain nombre de logements, parce qu'il y a une spécificité et des besoins locaux concernant une forte population de personnes âgées et qui sont en situation d'isolement et de faibles revenus. Cela va être un axe sur les logements de centre-ville de Castillon-la-Bataille.

Il y a un certain nombre de villes comme Castillon-la-Bataille notamment, qui sont en dehors des cadres et qui ne sont pas dans un certain nombre de critères de politiques, et le maire de Castillon-la-Bataille et la ville de Castillon-la-Bataille va engager une démarche expérimentale sur Territoires zéro chômeur pour accompagner tous ceux qui n'ont pas cette capacité puisqu'ils ont un taux de chômage des jeunes notamment extrêmement important. Donc un certain nombre de politiques menées sur les circuits alimentaires courts et bios, des tiers-lieux, etc. pour dynamiser et valoriser le centre-ville.

La Région va venir en accompagnement sur la vision globale du territoire, mais également sur toutes nos politiques sectorielles concernant l'habitat, la mobilité, l'énergie et le climat, et tout ce qui va être fait là est proposé dans le cadre de cette convention.

Poursuite de la séance sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Y-a-t-il des observations ?

M. MALHERBE. - Merci Monsieur le Président.

Mes chers collègues, 30 ans de Socialisme et de gestion Mitterrandienne auront laissé, c'est le moins que l'on puisse dire, quelques traces sur le territoire du Libournais : explosion du chômage et de la pauvreté, fracture sociale, commerces vacants, commerces de proximité détruits au profit de Centres périurbains, perte continue d'attractivité, logements délabrés. On en « paye les pots cassés » aujourd'hui.

Castillon-la-Bataille ne bénéficiant pas du plan Action cœur de ville, comme sa voisine Libourne qui connaît peu ou prou les mêmes symptômes d'une mauvaise gestion locale, il appartient aujourd'hui à la Région de tenter l'opération de dernière chance pour sauver une commune à qui l'Histoire, l'architecture et la situation géographique devraient pourtant bénéficier pour être une ville prospère et attractive.

Si nous reconnaissons l'utilité d'intervenir en soutien à cette commune en grande instabilité économique, je pense qu'il n'est pas inutile de rappeler qu'une revitalisation de centre-bourg ne se fait pas uniquement par une restructuration urbaine, un travail sur l'habitat, ou des actions en faveur du développement commercial et artisanal. Ces mesures ne seront d'aucune utilité si elles ne s'accompagnent d'une véritable volonté politique de lutte contre l'insécurité et le communautarisme, qui sont les deux principaux piliers de la désertification de nos communes, tout particulièrement dans le Libournais. Ce n'est pas anodin si ce territoire est classé en zone de sécurité prioritaire, c'est-à-dire, d'après la définition officielle du Ministère de l'Intérieur, reconnu comme un territoire qui « souffre plus que d'autres d'une insécurité quotidienne et d'une délinquance enracinée ». Et pardonnez-moi mais à Castillon-la-Bataille, on ne règle pas le problème de l'insécurité et du communautarisme par, je cite la délibération, « la création d'un poste de médiatrice sociale ou le financement d'un poste de travailleur social au sein de la Compagnie de gendarmerie de Libourne ». C'est poser un cautère sur une jambe de bois.

Il me semble donc indispensable que notre convention soit conditionnée à des actions concrètes de la mairie de Castillon-la-Bataille et de Jacques BREILLAT en matière de sécurité,

de lutte contre la délinquance, et contre toute forme de communautarisme. De son côté, la Région Nouvelle-Aquitaine peut et doit apporter sa pierre à l'édifice en renforçant notamment la sécurité des lignes de TER, particulièrement celle entre Bordeaux et Sarlat. Sans action en matière de sécurité, première des libertés, les actions économiques ou urbaines seront inutiles et inefficaces.

Nous voterons donc favorablement cette délibération mais nous veillerons, à chaque vote à incidence financière, à ce que les subventions accordées à la ville de Castillon-la-Bataille ne soient pas de la poudre aux yeux au service de notre sacro-saint vivre ensemble, comme cela apparaît en toutes lettres dans la délibération, mais bien des mesures concrètes qui iront dans l'intérêt général, au service du bien commun.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Y-a-t-il d'autres interventions sur le centre-bourg de Castillon-la-Bataille ?

Mme LE GUEN. - Merci Président.

Notre groupe va s'abstenir concernant cette délibération et pour ma part, je ne participe pas au vote.

Merci.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Je vais mettre aux voix ce rapport.

Qui est d'avis de l'adopter le manifeste en levant la main.

Qui ne prend pas part au vote ?

Que fait le groupe LR ?

Il approuve.

N° 44

Vote sur la « Revitalisation centre-bourg Castillon-la-Bataille - Convention cadre »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

▪ **ABSTENTION : Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

▪ ***NON PARTICIPATION : DINA (Mme Le Guen)**

M. LE PRESIDENT. - Ce dossier est donc adopté.

Je vous en remercie.

**ACCOMPAGNEMENT DE L'OPAH-RU DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE NOBLAT
SUR LA PÉRIODE 2019-2024**

Mme ROUEDE. - Monsieur le Président, chers collègues, c'est un accompagnement sur l'OPAH-RU de cette Communauté de communes, avec un engagement pour cinq ans. On s'engage ici dans le cadre des actions que l'on mène au niveau de la Région en faveur de l'habitat en secteur rural et de ses politiques pour les centres-bourgs. On va s'appuyer sur l'appel à projets de l'État dont la Communauté de communes est lauréate, qui est un appel à projets « Attractivité des centres-bourgs dans le Massif Central », qui comprend un volet habitat. L'objectif, à l'horizon 2024, est de requalifier 248 logements de propriétaires occupants et bailleurs, dans un secteur qui a besoin de répondre à une offre résidentielle qui, à ce jour, n'est pas suffisamment adaptée aux questions de vieillissement de la population, aux enjeux énergétiques et aux enjeux sociétaux en matière d'habitat.

L'intervention de la Région s'inscrit dans un partenariat qui est global, avec l'État, le Département, l'ANAH, la Banque des territoires, l'Établissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine, et on a inclus cet accompagnement dans la logique d'accompagnement territorial qui est celle que l'on mène dans le contrat de territoire Monts et barrages qui a été contractualisé entre la Région et ce territoire. Plus précisément sur l'OPAH-RU, cela consiste en une aide à l'ingénierie - et on sait à quel point l'aide à l'ingénierie est importante pour les petites Communautés de communes et les communes en secteur rural - à hauteur de 75 000 € pour cinq ans.

M. LE PRÉSIDENT. - Y-a-t-il des questions ?

Y-a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

N° 45

Vote sur l'« Accompagnement de l'OPAH-RU de la communauté de communes
de Noblat sur la période 2019-2024 »

• POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

M. LE PRÉSIDENT. - Il en est ainsi décidé.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Je souhaiterais que toutes les motions aient trait aux compétences régionales.

M. D'AMECOURT. - Il suffit de l'inscrire dans le Règlement Monsieur le Président. On peut le voter tout de suite.

M. LE PRESIDENT. - Cela y est déjà.

M. D'AMECOURT. - Alors il faut les refuser.

MOTION : POUR L'INSCRIPTION DU FÉMINICIDE DANS LE CODE PÉNAL

M. LE PRESIDENT. - Sur la première motion, qui est présentée par EELV, le groupe Socialistes et apparentés et UDI et territoires.

Mme CHARAÏ. - Monsieur le Président, c'est moi qui vais présenter cette motion au nom des groupes.

Cette motion s'inscrit totalement dans les compétences régionales et dans le cadre de la mobilisation générale contre les violences faites aux femmes. Depuis le début de l'année 2019, ce sont 123 femmes qui ont été assassinées parce qu'elles étaient des femmes. C'est plus que toute l'année 2018. La dernière victime s'appelait Marie-Claude, elle avait 70 ans.

Bien que la lutte contre les violences faites aux femmes ait été déclarée « grande cause nationale », malgré le Grenelle sur les violences conjugales, auquel nous avons participé à Paris et sur les 12 Départements de la Nouvelle-Aquitaine, les faits sont là : nous manquons cruellement de moyens et d'instruments juridiques pour lutter efficacement contre les féminicides. Les associations estiment qu'1 milliard d'euros serait nécessaire pour la protection des femmes victimes de violences et leur apporter un soutien global, juridique, social, psychologique. De plus, afin de prévenir ces violences, il faudrait aussi améliorer un certain nombre de formations et notamment la formation des agents de forces de l'ordre. Nous apprenons, selon une enquête du *Monde* qui a été publiée hier, que 30 % des femmes victimes de féminicides avaient déposé une plainte ou une main courante. Dans ce contexte, il faut aussi bousculer un peu le débat pour prévenir ces féminicides.

C'est pourquoi, nous proposons l'inscription du féminicide dans le Code pénal. Cela permettrait une meilleure prise en compte par le Droit de la spécificité des assassinats dont sont victimes ces femmes. Aujourd'hui, cette spécificité ne trouve pas sa véritable traduction pénale par la qualification d'homicide. La violence attachée au féminicide ne peut être englobée dans une qualification globale et indifférenciée. C'est pourquoi nous exprimons, avec cette motion,

notre volonté de voir s'inscrire les féminicides dans le Code pénal et au titre de la Région Nouvelle-Aquitaine, si nous votons cette motion et comme nous participons au Grenelle contre les violences faites aux femmes et contre les violences conjugales, je le mettrai aussi au débat national lorsque nous serons convoqués et invités la prochaine fois par la Secrétaire d'État et le Premier Ministre.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Je vais mettre aux voix cette motion.

Qui est d'avis de l'adopter le manifeste en levant la main.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Nous ne participerons pas au vote. On estime que c'est du travail de Députés.

M. OXIBAR. - Sur ces motions, je vous rejoins complètement Président et le groupe LR-Mouvement de la ruralité vous rejoint. Comme d'habitude, nous ne participerons pas au vote de ces motions. On commence à en avoir un peu assez. Pardon Naïma, tu dis que cela concerne la Région mais la conclusion est que l'on demande à ce que ce soit inscrit dans le Code pénal. Pardon mais il y a des Députés, y compris dans cette Assemblée. Saisissez vos Députés, soyez Députés vous-mêmes. Je n'ai pas réussi à être Député, toi non plus, demandons à ceux qui ont réussi...

M. LE PRESIDENT. - On a compris. On a compris.

M. OXIBAR. - Ce n'est pas à la Région de gérer ces choses. Que ce soit sur les Kurdes, on est d'accord...

Pardon Président, je voudrais terminer.

Sur les Kurdes, c'est la même chose, quand je vois : « sur le chalutage pélagique en bœuf » sur le plateau de Rochebonne. Mais DINA, saisissez les services de l'État et ne nous embêtez pas avec cela. Ce ne sont pas des compétences de la Région. Interpellez vos Députés. On a autre chose à faire je pense, on a beaucoup de sujets, on l'a encore vu sur cette session, mais pas ceux-là. Ils sont certes très importants mais pas dans l'Assemblée Régionale.

M. LE PRESIDENT. - Je remets cette délibération aux voix.

Qui est d'avis de l'adopter ?

M. LE PRESIDENT. - Qui ne prend pas part au vote ?

Vote sur la motion « Pour l'inscription du féminicide dans le code pénal »

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche Nouvelle-Aquitaine (1), Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement Démocrate et Apparentés(1) Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT(1)

MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

- **ABSTENTION** : Mouvement Démocrate et Apparentés(1)

▪ **NON PARTICIPATION** : Parti Radical de Gauche Nouvelle-Aquitaine, Mouvement Démocrate et Apparentés(1), Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine

M. LE PRESIDENT. - Cette motion est donc adoptée.

MOTION : SOUTIEN AU PEUPLE KURDE

M. LE PRESIDENT. - Sur le soutien au peuple kurde...

M. DELPEYRAT. - J'ai bien compris quelle était la philosophie à l'instant mais malgré tout, il me semble que l'on ne peut pas non plus rester totalement indifférent à un certain nombre de situations et notamment à celle-ci puisque les Kurdes ont mené en première ligne le combat contre Daesh. Ils nous ont protégés en sacrifiant leur vie. Et voir qu'aujourd'hui - mais je crois que c'est largement partagé dans tous les camps politiques - il y a une inaction de la communauté internationale qui les laisse bombarder par la Turquie, c'est un devoir moral pour nous, me semble-t-il, que de leur apporter un soutien dont nous sommes conscients que la portée est limitée mais malgré tout, qui est important pour les Kurdes qui vivent dans notre pays.

Merci.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

M. HOUDET. - Trois observations à ce sujet et en 1.30 minute.

D'accord, on est tous conscients de voir une crise humanitaire se profiler. Nous sommes également conscients des sacrifices des Kurdes syriens contre Daesh et conscients également des difficultés de sécurité chez nous. Et Monsieur LE DRIAN a condamné sans détours cette opération unilatérale lancée par la Turquie en Syrie. Que veut-on de plus ?

Personne ne veut d'un Kurdistan indépendant dans cet Orient compliqué que j'ai parcouru plusieurs mois, comme le rédacteur de cette motion sûrement. Soyons bien conscients que les relations internationales ne sont pas conduites de façon émotive mais bien en fonction des intérêts nationaux.

Troisièmement et pour finir, il faut noter que le Parti des travailleurs du Kurdistan (le PYD dont il s'agit principalement) est le bras armé en Syrie du PKK, parti marxiste classé comme terroriste par les États-Unis et la Turquie, mais aussi par l'Union Européenne et d'autres pays. Alors demander à Monsieur MACRON de saisir l'ONU et de faire respecter une zone de protection - c'est d'ailleurs ce que veulent les turcs -, c'est mal connaître le fonctionnement de l'ONU, à mon avis. En tout cas, ce n'est pas du niveau de la Région Nouvelle-Aquitaine. Cessons, mes chers collègues, ces motions « nounours » s'il vous plaît, et concentrons-nous sur notre engagement auprès des néo-aquitains.

Je terminerai avec cette citation de Jean-Jacques ROUSSEAU : « méfiez-vous de ces cosmopolites qui vont chercher loin de leur pays des devoirs qu'ils dédaignent chez eux ».

Merci.

M. LE PRESIDENT. - Je vais mettre aux voix cette motion.

Qui est d'avis de l'adopter ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Vote sur la motion « Soutien au Peuple Kurde »

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche Nouvelle-Aquitaine(1), Ecologiste et Citoyen-EELV, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés(1),

MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

- **ABSTENTION** : Parti Socialiste et Apparentés(1), Ecologiste et Citoyen-EELV(1), Parti Radical de Gauche Nouvelle-Aquitaine, Mouvement Démocrate et Apparentés,

▪ **NON PARTICIPATION** : Parti Radical de Gauche Nouvelle-Aquitaine(1), Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine

M. LE PRESIDENT. - Cette motion est donc adoptée.

**MOTION : POUR UN ACCOMPAGNEMENT VERS LA SORTIE DES PESTICIDES
CONFORMÉMENT À LA FEUILLE DE ROUTE NEO TERRA**

M. LE PRESIDENT. - On a une motion d'EELV sur l'accompagnement vers la sortie des pesticides.

M. PAGES. - Monsieur le Président, chers collègues, dans l'esprit de Néo Terra, nous voudrions que l'Assemblée manifeste son soutien aux maires de Gauche de Nouvelle-Aquitaine, que ce soit les maires de Poitiers, de La Rochelle, de Parempuyre, ou notre collègue Jean-François DAURE, qui, dans un objectif de protection de la population, ont eu le courage de prendre cet arrêté. Cela ne veut pas dire que nous stigmatisons les maires qui ne l'ont pas fait, cela ne veut pas dire que nous stigmatisons les agriculteurs, c'est simplement que nous voulons soutenir les collègues politiques qui ont pris une décision en leur âme et conscience. Nous voudrions donc que tous ensemble, nous leur manifestions notre soutien.

Je vous remercie Monsieur le Président.

M. FROUSTEY. - Monsieur le Président, chers collègues, tout au long de cette plénière, nous avons souligné l'importance de Néo Terra, qui affirme non seulement un contenu, mais aussi une démarche. Cette démarche a été co-construite pour construire une politique structurelle et notamment en faveur de la sortie des pesticides en 2030. C'est une démarche concertée, construite, longuement négociée. Elle a été bâtie en confiance avec les partenaires et les acteurs et on voit l'importance de ce secteur, notamment le secteur agricole avec les mouvements qui se déroulent sur notre territoire.

On peut comprendre la position des maires qui, sur leur territoire, sont libres d'agir pour leur territoire. Cependant, il ne nous semble pas opportun aujourd'hui de rompre cette confiance et cette démarche qui a été engagée a été co-construite. Pour cette raison, nous ne pouvons soutenir cette motion telle qu'elle est présentée.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Mme HERAUD. - Merci Président.

Cela a été rappelé hier avec la nomination de VitiREV à l'appel à projets Territoires d'innovation, je suis très engagée, dans ma délégation, sur la question des pesticides et la nécessité d'accompagner les agriculteurs et en particulier les viticulteurs sur la sortie de leur utilisation et d'autres modes de production. On s'est fixé des objectifs ambitieux via Néo Terra,

et des politiques d'accompagnement, mais qui ne pourront se faire et avoir un effet sur les territoires et sur la sortie des pesticides qu'avec l'adhésion et la confiance des viticulteurs et des agriculteurs de façon générale.

Ces arrêtés sont ressentis par la profession agricole comme : « on ne veut pas vous voir à moins de 150 mètres et vous êtes indésirables dans un périmètre autour des habitations ». C'est assez mal vécu et je pense que c'est de nature à rompre le lien de confiance avec lequel on a pu travailler pour Néo Terra et avec lequel on a pu construire VitiREV depuis deux ans avec un plan d'actions très concret. Même si l'on dit que ce n'est pas de nature à stigmatiser, c'est ressenti comme tel. De plus, ces arrêtés sont illégaux, donc inefficaces parce qu'ils sont suspendus peu de temps après avoir été pris. Par contre, la seule conséquence est la création de tensions sur les territoires alors que c'est sur les territoires que cette sortie des pesticides pourra se faire et doit se faire dans la concertation.

Personnellement, je voterai contre pour pouvoir continuer à travailler et à mettre en œuvre VitiREV dès demain puisque l'on entre dans une phase de mise en œuvre du plan d'actions.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Monsieur le Président, cette pétition m'en rappelle une autre, c'est celle sur les compteurs Linky, où il y a eu toute une démarche de maires en disant : « il faut prendre des délibérations pour interdire la pose de compteurs Linky chez nous ». Cela a été tranché par la juridiction administrative : les maires ne sont pas compétents. Et là, c'est pareil. On est dans quelque chose qui n'a aucun sens, si ce n'est de la gesticulation et d'exacerber les tensions entre les rurbains et les agriculteurs.

En ce qui nous concerne, nous ne participerons pas à ce vote. La sortie des pesticides est quelque chose de sérieux, ce n'est pas de la gesticulation de maires qui, de toute façon, ne sont pas compétents. Et je parle en tant que maire.

M. LE PRESIDENT. - D'autres interventions ?

M. NAUCHE. - Je crois que parfois le mieux peut être l'ennemi du bien et le groupe Socialistes et apparentés ne pourra pas soutenir cette motion. Après ce qui a été dit par Pierre FROUSTEY, en particulier sur l'abord que nous avons au travers de Néo Terra, sur lequel il y a un accord assez général qui suppose une démarche collective et une démarche qui entraîne chacun. Je suis persuadé que cette motion va à l'encontre des objectifs qui sont poursuivis parce que c'est une motion qui clive plus qu'elle ne rassemble et la démarche de Néo Terra est vraiment que tout le monde se mette dans une démarche que le Président ROUSSET appelle

de ses vœux, qui nous donne un objectif commun et qui suscite une démarche qui nous permette d'arriver à l'objectif sans se faire plaisir au travers d'une motion. Pour un certain nombre de maires qui n'ont pas pris ce type d'arrêté, quelle que soit leur opinion sur les pesticides, cette motion est quelque part stigmatisante. Cela voudrait dire que pour être un bon maire aujourd'hui, il faudrait absolument prendre un arrêté qui n'a aucune chance d'être appliqué puisque la juridiction va le repousser.

Nous ne pouvons pas soutenir cette motion.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

M. D'AMECOURT. - Monsieur le Président, on ne peut pas mentir aux français et aux habitants de la Nouvelle-Aquitaine. Le premier mensonge est de dire que l'on sortira des pesticides, parce que l'agriculture biologique que les Écologistes appellent de leur vœu, utilise des pesticides, d'origine biologique au lieu d'être des pesticides de synthèse, mais ce sont des pesticides. Donc dire aujourd'hui que l'on sortira des pesticides est un mensonge.

Par contre, dire que l'on souhaite sortir des pesticides CMR (Cancérogènes, Mutagènes, Reprotoxiques) est un objectif qui peut être partagé. Mais la motion que l'on nous propose ne dit pas « sortir des pesticides CMR ».

Ensuite, se donner comme objectif de tous passer en agriculture biologique n'est pas un objectif réalisable et est un mensonge. Aujourd'hui, en France, 27 % des pesticides qui sont utilisés en agriculture sont agréés pour l'agriculture biologique. Dans notre Département de la Gironde, 40 % des pesticides qui sont utilisés en agriculture sont agréés pour l'agriculture biologique. Est-ce que les personnes savent ici que le viticulteur qui a été condamné parce qu'il traitait près d'une école dans le Blayais était un agriculteur biologique ?

Est-ce que les personnes savent ici que si les tonnages...

Écoutez, je n'ai pas pris la parole pendant ces deux jours, c'est un sujet qui me tient à cœur...

M. LE PRESIDENT. - Allez-y.

M. D'AMECOURT. - Est-ce que les personnes savent ici que si les tonnages de pesticides utilisés en Nouvelle-Aquitaine augmentent depuis quelques mois, c'est parce qu'il y a de la conversion à l'agriculture biologique ? Parce que la bouille bordelaise, qui est un des pesticides biologiques agréés, que tout le monde utilise, y compris les agriculteurs traditionnels, c'est aussi

un des pesticides les plus lourds et que tant que l'on comptera les pesticides en tonnes, on sera surpris des résultats.

Est-ce que les personnes savent ici que si tout le monde passe en agriculture biologique, alors, on ne pourra pas satisfaire aux Accords de Paris que nous avons signés parce que l'agriculture biologique, pour se substituer aux pesticides, utilise les travaux mécaniques, et que les travaux mécaniques, dans notre pays, sont propulsés par l'énergie fossile.

Alors on peut se donner des objectifs, mais faisons attention que ces objectifs ne soient pas contradictoires. Faisons en sorte que notre projet Néo Terra – à titre personnel, j'ai voté contre à cause de ces objectifs qui sont mensongers – soit bon pour la planète, bon pour la biodiversité, et bon pour le climat.

Cette motion, de toute façon, nous propose de soutenir un projet que les Préfets et que l'État ont déclaré comme illégal. Nous ne prendrons pas part au vote parce que ce n'est pas une compétence de la Région d'appuyer de tels décrets municipaux. Par contre, nous souhaitons prendre la parole pour dire ce que nous pensions de ce vaste mensonge.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

M. DAURE. - C'est un sujet qui mérite beaucoup plus de débats qu'une fin de session.

Si j'ai pris cet arrêté, c'est parce que je veux respecter aussi un devoir de précaution, devoir de précaution que l'on n'observe pas, que l'État n'observe pas, non pas ce Gouvernement-là mais depuis trop longtemps. Il y a des faits établis maintenant, ils sont clairs. Lisez le rapport de l'INSERM, non pas celui de l'ANSES mais celui de l'INSERM. Il est très clair et il est défendu par des centaines de médecins, par des scientifiques. Donc on peut toujours dire : « on va attendre 2030 », mais je pense qu'il faut agir dès maintenant.

Mon arrêté n'était pas un arrêté de stigmatisation vis-à-vis des agriculteurs. Nous travaillons, avec l'Agglomération d'Angoulême depuis maintenant de nombreuses années, avec les agriculteurs, sur de nouveaux modèles. Ce modèle, qui a été attesté par l'État avec cette signature du CETA, va renforcer notre agriculture dans une agriculture avec toujours des produits moins chers, de moins bonne qualité. On sait bien que cette agriculture que l'on nous propose est une agriculture et un modèle mortifère.

J'ai pris cet arrêté, il est soutenu par bon nombre d'agriculteurs, puisque l'on oublie de dire qu'il y a beaucoup d'agriculteurs qui soutiennent ces arrêtés, et je voudrais vous dire qu'il n'y a pas que la santé qui est en danger dans cette histoire. Hier, sur le lycée agricole de l'Oisellerie à

La Couronne, sur ma commune, avait lieu une opération de communication, organisée par deux

syndicats agricoles, pro-pesticides, dans un lycée d'enseignement public. Donc j'attire l'attention de la Région qui a une responsabilité vis-à-vis de cet enseignement public : nos jeunes ne peuvent pas être les victimes des lobbies de la chimie.

Donc je voterai pour cette motion.

M. LE PRESIDENT. - Je vais mettre aux voix cette motion.

Qui la vote ?

Qui est contre ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Vote sur la motion « Pour un accompagnement vers la sortie des pesticides conformément à la feuille de route Néo Terra »

▪ **POUR [30] : Parti Socialiste et Apparentés (7), Pour une Ecologie Populaire et Sociale (4), Ecologiste et Citoyen-EELV (15), Parti Radical de Gauche (1), Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine (3)**

▪ **CONTRE [45] : Parti Socialiste et Apparentés (25), Parti Radical de Gauche(2) Mouvement démocrate et Apparentés (3), Union Centriste Nouvelle-Aquitaine (3), Rassemblement National (12)**

MOTION REJETÉE

▪ **NON PARTICIPATION AU VOTE [23] : Parti Socialiste et Apparentés (10) Les Républicains-CPNT (9), Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés (3), Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine (1)**

M. LE PRESIDENT. - Cette motion n'est donc pas adoptée.

Je veux rappeler, en tant que Président de cette Assemblée, que l'action structurelles que nous menons est bien la sortie des pesticides issus faute de fossiles. Les agriculteurs sont en train de manifester, il y a trop de suicides dans le monde agricole et je pense qu'il faut aussi envoyer un signal de confiance.

Sur la compétence apprentissage, c'est dommage que l'on n'ait pas réussi à faire une seule motion.

VOEU : POUR DES RÉGIONS FORTES ET AMBITIEUSES

M. FREL. - Merci Monsieur le Président.

Cette motion/ce vœu s'appelle « Pour des Régions fortes et ambitieuses ». Cette motion rejoint une grande partie des débats que nous avons eus pendant ces deux jours de plénière, notamment sur ce que j'appellerais la politique « Zébulon » menée par le Gouvernement en matière de compétences régionales. C'est une des conséquences de la loi sur la liberté de choisir son avenir professionnel, qui nous a retiré la compétence apprentissage. Ce retrait va fragiliser les petits CFA et notamment les CFA les plus proches des territoires ruraux. Mais c'est aussi la volonté du Gouvernement de mettre sous tutelle financière les Régions et de leur enlever tout levier fiscal. C'est une motion dont vous avez le texte, qui nous appelle à remettre un peu de sens dans ce grand mouvement de décentralisation qui avait été initié il y a un peu plus de 37 ans et qui avait élevé la Région au rang de Collectivité territoriale sous le Gouvernement de Monsieur MITTERRAND.

M. LE PRÉSIDENT. - Plutôt Pierre MAUROY mais...

Mme NADAU. - La mobilisation s'est faite avant et nous avons présenté une motion, à l'époque, que nous avons retravaillée avec Catherine VEYSSY et Monsieur NEMBRINI. Maintenant c'est fait, il faut s'adapter.

Deuxièmement, je me trompe peut-être mais de mémoire, cette motion n'avait pas recueilli l'unanimité du groupe majoritaire et je me demande même si vous nous aviez soutenus à ce moment-là.

M. NAUCHE. - Cette motion reprend la position historique de notre Président, sans le citer, mais je pense qu'il est important que chacun se soit approprié le combat du Président ROUSSET sur la décentralisation.

La mise en œuvre des fonds s'avère complexe aujourd'hui, en particulier le FEADER, dans cette volonté de recentralisation qui est aujourd'hui celle de l'État. Lors du récent Congrès des Régions de France qui s'est tenu il y a quelques jours, vous aviez exprimé votre inquiétude sur cette forme de recentralisation qui concerne le FEADER mais qui ne concerne pas seulement le FEADER, qui concerne l'apprentissage, qui concerne un certain nombre d'autres domaines. Et pour notre groupe, cette motion va tout à fait dans le bon sens puisqu'elle exprime une volonté décentralisatrice affirmée et nous pensons que l'efficacité est aussi dans la

proximité par rapport aux territoires et par des décisions qui sont prises à l'échelon qui est le bon, c'est-à-dire un échelon régional, qui permet à la fois d'avoir une dimension de proximité, mais aussi une dimension stratégique.

Pour notre groupe, ce sera un vote positif sur cette motion.

M. SEBTON. - Une précision. Le groupe UDI va voter cette motion mais un bémol tout de même. J'ai du mal à entendre que depuis François MITTERRAND ou plutôt Pierre MAUROY, vous avez raison, il n'y a pas eu d'acte de décentralisation. J'en veux pour preuve l'action de Jean-Pierre RAFFARIN qui n'a pas été dénuée de sens sur la décentralisation, donc attention aux mots.

De la même façon, attaquer le Gouvernement actuel, on n'est pas de grands défenseurs du Gouvernement actuel mais pardon, c'est l'État centralisateur dans son ensemble, et les Hauts-Fonctionnaires qui, depuis des années, ont une tentation de recentralisation. Donc ne cherchons pas de bouc-émissaire et ne s'attribuons pas, chacun, la volonté de décentraliser. Je pense que les Centristes ont fait preuve de constance depuis des décennies sur la volonté de décentraliser le pays.

M. LE PRÉSIDENT. - Ce que dit Aurélien n'est pas faux. Simplement, quand je compare les trois quinquennats, il y a quand même une autorité politique. Il y a eu des discussions assez fortes sous le quinquennat de Nicolas SARKOZY. Il y a eu une réforme, que je soutiens, qui a été de supprimer la possibilité pour les Régions de modifier les taux de taxe professionnelle. C'était une bonne réforme pour éviter les surenchères entre les différentes Régions. Après, c'est à nous, on a vu Flying Whales tout à l'heure, de faire le travail pour attirer les entreprises ici et être une Région très attractive.

Ce que veut faire le Gouvernement aujourd'hui c'est de remettre en concurrence les Régions les unes par rapport aux autres. Vous avez entendu le Premier Ministre s'exprimer lors du Congrès des Régions, je condamne totalement – et je le lui ai dit – cette possibilité. La Région parisienne notamment, qui dispose d'une attractivité intrinsèque, va pouvoir baisser ses taux de CVAE et donc, elle a déjà 40 % du potentiel scientifique, technologique ou industriel, et elle va être encore plus attractive. C'est totalement déséquilibré.

Sous le quinquennat de François HOLLANDE, les choses ont été plus importantes que l'on ne l'imagine. D'abord, on a eu la réalité de la compétence apprentissage en 2015 et aujourd'hui, on voit la Ministre du travail inaugurer des CFA, y compris en Nouvelle-Aquitaine (à Lagord par exemple), que nous avons fait dans le cadre de notre compétence. Aujourd'hui l'on

nous la retire et très grave - on le verra tout à l'heure avec les motions qui sont présentées par l'UDI -, il n'y a plus de « tuyauterie », sauf pour les grands Groupes qui peuvent créer, dans les grandes villes, leurs propres CFA. Vous allez avoir l'Oréal, Vinci, tous les grands Groupes qui, avec une puissance de feu, vont pouvoir piocher dans cette manne budgétaire. Tandis que nous, pour sauver les petits CFA, nous allons avoir deux dotations, que l'on ne connaît pas encore, très faibles. Je crois que ce sont 12 M€ pour la partie « secours », quand il y a un cycle économique qui baisse. Il faut bien aider les petits CFA parce que sinon, comment les entreprises qui ont déjà des difficultés à recruter... je pense aux TPE dont parlait Madame COSTES : la meilleure défense à l'égard de ces petites entreprises, c'est de défendre les CFA, parce que sinon, elles ne pourront pas recruter. Le boulanger-pâtissier, le boucher-charcutier, cela va devenir totalement impossible.

Quand je regarde les deux villages de Mauléon dans le nord et dans le sud, à Mauléon-Licharre par exemple, vous avez un superbe CFA dans un lycée qui forme aux métiers de la réparation mécanique agricole. Comment les agriculteurs sur place vont-ils faire réparer leur matériel agricole si le CFA disparaît par manque de moyens ? Nous financions – je parle sous le contrôle de Catherine VEYSSY - entre 40 à 50 M€ d'investissement pour les CFA. Demain, on en aura une trentaine. Nous avons perdu la carte d'apprentissage, ce qui fait que l'on va avoir, avec des puissances économiques qui vont créer leurs propres CFA dans les grandes villes, des concurrences d'un CFA à un autre. Ce que, grâce à la carte d'apprentissage, nous allons essayer de maintenir de manière contractuelle et que nous allons peut-être pouvoir sauver.

Et puis sous le quinquennat de François HOLLANDE, on est devenu autorité de gestion de ce que l'on appelle les fonds structurels. Mine de rien, ce sont 2.5 milliards d'euros sur six années, et c'est une bataille que toutes les Régions européennes ont déjà gagnée mais que nous avons gagné sous le quinquennat précédent. Là, le Premier Ministre nous dit, de but en blanc : « Région Nouvelle-Aquitaine, je vous retire 1.1 milliard d'euros sur la transition agroécologique ». 1.1 milliard d'euros ! Tout cela n'est pas acceptable et c'est un vrai retour. Qu'il y ait l'Administration centrale derrière, Aurélien SEBTON a raison mais à un moment donné, il doit y avoir un arbitrage politique.

On a appris récemment, - et j'ai rencontré la Ministre Emmanuelle WARGON vendredi dernier – qu'alors même que l'on nous confiait la responsabilité des problèmes de transition énergétique dans les logements, l'État lançait un programme SARE et allait discuter à l'encan auprès de toutes les Collectivités au lieu de nous laisser travailler ensemble, comme nous savons le faire avec toutes les structures. J'avoue que je suis déçu, déçu d'être déçu, je l'ai dit

et répété mais je ne comprends pas cela. C'est vraiment une atteinte au rôle des Régions et les Régions qui souhaitent continuer à parler français, à rester françaises et à défendre la patrie et la nation française.

Je vais mettre aux voix cette motion.

Qui est d'avis de l'adopter ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Vote sur le vœu « Pour des Régions fortes et ambitieuses »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés,**

VOEU ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

▪ **NON PARTICIPATION : Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

M. LE PRESIDENT. - Cette motion est adoptée.

MOTION : COLLECTIVITÉS LOCALES ET APPRENTISSAGE

MOTION : MODALITÉS DE FINANCEMENT DE L'APPRENTISSAGE

Ensuite, on a deux autres motions, si l'on pouvait les présenter en même temps, de l'UDI : l'une sur la possibilité pour les Collectivités locales de recruter en contrat d'apprentissage, et les Collectivités locales ne sont pas concernées par les textes existants donc c'est un oubli et je partage cette motion.

Et l'autre sur l'apprentissage.

Mme ABELIN . – Pour résumer, ce sont deux motions qui visent à demander au Gouvernement de trouver des solutions au « trou dans la raquette » qui est laissé dans les deux textes législatifs qui ont modifié les règles sur l'apprentissage.

Mme VEYSSY. - Nous avons proposé quelques ajouts à ces deux motions. D'une part, pour préciser, et on ne peut pas nous en faire défaut et le Président l'a rappelé à l'instant, que le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine a porté, au sein de Régions de France, le fait que nous sommes très mobilisés auprès du Gouvernement pour qu'il modifie sa position sur l'apprentissage. Cette nouvelle motion vient compléter ce rapport de forces que nous souhaitons poursuivre auprès du Gouvernement.

Et la seconde motion soulève l'un des nombreux « trous dans la raquette » que nous avons déjà prévus et anticipés. Malheureusement, nous sommes confrontés là à une réalité, il s'agit des contrats d'apprentissage qui sont pris par les Collectivités locales, dont la Région. Nous avons une centaine de contrats d'apprentissage au sein du Conseil Régional et pour les contrats qui sont signés avant le 1^{er} janvier 2020, il y a un souci sur leur prise en charge puisque le CNFPT ne peut prendre qu'à partir du 1^{er} janvier. En ce qui nous concerne, nous suggérons que l'État assume ses responsabilités et prenne à sa charge ce dispositif transitionnel parce qu'il y a beaucoup d'inquiétudes de la part des Collectivités locales, quelle que soit leur taille.

Mme ABELIN . – Une précision Monsieur le Président. Quand on a proposé cette motion, notre démarche ne se situait pas du tout dans un rapport de forces mais bien dans un volet technique d'ajustement.

M. LE PRESIDENT. - Qui est d'avis d'adopter ces deux motions, si je peux les rassembler ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Vote sur la motion « Collectivités locales et apprentissage »

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine

MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

▪ **NON PARTICIPATION** : Mouvement démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National

Vote sur la motion « Modalités de financement de l'apprentissage »

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine

MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

▪ **NON PARTICIPATION** : Mouvement démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National

M. LE PRESIDENT. - Ces deux motions sont donc adoptées.

**MOTION : LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE, SOUTIEN D'UN FÉMINISME
LAÏC ET UNIVERSALISTE**

M. LE PRÉSIDENT. - On a une motion, que vous avez sur les tablettes, qui a été retravaillée.

Mme FERREIRA. - Cette motion propose que la Région Nouvelle-Aquitaine se déclare soutien d'un féminisme laïc et universaliste. Le féminisme laïc et universaliste est apparu en France lorsqu'en 1981, François MITTERRAND a créé le premier Ministère des droits des femmes et c'est Yvette ROUDY qui a décliné ce principe de féminisme, et qui a été suivie depuis lors par toutes celles qui lui ont succédé à ce Ministère.

Le principe de ce féminisme universaliste est de donner des droits, qui sont des droits fondamentaux et universels, à toutes les femmes, au niveau national et à l'international. C'est-à-dire le droit à disposer de son corps, les droits à la santé sexuelle et reproductive (la contraception, l'accès à l'IVG, l'éducation à la sexualité), l'égalité salariale, et la non marchandisation du corps des femmes. Pour que ce féminisme universaliste soit fort, il est accompagné d'une autre valeur qui est fondatrice de la République française, c'est la laïcité.

Aujourd'hui, au niveau français mais aussi au niveau international - et les Instances onusiennes en font les frais actuellement -, on voit émerger un féminisme qui est dit « intersectionnel » et qui risque de fragiliser cette orientation qui est la nôtre du féminisme laïc et universaliste, et qui ouvre le risque de la dérive sur du relativisme culturel, religieux et accepter l'émergence et l'influence de préceptes religieux de quelque bord qu'ils viennent, parce que nous sommes profondément laïcs.

C'est pour cela que nous proposons à l'Assemblée de voter cette motion, pour défendre un féminisme laïc et universaliste en Nouvelle-Aquitaine.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci.

Qui est d'avis d'adopter cette motion le manifeste en levant la main.

Mme BOURDIN. - Je vois bien que cela vous embête Monsieur le Président mais déjà, le texte n'est pas soumis à la lecture, on ne connaît pas la nouvelle version donc on la découvre et en plus, on n'a pas le droit d'intervenir. Si vous le permettez, je vais essayer d'être très rapide, je vous le promets.

Je me demande véritablement si avec cette motion, on n'est pas encore en train de s'éloigner du débat de fond. Je me considère comme féministe Monsieur le Président, j'ai pris la parole hier sur le plan d'actions et je crois avoir insisté sur le fait qu'il me semblait que si nous voulions vraiment gagner cette bataille, il fallait la mener de façon collective, avec solidarité. Or, il me semble que notre Assemblée est prise en otage dans quelque chose qui est de l'ordre de la division.

J'ai bien compris qu'il y a le Congrès national du Planning familial qui se réunit à Niort ce week-end et qui doit prendre des décisions importantes, mais je ne souhaite pas que notre Assemblée soit instrumentalisée pour pouvoir appuyer une vision très divisée de ce féminisme. En effet, il me semble que c'est un danger d'opposer le féminisme aux traditions et l'universalisme à l'intersectionnel. Heureusement, apparemment, cela a été retiré de la nouvelle version mais dans la précédente, on nous disait quand même que les revendications religieuses étaient aliénantes pour les femmes.

Je pense que notre Assemblée n'a pas à se prononcer sur le fait que le féminisme blanc puisse être profondément raciste ou pas. J'ai moi-même beaucoup ri lorsque *Charlie Hebdo*, fin septembre, a sorti ces belles caricatures. Je me suis sentie une complicité intellectuelle avec des slogans du type « interruption volontaire de laïcité », « la laïcité est liberticide », « en France, 20 millions de femmes vivent avec le syndrome de laïcité : faites-vous dépister », « diplômée du certificat de virginité », « self-défense anti-laïcité », tout cela était très drôle. Seulement, juste apporter une vigilance pour ne pas voir le féminisme décrédibilisé. Il n'est pas utile de pousser à la caricature l'intersectionnalité, accusée de pensée identitaire et communautariste.

C'est la raison pour laquelle nous voterons contre cette motion.

Merci Monsieur le Président.

Mme CLAVEAU-ABBADIE. - Merci Monsieur le Président.

Le groupe Socialistes et apparentés s'associe à cette motion et je pense, Katia, que ce texte est un texte équilibré, qui justement, ne souhaite pas donner du terrain à ce que tu dénonces, parce qu'il ne s'agit pas de diviser. Au contraire, nous soutenons un débat pluriel, un débat qui est traversé de courants. Ces courants sont importants et sont éclairants pour mieux comprendre la diversité des situations des femmes face à leurs droits. Nous ne minimisons ni les discriminations raciales, ni les discriminations sociales ou culturelles qui viennent parfois amplifier les inégalités dont sont victimes les femmes. Elles doivent être considérées, bien sûr.

Mais nous réaffirmons tout simplement que les droits des femmes sont des droits fondamentaux.

Littéralement, « droits fondamentaux » veut dire qui servent de fondement, qui se manifestent avant toute chose. Et le cadre laïc et universalistes nous semble ainsi le plus approprié pour neutraliser les particularismes ou peuvent se nicher les rapports de domination. Il s'agit bien d'accompagner les femmes pour qu'elles puissent, autant que faire se peut, décider librement de faire valoir ces droits fondamentaux.

En votant cette motion, il ne s'agit ni plus, ni moins, que de réaffirmer notre attachement à un cadre d'intervention laïc et universaliste des différents opérateurs que nous soutenons et de rester vigilants au respect de ces valeurs. Point barre.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Mme CHARAÏ. - Je suis déléguée aux droits des femmes ici donc j'ai le droit de m'exprimer lorsqu'une motion concerne le débat d'idées qui traverse les mouvements féministes depuis un certain nombre de décennies comme tu l'as rappelé Otilia.

Celui entre le féminisme universaliste et intersectionnel est un peu plus récent. Ce qui m'embête dans cette motion est qu'elle fait preuve d'une grande confusion, voire d'une instrumentalisation du débat pour essayer de mettre en avant un courant de pensée par rapport à un autre. L'intersectionnalité, d'un point de vue théorique, est plutôt une avancée dans le débat. Il participe à la critique des rapports de domination, c'est un élément important sur ce courant de pensée.

Le deuxième est qu'il a permis de mettre en avant l'articulation entre le sexisme et le racisme. Oui, il y a des facteurs cumulatifs par rapport à cela. Mais si le courant de pensée intersectionnel doit imposer une forme de relativisme, bien évidemment, nous y sommes opposés. Je suis une féministe universaliste et je me suis toujours engagée pour refuser toute forme de négociation avec les libertés et les droits des femmes au nom de particularismes, qu'ils soient culturels, religieux, ou sociaux.

Le débat qui est en train de traverser le mouvement féministe - Katia l'a indiqué -, dans la motion précédente, il y avait une attaque en règle contre le Planning familial et je ne peux pas accepter cela. Il y a un Congrès le 25 octobre prochain - Nathalie LANZI doit représenter la Région lors de ce Congrès -, il y a des débats internes, il y a une antenne départementale - elles sont plus de 70 au niveau national - qui a porté le débat sur la question de la laïcité. Ce sont des débats qui sont internes à un mouvement féministe, en quoi le Conseil Régional de la Nouvelle-

Aquitaine doit trancher sur un débat interne ? Ce Congrès a lieu dans quelques jours, je trouve que cette motion est non avenue et elle divise le mouvement féministe alors que nous avons besoin d'être unis, rassemblés pour les droits des femmes.

C'est un élément de division que je refuse de voter.

Mme REQUENNA. - Monsieur le Président, je voudrais juste préciser que le Conseil Régional finance le Congrès qui aura lieu le week-end prochain. C'était lors des délibérations à la Commission Permanente du 7 octobre à Limoges.

M. FELTESSE. - Monsieur le Président, chers collègues, il est rare que je prenne la parole dans cette Assemblée.

Je ne sais pas ce qu'est le féminisme laïc et universaliste mais je sais, en revanche, que le débat sur la laïcité traverse, anime, perturbe notre pays. Je vais vous donner mon point de vue sur la laïcité. Je suis Républicain et accessoirement, je suis Magistrat, c'est ma profession. Je connais donc la laïcité, dans l'article 2 de la Constitution. Je connais la laïcité dans la loi de décembre 1905. Je connais la laïcité dans la loi SAVARY sur l'enseignement supérieur. Et je connais la laïcité dans la loi STASI de 2004.

Je pense qu'il serait de bon ton que les uns et les autres, nous ne nous jetions pas des termes à la figure et que si l'on pense, dans cette Assemblée, qu'il faut une nouvelle loi - pourquoi pas - sur l'évolution de la laïcité, alors, demandons cette nouvelle loi. Mais par pitié, n'instrumentalisons pas ce terme qui ne fait croître que les Extrêmes, de part et d'autre.

Et c'est pour cela que je ne prendrai pas part à cette motion.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Je vais mettre cette motion aux voix.

Qui est d'avis de l'adopter ?

Qui est contre ?

Vote sur la motion « La Région Nouvelle-Aquitaine, soutien d'un féminisme laïc et universaliste »

▪ **POUR [33] : Parti Socialiste et Apparentés (23), Pour une Ecologie Populaire et Sociale (1), Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés (3), Union Centriste Nouvelle-Aquitaine (3), Mouvement démocrate et Apparentés (3),**

▪ **CONTRE [35] : Ecologiste et Citoyen-EELV (15), Pour une Ecologie Populaire et Sociale (4), Rassemblement National (12), Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine (4)**

MOTION REJETÉE

M. LE PRESIDENT. - Cette motion n'est pas approuvée.

**MOTION : POUR LE MAINTIEN DE LA ZONE NATURA 2000 DU PLATEAU DE
ROCHEBONNE**

M. LE PRESIDENT. - On a une dernière motion, du groupe DINA.

Mme LE GUEN. - Merci Président.

Permettez-moi de présenter brièvement cette motion dans le calme et la sérénité.

Nous souhaitons vous présenter cela aujourd'hui pour le maintien de la zone Natura 2000 du plateau de Rochebonne. Je pense que cette motion concerne la Région. Vous pourrez me dire le contraire et je vous écouterai avec toujours calme et sérénité.

Le plateau de Rochebonne est situé au large de l'Île de Ré et c'est un site de 9 700 hectares, actuellement classé zone Natura 2000. Ce site héberge de nombreuses espèces, que vous avez sur la motion. Cette zone est autorisée uniquement aux plaisanciers et pêcheurs de loisirs afin de la protéger. Cependant, le chalutage pélagique « en bœuf » est actuellement réalisé sur cette zone.

J'attire votre attention Président, sur le fait que d'après moi, nous sommes dans une continuité politique de l'objectif de développement durable numéro 14 de la liste des ODD et de leurs cibles. Je cite Néo Terra, nous avons au numéro 14 l'écosystème marin et côtier qui consiste à gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, ainsi que la préservation de zones marines : « d'ici à 2020, préserver au moins 10 % des zones marines et côtières ». Par conséquent Monsieur le Président, nous souhaitons mettre cette motion au vote, d'autant plus que je me permets de souligner ici qu'actuellement, une pétition est en cours et a réuni plus de 10 000 signatures à ce jour.

Je suis prête à écouter vos observations.

Merci.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Y-a-t-il des explications de vote ?

M. NAUCHE. - Ce type de décision relève d'une compétence d'État et la Région n'est pas compétente pour décider à la place de l'État. Il y a une procédure d'enquête publique qui est en route.

Sur le fond, on peut comprendre un certain nombre de motivations. Sur la forme, je pense que nous sommes là hors compétence et c'est à chacun ou à chacune d'aller s'exprimer au cours de l'enquête publique.

Au nom du groupe, je suis un peu étonné de cette motion qui fait finalement réagir DINA car, sauf peut-être à cette séance où l'ensemble des motions et délibérations concernant la politique environnementale a été voté par ce groupe, habituellement, DINA ne fait pas preuve d'un soutien particulier sur la politique de la Région concernant la transition écologique, la protection de l'environnement, voire Néo Terra.

Je suis très ennuyé de voter sur quelque chose qui ne relève pas de notre compétence et nous ne participerons pas au vote.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

M. FREL. - Même position du groupe EELV (ne prend pas part au vote).

M. LE PRESIDENT. - Qui vote cette motion ?

Qui souhaite voter cette motion ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Vote sur la motion «Pour le maintien de la Zone Natura 2000 du Plateau de Rochebonne »

▪ **POUR : Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

▪ **NON PARTICIPATION : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National**

M. LE PRESIDENT. - Cette motion est donc adoptée.

Un mot avant de lever la séance. Vous avez eu sur vos tables – et j'aurais dû le faire au début – un superbe ouvrage de Claude MARTIN, qui a été Ambassadeur, qui s'appelle *La diplomatie n'est pas un dîner de gala*, et qui a reçu cette année le Prix MAURIAC. Comme d'habitude, cet ouvrage vous est remis, c'est un très bel ouvrage, c'est de l'Histoire, une très belle histoire. Bien entendu, on y voit passer les personnes que l'on connaît, on voit la

Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine -Séance plénière des 21 et 22 octobre 2019 - MAPA 2018I001S05511/in extenso - 314/325

reconnaissance par la France de la Chine sous le Général de GAULLE, on voit un certain nombre de grandes personnes, ou plutôt de grands personnages. Il a une affection particulière, parce que c'est un orientaliste, pour la Chine.

Vous avez aussi un document d'Arcades sur le patrimoine qui est notre propriété sur les lycées. Je vous invite à le feuilleter, il y a des découvertes assez extraordinaires : l'ENP d'Égletons...

Et il y a un carnet pour prendre des notes du Chalet MAURIAC.

Je vous remercie.

Merci pour la tenue de cette plénière.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

ANNEXE

Liste des Conseillers Régionaux avec groupes politiques d'appartenance

Répartition des groupes politiques au sein de l'Assemblée Régionale :

107	- Parti Socialiste et Apparentés (79) - Ecologiste et Citoyen – EELV (17) - Pour une Ecologie Populaire et Sociale (7) - Les Radicaux de Gauche (4)
30	- Les Républicains - CPNT (30)
5	- Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés (5)
5	- Union Centriste Nouvelle-Aquitaine (5)
7	- Mouvement Démocrate et Apparentés (7)
22	- Rassemblement National (22)
7	- Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine (7)
183	TOTAL : 183

CONSEIL REGIONAL NOUVELLE-AQUITAINE**Liste des Conseillers Régionaux avec les groupes politiques du Conseil Régional****CONSEILLERS REGIONAUX****GROUPES POLITIQUES**

ABELIN Véronique	Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés
AGUERRE Barthélémy	Mouvement Démocrate et Apparentés
ALCORTA Martine	Pour une Ecologie Populaire et Sociale
ALMOSTER-RODRIGUES Anne-Marie	Parti Socialiste et Apparentés
AMMOUCHE-MILHIET Soraya	Les Radicaux de Gauche
ARGENTON Xavier	Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés
ASTIER Dominique	Parti Socialiste et Apparentés
AUDI Antoine	Les Républicains - CPNT
AVERLAN Joëlle	Parti Socialiste et Apparentés
BARAT Geneviève	Parti Socialiste et Apparentés
BAUDE Vital	Ecologiste et Citoyen - EELV
BAYLE Josie	Union Centriste Nouvelle-Aquitaine
BEDU Anne-Laure	Parti Socialiste et Apparentés
BELOT Nicolas	Les Républicains - CPNT
BERGÉ Mathieu	Pour une Ecologie Populaire et Sociale
BERROYER Jean-Paul	Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine

BEYRIS Maryline	Parti Socialiste et Apparentés
BEZIAT Françoise	Les Républicains - CPNT
BITEAU Benoît	Les Radicaux de Gauche
BLANCHARD Gérard	Parti Socialiste et Apparentés
BLANCHÉ Hervé	Les Républicains - CPNT
BLANCO Jean-François	Ecologiste et Citoyen - EELV
BONJEAN Elisabeth	Parti Socialiste et Apparentés
BONNEFONT Xavier	Les Républicains - CPNT
BOUDIÉ Florent	Parti Socialiste et Apparentés
BOUDINEAU Isabelle	Parti Socialiste et Apparentés
BOULTAM Yasmina	Parti Socialiste et Apparentés
BOURDIN Katia	Ecologiste et Citoyen - EELV
BOUSQUET-CASSAGNE Etienne	Rassemblement National
BROUILLE Andréa	Parti Socialiste et Apparentés
BRUN Yveline	Rassemblement National
CALMELS Virginie	Les Républicains - CPNT
CASSIN Armelle	Les Républicains - CPNT
CATHUS Christophe	Parti Socialiste et Apparentés
CAVITTE Pascal	Parti Socialiste et Apparentés
CHADJAA Sally	Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés
CHADOURNE Sandrine	Rassemblement National

CHARAÏ Naïma	Pour une Ecologie Populaire et Sociale
CHARBONNEAU Jean-Romée	Rassemblement National
CHARTIER Olivier	Les Républicains - CPNT
CHASSAGNE Christelle	Union Centriste Nouvelle-Aquitaine
CHAUMERON Lucie	Rassemblement National
CHERET Pierre	Parti Socialiste et Apparentés
CHEYROUX Claudie	Rassemblement National
CIBERT Cyril	Parti Socialiste et Apparentés
CLAVEAU-ABBADIE Charline	Parti Socialiste et Apparentés
COINAUD Pierre	Les Républicains - CPNT
COLOMBIER Jacques	Rassemblement National
COMBRES Maryse	Ecologiste et Citoyen - EELV
CORREIA Eric	Parti Socialiste et Apparentés
CORSAN Jean-Jacques	Parti Socialiste et Apparentés
COSTES Marie	Les Républicains - CPNT
COUTANT Françoise	Ecologiste et Citoyen - EELV
D'AMÉCOURT Yves	Les Républicains - CPNT
DARBON Alain	Parti Socialiste et Apparentés
DAURÉ Jean-François	Parti Socialiste et Apparentés
DE AZEVEDO Aurélie	Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine
DE LACOSTE-LAREYMONDIE Jean-Marc	Rassemblement National

DEGUILHEM Pascal	Parti Socialiste et Apparentés
DELCOUDERC-JUILLARD Nathalie	Parti Socialiste et Apparentés
DELPEYRAT-VINCENT Stéphane	Pour une Ecologie Populaire et Sociale
DELRIEUX Benjamin	Parti Socialiste et Apparentés
DERVILLE Sandrine	Parti Socialiste et Apparentés
DESHAYES Maurice-Claude	Parti Socialiste et Apparentés
DIAZ Edwige	Rassemblement National
DINUCCI José	Rassemblement National
DIONIS DU SÉJOUR Jean	Union Centriste Nouvelle-Aquitaine
DORTHE Philippe	Parti Socialiste et Apparentés
DRAPRON Bruno	Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés
DUBOIS Robert	Rassemblement National
DUFORESTEL Pascal	Parti Socialiste et Apparentés
DURAND Pierre	Les Républicains - CPNT
DURRUTY Sylvie	Les Républicains - CPNT
DUTARET-BORDAGARAY Claire	Les Républicains - CPNT
DUTOYA Emilie	Parti Socialiste et Apparentés
EMON Jacky	Parti Socialiste et Apparentés
ESPAGNAC Frédérique	Parti Socialiste et Apparentés
ESTRADE Hélène	Les Républicains - CPNT
FEKL Matthias	Parti Socialiste et Apparentés

FELTESSE Vincent	Parti Socialiste et Apparentés
FERREIRA Otilia	Mouvement Démocrate et Apparentés
FLORIAN Nicolas	Les Républicains - CPNT
FONTALIRAN Nathalie	Les Républicains - CPNT
FRANCQ Natalie	Parti Socialiste et Apparentés
FREL Lionel	Ecologiste et Citoyen - EELV
FROPOS Sabine	Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine
FROUSTEY Pierre	Parti Socialiste et Apparentés
GAMACHE Nicolas	Ecologiste et Citoyen - EELV
GENDREAU Béatrice	Parti Socialiste et Apparentés
GÉRARD Anne	Parti Socialiste et Apparentés
GERARD Vincent	Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine
GUERIN Guillaume	Les Républicains - CPNT
GUILLEMOTEAU Patrick	Parti Socialiste et Apparentés
HARRIBEY Laurence	Parti Socialiste et Apparentés
HAZOUARD Mathieu	Parti Socialiste et Apparentés
HÉNAUT Christelle	Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine
HÉRAUD Lydia	Parti Socialiste et Apparentés
HOUDET Christian	Rassemblement National
HUSTAIX Gilles	Rassemblement National
IRATCHET Jean-Michel	Rassemblement National

JACQUILLARD William	Pour une Ecologie Populaire et Sociale
JEANSON Françoise	Parti Socialiste et Apparentés
JOUBERT Florence	Rassemblement National
JUTEL Elisabeth	Pour une Ecologie Populaire et Sociale
LAFFORE Sandrine	Parti Socialiste et Apparentés
LAGRAVE Renaud	Parti Socialiste et Apparentés
LAINÉZ Marie-Claude	Union Centriste Nouvelle-Aquitaine
LAMARA Laurent	Rassemblement National
LAMARQUE Gisèle	Parti Socialiste et Apparentés
LANZI Nathalie	Parti Socialiste et Apparentés
LAOUANI Tarik	Parti Socialiste et Apparentés
LAPORTE Hélène	Rassemblement National
LAPRÉE Véronique	Les Républicains - CPNT
LATOURNERIE Marie-Angélique	Les Républicains - CPNT
LAURENT Patrice	Parti Socialiste et Apparentés
LE GUEN Nathalie	Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine
LE YONDRE Nathalie	Parti Socialiste et Apparentés
LEICIAGUEÇAHAR Alice	Ecologiste et Citoyen - EELV
LENFANT Julie	Parti Socialiste et Apparentés
LENOIR Laurent	Parti Socialiste et Apparentés
LUMMEAUX BERNARD	Les Républicains - CPNT

MALHERBE Gonzague	Rassemblement National
MARCHAND Régine	Les Radicaux de Gauche
MARENDAT Véronique	Union Centriste Nouvelle-Aquitaine
MARTY Christine	Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine
MESNARD Françoise	Parti Socialiste et Apparentés
METTE Sophie	Mouvement Démocrate et Apparentés
MINVIELLE Michel	Pour une Ecologie Populaire et Sociale
MOEBS Christine	Ecologiste et Citoyen - EELV
MOGA Martine	Mouvement Démocrate et Apparentés
MOLIÉRAC Guillaume	Parti Socialiste et Apparentés
MONCOND'HUY Léonore	Ecologiste et Citoyen - EELV
MOREAU Guy	Parti Socialiste et Apparentés
MOTOMAN Laurence	Ecologiste et Citoyen - EELV
MUÑOZ Jonathan	Parti Socialiste et Apparentés
NADAU Marie-Françoise	Les Républicains - CPNT
NAUCHE Philippe	Parti Socialiste et Apparentés
NAYACH Laure	Parti Socialiste et Apparentés
NEMBRINI Jean-Louis	Parti Socialiste et Apparentés
ORVAIN Jérôme	Ecologiste et Citoyen - EELV
OXIBAR Marc	Les Républicains - CPNT
OZSOY Mumine	Ecologiste et Citoyen - EELV

PAGÈS Jean-Louis	Ecologiste et Citoyen - EELV
PALUTEAU Bruno	Rassemblement National
PATIER Christophe	Les Républicains - CPNT
PERREAU Thierry	Ecologiste et Citoyen - EELV
PIEUCHOT Christelle	Parti Socialiste et Apparentés
PINVILLE Martine	Parti Socialiste et Apparentés
PUYJALON Eddie	Les Républicains - CPNT
RABIT Philippe	Les Républicains - CPNT
RAYNAUD Jean-Pierre	Parti Socialiste et Apparentés
REQUENNA Pascale	Mouvement Démocrate et Apparentés
ROGISTER Thierry	Rassemblement National
ROUÈDE Laurence	Parti Socialiste et Apparentés
ROUSSET Alain - Président -	Parti Socialiste et Apparentés
SABAROT Henri	Parti Socialiste et Apparentés
SABOURIN-BENELHADJ Muriel	Parti Socialiste et Apparentés
SAINTE-MARIE Andde	Parti Socialiste et Apparentés
SAINT-PÉ Denise	Mouvement Démocrate et Apparentés
SAUVAITRE Daniel	Les Républicains - CPNT
SEBTON Aurélien	Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés
SIARRI Alexandra	Les Républicains - CPNT
SIMONÉ Maryline	Parti Socialiste et Apparentés

SORE Serge	Parti Socialiste et Apparentés
TAUZIN Arnaud	Les Républicains - CPNT
THIERRY Nicolas	Ecologiste et Citoyen - EELV
TIRANT Benoît	Parti Socialiste et Apparentés
TORTOSA Huguette	Parti Socialiste et Apparentés
TRAPY Nathalie	Parti Socialiste et Apparentés
TRIFILETTI Stéphane	Ecologiste et Citoyen - EELV
TRIOULET Thierry	Parti Socialiste et Apparentés
TYTGAT Catherine	Parti Socialiste et Apparentés
UTHURRY Bernard	Parti Socialiste et Apparentés
VALKO Odile	Parti Socialiste et Apparentés
VERDIN Alain	Rassemblement National
VEUNAC Michel	Mouvement Démocrate et Apparentés
VEYSSY Catherine	Parti Socialiste et Apparentés
VICTOR Cyril	Les Républicains - CPNT
VINCENT François	Parti Socialiste et Apparentés
VOLPATO Mireille	Parti Socialiste et Apparentés
WASZAK Reine-Marie	Parti Socialiste et Apparentés
WERBROUCK Séverine	Rassemblement National
WILSIUS Francis	Les Radicaux de Gauche